LE DEVOIR

FAIS CE QUE DOIS

HOTEL La Sapinière
GASTRONOMIE
REPOS
SUMMUM
DE L'HOSPITALITÉ
AU QUÉBEC
VAL-DAVID: (819) 322-2020
MONTRÉAL: (514) 866-8262

Vol. LXIX - No 271 | Ensoleillé et froid. Maximum -8. | Montréal, mercredi 22 novembre 1978 | Sainte Cécile | 25 CENTS

Les suicides de Jonestown

500 survivants en fuite dans la jungle

GEORGETOWN, Guyana (AFP, AP) — Les recherches lancées en vue de retrouver les survivants du suicide collectif de Jonestown en sont à leur troisième journée, et n'ont pas donné beaucoup de résultats jusqu'à maintenant.

Les membres de la secte du Temple du peuple qui ont fui le camp pour éviter de participer au suicide collectif se sont enfoncés dans une jungle impénétrable, dont les cours d'eau sont infestés de piranhas.

Au camp même de Jonestown, les corps des 409 membres de la secte qui se sont ôté la vie reposent en plein soleil tropical. Les autorités militaires américaines, qui projetaient de ramener les dépouilles aux Etats-Unis, songent maintenant à les faire mettre en terre en Guyana, si le gouvernement de ce pays le permet.

On ignore encore combien de membres de la secte ont fui Jonesville samedi avant et durant la « cérémonie » de suicide collectif. Certains parlent de 375, d'autres de plus de 775. Stephen Jones, le fils du fondateur du Temple du peuple, âgé de 19 ans, estime quant à lui à près de 500 le nombre de ceux qui ont cherché refuge dans la jungle.

Stephen Jones a donné hier une nouvelle version des macabres événements de samedi. Selon lui, la plupart des 409 « suicidés » de Jonestown ont en fait été empoisonnés sur ordre de leur chef, Jim Jones, âgé de 49 ans, devenu fou. Jim Jones s'est ensuite ôté la vie en se tirant une balle dans la tête.

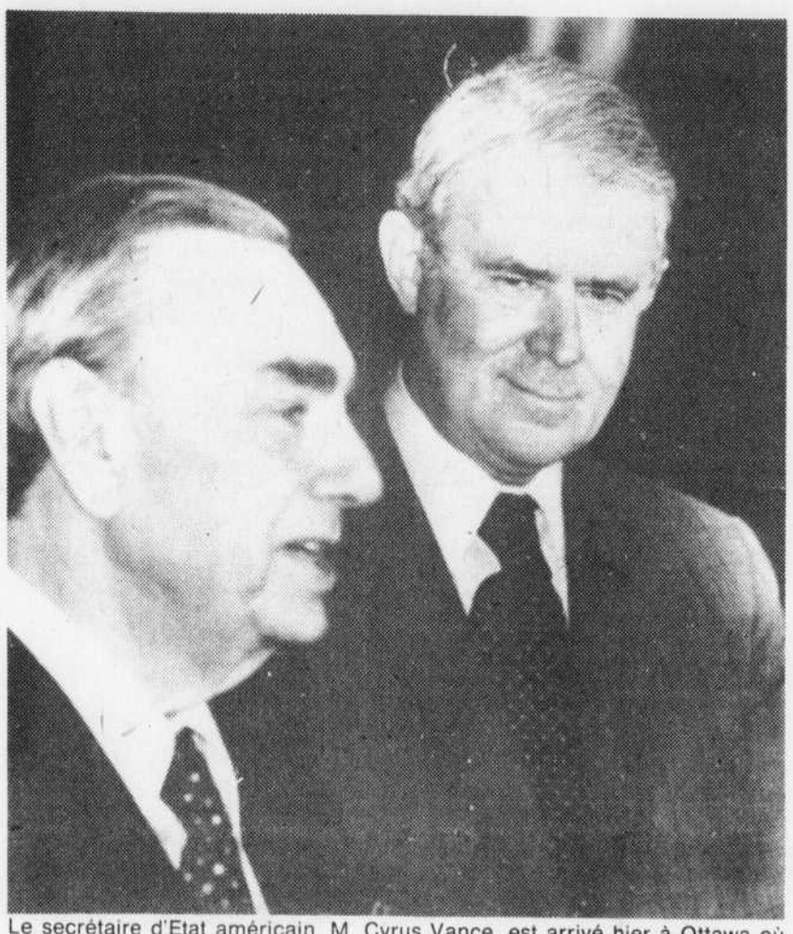
Le fils de Jones se trouvait, à l'heure du massacre, dans la capitale, au quartier général de la secte, à Georgetown, en compagnie de 45 autres membres de la secte.

Le prétendu suicide collectif des membres de la communauté de Jonestown s'est effectué, selon les témoignages de ces rescapés, sous la menace d'hommes armés. La plupart ont péri après

Voir page 6: Les survivants



Des militaires guyanais montent la garde au petit aéroport de Port Kaituma. Derrière eux se trouve l'appareil dans lequel M. Leo Ryan et les journalistes qui l'avaient accompagné devaient rentrer aux Etats-Unis. (Photolaser AP)



Le secrétaire d'Etat américain, M. Cyrus Vance, est arrivé hier à Ottawa où il s'entretiendra avec le premier ministre, M. Trudeau, et avec le ministre des Affaires extérieures, M. Don Jamieson, de questions diverses, dont le pacte de l'automobile. (Photolaser CP)

Israël accepte le projet américain mais rejette le calendrier égyptien

JERUSALEM (d'après AFP et Reuter) — A la demande du premier ministre Menahem Begin, le gouvernement israélien a accepté hier le projet de traité avec l'Egypte, d'origine américaine, qu'il avait rejeté à la mi-novembre, mais il s'est, une nouvelle fois, opposé au calendrier pour l'autonomie de la Cisjordanie exigé par le président Sadate.

Aussitôt après la décision israélienne, le président Sadate a rappelé en consultation le chef de la délégation égyptienne aux négociations de Washington, le général Kamal Hassan Ali.

De leur côté, les Etats-Unis ont accueilli favorablement la décision du cabinet israélien d'accepter « toutes les propositions de traité de paix avec l'Egypte, moins une » — la demande égyptienne d'un calendrier pour l'autonomie des territoires occupés.

Cet élément fait toutefois peser le doute sur l'issue des pourparlers, a précisé le porte-parole du département d'Etat, M. George Sherman.

M. Bégin a répété qu'il était prêt à négocier l'avenir de ces territoires, mais seulement après la signature d'un traité de paix.

D'autre part, au Caire, on a spécifié que le rappel du chef de la délégation égyptienne ne signifie pas une suspension des pourparlers.

Le général Kamal Hassan Ali a été rappelé en Egypte car « la situation nécessite d'autres études et consultations », rapporte l'agence Mena, de source proche du ministère des Affaires étrangères. Le reste de la délégation restera à Washington, précise-t-elle.

L'Egypte demeure attachée à la nécessité de l'établissement d'un calendrier concernant la Cisjordanie et Gaza. Ce calendrier, souligne-t-on, prévoit trois étapes: 1- la détermination du début des négociations en Cisjordanie et Gaza, un mois après la signature de l'accord égypto-israélien. 2- la fixation d'une date limite pour la fin des négociations afin de procéder aux élections. 3- la fixation d'une date pour la fin du régime (d'administration) militaire en Cisjordanie et à Gaza et le retrait des troupes israéliennes.

A l'issue d'un conseil des ministres qui a duré cinq heures, M. Begin a lu une déclaration dans laquelle le gouvernement israélien se dit « prêt à signer avec l'Egypte le traité de paix qui lui avait été présenté pour examen par la délégation israélienne aux négociations de paix, à condition que l'Egypte fasse pareil. »

Le président du conseil israélien a refusé de commenter le débat, mais de source proche du gouvernement on apprend que deux ministres seulement, sur dix sept, se sont prononcés contre l'approbation du document.

Celui-ci avait été rejeté par les Israéliens à cause d'une phrase du préambule qui, craignaient-ils, aurait pu les engager à un retrait militaire total de Cisjordanie et de la bande de Gaza.

Ce n'est qu'après le rejet israélien que l'Egypte avait à son tour tenté d'amender le projet en exigeant que soit établi un calendrier liant le traité à l'avenir de la Cisjordanie et de la bande de Gaza.

Pour éviter une rupture des négociations, le président du conseil israélien a donc choisi de faire marche arrière, mais à la seule condition que l'Egypte en fasse autant. « Les dernières propositions soumises par le gouvernement de l'Egypte sont incompatibles avec les accords de Camp David et sont inacceptables par Israël », souligne le gouvernement dans sa déclaration.

Le désaccord avec les dernières déclarations du président Sadate est éclatant. Lundi soir celui-ci avait en effet déclaré qu'il n'accepterait de signer le traité que si une date précise était fixée à l'accession à l'autonomie de la Cisjordanie et de la bande de Gaza.

M. Begin a répété qu'il était prêt à négocier l'avenir de ces territoires, mais qu'il ne le ferait qu'en suivant les accords de Camp David, c'est-à-dire après la signature d'un traité de paix.

« Après la signature et la ratification d'un traité de paix entre l'Egypte et Israël, Israël est prêt à ouvrir des negociations afin d'aboutir à un accord sur la mise en place d'une autonomie administrative en Judée et en Samarie — Cisjordanie — et dans le district de Gaza, en accord avec le cadre de travail pour la paix au Proche-Orient accepté à Camp David », affirme le gouvernement.

Le président Carter a téléphoné hier à M. Begin, peu après la fin de la réunion du Cabinet, a annoncé le correspondant à Washington de la radio israélienne. Il a précisé que le chef du gouvernement israélien avait communiqué au président Carter des détails sur la réunion, et le texte de la résolution adoptée par le gouvernement. Le chef de l'administration américaine en a aussitôt informé le département d'Etat, a ajouté le correspondant.

D'autre part les correspondants politi-

Voir page 6: Israël

Ottawa publie une version adoucie de son bill sur la fonction publique

OTTAWA (PC) — Le président du Conseil du Trésor, M. Robert Andras, a présenté hier aux Communes une version adoucie du projet de loi qui vise à modifier les relations de travail dans la fonction publique fédérale.

Le nouveau projet (C-22) remplace le bill C-28 qui n'a pas reçu l'approbation du Parlement lors de la dernière session. On sait que le gouvernement cherchait avec cette législation à introduire le principe que les salaires des employés de l'Etat ne doivent pas excéder ceux du secteur privé.

Le projet avait été fortement critiqué par les syndicats et notamment par l'Alliance de la fonction publique du Canada qui avait même menacé de déclencher un débrayage général si le gouvernement allait de l'avant avec son projet de loi.

M. Andras a affirmé qu'il s'agissait d'une version « améliorée » de C-28 et qu'il espérait qu'il sera adopté avant les prochaines élections générales.

Il a noté par exemple que le principe de la comparabilité, qui avait tant fait bondir les syndicats, a été quelque peu modifié. En effet, dans le nouveau projet de loi la notion de moyenne comparable a cédé la place à une « comparaison équitable » encore mal définie, mais qui semble donner plus de latitude aux fonctionnaires.

Le bill prévoit donc l'établissement d'une structure, un conseil d'arbitrage, pour comparer les rémunérations globales entre les deux secteurs, il propose l'exclusion de peu de gestionnaires de la négociation collective en même temps qu'il propose la participation de plus d'employés et, finalement, il limite le droit au lock-out de l'employeur.

Rejoint hier au téléphone, le vice-président de l'Alliance de la fonction publique du Canada, M. Bill Douherty, a indiqué qu'il s'agissait là d'une « réponse assez encourageante » aux pressions exercées contre le gouvernement.

Il a ajouté cependant qu'il ne pouvait critiquer en détail le projet de loi C-22, parce qu'il n'en avait pas encore obtenu une copie.

M. Dougherty a fait remarquer néanmoins que les informations fournies par le Conseil du Trésor démontrent que le gouvernement a modifié sa position en ce qui concerne la comparabilité. Il faudra attendre de posséder davantage de détails sur la « comparaison équitable », a-t-il

Voir page 6: Version adoucie

Un socialisme du raisonnable

par
Manuel Lucbert
envoyé spécial du Monde

BUDAPEST — Votre pays a-t-il une politique étrangère? A cette question posée sur un ton quelque peu provocateur, les diplomates hongrois répondent à Budapest avec un large sourire. Tant d'ingénuité les amuse et au fond les rassure. Ils se sont donné tant de mal depuis vingt ans pour passer inaperçus sur la scène internationale! Leurs efforts n'auront donc pas été inutiles.

Insensiblement pourtant, la diplomatie hongroise ces dernières années a pris contour. Entre la discrétion du passe-muraille et les ruades spectaculaires de la contestation, elle paraît avoir trouvé sa voie, une ligne moyenne qui lui permet, tout en affirmant sa fidélité à Moscou et son amitié avec l'Union soviétique, de défendre plus fermement que naguère ses intérêts spécifiques.

La réussite économique du régime, sa stabilité, son ouverture commerciale accentuée vers l'Occident, le poids pris dans le mouvement communiste par la personnalité de M. Kadar, ont attiré peu à peu l'attention de l'étranger sur ce petit pays (93,000 kilomètres carrés, 10,6 millions d'habitants) sans prétentions mais non sans ressources. « La voix de la république populaire de Hongrie trouve sa crédibilité dans les succès qu'elle remporte dans l'oeuvre de construction intérieure », déclarait cet été M. Kadar dans un discours prononcé à Debrecen.

En matière internationale l'appartenance au pacte de Varsovie et au Comecon ne peut évidemment être contestée. Mais on favorise beaucoup plus qu'autrefois le bilatéralisme. Cette attitude a été présentée de la façon suivante dans la résolution du comité central d'avril dernier: « Conformément au point de vue exprimé lors de notre onzième congrès, nous nous efforçons, de façon conséquente, d'élargir l'espace de la politique de coexistence pacifique et d'étendre nos relations bilatérales fondées sur un pied d'égalité et mutuellement avantageuses avec les pays capitalistes. »

Plus précis encore, M. Pal Racz, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, nous a expliqué la position actuelle de son

2
L'ouverture dans la fidélité

pays: « Nous savons que dans le processus de la détente on ne peut pas être d'accord sur tout. Des débats sont nécessaires et naturels. Mais ces discussions doivent être menées dans un cadre approprié afin qu'on n'en profite pas pour faire obstruction à la détente. Elles ne doivent pas surtout empêcher le développement des relations bilatérales là où c'est possible. »

En clair, la diplomatie hongroise estime aujourd'hui que ses contacts avec l'Occident ne doivent pas souffrir des tensions auxquelles sont soumis depuis l'arrivée de M. Carter à la Maison Blanche les rapports soviéto-américains. Et, de fait, la dégradation des relations entre Washington et Moscou n'a pas empêché le gouvernement de Budapest d'accueillir au début de l'année M. Cyrus Vance, lequel en apportant dans ses bagages la couronne de saint Etienne, ce symbole national conservé depuis la fin de la guerre aux Etats-Unis, scellait la normalisation complète entre les deux pays.

Depuis cette visite, les échanges hungaro — américains n'ont cessé de se développer. Budapest a obtenu de Washington la clause de la nation la plus favorisée, a

Voir page 2: Un socialisme

Jeudi le 23 novembre

«La réforme du code du travail»

Cahier spécial sur le colloque de l'école des relations industrielles de l'U.M.

AU SOMMAIRE

■ Une lueur d'espoir pour les expropriés de Sainte-Scholastique — page 2

■ Les grèves étudiantes: un éditorial de Lise Bissonnette

■ Un cas troublant de folie religieuse: un commentaire de Jean-Claude Leclerc — page 4

■ Pierre Marois apporte des modifications à son Livre blanc sur la santé et la sécurité au travail — page 7

■ Le Conseil scolaire de l'île propose un système de partage des dépenses — page 8

■ 550 réfugiés du Hai Hong dès samedi au Canada — page 11

■ Attentat au Liban: 20 soldats syriens tués — page 10

■ Le panier à provisions: même le gâteau aux fruits est devenu un luxe — page 17

La Cour supérieure a juridiction pour étudier la plainte contre Bell

OTTAWA (CP) — La Cour supérieure du Québec a juridiction pour entendre une plainte logée par un manufacturier torontois d'équipement de télécommunication qui accuse la compagnie Bell du Canada d'intervention illégale dans ses affaires.

Un jugement unanime a été rendu en ce sens hier matin par la Cour suprême du Canada.

Cette décision permettra à la compagnie Harding Communications Ltd. de chercher à obtenir de la Cour supérieure du Québec la permission d'installer après les téléphones de la compagnie Bell un appareil qui permettrait d'acheminer des appels téléphoniques d'un endroit à un autre.

La compagnie Harding réclame aussi $250,000 de dommages à la compagnie Bell pour manque à gagner résultant des procédures entreprises par Bell. Si la société Harding obtient gain de cause devant les tribunaux, on peut présumer que d'autres fabricants d'équipement de communication chercheront à occuper ce marché des appareils qui s'ajouteront aux appareils téléphoniques. C'est justement ce que Bell Canada cherchait à éviter en refusant à quiconque la permission de se servir de ses appareils de cette façon.

La compagnie Harding avait réussi à

Voir page 6: Bell Canada

Rôtisserie
Au Poulet Doré
340 est, rue Sainte-Catherine
près de Saint-Denis
288-2441

Un socialisme du raisonnable: l'ouverture dans la fidélité

Suite de la première page

reçu au mois d'août une délégation de dix-huit hommes d'affaires et banquiers d'origine hongroise et a bénéficié d'une ligne de crédit de 300 millions de dollars.

Autre pays avec lequel la Hongrie s'efforce actuellement de renforcer les contacts, le Japon, comme l'a confirmé la visite que fait cette semaine à Budapest M. Sonoda, ministre nippon des affaires étrangères. Ces intentions sont antérieures à la signature du traité sino-japonais. Le mécontentement de Moscou devant ce rapprochement entre Tokyo et Pékin n'a pas amené Budapest à changer son programme. Le 19 septembre, la Banque nationale hongroise a signé un accord pour l'octroi par des banques japonaises d'un crédit de 200 millions de dollars, et récemment un groupe d'une quarantaine d'industriels nippons a visité la Hongrie. Le volume actuel de nos échanges avec les Etats-Unis (200 millions de dollars) et avec le Japon (75 millions) est ridicule en regard des possibilités, déclare-t-on clairement au ministère du commerce extérieur à Budapest.

Parmi les autres Etats occidentaux, c'est avec l'Allemagne fédérale, l'Autriche et l'Italie, partenaires traditionnels, que la coopération est la plus fructueuse. A partir du 1er janvier prochain, les Autrichiens pourront se rendre sans visa en Hongrie, ce qui ne fera que renforcer les liens entre les deux pays. En contrepartie, l'industrie autrichienne s'est engagée à construire quatre hôtels, dont deux à Budapest, et à aménager des aires de loisir de l'autre côté de la frontière.

La France occupe dans ce tableau une place encore modeste: la cinquième l'an dernier pour les exportations hongroises vers l'Occident, la sixième pour les importations. Le volume des échanges bilatéraux est d'environ cinq fois inférieur à celui réalisé par la Hongrie avec la République fédérale et deux fois moindre que le commerce austro-hongrois. Dans le domaine culturel, les responsables ici se plaignent d'un profond déséquilibre et déplorent que l'amour qu'ils portent à notre pays soit « unilatéral ». Dans le seul secteur de l'édition, la Hongrie achète chaque année vingt à vingt-cinq fois plus de livres français en cinquante à soixante-dix fois plus d'exemplaires que Paris n'acquiert d'ouvrages hongrois. La visite de M. Kadar, venant après celle l'an dernier de M. Raymond Barre à Budapest, pourrait encourager les désirs de diversification officiellement exprimés dans la capitale hongroise.

Le développement des contacts avec les pays occidentaux est en tout cas plus que jamais à l'ordre du jour à Budapest. Ce qui ne signifie pas que cette politique soit unanimement acceptée. Le débat intérieur permanent sur la réforme économique a en effet des implications en matière extérieure.

Les adversaires de l'accentuation de la réforme sont aussi ceux qui préconisent la coopération la plus large au sein du Comecon au détriment de celle avec les pays industrialisés de l'Ouest, quand ils ne vont pas jusqu'à prôner des solutions autarciques.

Dans le discours qu'il a prononcé lors du plénum d'avril, M. Kadar a mis, à ce sujet, les choses au point. L'alliance avec l'U.R.S.S., l'appartenance au Comecon, la fidélité de la Hongrie à ses engagements sont des piliers de sa politique. Cela ne doit pas avoir pour conséquence de considérer que tout ce qui vient d'Occident est mauvais. « Personne ne doit être plus catholique que le pape ni avoir plus de conscience de classe que le Comité central », a-t-il déclaré.

La communauté d'intérêts avec l'U.R.S.S. est soulignée à l'unisson par les responsables hongrois. Sur les principaux problèmes internationaux. Budapest a des vues identiques à celles de Moscou. L'examen des prises de position officielles et des commentaires de presse n'en fait pas moins apparaître certaines nuances, par exemple à propos du Proche-Orient, voire de l'Afrique, ou, à un certain moment, de la Chine. Nul ne doute que la Hongrie soutienne les propositions soviétiques en matière de désarmement. Mais, curieusement, cet appui n'a été expressément formulé qu'à l'issue d'un seul (celui d'avril) des trois plénums du Comité central de cette année. Depuis que le Comecon, en 1975, a décidé d'aligner progressivement sur les cours mondiaux les prix des matières premières pratiqués jusque-là par les Etats membres, les relations commerciales bilatérales avec Moscou sont un peu plus âpres que par le passé. De positif, le solde des échanges de Budapest avec l'U.R.S.S. est devenu négatif en raison des importations d'énergie (9.2 millions de tonnes de pétrole et de produits pétroliers en 1978) et de matériaux de base. La visite à Moscou, au début de ce mois, de M. Lazar, chef du gouvernement hongrois, aurait eu pour but d'obtenir des Russes davantage de compréhension pour la situation particulière de son pays.

Les dirigeants hongrois se félicitent des capacités d'absorption du marché soviétique, de la sécurité qu'il offre, à long terme, tant pour les fournitures de matières premières que comme débouché de produits moyennement sophistiqués. Mais ils ressentent de plus en plus comme une entrave le caractère strictement bilatéral des échanges et l'absence de convertibilité monétaire.

En décembre 1976, M. Puja, ministre des affaires étrangères, déclarait au Parlement de Budapest que les relations hungaro-soviétiques ne connaissaient « absolument aucun trouble » et que l'accord des deux pays en politique étrangère était « total ». Il est symptomatique que ces formules catégoriques soient moins employées depuis deux ans. On préfère parler du « renforcement de notre alliance, de notre amitié et de la coopération avec l'U.R.S.S. » et les autres pays de la communauté socialiste. Le communiqué de la rencontre Kadar-Brejnev de cet été en Crimée faisait toutefois état « d'une complète entente réciproque ».

Les responsables hongrois défendent, en tout cas, plus strictement aujourd'hui, dans leurs contacts avec Moscou, leurs intérêts propres. « Nos bonnes relations avec l'U.R.S.S., nous a dit M. Racz, ne signifient pas qu'il n'y ait pas entre nous de différences, surtout dans le domaine économique. Mais elles seront résolues dans le cadre d'une coopération fraternelle et sur la base d'intérêts mutuels. S'il y a des problèmes, il faut les résoudre par des négociations, et personne ne nous imposera des accords que nous ne souhaitons pas. »

La nomination de M. Marjaï, ancien ambassadeur à Moscou, comme vice-premier ministre chargé des relations avec le Comecon, doit être interprétée comme l'expression de cette volonté. Il serait toutefois imprudent de croire à un désir de plus grande indépendance de la part de Budapest. Très réalistes, les Hongrois n'en ont ni les moyens ni le dessein. Le seul dossier véritablement brûlant de la politique étrangère (comme du reste de la politique intérieure) concerne les rapports avec la Roumanie. La situation de la minorité magyare de Transylvanie est une pomme de discorde traditionnelle entre les deux pays. Après plus d'un an de tension, une certaine détente pourrait toutefois intervenir dans l'avenir. Sous l'influence, paraît-il, de M. Hua Kuo-feng et du maréchal Tito, le numéro un roumain, M. Ceausescu, serait disposé à infléchir sa politique envers la minorité. Des entretiens, à niveau élevé, viennent de se dérouler à ce sujet à Bucarest, entre les partis roumain et hongrois (le Monde date 12-13 novembre).

Pour les dirigeants de Budapest, la situation est délicate, car s'ils souhaitent obtenir une amélioration du sort de leurs anciens concitoyens, ils doivent éviter de se laisser entraîner plus loin qu'ils ne le voudraient dans le dialogue avec un interlocuteur qui n'a pas hésité cet été à braver une fois de plus le Kremlin en accueillant chaleureusement M. Hua Kuo-feng, d'autant que plus le ton monte entre Moscou et Pékin, la Hongrie doit « coller » aux positions soviétiques. La résolution de politique étrangère au plénum de mars ne contenait pas un mot sur la Chine. Celle d'avril regrettait que les oppositions entre « les efforts de paix » du pacte de Varsovie et l'attitude « de grande puissance » chinoise profitent aux « ennemis de la détente ». Celle d'octobre condamne la politique « nationale, hégémoniste des dirigeants maoïstes » ainsi que leurs « provocations grossières » à l'égard du Vietnam.

On espère, à Budapest, que le conflit entre Pékin et Hanoï ne prendra pas un caractère militaire. « Mais si cela a lieu, nous serons évidemment du côté du Vietnam comme nous avons offert à ce pays une aide contre les impérialistes américains », nous a affirmé le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères. Le soutien au peuple vietnamien, ajoute-t-on, comme celui accordé aux pays luttant pour leur libération nationale, n'a pas entravé notre développement.

Les dirigeants hongrois seraient-ils ravis d'en découdre avec la Chine par personne interposée? C'est rien de moins que sûr, bien que certains responsables, misant pour d'autres raisons sur un regain de la tension internationale, ne paraissent pas envisager cette éventualité avec déplaisir. Si l'on devait en arriver là, la Hongrie, même en trainant les pieds, serait bien obligée de suivre ses alliés. L'U.R.S.S. qui, au fond, n'a qu'à se féliciter de la réussite intérieure du régime de M. Kadar (le seul en Europe de l'Est à ne pas lui causer de soucis), sait pouvoir compter pleinement sur le plan extérieur sur ce partenaire loyal.

FIN

Une lueur d'espoir pour les expropriés de Ste-Scholastique

OTTAWA (PC) — Pour la première fois depuis le début de l'expropriation il y a neuf ans, les résidants de Ste-Scholastique ont l'impression que le gouvernement d'Ottawa est prêt à les écouter et à trouver avec eux une solution à leurs problèmes.

« C'est la première fois que c'est pas un dialogue de sourds... qu'on a l'impression qu'ils vont tenir compte de nos arguments », a expliqué hier, Mme Rita Lafond, porte-parole des expropriés, à l'issue d'une rencontre avec le ministre des Travaux publics, M. Judd Buchanan et leur député, M. Francis Fox, hier à Ottawa.

Si la réunion d'hier n'a pas apporté de solutions concrètes quant aux problèmes de l'indemnisation des expropriés, ou du paiement des intérêts, Mme Lafond estime que les représentants d'Ottawa ont au moins démontré qu'ils sont prêts à trouver une solution, et à rencontrer les expropriés tant et aussi longtemps qu'il sera nécessaire de le faire.

Mme Lafond a expliqué que les expropriés ont laissé tomber leur demande visant la reconnaissance de l'équivalence raisonnable, mais qu'ils réclament quand même le versement d'une somme qui permettra aux propriétaires de payer l'impôt sur les intérêts versés.

On sait que le gouvernement a versé des sommes « ex gracia » en guise de dédommagement, mais réclame désormais le paiement des impôts. Les expropriés étaient convaincus que ces « ex gracia » n'étaient pas imposables, et réclament désormais un autre dédommagement.

« Mais on a pas dit qu'on va payer ces impôts », a averti Mme Lafond, en notant que rien n'empêchait les expropriés de contester cette décision qui relève de la loi de l'impôt.

« La lutte pour les locataires n'est pas finie », a expliqué le porte-parole des expropriés, en notant que ceux-ci n'ont toujours pas reçu de dédommagements justes pour « le dérangement social » dont ils furent victimes.

Selon les expropriés la réunion d'hier leur a permis de « sentir » qu'il existe vraiment une volonté de la part d'Ottawa de régler les problèmes pour enfin fermer le dossier.

Mais le dossier est loin d'être fermé puisque les expropriés sont bien décidés d'entreprendre une nouvelle bataille pour évincer les quelque 150 fonctionnaires fédéraux qui sont dans leur région pour administrer les terres expropriées.

Dès que les problème relèvent de l'expropriation, paiement d'intérêts, frais d'expropriation, dédommagements pour locataires seront réglés, ils ont l'intention d'entreprendre d'autres démarches pour convaincre Québec, de prendre possession des terrains fédéraux.

On sait qu'il y a eu quelque 70,000 acres de terrain expropriés qui n'ont pas servies à la construction de l'aéroport de Mirabel et qui font partie de la zone « tampon ».

Les expropriés voudraient que Québec prenne le contrôle de ces terres arables et que les 150 fonctionnaires qui administrent les baux et terrains de quelque 750 locataires, retournent à Ottawa.

Le député d'Argenteuil-Deux Montagnes, M. Francis Fox s'est prononcé en faveur de la revente des terres au Québec, mais a dit qu'il faudrait que le prix comprenne aussi les frais d'expropriation.

Hier aux Communes, le député conservateur de Joliette, M. Roch LaSalle, a demandé au ministre des Travaux publics, M. Judd Buchanan, s'il partageait l'opinion de M. Fox.

« Je dois dire que ne je suis pas au courant de ce problème, mais je veux l'examiner », a-t-il dit.

Hier, les expropriés ont affirmé qu'ils n'avaient pas eu le temps de soulever la question avec le ministre, mais qu'ils le feraient certainement au cours d'une autre rencontre.

Débrayage dans 8 magasins SAQ

Les employés de huit magasins de la Société des Alcools de la région de Chicoutimi ont débrayé hier pour obtenir le retour au travail de 31 collègues frappés par un lock-out plus tôt au cours de la journée.

Selon le président du Syndicat des employés de la SAQ, M. Ronald Asselin, les employés en question ont été renvoyés pour avoir refusé de décharger des camions remplis de bouteilles de vin. Les employés alléguaient que les entrepôts de leur magasin étaient remplis jusqu'au plafon « à un point tel que leur sécurité physique était menacée ».

Devant la fermeture du magasin en question, les camions de livraison ont fait demi-tour et ont commencé à chercher un endroit où déposer leur chargement. De leur côté, les employés mis en vacances forcées ont aussitôt fait le tour des établissements de la région, qui ont débrayé. Les syndiqués des huit magasins de la SAQ demandent le retour au travail immédiat de leurs collègues sous peine de poursuivre leur arrêt de travail.

Le Syndicat des employés de la SAQ songeait hier à intenter des poursuites pour lock-out illégal contre le gérant du magasin à l'origine de cet incident.

Selon M. Asselin, « un tel incident peut être relié à la guerre en cours en vue du renouvellement du contrat de travail parce qu'il est difficile de retenir les gars lorsqu'on se fait poirotter pendant des mois à la table de négociation. »

Le président du syndicat a ajouté que la SAQ avait pour objectif de « revenir en arrière sur plusieurs points et de maintenir le statu quo dans la plupart des cas ».

A son avis, la SAQ cheche à provoquer un conflit ouvert avec le syndicat, qui a refusé pour sa part de recourir à la grève comme moyen de pression ultime à ce moment-ci.

Les chômeurs canadiens injustement pénalisés?

OTTAWA (PC) — Des dirigeants syndicaux ont invité hier le Parlement à rejeter le projet de loi portant restriction des prestations de l'assurance-chômage, affirmant que cela pénaliserait injustement des milliers de chômeurs canadiens.

Dans des mémoires soumis à la commission parlementaire de la main-d'oeuvre, qui étudie le projet de loi visant à réduire de $1.5 milliard en deux ans les prestations de l'assurance-chômage, les représentants du Congrès du travail du Canada (CTC) et ceux des Travailleurs unis de l'automobile (TUA) ont fait valoir que le gouvernement fédéral cherchait à faire des chômeurs les boucs émissaires et à détourner l'attention de l'opinion publique des véritables problèmes économiques. Cela, disent-ils, ne fera qu'accentuer le chômage.

« Il n'y a rien de bon dans ce projet », a dit M. Julien Major, vice-président du CTC.

Quant au porte-parole des TUA, M. Basil Hargrove, il estime que « c'est une erreur et il va y avoir des répercussions dans le pays. Les dirigeants syndicaux ne vont pas se croiser les bras et laisser passer cette législation ».

Les représentants des deux mouvements — qui comptent ensemble plus de deux millions d'adhérents — ont fait savoir que si le projet en question passait, les chômeurs voteraient en masse contre le gouvernement actuel, lors des prochaines élections générales.

Pour les dirigeants syndicaux, les femmes et les jeunes seront les premières victimes de ces mesures restrictives. La réduction des prestations entraînera une réduction de la masse monétaire en circulation et, par voie de conséquence, accentuera le chômage. On essaye, disent-ils, de duper le public et de lui faire croire que les abus constituent la règle, alors qu'en fait ils ne sont que l'exception.

Au Québec, faut se tenir... en santé

St-Eustache protégée contre toute poursuite

QUEBEC (PC) — Aucun recours judiciaire fondé sur le motif de l'omission d'une formalité ou sur celui de l'inobservation de la loi ne pourra être intenté contre un membre du conseil municipal de Saint-Eustache ou un fonctionnaire en raison d'actes accomplis lors de l'état d'urgence qui a prévalu dans cette ville le printemps dernier.

C'est le sens du projet de loi qui a été déposé en première lecture hier à l'Assemblée nationale par le ministre des Affaires municipales, M. Guy Tardif.

Aucune action en cassation ou en nullité d'un règlement, d'une résolution, d'un procès-verbal, d'une ordonnance ou autre décision du conseil édicté avant le 15 août 1978 et ce rapportant à cet état d'urgence ne peut non plus être fondée sur ces mêmes motifs.

Ce projet de loi réfère à la situation causée par des infiltrations souterraines de produits pétroliers, entre le 11 avril et le 15 août.

CASTILLON

Un cognac dont la qualité en dit plus que le prix!

S.A.Q. 121-E



Payé par le Syndicat des travailleurs de l'enseignement Henri Bourassa (CEQ)

ON BARRE CADBURY

Amateur ou professionnel?

Rien de plus naturel que d'éprouver envers votre maison un sentiment d'attachement. Mais lorsque vous envisagez de la vendre, rappelez-vous qu'il s'agit là d'une transaction commerciale.

Voilà pourquoi les conseils calmes et objectifs d'un agent du Trust Royal vous seront très précieux.

Nos spécialistes se tiennent continuellement au courant du marché résidentiel. Ils connaissent les tendances des modes de vie. Et ils sont en contact avec un nombre infini d'acheteurs qui sont à la recherche de la maison et du prix qui leur conviennent.

La vente de votre maison doit s'effectuer dans un climat professionnel, donc commercial. Cette transaction, vous la réussirez en inscrivant votre propriété aux services immobiliers du Trust Royal.



IMMEUBLE
Trust Royal
L'ENSEIGNE QUI FAIT VENDRE

Trust Royal
SERVICES IMMOBILIERS

Intervention de la police à la Cadbury

par Louis-Gilles Francoeur

La police de la CUM a dû intervenir hier aux portes de la Cadbury parce qu'une trentaine de piqueteurs refusaient de laisser passer un groupe de techniciens chargés de démanteler progressivement la machinerie de cette usine en vue de son déménagement à Whitby, en Ontario.

Trois voitures, dans lesquelles les techniciens et quelques cadres avaient pris place, ainsi qu'un camion de livraison d'huile ont d'abord rebroussé chemin vers 11 h 30 devant la détermination des piqueteurs, sur place 24 heures sur 24.

Les quatre véhicules devaient se présenter à nouveau vers 12 h 30, escortés cette fois d'une quinzaine de voitures de police contenant une cinquantaine d'agents de la CUM. Les grévistes ont fini par céder le terrain devant ce déploiement de force. Les voitures, qui ont alors pu franchir la ligne en toute quiétude, sont sorties vers 17 h.

Le dossier étant fermé en ce qui concerne le gouvernement qui estime avoir fait « tout ce qui était possible dans les circonstances », les grévistes ont l'intention de consacrer l'essentiel de leurs énergies au boycottage des produits Cadbury, qui serait très efficace, selon les propos de certains grossistes en chocolat, rapportés hier par un quotidien de Québec.

« Les ventes ont diminué de 40 à 50%. Les gens mangent encore du chocolat mais celui des autres fabricants », a expliqué le porte-parole de la maison Brault et Clément, l'un des distributeurs en gros de la région de Montréal.

A lui seul, ce grossiste vendait pour un peu plus de $800,000 de produits Cadbury par année, chiffre qu'il estime assez voisin de celui de ses concurrents.

Un représentant des Distributions Jos Beauregard Inc, de Saint-Hyacinthe, a également reconnu que les ventes de produits Cadbury accusaient une chute draconienne depuis le début de la campagne de boycottage.

« Avant, je distribuais en moyenne 10 caisses par semaine de Caramilk. Maintenant, j'en distribue à peine quatre à cinq caisses", a-t-il précisé.

A la Fédération des magasins Coop, on affirme également avoir enregistré des baisses de l'ordre de 40 à 50% dans le cas des « meilleurs vendeurs » comme le Caramilk. La diminution moyenne des ventes à cet endroit se situerait à 25%.

L'effet global du boycottage est cependant difficile à établir parce que les grandes chaînes alimentaires refusent de publier le moindre chiffre sur l'état des ventes de ces produits.

Le secrétaire du syndicat de la Cadbury, M. Serge Cloutier, a précisé que la compagnie Steinberg avait refusé de retirer les produits de Cadbury de ses tablettes ou d'y distribuer la publicité de la campagne de boycottage. « Nous avons rencontré le vice-président de la compagnie qui, après avoir rencontré le président de la Cadbury, a dit qu'il s'agissait d'une fermeture normale due à des raisons économiques et qu'il ne pouvait nous aider dans ces circonstances. »

A l'hôtel de ville de Montréal, où le conseil avait adopté à l'unanimité, lors de sa dernière assemblée précédant l'élection du 12 novembre, une résolution du RCM demandant au comité exécutif d'examiner la possibilité d'intervenir en faveur des grévistes de la Cadbury-Schweppes, un porte-parole du comité exécutif a confié hier au DEVOIR qu'on ne savait pas si cet organisme avait fait quelque chose. Prié de répondre à la même question, le vice-président du comité exécutif, M. Yvon Lamarre, n'a pas retourné l'appel qui lui a été adressé.

Parrot enterre la hache de guerre

McDermott tente de s'expliquer

par Daniel Raunet
correspondance particulière au DEVOIR

VANCOUVER — Le président du conseil du travail du Canada, M. Dennis McDermott s'est fait abondamment conspuer hier soir au congrès de la Fédération des travailleurs de la Colombie-Britannique en tentant d'expliquer aux syndicalistes de la côte ouest l'attitude de sa centrale pendant la grève des postes. La fermeté de son ton a contrasté avec l'attitude relativement consiliante du président du syndicat des postiers, M. Jean-Claude Parrot, qui l'avait précédé à la tribune le matin-même.

Le syndicat des postiers, a répété le président du CTC à un auditoire en majorité hostile, a voulu forcer la centrale à se lancer sur le chemin de la grève générale. Selon M. McDermott, la direction de cette organisation n'a donc récoltée que ce qu'elle méritait: « vous allez vous retrouver en prison, a-t-il déclaré, c'est inévitable, et veillez à ce que votre leadership de deuxième ligne demeure intact ». Contrairement aux accusations formulées par le syndicat des postiers, M. McDermott a précisé que le silence que s'était imposé le CTC pendant la grève était dû à une demande réitérée des grévistes et non pas à un refus de se prononcer. La condamnation de la stratégie de M. Parrot et de ses collègues a été unanime, d'ajouter le leader syndical, et ce n'est pas le silence du CTC qui a brisé le mouvement, mais la menace directe de mesures disciplinaires massives », évolution qu'avait prédit la centrale syndicale. Rejetant les appels à l'unité lancés le matin même par M. Parrot, M. McDermott a précisé que l'unité était indissoluble de la discipline syndicale. Affirmant qu'il ne voulait pas enflammer le départ, M. McDermott a enfin déclaré que l'attitude des postiers ne relevait en fait que d'un « charabia révolutionnaire infantile ».

M. Jean-Claude Parrot s'est attiré plus de sympathies de la part des congressistes par un discours nettement plus modéré.

M. Jean-Claude Parrot n'aime pas les qualificatifs « d'anarchiste, d'extrémiste et d'idéologue égocentrique » que le président du Congrès du travail du Canada lui lances depuis quelques temps. L'intervention du président du Syndicat des postiers hier matin au Congrès de Vancouver a cependant frappé les observateurs par sa modération. Jouant la carte de l'unité, M. Parrot a déclaré que son but n'était pas « de demander la tête du président du CTC », mais de lui suggérer d'arrêter « d'attaquer un affilié avec toutes sortes d'épithètes comme il l'a fait depuis quelques temps. »

M. Parrot a tout d'abord récapitulé le contentieux entre le Syndicat des postiers et le CTC. M. McDermott aurait été ainsi prévenu il y a six mois, du fait que le gouvernement fédéral se préparait à un affrontement et au recours à la loi d'exception, et que sa tactique avait pour but d'isoler le Syndicat des postiers de la centrale syndicale. Lors d'un tête-à-tête le 14 juillet et à l'occasion d'une lettre le 8 septembre, M. Parrot aurait reproché au « frère McDermott » son silence public qui ne pouvait, selon lui, qu'encourager le gouvernement dans ses efforts de division.

Ce silence persistant en pleine grève ainsi que l'expédition d'un télégramme aux affiliés du CTC leur déconseillant toute participation au conflit ont constitué pour M. Parrot une attitude « inexcusable », surtout lorsqu'elle s'est accompagnée par la suite d'une « collusion avec les représentants de l'employeur dans le lancement des épithètes ».



M. Jean-Claude Parrot



M. Dennis McDermott

Le président du Syndicat des postiers affirme en outre que son organisation n'a jamais voulu, comme l'affirme M. McDermott, entrainer le CTC dans une grève générale, et il a profité de son intervention pour plaider personnellement allégeance au NPD: « qu'il s'agisse des conservateurs, des libéraux, des néo-démocrates qui, je pense, sont ceux qui sont le plus digne de soutien, des libertaires, des maoïstes ou des trotskystes, toutes les opinions politiques ont le droit d'être représentées au sein du mouvement syndical ».

Le discours de M. Parrot a été chaleureusement applaudi par les congressistes, mais les délégués de deux gros syndicats, le Syndicat uni des métallurgistes d'Amérique et le Syndicat des fonctionnaires provinciaux de la Colombie-Britannique sont restés ostensiblement assis alors que le reste de l'auditoire, soit 80% des participants, accordait une ovation au leader des postiers. Cette attitude illustre la division qui affecte la Fédération des travailleurs de la Colombie-Britannique sur la question du militantisme. La direction actuelle de l'organisation, qui essaiera de faire élire vendredi à la présidence M. Bob Donnely, du Syndicat de BC Tel, préconise une attitude critique à l'égard du NPD et du CTC, accuses de molesse, alors que les métallurgistes, les fonctionnaires provinciaux et le Syndicat des travailleurs du bois veulent que la centrale provinciale rentre dans le rang et opposent au candidat officiel un ancien sous-ministre du gouvernement Barrett, M. Jim Kinnaird, du conseil des métiers de la construction.

Le contentieux remonte à l'époque où la Colombie-Britannique était dirigée par les néo-démocrates et où la Fédération des travailleurs avait critiqué M. Dave Barrett pour avoir imposé par voie législative le retour au travail de 50 milles grévistes. Cette querelle sera peut-être vidée vendredi lors des élections à la direction de la centrale provinciale, mais en attendant, elle aura servi de toile de fonds aux explications entre MM. Parrot et McDermott.

Tardif aurait été l'objet de menaces et de vandalisme

par Bernard Descôteaux

QUEBEC — Objet de publicité haineuse, de menaces, de poursuites, de vandalisme à sa propriété privée et plus récemment d'incendie criminel, le ministre des Affaires municipales, M. Guy Tardif, voit là des raisons suffisantes pour que la Sûreté du Québec se préoccupe de la sécurité de certains membres du gouvernement.

C'est au cours d'un débat hier entre le ministre de la Justice, M. Marc-André Bédard, et l'ancien Solliciteur-général et député libéral de Marguerite-Bourgeoys, M. Fernand Lalonde, que M. Tardif s'est ainsi porté à la défense des policiers en se citant en exemple.

Depuis plus d'une semaine, M. Bédard est régulièrement interrogé à l'Assemblée nationale par M. Lalonde qui, hier, reprochait une certaine inquisition des policiers de la Sûreté du Québec. Ceux-ci justement avaient interrogé des citoyens quant à leur sentiment face justement à M. Tardif ainsi que face à M. Bernard Landry, ministre d'Etat au développement économique.

Toute cette histoire a trait indirectement au cas des immeubles Val-Martin, à Laval, qui pendant des années a traîné en longueur et que le gouvernement Lévesque a finalement réglé par le biais d'une loi qui devait mécontenter un certain nombre de personnes. Un certain nombre d'entre elles se retrouvèrent d'ailleurs à manifester à Boston le printemps dernier lors d'une visite du premier ministre Lévesque.

Les services de sécurité de l'Université Harvard à Boston ont à la suite de cette manifestation adressé un rapport à la Sûreté du Québec. Les policiers québécois ont fait enquête notamment pour vérifier si lors d'un voyage que devait effectuer M. Lévesque à New York, les mêmes personnes avaient l'intention d'aller manifester.

La Sûreté du Québec devait fournir aux policiers américains à l'occasion de ce voyage les renseignements pertinents à la sécurité du premier ministre. Le meilleur moyen d'avoir ces renseignements consistait à les demander directement aux intéressés, et c'est ce qui a été fait, de préciser M. Bédard.

Ce travail s'est fait « à visage découvert », dans le cadre normal des activités de prévention que doit remplir la Sûreté du Québec, souligne le ministre de la Justice qui précise que les citoyens sont libres d'apporter leur collaboration aux policiers.

Quant à savoir, comme le prétend M. Lalonde, que les policiers se sont intéressés aux allégeances politiques de ces manifestants, le ministre affirme que ces allégeances n'influencent en rien le travail policier. En ce qui a trait aux questions posées sur le sentiment de ces manifestants à l'endroit des ministres Landry et Tardif, il s'agissait non pas de connaître par ce biais leurs allégeances politiques, mais d'évaluer le degré d'animosité qu'auraient pu avoir ces personnes face à ces deux ministres afin d'évaluer la potentialité de violence.

M. Bédard ajoute qu'il était tout à fait normal que les policiers s'intéressent à cet aspect du problème. Pour mieux illustrer cette nécessité, M. Tardif est intervenu pour apporter les précisions quant aux menaces, actes de vandalismes et autres choses dont il fut victime. M. Bédard précise toutefois qu'il n'y a pas, selon ses informations, un lien entre ces sévices et l'enquête menée auprès des manifestants de Boston.

Pour l'ancien Solliciteur général, toute cette histoire montre comment le nouveau CAD mis sur pied par le gouvernement Lévesque fonctionne. M. Lalonde fait allusion à la disparition du Centre d'analyse et de documentation, une sorte de « service d'intelligence » qui relevait directement du bureau du premier ministre Bourassa que le premier ministre Lévesque a dissous. Selon M. Bédard, le CAD n'a pas été recréé sous une autre forme, et dans le cas des manifestants de Boston, les policiers n'ont fait que le travail normal de sécurité que prévoit la loi.

Le ministre dit non aux revendications des cégépiens

QUEBEC (PC) — Il n'est pas question que le gouvernement accède aux demandes intégrales des étudiants du niveau collégial même si ceux-ci paralysent actuellement 14 des 46 cégeps du Québec.

C'est ce qu'a affirmé hier à l'Assemblée nationale le ministre de l'Education, M. Jacques-Yvan Morin, en réponse aux questions de l'opposition.

Les étudiants de ces 14 institutions ont débrayé la semaine dernière et cette semaine pour exiger une révision du système de prêts bourses et pour demander la gratuité scolaire au niveau collégial et universitaire.

« Les temps sont durs pour les étudiants comme pour toute la population », a reconnu M. Morin. Mais la situation financière des étudiants est nettement supérieure à celle d'un jeune chômeur d'âge collégial qui doit se contenter d'un maigre $92 par mois pour subvenir à ses besoins, a signalé le ministre.

Selon des calculs effectués par le ministère, il en coûterait $204 millions de plus par année si le gouvernement accédait aux revendications des étudiants, selon M. Morin. Les sommes annuelles consacrées au système de prêts et de bourses aux étudiants passeraient de $122 millions à $326 millions.

Ce supplément de plus de $200 millions constitue toute la marge de manoeuvre dont le gouvernement jouit en matière sociale et culturelle. « Les prêts et les bourses ne peuvent passer avant le développement économique qui servira justement à fournir des emplois aux diplômés des cégeps », a dit le ministre de l'Education.

M. Morin a rappelé que l'Association des parents des cégépiens elle-même n'appuyait que deux des neuf réclamations des étudiants. Il a signalé que l'effort du gouvernement depuis 1976 avait fait passer de $66 millions à $122 millions la somme annuelle d'aide aux étudiants. Bref, l'effort du gouvernement a été intense, croit le ministre de l'Education.

M. Morin a néanmoins annoncé deux mesures qu'il entend prendre pour enrayer la crise qui a gagné certains cégeps du Québec.

D'une part, le cabinet des ministres sera saisi d'ici une dizaine de jours de mesures correctives apportées au système de prêts et de bourses aux étudiants. Il n'y aura pas de sommes « pharamineuses » qui seront consenties mais il y aura des modifications, a-t-il promis.

Puis, M. Morin s'est dit prêt à rencontrer n'importe quand les représentants des étudiants pour leur expliquer le point de vue du gouvernement.

Ces explications n'ont pas satisfait le porte-parole libéral en matière d'Education, le député de Jean-Talon, M. Raymond Garneau.

M. Garneau a souligné que l'article 14 du programme électoral du Parti québécois promettait la gratuité scolaire à tous les niveaux.

Il s'est fait répliquer que c'est à cause du « mauvais héritage » financier laissé en 1976 par le précédent gouvernement libéral si la situation était si compliquée pour les étudiants.

La FEC relève l'absence de mesures pour rendre les cégeps accessibles

par Paule des Rivières

Le livre blanc sur les collèges, rendu public le mois dernier, doit malheureusement être qualifié de proposition de politique superficielle et incomplète dont une des failles majeures est l'absence de mesures concrètes pour rendre les cégeps davantage accessibles.

Tel est du moins l'avis de la Fédération des enseignants de cégeps (FEC), qui regroupe environ 1,800 enseignants de niveau collégial. Cette première réaction du syndicat, expliquée hier par son président M. Pierre-Louis Guertin, sera suivie d'un débat devant servir, au printemps, à poser les jalons d'une plate-forme syndicale du Cégep.

Le guide de lecture qu'ont distribué les responsables de la FEC à leurs membres, affiliés à la CEQ, met l'accent d'abord sur le fait que les mesures proposées dans le Livre blanc visent un « contrôle direct et sans précédent sur la vie académique des cégeps », et ensuite attire l'attention sur le caractère à la fois inquiétant et incomplet des mesures touchant l'enseignement professionnel. La FEC soupçonne le gouvernement de vouloir adapter ce secteur aux exigences d'une conjoncture en crise.

Les représentants de la FEC n'hésitent pas à rapprocher le contenu, tant décrié, du rapport Nadeau à celui du Livre blanc, du moins en ce qui a trait à l'enseignement professionnel.

La FEC croit en effet, en se basant sur l'insistance du Livre blanc sur la formation fondamentale, que le ministère de l'Education s'aligne vers une sorte de formation polyvalente dans un domaine spécifique, ce qui amènerait l'étudiant à s'en remettre à l'entreprise pour compléter sur le tas ou par des cours de perfectionnement la formation spécialisée.

Cette appréhension, si elle devait s'avérer juste, enlèverait au diplôme d'études collégiales la qualification qui lui permet de négocier son emploi et son salaire, et donnerait éventuellement à la grande entreprise le contrôle de la qualification de la main-d'oeuvre au Québec, craint la FEC.

« Une fois pour toutes, mettons le gouvernement en garde contre toute orientation qui aurait pour effet de soumettre étroitement l'éducation et la formation des jeunes à des exigences qui ne font qu'amplifier la colonisation économique du Québec ».

En plus d'une inquiétude profonde envers ce qui pointe à l'horizon pour l'enseignement professionnel, la FEC se pose des questions sur la rigidité du futur régime pédagogique qui, à toutes fins utiles, détruit le choix de cours de l'étudiant. Le livre blanc annonçait que des cours d'économie et de civilisation québécoises s'ajouteraient à ceux de français et de philosophie, déjà imposés à tous.

La FEC se demande enfin que sera le rôle du futur conseil des collèges et quelle sera l'articulation du comité Collège-Travail avec les départements et les administrations locales en regard des cours offerts, de leur contenu et des stages pratiques.

Les parties du document gouvernementale qui touchent l'évaluation, que le ministère de l'Education souhaite voir consolidée, font aussi l'objet d'interrogations: quels seront la rigueur et les modalités de l'évaluation institutionnelle, les moyens et les conséquences de l'évaluation patronale des enseignants, la rigidité des politiques administratives d'évaluation des étudiants?

Somme toute, la critique de la FEC rejoint en bonne partie celle exprimée il y a quelques semaines par la FNEQ, autre syndicat d'enseignants de cégep regroupant près de 8,000 membres.

Selon le témoin de Varennes

Marion n'a pas été mêlé à son enlèvement

par Bernard Morrier

« En tant que moi, Michel de Varennes, en tant que Raoul Poulin, Pierre Poulin, à ce que je sache, M. Marion n'est pas mêlé à son affaire ».

C'est ce qui ressort du témoignage de Michel de Varennes, déposé le 13 juillet, à l'enquête préliminaire de Claude Valence, et que la Couronne a produit hier avec la permission de la Cour.

La veille, de Varennes avait refusé de témoigner au procès de Jeanne et Claude Valence, accusés dans l'affaire Marion, sous prétexte que, lui-même, étant coaccusé, pourrait subir un préjudice grave dans un procès qu'il doit éventuellement subir.

Cette production du témoignage a également permis d'apprendre que c'est de Varennes et Valence qui avaient été présents sur les lieux où il y eut deux tentatives de remise de la rançon, de même que lors du versement de la rançon de $50,000.

On a également appris que Michel de Varennes avait empoché environ $15,000 pour sa présumée participation à l'affaire Marion.

Plus tôt hier, on a ramené à la barre des témoins la victime de cet enlèvement, M. Charles Marion, qui, la veille, était présent au moment où de Varennes a lu sa longue déclaration pour justifier son refus de témoigner.

A une question du procureur de la Couronne, Me Pierre Sauvé, M. Marion a soutenu qu'il avait ainsi reconnu la voix de de Varennes comme étant celle de celui qui venait souvent lui rendre visite dans sa cache de Gould et qu'il appelait « mon chum ».

Les avocats de la défense ont choisi ce moment pour demander au témoin s'il était présent, à Sherbrooke, lors de l'enquête préliminaire, où de Varennes avait témoigné.

Devant sa réponse affirmative, Me Sauvé a alors insisté pour savoir si M. Marion était bien certain d'avoir assisté à cette enquête préliminaire du 13 juillet, soit le jour où de Varennes avait déposé.

A ce moment, M. Marion s'est soudain ravisé pour dire qu'il n'était pas en cour au moment du témoignage de Varennes.

AUJOURD'HUI

A 10 h 15, 12 h 15, et 17 h 15, séminaires d'initiation à la lecture dynamique. Entrée libre.

■

A midi au Manoir Notre-Dame de Grâce, exposition d'artisanat dans le cadre des fêtes du 125ème anniversaire de la paroisse Notre-Dame de Grâce.

■

A midi au pavillon Read de l'Université du Québec à Montréal, rencontre organisée par le module d'études littéraires, avec Nicole Brossard, poète.

■

A 12 h 30 à l'hôtel Sheraton Mont-Royal, M. Claude Ryan, chef du Parti libéral du Québec, est conférencier au déjeuner de la Société montréalaise de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières.

■

A 12 h 30 à la Rôtisserie St-Hubert à Longueuil, Mme Marcelle B. Trépanier, maire de Valleyfield, est l'invitée de la Société pour le progrès de la Rive sud.

■

A 19 h 30 à l'auditorium du Centre hospitalier Côte-des-Neiges, soirée musicale présentée par l'Association de réadaptation d'accident cardio-vasculaire et de conditions neurologiques.

■

A 20 h à l'amphithéâtre A-2285 du pavillon des sciences sociales de l'Université de Montréal, conférence de M. Jean-Louis Victor.

■

A 20 h au sanctuaire Marie Reine-des-Coeurs, « Le Christ en direct », avec l'équipe des Montfortains.

■

A 20 h au Cégep de Rosemont, soirée d'information présentée par l'équipe Seréna-Montréal sur la connaissance et le contrôle de la fécondité par les méthodes naturelles.

POSSÉDEZ VOUS UNE VOLVO!
POUR VOS RÉPARATIONS
L'ATELIER GRENIER
337-1363
1976 THEIMENS
VILLE ST-LAURENT

GALERIE SUZELE CARLE
Gabriel Hébert
Lumières
du 19 au 28 novembre
Boutique Soleil
430 rue Bonsecours
Vieux Montréal
866-9019

La Petite Galerie
G. CANTIENI
S. DUMOUCHEL
G. FIORE
E. GARMAISE
G. PFEIFFER
M. POTVIN
S. VALCOURT
J. WALSH
3535, avenue Papineau
Montréal, Québec
Du mar. au vend. de 11h à 18h. Sam. de 9h à 12h

L'Association d'Education du Québec
AVIS IMPORTANT
Colloque sur
"L'ÉDUCATION RETROUSSE SES MANCHES"
le samedi 25 novembre 1978,
à partir de 9 h 00
à l'Hôtel LOEWS LE CONCORDE
à Québec,
au 1225 Place Montcalm,
Québec
Tous les organismes et personnes, membres ou non, sont invités.
Pour renseignement, vous adresser à:
(418) 681-4661
Assemblée générale annuelle de l'Association d'éducation du Québec
Vendredi le 24 novembre 1978, à partir de 19 h 30 à l'Hôtel
LOEWS LE CONCORDE,
1225 Place Montcalm,
Québec

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Rédacteur en chef: Michel Roy

Directeurs de l'information: Jean Francoeur, Pierre Loignon

Trésorier: Bernard Larocque

Montréal, mercredi 22 novembre 1978 ■ 4

Les grèves étudiantes

Il y a une part de rite et de jeu initiatique dans les grèves étudiantes qui semblent vouloir faire boule de neige dans les cégeps. Comme elles n'entravent guère l'activité économique, comme les participants, fussent-ils des milliers, se privent eux-mêmes d'un service conçu à leur seul usage, l'émotion publique sera restreinte à l'agacement habituel des uns, au regard amusé des autres sur une forme de socialisation qui vaut bien une dynamique de groupe ou un cours d'introduction aux sciences politiques.

Mais, au fur et à mesure que les cégépiens étalent leurs griefs, surgit une inquiétude qui devra retenir l'attention. On a beau tourner et retourner en tous sens ces tracts bourrés de fautes qui réclament péniblement la « gratuité scolaire », on n'y trouve guère autre chose qu'un abîme insondable d'ignorance sur la situation même qu'on dénonce, une conscience sociale détriquée jusqu'à l'inexistence, une mentalité de dépendance à deux doigts et peut-être moins du parasitisme. Quand une société qu'on se plaît à croire dynamique est contrainte de constater que seules les questions de gros sous dans ses poches réussissent à mobiliser sa jeunesse normalement la plus active, elle a quelques questions de civilisation à se poser.

■

A partir d'une douzaine de revendications presque toutes centrées sur le mode d'administration et de distribution des prêts et bourses, les étudiants ne demandent ni plus ni moins qu'un régime de revenu minimum garanti.

Ils veulent l'abolition des frais déjà minimes de scolarité, la gratuité du matériel scolaire. Ils refusent de contracter des prêts et réclament l'aide sous forme de bourses indexées au coût de la vie, indépendantes du revenu des parents et même, faut-il comprendre, du revenu éventuel lui-même, aussi longtemps qu'il a envie de faire durer ses études au cégep. Tout cela au nom de « l'accessibilité » à l'enseignement postsecondaire. La classe ouvrière, dit-on pour s'abriter sous la bonne couleur, se portera mieux quand ses fils seront plus nombreux au collège et à l'université.

On ne saurait demander à ces étudiants, jeunes encore, de connaître les études qui démontrent que la gratuité scolaire est l'un des facteurs les moins importants dans la démocratisation de l'enseignement. Mais on s'étonne de les voir citer la France à leur tableau d'honneur comme la découverte du siècle. La gratuité y existe certes à tous les niveaux. Mais son taux de fréquentation postsecondaire reste l'un des plus faibles des pays hautement industrialisés, et la sélection y est la plus impitoyable, lors même que nos voisins américains, en réclamant des frais de scolarité qui atteignent facilement de $3,000 à $6,000 (fort loin des $35 d'inscription au cégep et des $500 de frais à l'Université au Québec) font littéralement le plein de tous ceux qui demandent à entrer dans une institution postsecondaire. Ce sont là des données élémentaires, toutes ignorées. Il y a de quoi rester médusé.

L'une des grandes différences entre la situation américaine et la situation québécoise est d'ailleurs l'attitude des étudiants envers l'endettement.

Il n'y a rien de scandaleux, dans une société où l'on conviendra qu'il existe des catégories de citoyens auxquels le revenu minimum garanti irait mieux qu'aux étudiants, de demander à ceux-ci de contracter littéralement une « dette » au seuil des années les plus actives de leur vie. Le mouvement étudiant des années soixante dont ils se réclament fallacieusement, encore là par ignorance désespérante, n'a jamais voulu formuler une revendication unique aussi étroite et aussi corporatiste que la gratuité scolaire. Rêveusement peut-être, mais en tout cas plus généreusement, il proposait d'échanger la gratuité et l'aide aux étudiants contre de vastes systèmes de « socialisation des professions », ou de remise de la dette par des années de services à la collectivité dans des régions éloignées ou des secteurs plus défavorisés.

On chercherait vainement trace d'un tel début de conscience sociale, toute théorique qu'elle ait pu être, dans la littérature cégépienne dont le slogan — « Nos poches sont vides, mobilisons-nous » — renseignera et édifiera le peuple mieux que mille assemblées générales.

L'imagination a fui les campus, chassée par l'espoir paresseux de l'Etat nourricier. Où sont les coopératives étudiantes qui pourraient faire concurrence aux cafétérias dont on se plaint, qui pourraient faire le troc du matériel scolaire entre générations d'étudiants? On n'a qu'une solution à la bouche, les subventions gouvernementales.

Il y a certes des raisons à cette méconnaissance des faits, à cette dépendance passive, à ces carences d'analyse, à ce manque de souffle finalement. S'étant sabordés au début de l'existence des cégeps, il y a dix ans, les dynamiques mouvements étudiants d'autrefois n'ont laissé aucune tradition derrière eux. Le passage des jeunes au collège est si bref, au sortir du secondaire, qu'ils n'ont guère le temps de s'engager dans une quelconque action ou réflexion à plus long terme. Ils s'engouffrent dès lors dans la première grève venue comme en un nécessaire rite d'entrée dans le monde politique. Mais on se demande tout de même comment, puisqu'ils reçoivent une formation en sciences humaines, leur appréhension de la réalité socio-économique peut rester aussi fragile et artificielle.

■

Le ministre de l'Education ne semble guère disposé, et avec raison, à signer sa reddition à l'ensemble de demandes qui coûteraient une centaine de millions et plus au trésor québécois qui a d'autres priorités. Quand il aura revisé certains modes de calcul pour l'attribution des prêts et bourses, comme il a promis de le faire bientôt, quand il aura tenu mieux compte du revenu et de la contribution parentale réelle, et du chômage estival des étudiants, il ne saurait céder plus avant sans léser d'autres catégories de citoyens. Les étudiants ne devront pas s'y tromper. S'ils se complaisent dans leur idée incongrue d'une action « radicale », les contribuables auront vite fait de se ranger du côté d'un gouvernement qui aurait une tout autre idée de la fermeté.

Lise BISSONNETTE

Un cas troublant de folie religieuse

Nos voisins du sud viennent d'être plongés dans une autre grande tragédie. Le suicide collectif qui a suivi le meurtre, près de Jonestown, du représentant Leo J. Ryan, de trois journalistes et d'un des membres de la secte « People's Temple » tentant de revenir aux Etats-Unis, a frappé de stupeur l'opinion américaine. Pendant que l'on se demande ainsi quel vent de folie religieuse a pu pousser à la mort plus de quatre cents personnes dans une commune de la Guyana, tous membres d'une secte multiraciale formée d'Américains de statuts sociaux les plus divers, des informations plus troublantes peut-être encore commencent d'être publiées dans la presse américaine sur les antécédents de ces massacres.

Il saute aux yeux que la délégation américaine venue faire enquête sur place sur les conditions faites aux membres de la secte du chef « charismatique » Jim Jones n'avait rien de menaçant pour les membres de la commune, au contraire. Le *congressman* Ryan avait quitté Jonestown après y avoir été relativement bien accueilli, si l'on met à part l'agression d'un énergumène, et la commune n'avait rien fait pour retenir ceux qui, au nombre d'une vingtaine, choisirent de revenir aux Etats-Unis. D'après des témoins, la scène du suicide collectif avait déjà donné lieu à des « répétitions » au cours desquelles la détermination et surtout l'obéissance des membres avaient été mises à l'épreuve.

Tôt ou tard donc ce sacrifice collectif, largement « volontaire », en partie soumis à la contrainte morale et physique, risquait de se matérialiser. Ce n'est pas en Guyana, mais d'abord en Californie qu'il faut chercher les explications de cette démence et surtout de la facilité déconcertante avec laquelle elle a pu faire des centaines de victimes.

D'après les témoignages accablants, répétés avec plus d'autorité après les événements que l'on sait, le chef du « Temple du peuple » n'en était pas à ses premières victimes, à ses premières intimidations. C'est du reste à la suite de ces plaintes, au départ incroyables, que M. Ryan avait décidé d'en avoir le coeur net et d'aller rejoindre la « commune » là où elle avait fui les déboires qui commençaient de survenir à Jim Jones en Californie. S'il est vrai que des actes d'intimidation, de violence, voire des disparitions ou des meurtres ont été perpétrés en Californie même, comment se fait-il que les autorités locales n'aient rien fait?

Cet aspect troublant de l'épopée californienne de la secte du « Temple du peuple » mériterait une enquête à elle seule. Dans la foulée des joyeuses et souvent douteuses retrouvailles entre politiciens et esprits religieux aux Etats-Unis, la secte de Tim Jones n'est pas la seule à avoir soulevé des questions, mais il est étonnant, après coup, de voir quels appuis et témoignages publics elle avait pu recevoir. Les autorités de la Guyana n'ont pas manqué du reste de citer tous ces certificats de bonne conduite et de haute moralité qu'une pléiade d'hommes publics, jusqu'à la Maison Blanche, s'était plu à accorder à Jim Jones, à ses oeuvres et à ses projets.

Le Département d'Etat, en particulier, savait-il que la commune religieuse de Jonestown représentait un danger pour ses membres et pour d'éventuels visiteurs? Un assistant de M. Ryan a déclaré que le Département avait assuré le représentant de la Californie du caractère « inoffensif » de la secte. D'autre part, le Département prétend avoir prévenu l'homme politique du manque de protection policière à Jonestown. Les seuls gardes armés sur place étaient justement des membres de la secte obéissant au seul chef du groupe, sinistre assurance d'ordre.

Le meilleur et le pire peuvent être trouvés dans la foison des groupes religieux, anciens et nouveaux, qui sont toujours actifs aux Etats-Unis. Le désarroi et la recherche d'un sens à la vie ont poussé ces dernières années des centaines de milliers de personnes de tous âges et de toutes conditions à tourner le dos à une société elle-même devenue souvent démentielle. Des exploiteurs et des détraqués ont manifestement réussi à ramasser leur part de fidèles, à les subjuguer par des subterfuges ou par la contrainte morale ou physique, et à dominer sur leurs biens comme sur leurs esprits.

Une Américaine, ex-membre de la secte, et dont le mari et le fils sont peut-être au nombre des victimes du « suicide » collectif, a raconté cette semaine au New York Times comment, après avoir tout quitté et tout donné au « Temple du peuple », elle en est venue à découvrir, au risque de sa vie, que le leader de la communauté était un fou criminel. Elle se promet bien de consacrer désormais son existence à faire sortir de l'emprise de pareils groupes les gens qui en sont devenus captifs.

C'est beaucoup demander à de simples citoyens, mêmes regroupés en de solides organisations. C'est beaucoup demander même aux autorités civiles et religieuses qui devraient avoir l'expérience voulue pour contrecarrer les aberrations des sectes du genre, mais qui se heurtent au respect des libertés valant pour ces groupes comme pour tous. L'expérience enseigne en tout cas que dans les affaires du genre, il est périlleux pour un député et des journalistes de s'improviser en commissaires-enquêteurs.

Ces sectes criminelles ne sont pas les premières à surgir dans l'histoire, ni dans la vie américaine. On ne peut les interdire sans injustice. On ne peut non plus en démasquer et en neutraliser les vrais éléments dangereux sans faire appel à des policiers hors du commun. En outre, on peut d'autant moins en faire des « phénomènes » criminels particuliers, « bizarres » comme l'écrit la presse américaine, qu'ils reflètent, à leur façon, les tourments de toute une société.

Dans cette société américaine, l'on ne sait plus à quel saint se vouer ni à qui faire confiance. Plus tôt cette année, des parents de membres de la secte avaient, hélas en vain, tenté d'attirer l'attention sur les violations des droits de l'homme par le chef de la communauté du « Temple du peuple ». Ils avaient même cité un « manifeste » dans lequel Jim Jones, se plaignant de harcèlement policier, prévenait les membres du Congrès que « mieux valait la mort que la persécution d'un continent à l'autre »!

Il faut vivre dans la société américaine pour mourir ainsi en l'annonçant à l'avance; pour s'en prendre à un Congrès protégé par d'aussi forts services de police, et en abattre l'un des membres au nez du FBI et de la CIA; pour passer d'un dîner avec Mme James Carter à une colonie infernale comme celle fondée par Jim Jones en pleine jungle guyanaise. A tout le moins, il faut une bonne dose de désorganisation sociale pour expliquer qu'un « marxiste » utopiste comme Jones, fondateur d'une communauté sans discrimination sociale ni raciale, ait trouvé plus détraqué que lui pour faire l'éloge de sa secte.

Il serait possible de se rassurer si pareil cas était vraiment exceptionnel. Qui peut donner pareille assurance aux Etats-Unis, et même de ce côté-ci de la frontière?

Jean-Claude LECLERC

TÉMOIGNAGE

Un grand éducateur, Philippe Morel

par Émile Gervais, s.j.

Fondateur et animateur du scoutisme au Canada français, Philippe Morel est décédé au début de ce mois à l'âge de 80 ans. Émile Gervais, s.j., qui fut l'un de ses compagnons de route, lui rend hommage.

■

Le monde de l'éducation et du scoutisme a perdu récemment un de ses membres les plus méritants, décédé à l'âge de 80 ans, Philippe Morel. Dans les jours qui suivirent sa mort, des manifestations d'estime et de deuil fort significatives se déroulèrent au salon mortuaire Marchand, rempli de parents et d'amis. Ce furent d'abord les jeunes du groupe scout de l'Immaculée-Conception qui vinrent prier devant la dépouille mortelle de leur « grand frère Philippe », sous la direction de leurs chefs et de leur aumônier qui sut les émouvoir par une prière de circonstance simple et prenante. Le lendemain, ce fut le ralliement des anciens du même groupe: une délégation nombreuse et représentative de la foule des scouts d'autrefois où figurent toutes les professions, médecins, avocats, magistrats, éducateurs, financiers, scientistes, fonctionnaires des gouvernements fédéral et provincial, sans oublier plusieurs prêtres et religieux. Ces hommes d'âge mûr aux cheveux blancs, accompagnés de leur épouse pour la plupart s'unirent dans un hommage au « chef » et dans une prière d'action de grâces au Seigneur pour les bienfaits octroyés par l'entremise du défunt. Puis, quelques-uns s'avancèrent pour lui dire tout ce qu'ils lui devaient, lui qui les avait formés et lancés dans la vie.

Devant un tel spectacle, on pouvait se demander comment il se faisait qu'un homme qui avait su mériter la reconnaissance de tant de gens bien placés dans la société ne fût pas mieux connu du grand public. En effet, Philippe Morel est un de ces héros ignorés d'un monde hypnotisé par la publicité et les vedettes qui ont rendu à leurs concitoyens des services qui auraient dû leur valoir une grande notoriété. Pour s'en convaincre, il suffit de jeter un coup d'oeil sur sa carrière vraiment exceptionnelle.

Exceptionnelle par son envergure. Elle commence de bonne heure. A l'âge de 16 ans, Philippe Morel exerce à la Colonie des Grèves (Contrecoeur), avec son frère aîné Guido, le rôle d'animateur des jeux et des sports, dont les deux frères préparent le programme entre les colonies tout en aidant leur famille dans les travaux d'aménagement matériel et ménager. Plus tard, après un cours solide d'école normale, il s'engage dans la profession d'instituteur. Il enseigne successivement aux écoles St-François-Xavier, St-Stanislas, St-Bernard et Ste-Claire. Il accède au directorat comme assistant-principal à Louis-Hébert, puis devient directeur en titre à Notre-Dame-du-Mont-Carmel, St-Mathieu et à Catherine Primeau de Longueuil. Même après sa retraite à l'âge de 65 ans, il ne quitte pas le monde de l'éducation. Il accepte la direction du service de l'entretien matériel et des fournitures scolaires desservant les huit écoles de la Commission scolaire de Longueuil.

Non content de cette carrière dans les institutions d'enseignement, pourtant si chargée, il y ajoute des activités qui prennent beaucoup de son temps. Quand on procède à la municipalisation des terrains de jeux, jusqu'alors sous direction privée, il accepte de diriger l'un des deux organismes institués pour conserver aux terrains de jeux de Montréal le caractère éducatif qui faisait leur valeur: le service de la formation et de la direction des moniteurs et des monitrices. Pendant plusieurs mois de l'année, il se dépense auprès des responsables des terrains de jeux de la métropole. A ces activités extra-professionnelles, il faut rattacher l'oeuvre qu'il accomplit à l'école Notre-Dame-du-Mont-Carmel. Malgré qu'en soi cette oeuvre entre dans la catégorie du travail d'éducateur dans les institutions d'enseignement, elle s'en distingue à cause des préoccupations et des efforts qu'elle impose et qui dépassent le lot ordinaire d'un éducateur. Car Notre-Dame-du-Mont-Carmel n'était pas une école comme les autres. La Commission scolaire de Montréal, frappée par le succès éducatif du scoutisme, décida d'y faire l'essai d'une adaptation aux milieux et à la formation des élèves, des méthodes et de l'esprit scouts. Philippe accepta de diriger ce test, aidé d'une équipe choisie par lui. L'expérience poursuivie pendant de nombreuses années se clôtura par un succès inespéré.

C'est le scoutisme qui constitue l'oeuvre la plus considérable qu'il ait accomplie en marge de sa carrière professionnelle proprement dite. En 1926, il crée le scoutisme canadien-français avec son frère Guido. Il fonde la troupe de l'Immaculée-Conception, alors que Guido établit celle de St-Jean-Berchmans. Son dévouement au scoutisme de chez nous se déploie sur deux terrains connexes. Au groupe de l'Immaculée-Conception, il s'occupe de l'organisation matérielle et des finances, de l'éducation scoute et morale de ses garçons, de la formation et de la direction de ses assistants. A la Fédération des scouts — l'ancienne Fédération des Éclaireurs canadiens-français — il a d'abord à diriger la fondation des troupes. Il les suit dans leurs premiers pas, sans cesser tout à fait de les aider par la suite. Il est également responsable de la formation des chefs. Il les seconde dans leurs premières expériences et, bien souvent, tout le long de leur stage à la direction de leur troupe. Même quand le grand âge lui interdit toute responsabilité au sein de la Fédération comme

Voir page 6: Éducateur

LETTRES AU DEVOIR

■ *Une annonce fausse et hypocrite*

(Au groupe des dix, signataire d'une page d'annonce parue dans LE DEVOIR du 17 novembre, page 28).

Vous avez fait paraître dans Le Devoir du vendredi 17 novembre une annonce concernant l'abolition de la publicité destinée aux moins de treize ans. Parce que je suis indigné par la façon trompeuse dont vous abordez le sujet, je voudrais tenter de rectifier l'interprétation que vous faites de la liberté des enfants.

Tout d'abord, si votre message prétend défendre le droit des enfants d'accéder à la publicité, il est bien clair que votre intérêt se situe dans le cheminement inverse, à savoir le droit de la publicité d'accéder aux enfants. Ce n'est pas que je veuille justifier cette loi, mais la façon dont vous tentez de vous justifier, par exemple, est nettement sujette à caution.

Vous présentez cette loi comme une violation des droits de l'enfant. Pourtant, à ce que je sache la publicité n'est ni un besoin essentiel pour l'enfant, ni « un instrument d'apprentissage important », comme vous le déclarez. Vous faites preuve de démagogie. De plus, lorsque vous dites qu'abolir cette publicité équivaut à enfermer les enfants « dans un ghetto où ils n'ont pas le loisir de se confronter à la réalité », je trouve que vous y allez un peu fort (et je suis poli). Primo, la liberté ça ne s'apprend pas assis devant un appareil de télévision, c'est plutôt le contraire qui arrive dans ces cas-là; secundo, « le but de la publicité c'est de vendre un produit », et ça c'est tiré de votre annonce, alors ne mettez pas en en-tête de votre annonce « Abolir la publicité aux enfants les prive d'un instrument important de l'apprentissage de la liberté. »; tertio, vous citez que « l'enfant se laisse moins berner que l'adulte parce qu'il n'a pas appris à se mentir lui-même. » Vous faites encore preuve de démagogie et vous négligez toute l'importance du monde imaginaire de l'enfant, qui se laisse facilement impressionner par des apparences. En outre vous oubliez que la plupart du temps, l'enfant n'a pas à se mentir lui-même, les autres s'en chargent pour lui.

Vous présentez la situation à l'envers, car priver l'enfant de publicité, c'est avant tout l'en libérer et pas le contraire. La vie lui offre déjà bien assez de choix pour qu'il n'ait pas en plus à subir tous vos colporteurs télévisés (et les autres). De toutes façons il est toujours confronté à la publicité pour adultes et celle-ci n'est pas toujours des plus reluisantes.

Ce n'est pas la liberté des enfants que vous défendez, c'est la vôtre. Si je vous écris, c'est que je trouve votre annonce fausse et hypocrite. L'enfant n'a jamais eu besoin de publicité pour être libre.

Pierre ASSELIN

Sherbrooke, novembre 1978.

■ *Place à la littérature québécoise!*

(Lettre ouverte à tous les marchands: Libraires, tabagistes, Sears, Woolco, Greenberg, Woolworth, La Salle, K-Mart, Steinberg, etc.)

Chers marchands,

En tant que commerçants, en tant que vendeurs, vous devez savoir mieux que quiconque, que pour survivre, il vous faut vendre! et pour cela, n'est-ce pas, vous étudiez le marché, vous essayez d'intéresser les acheteurs à votre marchandise, et quand vous faites de bonnes affaires, vous vous sentez satisfaits, et vous devenez prospères, et vous êtes capables de maintenir votre commerce en opération!

Pour moi, je ne suis pas commerçante, mais je suis aussi vendeuse, en un sens. Car depuis de nombreuses années j'écris des livres pour les enfants. Et je ne suis pas la seule à le faire! Il y a présentement au Québec un grand nombre d'écrivains pour enfants. Et pourtant, vous autres libraires, tabagistes, commerçants, vous semblez presque totalement nous oublier! Nous sommes pourtant parmi vos clients. Nous mangeons, nous nous habillons, nous lisons! et quand nous passons dans vos établissements, croyez bien que nous sommes tristes. Nous voyons là, étalé sous nos yeux, le marché qui serait capable de nous faire vivre décemment! et qui présentement enrichit des auteurs européens qui ne viendront certainement jamais acheter dans vos établissements!

Alors, nous nous mettons à rêver, qu'un jour votre conscience patriotique s'ouvre, et qu'à la place des « Martine » Hachette et compagnie... dans tous les Woolco, les K-Mart, People, Woolworth, Sears, Iga etc. les livres pour enfants, écrits au Québec, aient la place de choix. Alors nous pourrions vivre facilement de notre travail, comme vous vivez du vôtre!

Vous connaissez mieux que personne l'importance de la publicité, alors, vous, libraires, pourquoi cachez-vous continuellement nos livres derrière les best-sellers français? Pourquoi vos étalages les plus voyants ont-ils l'air de dire « **Achetez les livres européens!** » pourquoi êtes-vous si peu fiers de nous? Nous autres, écrivains, nous n'avons pas l'habitude de protester et nous nous contentons depuis de nombreuses années des coins les plus poussiéreux de vos tablettes. Mais nous commençons, étant installés depuis aussi longtemps, aussi bas, à nous sentir ankylosés! et nous aimerions bien nous détendre un peu sur vos plus attirantes tablettes, quitte, à relayer à notre ancienne place, tous ces livres qui, s'ils se vendent si bien, devraient être capables de supporter, sans déchoir, notre ancienne cachette?

Enfin, il y aura dans quelques jours le Salon du livre, à Montréal, si vous alliez y faire un tour, avec vos yeux québécois? et si, pour Noël qui s'en vient et pour l'année entière, et les autres après! vous décidiez d'être éveillés à la culture de votre propre pays? et d'être assez conscients d'elle, pour être prêt à assumer sa survie? Alors vous deviendriez, un peu plus que des marchands, vous seriez des collaborateurs à l'édification d'une culture québécoise qui se fait!

Paule DOYON

La Tuque, novembre 1978

■ *Sur la mise en disponibilité des fonctionnaires*

En tant que fonctionnaires fédéraux, nous appuyons pleinement l'application des règles de l'efficacité au sein de la Fonction publique. Nous savons, par ailleurs, qu'avec une utilisation judicieuse des ressources humaines, le gouvernement peut réaliser des économies substantielles. Toutefois, la mise en disponibilité de 5,000 fonctionnaires répond-elle vraiment au critère de l'éfficacité? Cette mesure entraînera-t-elle de véritables économies? Au contraire, nous savons qu'elle sera coûteuse puisqu'elle résultera en un sérieux gaspillage de compétences humaines et de fonds publics. Dans le rapport annuel 1977 de la Commission de la fonction publique du Canada, le tableau 33 signale qu'il y a eu 134,996 nominations à la Fonction publique en 1977. Et il y a eu 32,503 cessations d'emploi. Compte tenu de ces données, les connaissances et habiletés des 5,000 fonctionnaires n'auraient-elles pas pu être mises à profit dans bon nombre de ces postes?

Depuis un certain temps déjà, le peuple de notre « société juste » a agi en spectateur devant une grave injustice sociale. Le tout paraît si simple et tellement économique — mettre 5,000 fonctionnaires en disponibilité. Le Gouvernement, dans sa sagesse, a décidé d'offrir en sacrifice 5,000 fonctionnaires, leur famille et leurs possessions dans sa lutte pour sauver l'économie canadienne.

On s'attendrait pourtant à un tollé général contre un acte aussi immoral, contre une injustice aussi flagrante à l'endroit des moins coupables en la matière, mais le silence est fracassant.

On s'attendrait aussi à des cris d'indignation de la part des députés de l'Opposition, mais l'on entend plutôt des déclarations encore plus menaçantes. On s'attendrait à une avalanche de protestations de la part de nos syndicats, mais l'on entend surtout des questions sur le qui et le quand.

La justification est simple. La justification, c'est la vérité tout entière. Combien le Gouvernement épargnera-t-il en mettant 5,000 fonctionnaires en disponibilité? Environ 5% du 2 milliards qu'il veut épargner. Mais une économie de 5% à quel coût! L'insensibilité de sa décision devient encore plus apparente lorsqu'on considère les questions suivantes.

Quel sera le coût des indemnités de chômage qui devront être payées?

Quel est le coût du temps perdu en raison du moral décroissant au sein de la Fonction publique qui affecte non seulement ceux qui sont rejetés mais aussi ceux qui demeurent? Et ça devient de plus en plus évident.

Et plus grave encore est l'hypocrisie qui sous-tend les déclarations rassurantes que la plupart des excédentaires trouveront, de toute façon, d'autres emplois dans la Fonction publique. Si c'est vrai, pourquoi au point de départ menacer la Fonction publique de 5,000 mises en disponibilité? N'aurait-il pas été plus honnête et moins coûteux de réaffecter tout simplement le personnel de programmes superflus à des programmes nécessaires au fur et à mesure que des postes y deviennent vacants? Ne devra-t-on pas procéder ainsi de toute façon?

Si ce Gouvernement peut, dans ce pays, traiter si mesquinement un groupe de personnes sans se faire taper sur les doigts, à quand votre tour?

Les pions des élections

G. FREY

(137 autres fonctionnaires ont également signé cette lettre.)

Ottawa, le 20 octobre 1978.

■ *Que se passe-t-il à Oxfam?*

(Lettre adressée à M. Raymond David, vice-président et directeur général de Radio-Canada.)

Les remarques de M. Edouard Naltchayan dans sa lettre publiée dans LE DEVOIR du 8 novembre appellent les réflexions suivantes:

1) M. Naltchayan n'est pas membre d'Oxfam-Québec et il n'était pas à l'assemblée d'Oxfam du 30 octobre. Comment peut-il alors affirmer que le reportage de Mme Carole Allard « non seulement manquait d'objectivité mais était franchement biaisé »?

2) En avril dernier, le président contesté d'Oxfam, M. Jean Clerk, a, par un de ces coups de force dont il est devenu le spécialiste, fait exclure du Comité des projets trois membres (Mme Gilberte Boivin, le Dr Serge Mongeau, M. Jean-Guy Vaillancourt) pour les remplacer par... devinez qui: son « grand ami » M. Naltchayan. M. Naltchayan vint à une seule rencontre du Comité des projets et présenta par la suite sa démission.

3) Ce n'est pas tout. L'Oxfam de M. Clerk vient d'accorder dix mille dollars à... la soeur de M. Naltchayan, Marie Naltchayan, pour un projet d'aide au Liban. Ce projet n'aurait pas pu être accepté si les critères en vigueur à Oxfam-Québec depuis 1975 et récemment réaffirmés par l'Assemblée générale spéciale du 27 mai dernier avaient été respectés!

Il est loin d'être inutile de tenir compte de ces faits pour apprécier à sa juste valeur l'« objectivité » de ce donneur de leçons d'éthique qu'est M. Naltchayan. Les faits en question aident en particulier à comprendre pourquoi M. Naltchayan parle de ce qu'il ne connaît pas (le déroulement de l'assemblée d'Oxfam du 30 octobre), fait l'éloge de M. Clerk, et en profite pour lancer des attaques aussi mesquines que déplacées contre deux journalistes du Montréal-Express.

François BEAULIEU,
membre démissionnaire du
Conseil d'administration
d'Oxfam-Québec.

Rosemère,
le 13 novembre 1978

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: $60 par année; six mois: $33; trois mois $21. A l'étranger: $65 par année; six mois: $36; trois mois: $24. Éditions du samedi: $19 par année. Édition quotidienne livrée à domicile par porteur: $1.50 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361
(lignes groupées)

Les minorités ethniques au Québec

3) Les « pions » sur l'échiquier québécois

par
Edward Bantey

C'est avec l'arrivée au pouvoir du gouvernement Lesage, l'éclatement de la violence et l'utilisation de plus en plus répandue d'une symbolique nationaliste que la situation et les attitudes des minorités ethniques au Québec subirent une transformation profonde.

Non pas que les Juifs, les Italiens et les autres se soient soudainement précipités vers leurs concitoyens « anglais ». Au contraire, ce sont ces derniers — spécifiquement, certains leaders de la communauté anglo-québécoise — qui ont découvert, après des décennies d'indifférence, que les Québécois de plus récente souche pourraient être utiles: eux aussi seraient appelés à servir dans le combat qui s'engageait pour sauvegarder le statut particulier que la victoire des Plaines d'Abraham avait consacré.

Un front commun de non-francophones, puisque c'est de cela qu'il s'agissait, serait désormais l'instrument de la résistance contre la prise en charge des leviers de commande par la majorité au Québec.

Le tout débuta lors des élections de juin 1960.

Les Anglo-Québécois et, jusqu'à un certain point, la plupart des minorités, accordèrent un appui massif au Parti libéral.

Ainsi, la communauté anglo-québécoise rompit avec l'ambivalence qu'avait caractérisé son attitude face à l'Union nationale durant les années cinquante. Pour celle-ci, surtout les protestants, il s'agissait d'un retour au bercail duquel d'ailleurs elle ne s'était jamais complètement éloignée, en dépit de la volte-face progressive qu'effectuèrent les médias anglophones au profit de Maurice Duplessis vers la fin des années quarante.

Les autres minorités avaient des mobiles différents.

Par exemple, la communauté juive — exception faite des éléments progressistes ou radicaux qui appuyèrent traditionnellement la CCF, devenue aujourd'hui le NPD, et le Parti ouvrier progressiste (communiste) — était demeurée fidèle au Parti libéral tout au long de la grande noirceur. Pour les Juifs donc, il n'y eut pas de revirement en 1960.

Les Italiens, par contre, étaient loin de faire l'unanimité sur le plan politique. L'Union nationale avait réussi à s'attirer l'appui d'un bloc important d'Italo-Québécois et ce n'est que plus tard que ces derniers se tournèrent massivement vers le Parti libéral. En 1960, les Italiens ne votèrent pas en bloc.

La joie des retrouvailles avec le Parti libéral fut de courte durée pour les Anglo-Québécois. Le refroidissement s'installa proportionnellement à l'affirmation croissante de la majorité qu'inspira la « Révolution tranquille ».

Vers la fin de 1961, un an et demi après la victoire libérale, René Lévesque, se servant du thème d'Errol Bouchette qu'avait exploité M. Duplessis 15 ans auparavant, relançait le slogan « Maîtres chez nous ».

C'était l'époque où, en décrivant le Québec, M. Lesage lui-même avait pris goût à l'expression « Etat ». Et M. Lévesque, alors ministre des Richesses naturelles, ne fit rien pour rassurer le milieu d'affaires anglo-québécois lorsqu'il réussit à « vendre » la nationalisation de l'électricité contre l'opposition féroce des milieux d'affaires d'alors.

Mais l'absence d'une solution de rechange joua en faveur de l'équipe Lesage pour l'assurer de l'appui de l'électorat anglo-québécois lors du scrutin du 14 novembre 1962.

Les milieux d'affaires néanmoins jugeaient la nationalisation de l'électricité comme une rebuffade ignominieuse de la part de ceux qu'on avait mis au pouvoir. Et, en 1963, lorsque les bombes éclatèrent un peu partout à Montréal, on en tint rigueur aux « révolutionnaires tranquilles ».

Les indices se multipliaient selon lesquels M. Lesage aurait bien voulu rétablir la paix, mais l'attitude intransigeante de M. Lévesque, curieusement appuyée par Eric Kierans, rendait cet espoir plutôt éphémère.

Au début de 1966, M. Lévesque, devenu ministre de la Famille et du Bien-Etre social, donna ce que le milieu des affaires perçut comme le coup de grâce: dans un discours-choc aux étudiants de l'Université McGill, il affirma que certains hommes d'affaires anglophones manifestaient une mentalité de Rhodésiens blancs face à la majorité. La réaction fut vive et spontanée. En effet, disait-on, « Enough is enough! »

La machine à démolition

Le moment était venu de mettre fin aux visées présomptueuses des nationalistes québécois qui persistaient à faire le point, souvent avec encore moins de diplômatie que M. Lévesque, soutenant que le Québec était à 80% francophone et que les Québécois francophones ne voulaient plus du rôle de « nègre blanc. »

Il fallait mettre en branle la puissante machine à démolition qui, dans d'autres circonstances, avait réussi à écraser Duplessis en 1939 et à placer Camillien Houde derrière les barreaux quelques années plus tard. Encore une fois, la voix de « la « minorité » se fera entendre.

Cette fois, cependant , le genre d'appel « patriotique » qui, en temps de guerre, avait servi à soulever la masse des Anglo-Québécois ainsi qu'une bonne partie des francophones ne suffirait pas. Il faudrait rejoindre un groupe-cible plus vaste. Il faudrait s'adresser à toutes les minorités non-francophones, à une « communauté » minoritaire.

C'est le Montreal Star qui un jour découvrit la solution-miracle en « assimilant » au milieu anglophone réel — essentiellement la communauté anglo-protestante — toute personne non-francophone de quelqu'ethnie, culte ou race qu'elle soit. L'Italien et l'Allemand, subversifs hier, l'Ukrainien et le Polonais, le Juif et l'Irlandais, le Chinois et le noir américain, le Grec et le Portugais, l'Arménien et le Bulgare — en un mot, tout humain résidant au Québec non susceptible d'être identifié comme francophone — feraient désormais partie de « la grande famille ».

Désormais, plus question de parler d'une petite minorité d'« Anglais » au Québec. Il s'agissait maintenant d'une « collectivité », voire même d'un « peuple », qui représentait 20% de la population québecoise et au-delà de 35% de la population montréalaise. On est un million, faut se le répéter!

On oublie trop souvent, cependant, que le rêve de solidarité ne se concrétisa pas dans les faits quotidiens.

Les banques n'accueillaient toujours aucun Juif (et, encore moins, des Italiens, des Portugais ou des Grecs) au sein de leurs conseils d'administration ou même, jusqu'à récemment, au sein de leur personnel.

Les clubs privés et les clubs de golf des Anglo-Québécois et des Juifs, séparés, fonctionnaient toujours séparément et ne songeaient pas à ouvrir leurs portes aux autres membres de « la communauté ».

Et les ghettos s'amplifièrent. Après Snowdon, Côte Saint-Luc et Chomedey, ce fut Dollard-des-Ormeaux pour les Juifs; Saint-Léonard pour les Italiens; l'avenue du Parc pour les Grecs; un petit arrondissement à l'est du boulevard Saint-Laurent pour les Portugais. Westmount et « T.M.R. » devinrent plus cosmopolites, mais Montreal West et la plus grande partie du West Island résistèrent à l'assaut des « arrivistes ».

Pour le monde ordinaire, ceux qui n'étaient pas appelés à siéger aux conseils d'administration des banques ou qui ne songeaient pas à s'inscrire aux clubs privés et aux clubs de golf, la naissance de leur « communauté » n'a rien changé. Ils vivaient leur vie comme ils l'avaient toujours vécu, les Juifs parmi les Juifs, les Italiens au sein des leurs, les Grecs dans leur milieu. Et, faut-il l'ajouter, la classe dominante de chaque groupe ne s'est pas adonnée à côtoyer, soudainement, la classe ouvrière.

Une arme efficace

Mais l'« Opération solidarité » ne demeura pas sans effet. On avait maintenant un cheval de bataille qui servirait bien lors des luttes qui s'annonçaient non contre les « séparatistes » mais contre les fédéralistes alors au pouvoir — les luttes linguistiques dans le domaine de l'éducation, pour une aide financière exagérée aux universités de langue anglaise, pour le bilinguisme dans la signalisation routière, pour mille et un « privilèges » voués tôt ou tard à disparaître.

L'efficacité de la formule se confirma au fur et à mesure que la collectivité francophone affirma dans la bataille scolaire à Saint-Léonard qui se termina avec la loi 65, lors de diverses manifestations à l'appui d'un Québec français, peu à peu l'image d'une minorité sur les remparts s'implantait.

Lors des élections de 1970, c'est le coup de la Brink's, suivant un scénario rodé à l'automne 1967 « pour convaincre » le premier ministre Johnson de mettre un terme à son « charriage nationaliste » (Pierre Godin, l'Actualité, octobre 1978). Il s'agissait d'une stratégie des plus persuasives. Les minorités, comme la majorité d'ailleurs, sont présentes à l'écoute.

Même le charisme de M. Lévesque n'offre aucune défense contre la nouvelle arme secrète dans le comté de Laurier: les Néo-Québécois sont là!

La pression des francophones s'accroit. Il y a la crise d'octobre, mais la popularité du Parti québécois continue d'augmenter et Robert Bourassa doit s'engager à légiférer sur la question linguistique.

Après les élections de 1973, il propose un projet de loi que les péquistes considèrent mi chair mi poisson. Mais, pour les défenseurs du statu quoi, le « bill » 22 (on n'a jamais pu accepter, même après son adoption, qu'il s'agissait d'une loi) constituait le début de la fin. Non seulement la loi imposait-elle certaines règles du jeu quant à la langue du travail et des affaires, mais elle menaçait de faire plafonner et, ultimement, de réduire les effectifs de « conscrits » à la cause en établissant des normes linguistiques dans les écoles.

C'était le moment de la vérité, l'épreuve ultime de l'efficacité du front commun et la lutte homérique contre le « bill » 22 en 1975 et 1976 témoignait encore une fois de son potentiel. À Pierrefonds, dans le West Island, au sein de la communauté italo-québécoise, comme à Côte Saint-Luc et ailleurs, la levée de boucliers fut générale — assez générale, espérait-on, pour faire comprendre à Robert Bourassa qu'il devait se brancher.

Mais M. Bourassa avait une préoccupation encore plus grave: l'appui des franchophones s'effritait de mois en mois. Soumis à une foule de pressions, M. Bourassa opta pour une élection générale. En refusant de retirer la loi 22, il s'offrait aux francophones comme l'homme modéré qui rejette à la fois le radicalisme des « séparatistes » francophones et anglophones. Quant aux minorités, elles ne pouvaient que l'appuyer, jugeait-il, puisque même l'Union nationale, tout en optant pour le libre choix, n'était pas apte à cueillir leurs votes.

Mais le 15 novembre 1976, l'impossible se produisit. Les francophones votèrent majoritairement pour les « radicaux » du Parti québécois et les minorités, en divisant leur appui entre le Parti libéral et l'Union nationale, facilitèrent la victoire péquiste tout en limitant l'Union nationale à une réussite éphémère dans un comté du West Island.

Comme le « super-vendeur » qui dépasse le seuil de crédibilité et rate la vente, la campagne anti-bourassiste en milieu anglophone, conjuguée à la vague du mécontentement des francophones, a si bien réussi que les minorités, devenue des « pions » sur l'échiquier québécois, se sont retrouvées comme le petit Poucet après que les oiseaux eurent mangé le pain.

Le « gros bon sens » revient

Et, presque deux ans après ce célèbre 15 novembre, l'angoisse des minorités persiste. Moins pragmatique que le Protestant School Board of Greater Montreal, qui a sagement abandonné le maquis pour se soumettre aux règlements de la loi 101, elles comprennent mal ce qui leur paraît être une capitulation de la part de ceux qui les ont incitées à la désobéissance civile. Pire, elles s'estiment délaissées par le gouvernement fédéral qui refuse maintenant de maîtriser ces « séparatistes » qui amènent le Québec vers une Apocalypse économique.

Entre temps, les minorités jugent que l'attitude de l'élite économique est devenue moins rassurante qu'elle ne l'était hier. Cette dernière essaie de s'ajuster tant bien que mal à ce nouvel état de chose en attendant, bien sûr, de meilleurs jours — après le référendum.

Les pages du journal The Gazette témoignent du changement. Il y a à peine un an, ce quotidien débordait de manchettes, d'éditoriaux, de courrier des lecteurs, même de certaines chroniques sportives qui étaient virulents et franchement exagérés.

Aujourd'hui, The Gazette a retrouvé le « gros bon sens » d'un passé responsable. Sans avoir eu le coup de foudre pour le gouvernement Lévesque, ses propos sont devenus plus nuancés et, à l'occasion, le journal se permet même de rappeler à ses commettants, tel le Positive Action Committee, qu'il ne faut pas charrier quant aux règlements de la loi 101 qui traitent de la langue des sièges sociaux.

Il ne faut pas imaginer pour autant que le Montreal Star, une fois la grève actuelle terminée, emboîtera le pas. On peut donc s'attendre à d'autres manchettes inflammatoires de la part de certains organes d'information, dont sans doute la Suburban et CFCF, pour ne mentionner que ces deux exemples.

Est-ce la modération bien relative de la Gazette ou l'intransigeance du Suburban qui reflète plus fidèlement l'attitude actuelle des Anglo-Québécois, des Juifs et des autres minorités?

Madame Viviane Jungfer, dans l'Actualité (octobre 1978), nous offre peut-être quelques indices dans un reportage remarquable intitulé « Etre Juif au Québec ». Parlant uniquement de ce groupe, qui est généralement considéré comme le plus intégré aux Anglo-Québécois, elle écrit: « ...les contours du Juif sont flous. Il vit tiraillé entre le repli sur lui-même et la volonté d'intégration (à la société francophones), la tentation de participer (à la vie québécoise) et la peur d'assimilation. »

Et, comme l'affirme l'écrivain Naïm Kattan, tel que cité par madame Jungfer, « la communauté juive, vue de l'intérieur, est loin d'être monolithique ».

Encore embryonnaire, une dichotomie assez surprenante s'installe non seulement dans la communauté juive, mais un peu partout au sein des minorités, y compris la communauté anglo-québécoise.

L'opinion d'un homme d'affaires juif, citée par madame Jungfer, demeure encore marginale, mais elle exprime un point de vue de plus en plus répandu.

« J'ai confiance en l'avenir, dit-il, je vois la province de Québec fleurir comme elle n'a jamais fleuri. Nous autres, les Juifs, on est supposé être intelligent? On est le peuple du Livre. Alors c'est à nous de comprendre ce qui se passe dans la tête des Québécois. Être bilingue ne suffit pas. Il faut faire partie de la culture et de l'histoire québécoises, sortir du ghetto et dire aux Juifs: Réveille-toi, tu vis icitte, rêve pas! Next year in Jerusalem, c'est icitte! Les Juifs et les Québécois ne se connaissent pas ».

Marginale peut-être, unique non. Nombreux sont les membres de toutes les communautés minoritaires qui assument la réalité québécoise, une affirmation confirmée par presque tous les sondages. Il ne s'agit pas d'une vague, bien sûr, mais l'ouverture de la part des minorités est manifeste.

« La sagesse ancienne du judaïsme lui confère une dimension unique et fascinante, estime madame Jungfer. Le Juif se cherche depuis des millénaires, et sur ce plan, il a très nettement quelques longueurs d'avance! L'expérience de sa constante interrogation ne pourrait-elle pas être éclairante pour les Québécois en quête de leur identité? Et n'y aurait-il pas tout à gagner à un rapprochement? ».

C'est à cette dernière question que nous devons nous adresser.

(A suivre)

Le rôle social des dentistes

par
Claude Chicoine

Président de l'Association des chirurgiens dentistes du Québec, l'auteur répond ici à l'éditorial de Lise Bissonnette sur le rôle social des dentistes, publié le 10 novembre.

Je me dois de rectifier certains faits tout en respectant votre opinion quant au conflit actuel entre l'Association des chirurgiens-dentistes du Québec et le Ministère des Affaires sociales.

Vous affirmez que « les dentistes pénalisent les plus démunis; les assistés sociaux qui avaient obtenu la gratuité des soins dentaires et les enfants de moins de 14 ans... ». Or la non participation des dentistes au régime de soins dentaires gratuits n'affecte en rien les bénéficiaires de l'aide sociale et non en vertu de la loi d'assurance maladie. C'est donc dire que ces personnes continuent d'avoir droit aux remboursements pour soins dentaires prévus par les règlements de la loi d'aide sociale.

Quant à la non participation au régime de soins gratuits pour les enfants de moins de 14 ans, il faut se rappeler que « ce déni de services » intervient trois ans et demi après la fin de l'entente, sept mois après le désengagement de 1400 dentistes (ce qui ne pénalisait pas le public) et après un avis de 30 jours à la Régie d'assurance maladie. Que faisait le Ministère pendant ce temps? Le jour où la non-participation entre en vigueur voilà un problème dont il faut s'occuper! Il aurait peut-être fallu attendre cinq ou six ans pour marquer notre mécontement et encore là, nous aurions été blamés d'exercer un moyen de pression pourtant prévu dans la loi.

Vous parlez aussi des revenus des dentistes provenant de la Régie de l'assurance-maladie comme étant un revenu d'appoint de source nouvelle. Il faut savoir qu'il existe au Québec des pédodontistes (spécialistes quant aux soins dispensés aux enfants) et de nombreux dentistes qui, sans être des spécialistes reconnus au sens de la réglementation de l'Ordre professionnel, consacrent toutes leurs activités aux traitements des enfants, soit par goût ou soit à la demande de leur clientèle. Ces gens et les autres travaillent toujours aux tarifs négociés en 1974. Il faut, croyons-nous, au moins admettre que les frais d'exploitation des bureaux dentaires ont augmenté depuis quatre ans. Le ministère offre des soins, il doit en défrayer un coût raisonnable et non faire en sorte que le professionnel les offre à sa place. Une étude comparative des honoraires payés dans les autres provinces est très instructive. Le dentiste québécois se situe au 9e rang par rapport à ses confrères des autres provinces canadiennes. Il s'agit-là de statistiques fédérales.

Nous considérons que les dentistes ont toujours rempli leur rôle social en continuant à offrir des soins de qualité même si le renouvellement de leur entente a continuellement été reporté. Qui aurait été plus patient? Est-ce une exagération que de demander une augmentation annuelle de 3.4%?

Même plus, nous avons déjà proposé, au niveau de la table des négociations et au niveau du comité sur la santé dentaire, un système préventif aussi efficace et moins coûteux que celui à l'acte en cabinet privé. Ce système était basé sur l'expérience d'Etobicoke en Ontario où on a, en sept ans, sur un total de 46,566 enfants, diminué les urgences chez les 4 à 12 ans, en les faisant passer de 30% à 5%, et le pourcentage d'enfants ne nécessitant aucun traitement dentaire est passé de 42 à 73%. Cette proposition n'originant point du gouvernement, est demeurée lettre morte.

On ne peut cependant souscrire à une diminution de la prévention telle que proposée par le gouvernement sans alternative valable en place assurant une meilleure santé à la population. Il est impensable que les effectifs du ministère des Affaires sociales, soit 36 dentistes et 105 hygiénistes dentaires, réussissent par de l'enseignement collectif à informer et motiver la jeune population d'une façon aussi efficace que celle réalisée actuellement en cabinet privé. La prévention, à moyen terme, abaisse sensiblement le nombre de traitements et partant les coûts du régime. Les statistiques de la Régie de l'assurance-maladie en témoignent déjà après quatre ans et demi.

Nous espérons que ces renseignements supplémentaires permettront à vos lecteurs de mieux comprendre la situation actuelle qui oppose le ministère des Affaires sociales et l'Association des chirurgiens-dentistes du Québec.

LETTRES AU DEVOIR

Le plus grand perdant du balayage à la Jean Drapeau risque fort d'être non le RCM et le GAM — mais le PQ. Je m'explique.

Au sein du RCM comme du GAM on trouve ceux qui, durant huit ans, ont mené la lutte pour la réduction des prix du transport public pour personnes âgées — et nous avons fini par gagner! Il est clair que tant dans le RCM que dans le GAM les moyens seront trouvés pour regrouper la très grande majorité de ceux et celles qui, de longue date, ont combattu pour « une ville pour ses habitants »...et non point pour les touristes et les entrepreneurs de toutes sortes, et les vendeurs du béton. A Toronto, cette métropole en pointe, un même mouvement est bien au pouvoir.

Le PQ, par contre, a permis à un adversaire convaincu de toute souveraineté — nous nous souvenons encore de sa violente tirade au général de Gaulle, le soir de sa fameuse phrase — de consolider encore sa position. Déjà il dit bien haut que Québec ne doit pas essayer de changer les structures, accorder une part plus large aux minorités municipales. Froidement, Québec a laissé tomber ces « minorités », (qui pourtant comprennent bien des partisans d'un Québec plus libre); les électeurs vont s'en souvenir. A bien y voir, le PQ agit tout comme ses prédécesseurs.

Claude de MESTRAL
Montréal, 16 novembre 1978

placements en
OBLIGATIONS
avec rendement
défiant toute concurrence

1 à 2 ans **10%**

3 à 10 ans **10¼%**

Les intérêts sont payables semi-annuellement

LÉVESQUE, BEAUBIEN INC.

Pour plus d'informations, veuillez communiquer avec nous

Montréal	879-2222	St-Hyacinthe	774-5354
Ottawa	232-9681	Victoriaville	758-3131
Sherbrooke	569-5583	Joliette	759-0160
Trois-Rivières	379-0000	Rivière du Loup	862-9341
Moncton	855-9926	St-Jean	348-4720
Rouyn-Noranda	762-4347	Valleyfield	371-0368
Québec	529-1771	Granby	372-3177
Chicoutimi	549-8888	Bedford	248-2531
Ste-Adèle	229-4000	Val d'Or	824-3687

SOCIÉTÉ ET INSTITUTIONS QUÉBÉCOISES
UN AN APRÈS LA LOI 101

Un colloque organisé par:

Participation Québec

Le colloque se tiendra à la salle Marquette de l'hôtel Reine Elizabeth, le samedi 25 novembre 1978. La rencontre débutera à 9:00 a.m.. Le prix d'admission est de $10.00 (dîner inclus).

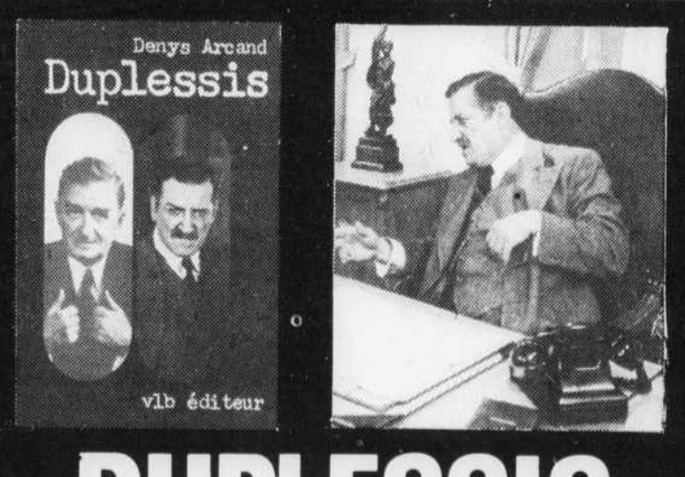
Conférenciers: M. Jacques Couture, Ministre de l'immigration.
M. Henry Mintzberg, professeur à l'Université McGill et à l'Université de Montréal.
M. Guy Bouthillier, professeur à l'Université de Montréal.
M. Gilles Racine, directeur des Communications à l'Office de la langue française.

Le colloque est ouvert au grand public. Il intéressera surtout les représentants du monde des affaires, de l'éducation, des services sociaux et des services de santé, pour qui des ateliers ont été prévus.

Animateurs: Dr. Augustin Roy, J. D'Arcy Coulson, Manon Vennat, Michael Sheldon, Joan Dougherty, John Geci.

Les participants sont priés de s'inscrire au colloque à l'avance en communiquant avec les bureaux de PARTICIPATION QUÉBEC. Tél.: (514) 282-0511.

Le livre qu'on attendait!



DUPLESSIS

La série **Duplessis** a été l'événement de l'année à la télévision de Radio-Canada. Voici enfin le texte intégral de cette dramatique de Denys Arcand que deux millions de Québécois ont suivie avec passion. Illustré par une soixantaine de photographies de la production télévisée, et suivi d'un important index biographique des noms cités, **Duplessis** est un document fondamental qui se lit comme un grand roman.
500 pages - **$12.95**

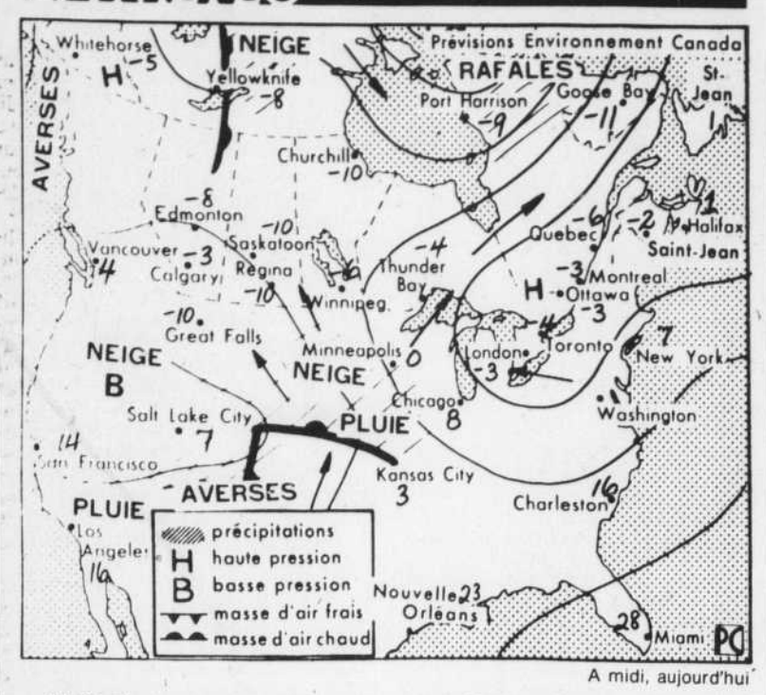
BON DE COMMANDE

Faites-moi parvenir ☐ exemplaire (s) de **Duplessis.**
Voici mon chèque ☐ mon mandat postal ☐ au montant de $.....
NOM: ..... ADRESSE: .....
VILLE: ..... CODE POSTAL: .....

Envoyez à: **VLB ÉDITEUR**
5840 est Gouin
Montréal-Nord
H1G 1B6

Diffuseur exclusif: Messageries littéraires, 6585 Saint-Denis, Mtl au téléphone: 279-8476.

L'AMÉTÉO



A midi, aujourd'hui

Abitibi-Témiscamingue, Réservoirs Cabonga et Gouin: ensoleillé et froid. Maximum −8 à −10. Aperçu pour jeudi: nuageux avec neige débutant en journée.

■

Pontiac-Gatineau, Rivière du Lièvre, Laurentides: ensoleillé et froid. Maximum, −8. Aperçu pour jeudi: ennuagement suivi de neige.

■

Outaouais, Montréal, Trois-Rivières, Drummondville: ensoleillé et froid. Maximum, −4. Aperçu pour jeudi: ennuagement suivi de neige ou de pluie.

■

Lac-Saint-Jean, Mauricie, Parc des Laurentides, Saguenay: ensoleillé avec quelques passages nuageux et froid. Maximum −10. Aperçu pour jeudi: ennuagement.

■

Québec, Rivière-du-Loup, La Malbaie et régions montagneuses de l'Estrie-Beauce: ensoleillé avec quelques passages nuageux et froid. Maximum, −6. Jeudi: ennuagement.

■

Sept-Iles, Basse Côte-Nord, Anticosti: ensoleillé avec quelques passages nuageux et froid. Maximum −10. Aperçu pour jeudi: beau et moins froid.

■

Rimouski, Matapédia, Ste-Anne-des-Monts, Parc de la Gaspésie, Gaspé: ensoleillé avec quelques passages nuageux et froid. Maximum −8. Aperçu pour jeudi: beau et moins froid.

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Version adoucie

dit, avant de juger de l'importance de ce changement.

Le vice-président de l'Alliance a noté deux autres modifications importantes: le gouvernement ne pourra recourir au lock-out que lorsque les syndiqués auront déclenché la grève et il sera tenu de réengager un employé mis à pied temporairement après une période de 60 jours.

Fait important à signaler, le projet de loi de M. Andras incorpore maintenant une disposition de la loi qui avait rendue illégale la grève des postiers et stipulerait que le gouvernement peut différer ou suspendre une grève déclenchée après qu'on eut annoncé la tenue d'élections générales au pays.

Cette suspension d'une grève légale dans la fonction publique l'étendra jusqu'à sept jours après le début de la nouvelle session parlementaire.

◆ Bell Canada

convaincre la Banque de Montréal d'acheter ses appareils qui devaient être utilisés au service du crédit de la banque.

Bell Canada avait par la suite refusé à Harding la permission d'installer ces appareils après les téléphones et avait menacé la banque de lui couper le service téléphonique si elle allait installer les appareils Harding malgré cette interdiction.

La compagnie Bell avait par contre offert à la Banque de Montréal de lui louer un équipement semblable. Sur ce, Harding avait porté l'affaire devant la Cour supérieure, alléguant que Bell Canada mettait en danger ses relations d'affaires avec la Banque de Montréal et avec d'autres clients en interdisant que les appareils qu'elle fabriquait soient installés.

Harding avait réussi à obtenir une injonction empêchant Bell Canada de s'ingérer dans ses affaires et interdisant également à cette compagnie de menacer de couper son service.

Devant la Cour d'appel du Québec, Bell Canada avait fait valoir sans succès que seule la Commission des transports du Canada pouvait la régir. La Cour suprême, pour sa part, a reconnu que la Commission des transports du Canada avait certains pouvoirs régulatoires sur Bell Canada, mais que ces pouvoirs n'empêchaient les tribunaux des provinces d'entendre des causes qui n'étaient pas du ressort de la Commission des transports.

◆ Israël

ques à Jérusalem ont révélé que M. Begin avait obtenu, sur la résolution adoptée, une majorité massive (15 voix contre 2) en promettant à ses ministres que les intérêts israéliens seraient préservés dans le cadre de l'autonomie administrative en Cisjordanie et à Gaza.

M. Begin a promis en particulier que le droit d'Israël aux implantations serait maintenu, que la sécurité d'Israël serait assurée par une présence militaire continue, et que les villages juifs dans ces territoires dépendraient administrativement d'Israël, et non pas du régime autonome.

Il semble, cependant, que le gouvernement égyptien n'a pas encore pris une décision définitive. Il a d'abord demandé à l'ambassadeur des Etats-Unis au Caire une copie des déclarations et communiqués israéliens de ces derniers jours. Le président Sadate fera ensuite le point de la situation.

La modération de la réaction du Caire contraste avec les déclarations « dures » faites cette semaine par les dirigeants égyptiens. Samedi dernier, les milieux officiels envisageaient une suspension immédiate des négociations dans le cas d'un rejet des propositions égyptiennes.

A plusieurs reprises, le président Sadate a affirmé que le « lien » et le calendrier pour l'autonomie palestinienne sont « impératifs », et conditionnent la signature du traité de paix.

Une seule explication à la modération du Caire après le rejet israélien: M. Hosni Moubarak, vice-président de la république, a rapporté de Washington des assurances du président Carter sur une possibilité d'entente entre l'Egypte et Israël.

D'ailleurs, en annonçant, tout de suite après le rappel du général Ali, les démarches auprès des Etats-Unis pour obtenir les textes des déclarations israéliennes, le président Sadate a manifestement voulu rappeler que la Maison-Blanche demeure membre à part entière dans les négociations.

Cette modération ne se réflète pas cependant sur le plan intérieur. La radio égyptienne ne cesse de répéter « pas de paix sans la Palestine », mais n'arrête pas pour autant sa campagne contre les pays arabes opposés à la politique du président Sadate.

Elle donne toutefois une « nouvelle chance » à Israël et ne pense pas que le communiqué du cabinet israélien est son « dernier mot ». Pour la radio égyptienne, Israël » se trouve à la croisée du chemin et doit faire un choix définitif entre la paix globale et l'échec des négociations ».

◆ Les survivants

avoir été forcés d'ingurgiter un breuvage empoisonné mis au point par les médecins de la colonie.

Stephen Jones, qui est gardé à vue par la police, a déclaré au cours de la conférence de presse qu'il a donnée hier: « Mon père était moitié génie, moitié fou. J'en suis venu à le haïr ».

« Depuis un an environ, a-t-il poursuivi, mon père n'était plus l'homme raisonnable qu'il avait été. J'ai essayé en vain de l'écarter de la direction de la secte. La situation me paraissait évoluer de façon dangereuse ».

Le jeune Jones a précisé que « la communauté de Jonestown était une expérience socialiste mais, petit à petit, mon père était devenu un fasciste ».

Le premier souci du jeune homme est de retrouver sains et saufs les quelque 600 membres de la communauté qui sont recherchés dans les environs marécageux et boisés de Jonestown par des unités des forces armées guyanaises.

Des journalistes américains ont été dépêchés sur les lieux, et relatent à leur lecteurs des scènes d'horreur. Un de ces envoyés, M. Charles Krause, du Washington Post, a interviewé un survivant du suicide collectif.

Ce suicide, écrit M. Krause, n'a pas été entièrement volontaire puisqu'il s'est déroulé sous le contrôle de gardes armés de mitraillettes.

M. Krause, lui-même rescapé samedi de la fusillade de l'aéroport de Port Kaituma, au cours de laquelle le parlementaire californien M. Leo Ryan et trois journalistes américains qui l'accompagnaient ont trouvé la mort, a pu revenir à Jonestown lundi.

Il a interviewé une rescapé de cet holocauste, qui raconte que le poison, du cyanure mélangé à du Kool Aid, a été préparé dans un grand baquet par le médecin de la communauté et deux infirmières.

Les mères ont empoisonné leurs bébés, d'autres fidèles ont empoisonné leurs chiens, et tous sont morts, certains dans les bras les uns des autres, après d'horribles convulsions et une agonie de cinq minutes.

Krause décrit la scène qu'il a découverte lundi à Jonestown, dont le sol était jonché de cadavres qui commençaient à se décomposer. Il précise que 800 passeports, de nombreux lingots d'or et environ $500,000 en liquide ont été découverts dans les bâtiments de Jonestown. La découverte de ces passeports permet de supposer qu'environ 400 fidèles aient réussi à s'échapper.

Jim Jones, au moment du suicide collectif, aurait exhorté ses fidèles à se tuer, leur vantant la « beauté de la mort ». Le Washington Post ajoute, citant la police guyanaise, que Jones et deux autres personnes dont les corps ont été découverts sur les lieux, étaient les seuls à présenter des blessures par balles.

Le département d'Etat des Etats-Unis a souligné que la présence de 800 passeports à Jonestown ne permettait pas d'estimer le nombre total d'adeptes sur les lieux, car plusieurs de ces passeports étaient périmés et pouvaient appartenir à des personnes qui ont quitté depuis longtemps la colonie de Jim Jones.

Cette tragédie a suscité une intense émotion aux Etats-Unis où le président Carter suit personnellement les développements de l'affaire. Toutes les chaînes de télévision américaines ont consacré des émissions spéciales au drame et le Pentagone a décidé de dépêcher sur les lieux des hélicoptères ayant à leur bord des équipes médicales afin de porter secours aux survivants et aux fugitifs.

Selon des témoins qui ont été interrogés, notamment Me Mark Lane, l'un des avocats de la secte, les adeptes auraient administré le poison à des enfants en les piquant avec une seringue. Les récalcitrants auraient été abattus à coups de feu par des fanatiques.

Hier, les corps de M. Leo Ryan et des trois journalistes assassinés en même temps que lui ont été ramenés aux Etats-Unis. Le corps de la cinquième victime, membre du Temple du peuple, a été laissé en Guyana.

On a appris que Jim Jones, le fondateur de cette secte, avait pu s'installer en Guyana grâce à une soixantaine de lettres de références de personnalités américaines de premier plan.

C'est ce qu'a déclaré à New York un ministre d'Etat de Guyana, M. Christopher Nascimento.

Le ministre a ainsi cité les noms de Mme Rosalyn Carter, du vice-président, M. Walter Mondale, de l'ancien sénateur Hubert Humphrey, des sénateur Henry Jackson et Mike Gravel, de plusieurs représentants démocrates, du secrétaire à la Santé, l'éducation et les affaires sociales, M. Joseph Califano, du maire de San Francisco, M. George Moscone et de l'ancien maire de cette ville, M. Joseph Alioto.

M. Nascimento a précisé que ces lettres, présentées par le « révérend » Jones à l'époque où il cherchait à obtenir l'accord du gouvernement de Guyana pour fonder sa communauté agricole à Jonestown, faisaient référence aux activités de la secte en Californie. Quelques unes de ces lettres étaient directement adressées au gouvernement de Guyana.

En Californie, un groupe d'adeptes de la secte a publié un communiqué rejetant toute pratique de violence et réaffirmant son désir de rebâtir la communauté. La police de San Francisco a perquisitionné à plusieurs reprises dans les locaux de la secte pour empêcher tout suicide de masse analogue à celui de Jonestown.

Un psychologue danois qui a récemment visité la communauté de Jonestown a déclaré à Copenhague que le chef de la secte, Jim Jones, donnait l'impression d'être « mentalement dérangé ».

M. Peter Elsass, a pu passer 48 heures dans la colonie créée par la secte. Il avait pu converser avec M. Jones par radio seulement. Ce dernier, a-t-il raconté, avait manifesté sa crainte de la CIA qui, selon lui, empoisonnait sa nourriture pour agir sur sa pensée. Il était obsédé par le socialisme et se prenait par moment pour Lénine.

L'Osservatore Romano consacrait hier un éditorial en une au « suicide-homicide » qui a coûté la vie à plus de 400 Californiens. Son auteur, le théologien franciscain Gino Concetti, souligne que « l'épilogue tragique » amène à considérer de nouveau le phénomène religieux dont la secte deJim Jones voulait être une expression.

« L'homme dans son égarement et son aliénation fait appel au fait religieux pour se racheter, écrit-il, mais quel fait religieux? La religion est avant tout un fait transcendant et c'est uniquement parce qu'elle est transcendante, c'est-à-dire d'origine divine, qu'elle est médiatrice et porteuse de libération et de salut ».

◆ Éducateur

Suite de la page 4

à la troupe, il met tout son amour du scoutisme et de ses « gars » à mousser la cause de l'Association des anciens de l'Immaculée-Conception, avec une vigueur infatigable.

Cette carrière est encore exceptionnelle par sa qualité. Comme professeur, il a laissé le souvenir d'un expert dans l'art d'illustrer la matière et de la faire comprendre aisément par les élèves, d'un maître plein d'autorité et de compréhension, d'un apôtre touchant le coeur de ses jeunes par ses propos et par son exemple. Aux terrains de jeux, il est respecté et cordialement écouté par les moniteurs. Il est appuyé à fond par les autorités qui admirent l'oeuvre d'éducation qu'il accomplit, non seulement auprès des jeunes clients des terrains municipaux, mais aussi auprès des animateurs eux-mêmes. A l'école Notre-Dame-de-Mont-Carmel, il se manifeste un directeur hors pair qui consulte ses auxiliaires autant qu'il les dirige dans leur travail d'éducation. Par ses conseils de professionnel expérimenté et de chrétien fervent il les aide à donner aux élèves une éducation vivifiée par un esprit particulier tel qu'exprimé par la loi de l'école adaptée de la loi scoute. Au scoutisme il se montre chef de troupe sans pareil: meneur de jeux incomparable, adversaire redoutable dans les compétitions sportives, surtout formateur de caractère et animateur d'âme qu'il pousse à la générosité autant par son exemple que par ses paroles d'apôtre. A la Fédération, son oeuvre n'est pas moins remarquable. Responsable de la fondation des troupes, il se multiplie pour accomplir les innombrables démarches qu'une fondation exige. Et il ne laisse pas la nouvelle unité à son sort, il s'en occupe et fait de nombreuses visites fort utiles.

La formation des chefs devint très urgente après le passage chez nous des Petits Chanteurs à la Croix de Bois, qui faisaient partie des Scouts de France. Avec le Père Beaulieu, il organise la route de Granby à Sherbrooke qui forme une vingtaine de chefs qui prennent peu après leur retour du camp volant la direction de troupes dépourvues de chefs permanents ou fondées pour répondre à la demande. Philippe institue des cours réguliers de scoutisme et assiste volontiers de ses conseils expérimentés les chefs en exercice.

Cette carrière exceptionnelle apporte la réponse à une question que je me suis souvent posée: « Comment se fait-il que Philippe n'ait pas fait un Jésuite comme le P. Léon Bouvier et moi-même, ses amis de toujours? Il avait pourtant tout ce qu'il faut pour cela. » Dieu lui réservait dans le laïcat chrétien un rôle apostolique que bien des prêtres et des religieux pourraient lui envier.

Les subventions aux éditeurs s'élèveront à $135 millions

OTTAWA (PC) — Il en coûtera environ $133 millions au secrétariat d'Etat en 1979 pour subventionner indirectement les tarifs postaux des éditeurs de périodiques, de livres ou de matériel « culturel ».

Le secrétaire d'Etat, John Roberts a apporté ces précisions hier aux Communes en réponse aux questions d'un député de l'opposition. On sait que le ministre des Postes a annoncé, lundi que la plupart des tarifs postaux augmenteraient le 1er avril 1979 et que dorénavent, le secrétaire d'Etat, John Roberts fixerait les tarifs pour l'envoi des disques, livres ou périodiques.

M. Roberts a expliqué que ce changement de politique implique un transfert de $133 ou $139 millions au ministère des Postes. C'est ainsi que le secrétaire d'Etat paiera la différence entre les tarifs nécessaires pour boucler le budget des Postes, et ceux qu'il estime raisonnables pour les éditeurs.

Le député conservateur David Macdonald a repris les propos tenus par son chef, M. Joe Clark, lundi, en se demandant si cette nouvelle politique ne permettrait pas au ministre de favoriser une publication aux dépens d'une autre, puisque c'est lui qui fixera les tarifs.

Il a souligné que « la censure est a craindre » dans ce cas, mais M. Roberts a affirmé qu'il n'était pas question de donner un traitement de faveur à une publication plutôt qu'à une autre.

22 novembre

par la PC et l'AP

Il y a 172 ans aujourd'hui, le 22 novembre 1806, était fondé par des députés libéraux à l'assemblée législative du Bas-Canada le journal Le Canadien. Interdit de publication par le gouvernement après son premier numéro, il devait être interrompu et renaitre plusieurs fois avant de disparaître au début du XXème siècle.

1975 — Après la mort du tyran Franco, Juan Carlos de Bourbon est proclamé roi d'Espagne.

1974 — L'assemblée générale de l'ONU accorde le statut d'observateur à l'Organisation de libération de la Palestine.

1972 — Le president Nixon lève l'interdiction qui était faite depuis 22 ans aux avions et bateaux américains de se rendre en Chine.

1968 — Bombe dans un marché à Jérusalem: 11 morts, 55 blessés.

1963 — Le président John Fitzgerald Kennedy est assassiné à Dallas.

1916 — Mort à Glen Ellen, en Californie, du romancier Jack London.

1906 — A Berlin, une convention internationale adopte le signal de détresse « SOS ».

Ils sont nés un 22 novembre: Thomas Cook, pionnier anglais du voyage organisé (1302-1892); Mary Ann Evans, de son nom de plume George Eliot, auteur de Silas Marner (1819-1880); André Gide, écrivain français (1869-1951); le compositeur anglais Benjamin Britten (1913-1977).

TÉLÉVISION

2 CBFT

8.55 Ouverture et horaire
9.00 En mouvement
9.15 L'évangile en papier
9.30 Passe-partout
10.00 Tam Tam
10.15 You Hou
10.30 Magazine express perinatalité
11.00 Les trouvailles de Clemence
11.30 Les exclus: "Les enfants de la cour"
12.00 Les chevaux du soleil
12.30 Les Coqueluches
13.30 Le téléjournal
†13.35 Femme d'aujourd'hui: "La maison Trestler"
14.30 Le temps de vivre
16.00 Bobino
16.30 Le grenier
17.00 L'heure de pointe
18.00 Ce soir
18.50 Nouve les du sport
19.00 Tes filles et mes garçons
19.30 La petite patrie
20.00 Race de monde
20.30 Hors série: "Racine" (Drame historique)
21.30 Scenario "Journal en images froides" (dramatique de Marie-Claire Blais).
22.00 Science-realite: "Hommage à Fernand Séguin".
22.30 Le téléjournal
23.10 Nouvelles du sport
23.20 Reflets d'un pays: "Dossier sur l'autisme".
24.20 Cinéma: "Histoire d'une femme" (drame Italo-américain 1969).
23.50 Festival Kim Novack: "Démon des femmes" (drame - Américain 1969)
1.30 Swatt
2.30 Dernière édition

6 CBMT

9.00 A thought for today
9.05 CBC 6 Good Morning
9.15 The Friendly Giant
9.30 Quebec School Telecast
10.30 Mr. Dressup
11.00 Sesame Street
11.58 CBC 6 Good Afternoon
12.02 Coronation Street
12.30 Search for Tomorrow
13.00 CBC News
13.04 The Bob McLean Show
14.00 The Edge of Night
14.30 Canadian authors
15.00 Take 30
15.30 Celebrity Cook
16.00 Charlie Chaplin
16.30 For kids only magazine
17.00 Goodies
17.30 All in the family
18.00 The City at Six
19.00 The Mary Tylor Moore
19.30 The Muppet Show
20.00 A gift to last
21.00 Musicamera: "A party and Enfilony"
22.00 Rhoda
22.30 The Watson report
23.00 The National
23.27 The City Tonight
23.45 Canada After Dark
24.45 Shades of Green
1.43 Station Closing

10 CFTM

7.50 Un emploi vous attend
7.55 Les sports au 10
8.00 Les p'tits bonshommes
8.15 Fanfan Dédé
8.45 Les p'tits bonshommes
9.00 A la bonn'heure
10.30 Bonjour madame
11.15 Saturnin, le petit canard
11.30 Les p'tits bonshommes
11.45 Les satellipopettes
12.00 Les p'tits bonshommes
12.20 Midi-nouvelles
12.30 A vous de jouer
13.00 Personnalité
13.30 Ciné-quiz: "Que faisiez-vous quand les lumieres se sont éteintes" (comédie - Américain 1968).
15.30 Services à la communauté
16.00 Le monde de Monsieur Tranquille
16.30 Les tannants
17.30 Parle, parle, jase, jase
18.30 Le dix vous informe
19.00 La petite maison dans la prairie
20.00 Drôle de monde
20.30 Cinéma: "Les survivants de la forêt perdue" (drame - Américain 1976).
22.00 Indiscrétion d'une caméra
22.30 Les nouvelles TVA
23.00 Les sports au 10
23.10 La couleur du temps
23.20 Le S.F.P.Q. en négociation

12 CFCF

5.30 Sign On
6.00 University of the Air
6.30 Morning Exercices
7.00 Canada A.M.
9.00 Romper Room
9.30 What's Cooking
10.00 Ed Allen
10.30 Definition
11.00 The Community
11.30 Rocket Robinhood
12.00 Flintstones
12.30 Gilligan's Island
13.00 The Mad Dash
13.30 McGowan and Co.
14.00 The Alan Hamel Show
15.00 Another World
16.00 Family Feud
16.30 Pink Panther
17.00 The Price is Right
18.00 Pulse
19.00 Love Boat
20.00 Charlie's Angels
21.00 The pirate (2ère partie)
23.00 CTV National
23.21 Pulse
6gt24.00 Cinéma: "Breakout" (drame 1975)

17 RADIO-QUÉBEC

13.30 Mon ami Pierrot
13.45 Les Oraliens
14.00 Les 100 tours de Centour
14.15 Passe-Partout
18.30 Les debats de l'assemblee nationale

SUR SCÈNE

CAFE DU PORT, 356 Berri (845-8765) Relâche.
CENTAUR, 453 St-François-Xavier (280-1229): "Travesties" de Tom Stoppard, du mardi au samedi: 20 h 00; dim.: 19 h 00, matinées mercredi 13 h 00. Samedi: 14 h 00 à partir du 23 nov.
CENTRE D'ESSAI LE CONVENTUM, 1237 Sanguinet (284-0352): "L'exil ou l'Asile" (30 ans de refus global) du mercredi au samedi 20 h 30.
CENTRE SAIDYE BRONFMAN, 5170 Côte Ste-Catherine (739-2301). Relâche.
LA CHACONNE, 338 Ontario Est, "Solange" de Jean Barbeau du mercredi au dimanche à 21 h.
LA GRANDE PASSE, 411 Ontario E. (844-6284). Relâche.
LA POUDRIERE, Ile Ste-Hélène (526-0821). Relâche.
PATRIOTE DE MONTREAL, 1474 Ste-Catherine Est (523-1131). Les Carcasses — Semaine et dimanche: 21 h 00. Samedi: 20 h et 23 h.
PATRIOTE EN HAUT, "Propriété condamnée" de T. Williams adaptation québécoise de M. Monzerolle. Tous les soirs: 20 h 00. Relâche: lundi et mardi.
SALLE DE CONCERT POLLACK: 550 Sherbrooke O. (392-8224). Le sextuor de Jazz Armas Maiste. 20 h 30.
SALLE WILFRID PELLETIER, Place des Arts. 175 ouest Ste-Catherine (842-2112). Relâche.
SOLEIL LEVANT, 286 Ste-Catherine O. (861-0657). Sonny Terry et Brownie McGhee. 20 h 00.
THEATRE ARLEQUIN, 1004 Ste-Catherine E. (288-2943): "Le quadrille" de J. Duchesne et A. Padilla — 20 h 30.
THEATRE D'AUJOURD'HUI, 1297 Papineau (523-1211): "Mamours et conjugat" de J.C. Germain. Tous les soirs: 20 h 30. Relâche: lundi.
THEATRE DENISE PELLETIER, Salle Fred Barry, 4353 Ste-Catherine E. (253-8974): "Les folles folies d'une folle en folie" de Jean Frigon du mardi au samedi 20 h 30. Relâche: dimanche et lundi.
THEATRE DENISE PELLETIER, Salle Denise Pelletier "Marie Tudor" de Victor Hugo. 14 h 30.
THEATRE EXPERIMENTAL DE MONTREAL, 320 Notre-Dame E. (879-1306). Relâche.
THEATRE DE LA GRANDE REPLIQUE, 325 Maisonneuve E. (282-6895). Relâche.
THEATRE DE LA MANUFACTURE, Cinema Parallele, 3682 St-Laurent "Macbeth" de Shakespeare traduit par Michel Garneau — Tous les soirs: 21 h 00. Relâche: lundi.
THEATRE MAISONNEUVE, Place des Arts, 175 Ste-Catherine ouest (842-2112) "Aller au bout de soi" conferencier: Jean-Marc Chaput — 20 h 30 et Ti-Gus et Ti-Mousse en couleur, 18 h 30 et 22 h 00.
THEATRE DU NOUVEAU-MONDE, 845 Ste-Catherine O. (861-0563): "Les fées ont soif" de Denise Boucher. Semaine, 20 h 00. Samedi: 21 h 00. Dimanche: 19 h 00. Relâche: lundi.
THEATRE PORT-ROYAL, Place des Arts, 175 Ste-Catherine O. (842-2112): "P'pa" de Hugh Leonard — 20 h 30.
THEATRE DE QUAT'SOUS, 100 Avenue des Pins (846-7277): "La crique" de Guy Foissy. Tous les soirs: 20 h 00. Relâche: lundi.
THEATRE DU RIDEAU VERT, 355 rue Gilford (845-0267): "Les dames du jeudi" de Loleh Bellon. Tous les soirs: 20 h 00 dim.: 19 h 00. Relâche: lundi.
THEATRE ST-DENIS, 1594 St-Denis 849-4211. Relâche.
GRAND THEATRE, 269 est, boul. St-Cyrille, Québec 1-(418) 643-4975. — Salle Louis-Frechette — L'OSQ présente "Le Messie" de Haendel. 20 h 30.
GRAND THEATRE, Salle Octave-Crémazie — "Quatre à quatre" de Michel Garneau, jusqu'au 9 déc. 20 h 30.
THEATRE DU VIEUX QUEBEC 30 St-Stanislas, Québec 1-(418) 692-4212 — "Aux yeux des hommes" de John Herbert, jusqu'à la fin nov. 20 h 30. Relâche lundi et mardi.
CENTRE NATIONAL DES ARTS, Ottawa 1-(613) 996-5051. Roger Whittaker. 20 h 30.

CINÉMA

ATWATER I, Plaza Alexis Nihon (935-4246) — "Paradise Alley": 13 h 15, 15 h 15, 17 h 15, 19 h 15, 21 h 15.
ATWATER II, Plaza Alexis Nihon (931-3313) — "Boys from Brazil" 19 h 20, 21 h 30.
AVENUE, 1224 Avenue Greene, Westmount (937-2747) — "Who is killing the great chefs of Europe": 19 h 00, 21 h 00.
BEAVER, 5117 Avenue du Parc (844-1932) — "Feelings": 12 h 00, 14 h 50, 17 h 40, 20 h 30. "Dirty pool": 13 h 40, 16 h 30, 19 h 20, 22 h 10.
BERRI, 1280 St-Denis (288-2115) — "Cercle de fer": 14 h 35, 18 h 20, 22 h 00. "Le cogneur": 12 h 30, 16 h 15, 20 h 00.
BIJOU, 5030 Papineau (526-9131) — "Adolescentes devant le plaisir": 12 h 15, 17 h 00, 21 h 45. "Molly": 15 h 15, 20 h 00. "Bel ami": 13 h 40, 18 h 25.
BONAVENTURE I, 1 Place Bonaventure (861-2725) — "Wild geese": 13 h 15, 15 h 45, 18 h 15, 20 h 45.
BONAVENTURE II, "Automn sonata": 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.
BROSSARD I, Mail Champlain, 6600 Boul. Taschereau (465-5906) — "Cercle de fer": 18 h 20, 21 h 50. "On l'appelle Trinita": 19 h 55.
BROSSARD II, "Jamais je ne t'ai promis un jardin de roses": 19 h 15, 21 h 15.
BROSSARD III, "L'empire du grec": 21 h 40 et "Le flic se rebiffe" 19 h 30.
CARREFOUR, 318 ouest, Ste-Catherine (866-8057) — "Jamais je ne t'ai promis un jardin de roses": 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30.
CHAMPLAIN I, 1815 est, Ste-Catherine (524-1685) — "L'empire du grec": 13 h 45, 17 h 45, 21 h 45 et "Le flic se rebiffe": 13 h 35, 19 h 35.
CHAMPLAIN II, "F.I.S.T.": 13 h 35, 17 h 35, 21 h 30 et "Le solitaire du fort Humboldt": 15 h 50, 19 h 50.
CHATEAU I, 6956 St-Denis (271-1103) — "Fruit est mûr": 12 h 30, 16 h 55, 21 h 20. "Paris porno": 15 h 40, 20 h 05. "Monsieur madame & la bonne": 14 h 15, 18 h 35.
CHATEAU II, "Dernier survivant": 12 h 40, 15 h 35, 18 h 30, 21 h 25. "Minettes en folie": 14 h 20, 17 h 15, 20 h 10.
CINEMA DE PARIS, 896 Ste-Catherine O. (861-2996). "Piranha" 12 h 00, 13 h 30, 15 h 30, 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30.
CINEMA 7e ART, 3180 est, Belanger (722-0302) — "Rencontre du 3e type": 21 h 15. "Prête-nom": 19 h 30.
CINEMATHEQUE QUEBECOISE, 1700 St-Denis (844-8734) — Histoire du cinema. Cinema américain 1900-1906: 19 h 30. "Comme des chiens en pacage", "Une forêt pour vivre" et "La chicane": 21 h 30.
LA CITE I: 3575 Avenue du Parc (844-2829). "Goin south": 19 h 05, 21 h 05.
LA CITE II: "Revenge of the Pink Panther" 19 h 25, 21 h 20.
LA CITE III: "Foul play" 18 h 55, 21 h 00.
CONSERVATOIRE D'ART CINEMATOGRAPHIQUE, 1455 Boul. de Maisonneuve (879-4349) — "Red psalm" (de M. Janco - 1971) 20 h 30.
CLAREMONT, 5038 ouest, Sherbrooke (486-7395) — "Death on the Nile": 18 h 35, 21 h 05.
COMPLEXE DESJARDINS I, Complexe Desjardins (288-3141) — "Pourquoi pas": 12 h 05, 14 h 00, 15 h 55, 17 h 50, 19 h 45, 21 h 40.
COMPLEXE DESJARDINS II, "La belle emmerdeuse": 13 h 00, 15 h 05, 17 h 15, 19 h 25, 21 h 30.
COMPLEXE DESJARDINS III, "Juna": 12 h 30, 14 h 40, 16 h 55, 19 h 05, 21 h 15.
COMPLEXE DESJARDINS IV, "L'argent des autres": 12 h 10, 14 h 00, 15 h 50, 17 h 40, 19 h 35, 21 h 25.
COTE-DES-NEIGES I, 6800 Côte-des-Neiges (735-5527) — "Paradise Alley": 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.
COTE-DES-NEIGES II, "Big Fix": 13 h 10, 15 h 10, 17 h 10, 19 h 10, 21 h 10.
CREMAZIE, 8610 St-Denis (388-4210) — "Jamais je ne t'ai promis un jardin de roses" 19 h 20, 21 h 20.
DAUPHIN I, 2396 est, Beaubien (721-6060) — "Sonate d'automne" 19 h 30, 21 h 30.
DAUPHIN II, — "Des enfants gâtés" 19 h 30, 21 h 35.
DORVAL I, 260 Dorval, Dorval (631-8586) — "Message from space" 19 h 00, 21 h 00.
DORVAL II, "Magic" 19 h 00, 21 h 00.
DORVAL III, — "Revenge of the pink panther" 19 h 05, 21 h 05.
DECARIE SQUARE I, Centre Décarie Square, 6855 Claranald (341-3190) — "Midnight Express" 19 h 15, 21h 30.
DECARIE SQUARE II, — "Wild geese" 18 h 45, 21 h 10.
ELYSEE I, 35 Milton (842-6053) — "Iphigénie" 19 h 15, 21 h 30.
ELYSEE II, — "Robert et Robert" 19 h 15, 21 h 30.
GREENFIELD I, 519 Taschereau, Greenfield Park (691-6129) "Le corps de mon ennemi" 21 h 00 et "Trois super gars passent à l'attaque" 19 h 25.
GREENFIELD II, — "Intérieur d'un couvent" 19 h 00, 21 h 00.
GREENFIELD III, — "Message from space" 19 h 15, 21 h 15.
GUY, 1435 Guy (931-2912) — "Bad Penny" 12 h 00, 14 h 45, 17 h 30, 20 h 15. "Teenage sexmaids" 13 h 35, 16 h 20, 19 h 15, 21 h 55.
JEAN-TALON, 4255 est, Jean-Talon (725-7000) — "Le dernier amant romantique" 18 h 30, 22 h 00 et "L'intrépide" 20 h 30.
KENT, 6100 ouest, Sherbrooke (489-9707) — "Saturday night fever" 18 h 50, 21 h 00.
LAVAL I, 1600 Le Corbusier, Chomedey (688-7776) — "Le corps de mon ennemi" 21 h 00 et "La colline des bottes" 19 h 15.
LAVAL II, "Morts suspectes" 18 h 00, et "Génération Proteus" 20 h 00.
LAVAL III, "Voyage erotique de deux suédoises" 19 h 15 et "Louve brûlante" 18 h 00, 20 h 30.
LAVAL IV, "Grease" 19 h 00, 21 h 00.
LAVAL V, "Intérieur d'un couvent" 18 h 00, 19 h 45, 21 h 35.
LAVAL-ODEON I, Centre 2000, 3195 ouest, boul. St-Martin, Chomedey (687-5207) — "L'empire du grec" 21 h 40.
LAVAL-ODEON II, "Le cercle de fer" 18 h 15, 21 h 50 et "Pour Pâques ou à la Trinita" 19 h 55, 21 h 50.
LOEW'S I, 954 ouest, Ste-Catherine (861-7437) — "Message from space" 12 h 50, 15 h 10, 17 h 10, 19 h 10, 21 h 10.
LOEW'S II, "Comes a horseman" 12 h 40, 14 h 50, 17 h 00, 19 h 10, 21 h 20.
LOEW'S III, "Grease" 12 h 20, 14 h 30, 16 h 40, 18 h 50, 21 h 00.
LOEW'S IV, "In praise of older women" 13 h 30, 15 h 30, 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30.
LOEW'S V, "Saturday night fever" 12 h 30, 15 h 20, 17 h 30, 19 h 40, 21 h 10.
LONGUEUIL, 1 Place Longueuil, Longueuil (677-7933) — "Damien-malediction no. 2" 18 h 15, 21 h 50 et "La loi de la haine" 20 h 10.
MAJESTIC, 3166 est, Henri-Bourassa (381-6116) — "L'heretique" 21 h 30 et "L'exorciste" 19 h 30.
MERCIER, 4260 est, Ste-Catherine (255-6224) — "Damien - malediction no. 2" 18 h 15, 21 h 50. Lun. a ven.: 18 h 15, 21 h 50 et "La loi de la haine" 20 h 00.
MONKLAND, 5504 Monkland (484-3579) — "Message from space" 19 h 15, 21 h 15.
OMEGA I, Place K-Mart, Longueuil — "Le dernier amant romantique" 21 h 35. "Attention les yeux" 19 h 30.
OMEGA II, "La clinique des plaisirs" 20 h 55. "Sexualite chez les adolescentes" 21 h 45. "Vacances sans maillot" 19 h 30.
OUIMETOSCOPE I, 1204 Ste-Catherine (525-8600) — "Cet obscur objet du desir" (de L. Bunuel, France 1977). 19 h 30, 21 h 30.
OUIMETOSCOPE II, "Au fil du temps" (de W. Wenders R.F.A. 1976) 18 h 30, 21 h 45.
OUTREMONT, 1248 ouest Bernard (277-4145) — "Rencontres du troisieme type" 19 h 00. "Toujours plus haut" 21 h 30.
PALACE, 698 ouest, Ste-Catherine (866-6991) — « Up in smoke » 13 h 15, 14 h 55, 16 h 35, 18 h 15, 19 h 55, 21 h 35.
PAPINEAU I, 4519 Papineau (527-8635) — "Voyage érotique de deux suedoises" 19 h 25. "La grande partouze" 18 h 15, 20 h 45.
PAPINEAU II, "Morts suspectes" 21 h 15. "Brannigan" 19 h 15.
PARADIS I, 8215 Hochelaga (354-3110) — "Le dernier amant romantique" 18 h 30, 22 h 00. "Situation grave mais pas désesperee" 20 h 20.
PARADIS II, "L'inevitable catastrophe" 20 h 50. "Les naufrages de l'île perdue" 19 h 00.
PARADIS III, "Bilitis" 20 h 10. "Les filles de Mme Claude" 21 h 45 et "Nea" 18 h 30.
PARALLELE, 3862 St-Laurent (843-4725) — "Forum" (Québec 1976) 19 h 00.
PARISIEN I, 480

Santé au travail: Marois apporte des amendements au Livre blanc

par Gilles Provost

QUEBEC — Dans l'espoir de désamorcer l'opposition syndicale croissante aux modalités d'exercice de sa politique de santé au travail, le ministre d'Etat au développement social du Québec, M. Pierre Marois, a annoncé hier plusieurs amendements ou « précisions » à son Livre blanc.

Même si le droit de refuser un travail dangereux sans pénalité restera un droit individuel plutôt qu'un droit syndical, a-t-il dit, le travailleur qui voudra s'en prévaloir pourra être assisté pendant toute la procédure par un représentant de son syndicat et, plus important encore, l'employeur ne pourra pas affecter d'autres travailleurs à cette tâche aussi longtemps qu'elle n'aura pas été jugée sécuritaire (ou rendue telle) selon la procédure déjà prévue au Livre blanc.

De cette façon, a tit M. Marois, l'employeur ne pourra jouer les travailleurs l'un contre l'autre et le syndicat pourra être vraiment présent. Dans les cas graves, d'ailleurs, rien n'empêche un groupe de travailleurs de se prévaloir simultanément de ce droit « individuel », selon lui.

Deuxième amendement important, M. Marois a reconnu qu'il serait « malhabile » de conserver au médecin de compagnie déjà en place la priorité d'emploi lorsque sa nomination suscite une opposition irréductible de l'une au l'autre partie au comité paritaire chargé de nommer le médecin d'entreprise. « La formule la plus judicieuse reste à trouver », a-t-il dit.

M. Marois s'est aussi dit « ouvert à des amendements » sur un certain nombre de points, dont les modalités de nomination des représentants du monde syndical au sein de la commission provinciale de santé et sécurité au travail qui aura la haute main sur toute la réorganisation prévue.

Cette commission restera paritaire, a dit M. Marois, et je suis prêt à étudier la possibilité que les représentants des travailleurs soient vraiment désignés par les centrales syndicales. Il a même évoqué la possibilité que les centrales (ou le patronat) puissent révoquer le mandat de leurs représentants même s'il a insisté sur le fouillis que cela pourrait engendrer.

M. Marois a aussi affirmé avoir toujours eu l'impression que le « droit à l'information » reconnu aux travailleurs inclut le droit de vérifier sur les lieux et de faire les enquêtes et échantillonnages nécessaires. « Il reste à définir, a-t-il dit, si ce droit devra être confié directement aux syndicats ou à leurs délégués au comité paritaire. » Les syndicats, pour leur part, craignaient jusqu'à maintenant que ce droit d'enquête soit reconnu au seul comité paritaire, comme semblait le dire le Livre blanc, et qu'il ne puisse être exercé qu'avec l'accord de la partie patronale.

Pour le reste, sans qu'il s'agisse d'amendements, il a quand même apporté plusieurs précisions susceptibles, à ses yeux, de répondre aux appréhensions du monde syndical.

Par exemple, il n'est absolument pas question que les normes et règlements actuels puissent être suspendus temporairement pendant la réorganisation législative qu'on entreprend, contrairement aux appréhensions maintes fois formulées par Michel Chartrand.

De même, il n'est pas davantage question que les comités paritaires sectoriels prévus au Livre blanc puissent obtenir un pouvoir de réglementation. Tout au plus pourront-ils élaborer des « codes de pratique » destinés à faciliter l'application des normes provinciales dans une industrie donnée. » Jamais ils ne pourront aller en deça des exigences générales », a-t-il affirmé.

Le mouvement syndical avait aussi exprimé la crainte que ces comités paritaires sectoriels ne soient manipulés par les patrons qui profiteraient d'une forte représentation des travailleurs non syndiqués. M. Marois a exclu formellement cette possibilité en affirmant que seul les syndicats auront le droit d'y nommer des représentants et cela, même si seulement une petite minorité d'ouvriers étaient syndiqués dans le secteur industriel en question.

« Cela devrait permettre aux syndicats d'étendre leur influence dans les secteurs où la syndicalisation n'est pas très avancée et d'améliorer un peu la situation des non-syndiqués », a-t-il dit.

Autre précision importante, M. Marois a affirmé qu'il n'est absolument pas question de suspendre l'aide toute récente accordée aux syndicats pour la formation de leurs membres dans le domaine de la santé et de la sécurité. Le Livre blanc ne veut aucunement restreindre la possibilité, pour les syndicats, de faire eux-mêmes l'éducation de leurs membres, a-t-il souligné.

Enfin, M. Marois a reconnu que le passage du Livre blanc consacré à l'industrie de la construction est particulièrement faible et il s'est dit ouvert à toutes les suggestions des intéressés pour combler cette lacune avant le dépôt du projet de loi, avant Noël. La commission parlementaire sur ce projet de loi devrait débuter à la fin de janvier ou au début de février, a-t-il indiqué.

Enfin, il a refusé de critiquer le refus que la CSN aurait opposé à son livre blanc, disant que cette centrale avait quand même participé activement à la consultation préalable. « De toutes façons, a-t-il dit, il est important que tous les citoyens et les parlementaires puissent connaître la position réelle de ceux qui représentent les hommes et les femmes au travail. Ce sont des gens responsables et ce n'est pas à moi de leur dire quelle attitude adopte »

Il a aussi précisé qu'il veut tenir compte de tous les points de vue, aussi longtemps que les intervenants ne cherchent pas simplement à conserver le statu quo.

Le colloque de la FTQ endosse les grandes lignes du Livre blanc

par Gilles Provost

QUEBEC — Refusant d'emboiter le pas à la CSN et à sa politique de confrontation, les 750 délégués au colloque de la FTQ sur la santé au travail ont endossé hier avec une écrasante majorité les grandes lignes de la philosophie du Livre blanc, y voyant même « un grand pas en avant par rapport à la situation présente ».

Le colloque a aussi réaffirmé sa foi dans une stratégie de participation, si la loi prochaine garantie vraiment un « équilibre des pouvoirs » entre employeurs et syndicats, équilibre fondé sur l'accessibilité à la formation et à toute l'information accessible à l'aide de la science moderne.

Du même souffle, le colloque a cependant radicalisé un peu les revendications de la FTQ et consacré ces deux jours à énumérer une longue liste de faiblesses et de carences qualifiées de « très importantes » dont la correction serait même assentielle à la mise en oeuvre de la réforme prévue. On a aussi décidé de poursuivre la lutte à tous les niveaux pour obtenir gain de cause.

La FTQ a repris à son compte, au passage, à peu près toutes les revendications de la CSN: élimination des dangers à la source, droit d'enquête pour les syndicats, droit collectif de cesser ou refuser un travail jugé dangereux, pleine rémunération pour les victimes d'accidents ou de maladies du travail, choix du médecin d'entreprise par les travailleurs, élimination de toutes sanctions pour qui respecte les mécanismes prévus à la prochaine loi, etc.

Jusqu'à maintenant, la FTQ avait semblé accepter la notion de danger « imminent » utilisée dans le Livre blanc pour justifier un arrêt de travail ou un refus. Malgré les explications apportées en plénière, les délégués au colloque ont rejeté ce concept malgré la difficulté de lui trouver une alternative. Finalement, ils ont simplement parlé de « danger suffisant pour justifier un arrêt de travail ».

Les délégués ont aussi exprimé de grandes craintes à l'égard de l'efficacité des comités conjoints prévus dans les entreprises. Ils ont demandé par exemple qu'il y ait un mécanisme d'arbitrage pour trancher tous les désaccords persistants au niveau de ces comités, par crainte qu'ils ne demeurent inutiles.

De même, on a demandé qu'il y ait un comité paritaire pour chaque syndicat, de crainte que ce comité ne devienne inopérant en raison de la multiplicité des intérêts en cause. On craignait par exemple de devoir faire un front commun avec un syndicat de cadres...

La FTQ a aussi demandé des comités paritaires distincts là où une entreprise compte plusieurs usines ou plusieurs départements importants dont les problèmes seraient très différents. Le même principe, a-t-il dit, s'applique aux municipalités ou à l'Hydro-Québec qui compte une multitude de taches très disparates à divers endroits. De la même manière, il faudrait un comité paritaire au niveau de chaque hôpital, par exemple, et non seulement au niveau de la province.

Pour le reste, le document de travail que Le Devoir a résumé hier a été adopté intégralement sans difficulté.

Le MEER prolonge l'offre faite à GM

La direction de General Motors a reçu hier une nouvelle lettre à l'en-tête du MEER, confirmant pour la troisième fois que le ministère de l'Expansion Economique Régionale promet une subvention à GM si la compagnie implante une fonderie de pièces en aluminium au Québec.

Le MEER a tenu à informer le public québécois de ce renouvellement exceptionnel d'une offre de subvention. Exceptionnellement, les offres valables 90 jours sont prolongées lorsque la compagnie impliquée est en train d'acheter des terrains et des immeubles. GM n'en est pas là.

Que pour la deuxième fois le MEER prolonge son offre d'une subvention estimée à $40 millions sans que rien ne bouge du côté de la compagnie, voilà qui veut peut-être mettre un peu de baume au coeur des Québécois « écoeurés » par la procédure exceptionnelle décidée par le ministre fédéral Jack Horner pour aider le nouveau projet de Ford en Ontario.

Déjà le MEER annonce qu'il est disposé à prolonger de 90 autres jours supplémentaires, « ce qui n'exclue pas l'éventualité d'autres prolongations ». Donc GM pourra toujours compter sur les fonds du MEER, quel que soit le jour et l'heure à condition toute fois que l'investissement se fasse au Québec. Rien n'est moins sûr puisque la compagnie n'a rien promis au Canada

Après 12 ans d'absence

Le Salon du livre rouvre ses portes

par Jean Royer

Après douze ans d'absence, le Salon du Livre de Montréal a rouvert ses portes hier soir à Place Bonaventure. Cette fête culturelle ouverte au grand public se tiendra tous les jours jusqu'à dimanche prochain.

Hier soir, les personnalités du monde du livre au Québec ont fêté la renaissance de l'événement où l'on attend la participation d'environ 100,000 visiteurs. Le ministre des Affaires culturelles du Québec, M. Denis Vaugeois, qui a subventionné le Salon du Livre pour $100,000., a souligné que cet événement, qui s'inscrit dans une politique de la lecture, arrive aussi au moment où il dépose à l'Assemblée nationale le projet de loi sur la création d'une Société de développement des industries culturelles (SDIC). Le ministre a aussi rappelé qu'une Conférence des industries culturelles aura lieu au début de décembre.

Le Salon du Livre de Montréal, pour sa part, s'adresse au grand public. Plus de 250 stands proposent les livres de 315 éditeurs individuels et de 2,000 éditeurs de 15 pays dans les stands collectifs. Plusieurs éditeurs québécois lancent des ouvrages durant cette semaine du Salon du Livre, qui sera aussi animé par quelques manifestations culturelles concernant le livre pour enfants, la bande dessinée et la poésie, entre autres.

Dès l'inauguration du Salon du Livre, hier soir, c'est VLB Editeur qui conviait le public au premier lancement: celui de *Duplessis*, le texte de la série télévisée écrite par Denys Arcand. Plusieurs autres lancements et signatures d'ouvrages auront lieu aujourd'hui, Place Bonaventure.

L'événement de la journée au Salon sera sans doute ce colloque organisé par l'Union des écrivains québécois et portant sur les droits d'auteur et le salaire de l'écrivain. Ce colloque aura lieu à 19 h 30 et réunira entre autres des écrivains et des éditeurs. Le débat sera animé par M. Wilfrid Lemoyne, l'animateur d'émissions littéraires à la radio de Radio-Canada.

Le public peut visiter les stands du Salon du Livre de 10 h à 22 h tous les jours jusqu'à dimanche, où les portes fermeront cependant à 18h.

L'affaire Tourbec: trois ministres sont cités comme témoins

Trois ministres du gouvernement Lévesque, MM. Bernard Landry, Claude Charron et Yves Duhaime, ont été convoqués devant la Cour supérieure, dans une cause relative à la récente faillite de l'agence Tourbec.

C'est à la requête de la présidente du Syndicat des employés de Tourbec, qui vient de s'adresser aux tribunaux pour tenter de faire annuler la faillite de cette agence touristique, que les trois ministres auront à se présenter.

Mlle Nicole Barbe estime en effet que le recours à la faillite n'est pas approprié dans le cas d'un organisme à but non lucratif comme Tourbec.

Les audiences dans cette cause ont été prévues pour les 9 et 10 janvier.

Le Club des fromages du mois un présent si présent

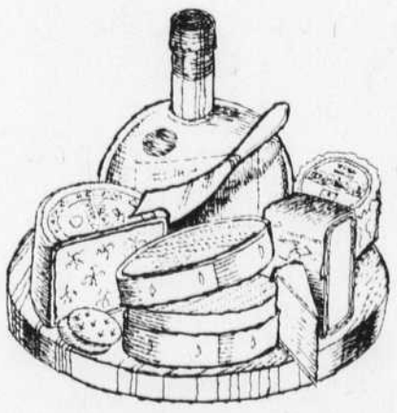
Cette année, offrez un abonnement au Club des fromages du mois Eaton. Offrez-le à vos parents, amis ou relations d'affaires qui recevront aux environs du premier de chaque mois, trois différents fromages emballés individuellement. Nous joindrons à chacun des envois, une description des fromages, des recettes fournies par les pays représentés dans ce Club et des recommandations concernant le vin le plus apte à les accompagner. La première livraison se fera avant Noël dans la région de Montréal. À cet envoi, nous ajouterons un certificat de membre portant votre message personnel. Livraison sans frais dans le circuit Eaton. Frais postaux pour le reste du Canada et les États-Unis. Pas d'envoi aux mois de chaleur: juillet et août. Veuillez spécifier la durée de l'abonnement et le code postal du destinataire.

5 mois **30.00** 10 mois **55.00**

Eaton Centre-ville, rez-de-chaussée et à ou par Anjou, Pointe-Claire, Cavendish, Laval, St-Bruno, Sherbrooke, Ottawa. (379)

Venez ou téléphonez 842-9331, poste 361. Utilisez votre carte-comptable Eaton

EATON



Découpez et postez aujourd'hui

Eaton,
Boutique du gourmet,
677 ouest, rue Sainte-Catherine,
Montréal, Québec H3B 3Y6

☐ **30.00** ☐ **55.00**

Nom .....
Adresse ..... Code postal .....
Téléphone ..... Carte-comptable no .....
À être envoyé à: .....
Adresse ..... Code postal .....
Téléphone .....
Message .....
.....
.....

LESAGE LAMOTHE COSSETTE
OPTICIENS D'ORDONNANCES

ASSOCIÉS JACQUES LAMOTHE O.O.D.
MARC COSSETTE B.A.O.O.D.
PRESCRIPTIONS DE LUNETTES
LENTILLES CORNÉENNES SOUPLES OU RIGIDES
LENTILLES PROGRESSIVES

MONTRÉAL
- 3425 rue St-Denis (Métro Sherbrooke)
- POLYCLINIQUE DE MONTRÉAL 12245 rue Grenet (Cartierville)
- 5000 Boul. St-Laurent (Boul. St-Joseph)

LAVAL
- POLYCLINIQUE MÉDICALE CONCORDE 300 est Boul. de la CONCORDE (Duvernay)

UN SEUL NUMÉRO DE TÉLÉPHONE
845-4221

Salon du livre de Montréal

***vive la* lulimanie !**



OUVERT AU PUBLIC
22 novembre
23 novembre
24 novembre
25 novembre
de 10h à 22h.
26 novembre de 10h à 18h.

"J'AI LE COLLÈGE DAWSON À COEUR."

Joseph Rogel
Poète
Dawson 71



"Dawson a besoin d'appui moral et de l'aide financière du gouvernement pour continuer son oeuvre. Depuis plus de dix ans, le collège Dawson, CEGEP anglophone situé au centre-ville de Montréal, forme des milliers d'étudiants et d'adultes. Aujourd'hui, c'est le plus grand CEGEP du Québec, comme aussi l'un des plus diversifiés, fréquenté par quelque 7,000 étudiants de jour et près de 6,000 adultes du Programme d'éducation permanente.

Pour que Dawson puisse continuer de fonctionner efficacement en tant que CEGEP modèle, il lui faut l'aide financière du gouvernement. De l'argent pour rénover ses locaux. De l'argent aussi pour la construction d'installations sportives conformes aux recommandations du Livre Blanc du gouvernement concernant l'éducation physique obligatoire. Notons que le gouvernement provincial fait ces recommandations, mais qu'il tarde cependant à financer le nécessaire.

Je n'hésite pas à affirmer que c'est le collège Dawson qui m'a donné l'occasion de perfectionner mes connaissances de la langue et de l'art d'écrire. J'avais à l'époque 60 ans et j'étais épicier retraité. Le collège Dawson a même assumé les frais de production de ma première anthologie de poèmes de l'holocauste et n'en a pas exigé le remboursement. Ce qui importait, tant au corps enseignant qu'aux étudiants de Dawson, c'était que j'apprenne et que j'écrive. Bref, Dawson a été le catalyseur qui m'a permis de me réaliser. Et je ne suis que l'une des 13,000 personnes auxquelles Dawson accorde de l'aide.

COMPOSEZ 866-7953

Nul ne peut se permettre de négliger l'avenir de l'éducation au Québec. Je l'ai à coeur. Et il devrait en être de même pour vous. Dawson organisera une série de rencontres dans le but d'obtenir l'aide financière du gouvernement provincial. Dawson ne vous demande pas d'argent, seulement votre appui moral et votre nom pour une pétition. Téléphonez à ceux qui ont le collège Dawson à coeur, 866-7953, et donnez votre nom pour la pétition."

COLLÈGE DAWSON
Votre nom nous est indispensable.



Un policier de Buffalo tente vainement de ranimer, à l'aide de la technique bucale, un bambin de trois ans que les pompiers viennent de tirer d'une conciergerie en flammes. Le garçonnet ainsi que sa petite soeur de deux ans sont morts dans l'incendie survenu lundi soir. (Photolaser AP)

Le Conseil scolaire de l'île propose un système de partage des dépenses

par Paule des Rivières

Le Conseil scolaire de l'Ile de Montréal (CSIM) s'apprête à s'engager dans la lutte contre le projet de réforme fiscale. Il a en effet publié lundi un document qui non seulement dénonce le « piège » du transfert de l'impôt scolaire aux municipalités mais qui propose à la place un réaménagement financier basé sur... la revalorisation du droit de taxation des commissions scolaires.

Le mémoire a été préparé par les sept membres du comité exécutif du CSIM, organisme formé de représentants des huit commissions scolaires de Montréal et présidé par M. Jacques Mongeau. Ce n'est qu'à la mi-décembre, un mois avant la rencontre Québec-commissions scolaires, que l'ensemble du conseil scolaire se prononcera sur le système proposé, qui, souligne-t-on, peut s'appliquer aussi aux municipalités.

Le système de financement suggéré repose sur le principe suivant: le coût des dépenses de l'éducation est partagé par le ministère de l'Education et les commissions scolaires, via l'impôt pour ces dernières et selon une formule basée sur la richesse relative de chaque commission scolaire.

La « richesse relative » d'une commission scolaire serait définie comme l'évaluation foncière totale divisée par le nombre d'élèves inscrits.

Quant au taux de la taxe scolaire, il serait calculé uniquement en fonction du montant des dépenses établi par les commissaires et il serait obtenu en divisant la somme des revenus à générer localement par l'évaluation foncière de son territoire.

Les commissions décideraient elles-mêmes du montant de leurs dépenses par élève — le ministère pourrait déterminer un plafond par élève — et la proportion subventionnée par l'état varierait selon la richesse relative de la commission et aussi selon le montant de dépenses établi par élève. Ainsi, le gouvernement verserait plus à une commission qui exige plus de ses contribuables.

A ce sujet, le document dit: « les commissions scolaires devraient administrer sainement parce qu'elles ne recevraient pas de subventions avant d'avoir accepté d'imposer à leurs contribuables un effort fiscal proportionnel à leur niveau de dépenses par élève ».

Les auteurs du document soulignent aussi que leur système assurerait une péréquation des ressources à travers la province, puisque la commission la plus riche recevrait une subvention gouvernementale égale à 50% de ses déboursés alors que la commission la moins riche se verrait financer 75% de ses dépenses par l'Etat, le tout d'après une courbe de partage tenant compte des données mentionnées plus haut. On peut déduire que les commissions les plus riches seraient les plus autonomes d'après les arguments de base des auteurs.

Le document du comité exécutif du conseil scolaire se fait également fort de rappeler que ses suggestions ont été mentionnées dans le Livre vert sur l'enseignement primaire et secondaire et qu'elles ont été par la suite développées dans un document de travail daté de décembre 1977 intitulé « Explications supplémentaires sur la formule de financement présentée dans le livre vert », rendu public par la Direction des politiques et plans du ministère de l'Education.

En fait, ce sont toutes les dépenses scolaires qui feraient l'objet d'un partage entre les commissions et le ministère, sauf le transport scolaire et les programmes spéciaux d'éducation des adultes. Le service de la dette serait également « partageable » mais le domaine des conventions collectives requerrait une coordination provinciale, admettent les auteurs du document de 25 pages.

Enfin, ce système jugé « simple et facile d'application » pourrait s'appliquer aux municipalités, avancent les membres de l'exécutif du conseil scolaire, pourvu qu'on remplace le mot « élèves » par « citoyens ».

Le mémoire déposé lundi se veut donc la réaction du comité exécutif du conseil au projet de réforme de la fiscalité municipale, qui, rappelons-le, vise à transférer aux municipalités le champ d'impôt foncier normalisé qu'occupent les commissions scolaires.

Et si ce n'est qu'à la mi-décembre que l'ensemble des membres du CSIM aura pris position sur le document, il est permis de croire que les commissaires montréalais seront parmi les partisans les plus vigoureux de la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec, qui continue à accueillir très fraîchement les visées du gouvernement.

Les sept membres de l'exécutif du conseil scolaire de Montréal sont, outre M. Mongeau, Mme Colette Biche, M. Louis Bouchard, M. Donato Taddéo, M. Michel Massue, M. Guy Giroux et M. Joseph Vilagos.

Grève des perfusionnistes dans 11 centres hospitaliers

par Marie Laurier

La chirurgie cardiaque a été paralysée toute la journée hier dans les onze centres hospitaliers de Montréal et Sherbrooke où se pratiquent ces interventions, en raison d'un arrêt de travail décrété par une trentaine de perfusionnistes.

Regroupés en association, ils négocient leurs conditions de travail avec le ministère des Affaires sociales et l'Association des hôpitaux de la province de Québec (AHPQ). Les pourparlers achoppent sur la question salariale.

Précisons que le perfusionniste est un spécialiste relativement nouveau dans le milieu hospitalier. Sa responsabilité est de maintenir l'équilibre physiologique et biochimique d'un patient lors d'une intervention chirurgicale cardiaque. Il répond également aux appels d'urgence lorsque des accidentés ou des blessés ont besoin de transfusion de sang.

Il y a une quinzaine d'années ce travail était fait par les médecins et peu à peu on a confié cette tâche à des collaborateurs formés sur le terrain et qui ont suivi des cours d'appoint dans les universités McGill et Laval.

Selon le président de l'Association des perfusionnistes, M. Yves Beaulieu, le dossier des salaires traîne depuis presque neuf mois et le ministère des Affaires sociales ne consent à aucune augmentation. Les intéressés sont rémunérés sensiblement comme les infirmières et ils estiment qu'ils ont droit à un salaire plus élevé, compte tenu qu'ils ont plus d'années de scolarité et qu'ils ont des tâches plus délicates à accomplir en milieu hospitalier.

Devant la lenteur des négociations, les perfusionnistes ont décidé de tenir une journée d'étude dans un hôtel de la métropole, privant ainsi les hôpitaux de leurs services. Mais ils avaient indiqué qu'ils répondraient aux appels d'urgence.

La discussion a porté notamment sur les salaires et les compromis acceptables en ce domaine. On se demandait fort sérieusement si un forfait de $40,000 par année était préférable à un salaire de base assorti de primes pour le travail de soir, de nuit, en temps supplémentaire, etc.

Aucun programme d'encadrement n'existe vraiment pour le perfusionniste dans les cégeps ou les universités, et l'association s'emploie à décrire les conditions préalables à l'exercice de cette profession.

Si aucun développement de ce dossier ne survient d'ici une dizaine de jours, les perfusionnistes entendent utiliser un moyen de pression plus radical, un arrêt de travail prolongé cette fois.

Il nous a été impossible de joindre les représentants du MAS et de l'AHPQ pour recueillir leur version des faits.

Le projet de zonage agricole protège les droits acquis

QUEBEC (PC) — Le projet de loi sur le zonage agricole protège les droits acquis et il ne saurait être question d'empêcher la réalisation d'un projet d'investissement quelconque qui aurait déjà été bien arrêté avant la présentation du projet de loi 90.

C'est en substance ce que le ministre d'Etat au développement économique, M. Bernard Landry, a expliqué, hier à l'Assemblée nationale, en réponse à des questions du député de l'Union nationale de Huntingdon, M. Claude Dubois.

Ce dernier s'est inquiété des conséquences du gel d'une partie des sols arables au Québec sur des projets d'investissement et sur l'emploi.

Le député a suggéré qu'une commission de contrôle provisoire soit mise sur pied pour qu'au moins les cas urgents d'investissements en cours soient considérés dans l'immédiat.

Après avoir rassuré un tant soit peu son collègue de Huntingdon, M. Landry a indiqué que le Québec est largement pourvu de parcs industriels qui pourraient accueillir de nouvelles constructions au lieu de s'installer sur des terres propres à l'agriculture.

Au sujet de la commission de contrôle provisoire, M. Landry a rappelé qu'elle est prévue dans le projet de loi 90 mais que son application dépendra du temps que mettra l'Assemblée nationale à adopter la législation.

M. Dubois a cité le cas d'une usine de produits chimiques qui doit être bâtie sur un terrain agricole et dont le projet de construction est compromis en vertu des dispositions du projet de loi 90.

Sur ce cas bien précis, le ministre n'a pas voulu mettre les promoteurs du projet en erreur et il a pris avis de la question en attendant le retour du ministre de l'Agriculture, M. Jean Garon, le ministre responsable du zonage agricole.

L'Ontario emprunte 250 millions aux ÉU

L'Ontario va emprunter $250 millions aux Etats-Unis, en obligations d'une durée de trente ans dont le rendement à l'échéance sera 9.48%.

Les obligations cotées AAA ont toutes été réservées lorsque le prospectus en a été connu, selon The Wall Street Journal. Les obligations émises par l'Ontario ont la cote AAA tandis que celles émises par le Québec aux Etats-Unis ont la cote AA, ce qui amène une différence d'environ 60 points de base entre l'emprunt ontarien et l'emprunt québécois aux Etats-Unis.

Des coopératives dénoncent un autre cas «Bellerive» à Longueuil

par Françoy Roberge

Le Groupe d'animation du logement de Longueuil a porté hier devant l'opinion publique un nouveau différend qui met aux prises la Société central d'hypothèques et de logement et des coopératives. Il s'agit cette fois des habitations Orléans que la SCHL vient de mettre sur le marché.

Les habitations Orléans comptent 28 immeubles qui se subdivisent en 196 appartements de quatre et cinq pièces dont le loyer moyen se situe actuellement à $143. par mois.

Or, comme dans le cas des appartements Bellerive et Toulouse, ces logements appartiennent à la SCHL qui désire s'en départir. Dans le cas de Bellerive et Toulouse, la vente sur le marché libre avait entraîné des hausses de loyers atteignant 80% et 100% pour les locataires subventionnés qui perdaient leur subvention après un an.

Aux habitations Orléans, la SCHL se comporte, selon les responsables du groupe de ressources techniques « Animation logement de Longueuil », comme un « éteignoir de coopératives d'habitations. »

En mars 1978, un responsable de la SCHL écrivait aux locataires des habitations Orléans et leur faisait part de l'intention de la société de se défaire des immeubles.

Dans cette lettre, M. Pierre Archambault suggérait aux locataires de se porter acquéreurs des immeubles « en tout ou en partie » et leur proposait même carrément de recourir à la formule coopérative pour ce faire.

En novembre 1978, la SCHL change totalement d'attitude et écrit à la représentante du comité des locataires des habitations Orléans, Mlle Sylvie Lafrance: « nous ne pouvons entrevoir la vente d'une partie de ce projet à votre organisme, ni prendre en considération votre demande de fonds de démarrage; d'autre part, l'envergure de ce projet ne nous permet pas de la vendre en entier à une seule coopérative. »

Les locataires se disent extrêmement inquiets de l'avenir, car la vente à l'entreprise privée entraînerait des hausses de loyers de 30 à 40% en moyenne et de 80% pour les 30 logements subventionnés.

Les responsables d'animation logement Longueuil et des trois coopératives déjà mises sur pied, la coopérative des Cent-Sous, la coopérative Rayon de l'Avenir et la coopérative du Sourire, qui désirent favoriser l'acquisition coopérative de six à sept immeubles dès le départ estiment incompréhensible la volte-face de la SCHL.

Les raisons invoquées par la société, selon eux sont invraisemblables.

En effet la SCHL précise dans sa lettre de novembre 1978 que c'est la loi 96 du Québec qui empêche de vendre cet ensemble immobilier en franctions.

Or, la loi 96 date de décembre 1976. Les locataires s'étonnent donc qu'entre mars et novembre 1978, des spécialistes de l'immobilier aient soudain découvert une loi s'appliquant à leur secteur et adoptée près de deux ans plus tôt pour régler un cas particulier, celui des immeubles Val Martin.

C'est pourquoi ils demandent l'intervention rapide de la Société d'habitation du Québec ou de M. André Ouellet, ministre responsable de la SCHL.

Les membres d'animation logement et les locataires des immeubles affirment de plus que la loi 96 doit être amendée d'ici quelques semaines de façon à favoriser le logement coopératif. Ils espèrent donc que les instances politiques tant à Québec qu'à Ottawa pourront prendre les mesures qui s'imposent pour empêcher toute vente brusquée des immeubles à l'entreprise privée.

Au conseil de Longueuil

Le recomptage confirme les majorités de quatre élus

par Rodolphe Morissette

Le recomptage judiciaire des bulletins de vote qui a eu lieu hier pour quatre districts électoraux de la ville de Longueuil ne modifie en rien la composition du conseil.

Un recomptage avait été réclamé dans quatre des 17 districts électoraux: dans les districts 9 et 16, où deux candidats du Parti civique du maire Marcel Robidas avaient été élus le 12 novembre, respectivement MM. Pierre Nantel et Bernard Danault; puis dans les districts 2 et 8, remportés de justesse par les deux candidats du Parti municipal de M. Paul Viau, soit MM. Georges Touten et Gilles Déry.

Dans le district 2, M. Touten obtient, au terme du recomptage, une voix de plus (1,205) qu'on ne lui en avait accordé le 12 novembre, tandis que Mme Lucille Roy du Parti civique, la colistière du maire Robidas, garde 1,130 votes. Dans le district 8, on avait donné M. Gilles Déry gagnant contre Mme Lorraine Vaillancourt à 594 voix contre 529. L'écart s'est amenuisé hier à 589 voix contre 545.

Dans les districts 9 et 16, les élus du Parti civique conservent leur mince majorité sur leurs adversaires du Parti municipal. Dans le 9, la majorité de M. Pierre Nantel sur le conseiller sortant Pierre Baril a été réduite de 79 à 67 voix, tandis que celle de M. Bernard Danault dans le 16 sur son plus proche rival, M. Bernard Audet, s'accroît de 7 à 12 voix.

Ainsi, le nouveau conseil municipal de Longueuil, dirigé par M. Marcel Robidas, chef du Parti civique, ne compte que six conseillers de ce dernier parti (sur 17); le Parti de la réforme municipale n'y a fait élire qu'un seul conseiller, M. Lorenzo DeFoy; M. Jacques Bouchard est l'unique indépendant à y siéger, tandis que le Parti municipal y jouit d'une majorité de neuf conseillers.

On peut toujours imaginer que le conseiller indépendant, celui de la Réforme municipale décident de voter avec le maire et ses six hommes du Parti civique sur des questions clés. Le match serait alors nul, à 9 contre 9. Mais cette hypothèse est assez improbable, et pour au moins deux raisons.

D'abord, le conseiller indépendant, M. Jacques Bouchard, réélu pour un nouveau mandat, n'a pas la réputation de se ranger toujours et systématiquement du même côté au conseil. De même, le seul représentant de la Réforme municipale, M. DeFoy, a fait campagne, avec son parti, contre l'administration Robidas. D'autre part, les conseillers élus du Parti municipal ne s'en tiendront pas toujours très strictement à une ligne de conduite partisane figée dans le béton.

C'est du reste un peu à rebrousse-poil que les fondateurs du Parti municipal se sont engagés dans la voie de la loi 44 et des partis politiques municipaux. Maintenant que l'élection est passée, il n'est pas évident que ces neuf conseillers voteront chaque fois tous comme un seul homme.

Les prochains débats du nouveau conseil promettent d'être colorés. Il faudra d'abord discuter de l'opportunité de créer un comité exécutif qui sera responsable de l'administration des affaires courantes. La loi 44 n'y oblige pas, mais le permet. Le règlement qui constitue le comité exécutif, doit être adopté à la majorité des deux tiers (12 membres du conseil à Longueil). Dans ces conditions, il est peu probable que le maire Robidas puisse rallier 12 de ses conseillers à cette idée qu'il a faite sienne depuis longtemps.

Autre point chaud qui sera débattu bientôt: l'opportunité de construire un complexe sportif. Le maire a fait campagne en faveur de ce projet avant l'élection, tandis que le Parti civique recommandait la tenue préalable d'un nouveau référendum sur la question.

Si le candidat défait à la mairie du Parti municipal et son leader naturel (conseiller non réélu), M. Pierre Baril, continueront à diriger le parti depuis l'extérieur de l'hôtel de ville, c'est au conseiller Roger Ferland qu'il reviendra de dirigier l'action du caucus de l'intérieur. M. Ferland est aussi le président de la commission scolaire Saint-Exupéry.

BOMBAY
Un vrai Gin...
Sec et différent son parfum naturel et sa saveur subtile rehaussent le bon goût de tous vos cocktails
DISTILLÉ ET EMBOUTEILLÉ EN ANGLETERRE
IMPORTED
BOMBAY
LONDON DRY GIN
BOMBAY
199A — $7.70 — 700 ml
199B — $11.65 — 1.14 l
Dry Gin Bombay
LES DISTRIBUTIONS CLÉMENT INC., Montréal, P.Q., 526-0404

MOUNT SAINT PATRICK
AVIS
Le président et les membres du Conseil d'administration du centre d'accueil Mount Saint Patrick avisent que leur assemblée d'information publique annuelle aura lieu le vendredi 24 novembre 1978 à 20:00 heures dans la salle de jeux du centre situé au 6100 chemin Deacon, à Montréal.
Le Président Vincent C. Nucci
Le Directeur général John T. McIlhone

Pour l'EUROPE
Réservez vos billets d'avion au prix économique
à partir de $319 Durée de séjour de 14 à 60 jours
Vous choisissez vous-même les dates de départ et retour
LOUEZ votre Renault, Simca, Citroen, etc . . .
ACHAT ET RACHAT
chez le spécialiste et le pionnier de la location
SERVICE EUROPÉEN DE TOURISME AUTOMOBILE
1176, rue Drummond, Mtl — 861-0200-3906
(TOURING CLUB DE FRANCE)
Permis 73868252-0280

RECTIFICATIF Cette annonce parue le 18 novembre dans la page des galeries aurait dû se lire comme suit:
VENTE À L'ENCAN PAR CATALOGUE
magnifiques
OEUVRES D'ART ET ANTIQUITÉS
le jeudi 23 novembre à 10h00 jusqu'au mardi 28 novembre à 18h00, jeudi et vendredi jusqu'à 10h00.
Pinney's Art Treasures ltée
146, CHEMIN BATES (coin Vimy) bur. 303 — Ville Mont-Royal
Tél.: (514) 731-4312

éditions erta
Case postale 39, succursale G, Montréal
VIENT DE PARAÎTRE:
ARBRES
poème de Paul-Marie Lapointe
avec 5 sérigraphies en couleurs de Roland Giguère.
Ouvrage composé à la main, tiré à 77 exemplaires sur vélin d'Arches, relié plein velours par Pierre Poussier
Prix de lancement: $500.00
DÉJÀ PARUS:
ABÉCÉDAIRE
poèmes de Roland Giguère ornés par Gérard Tremblay.
Édition originale tirée à 100 exemplaires numérotés et signés
J'IMAGINE
poème de Roland Giguère avec 10 lithographies de Gérard Tremblay.
Édition originale tirée à 52 exemplaires numérotés et signés.
LA MARCHE À L'AMOUR
poème de Gaston Miron avec 5 eaux-fortes de Léon Bellefleur.
Tirage à 66 exemplaires numérotés et signés.
TRAITÉ DU BLANC ET DES TEINTURES
poème de Robert Marteau avec 7 gaufrures de Gérard Tremblay.
Édition originale tirée à 54 exemplaires numérotés et signés.
au Salon du Livre, stand 439-A
Place Bonaventure
du 21 au 27 novembre 1978

La CAT se propose de diversifier ses services en 1979

RIMOUSKI — En 1979, la Commission des accidents du travail orientera son action vers l'amélioration de la qualité de ses services auprès de ses clientèles.

La régionalisation des services en 1977 et leur consolidation en 1978 s'étant révélées efficaces, la CAT projette de diversifier ses services en région tout en intensifiant ses rapports, plus particulièrement avec les travailleurs, les employeurs et le public, lesquels, selon le président de la CAT, M. Robert Sauvé, ont droit à d'aussi bons services que si la commission devrait oeuvrer dans un contexte de concurrence et ce, au meilleur coût.

Dans cette optique, la CAT procédait en octobre dernier, à la modification des limites territoriales de trois directions régionales dont cette du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie. Desservies auparavant par le bureau régional de Québec, les villes de Rivière-du-Loup et Cabano, les municipalités environnantes ainsi que toutes les municipalités comprises sur le territoire limité à l'est par Saint-Simon, Saint-Mathieu, Saint-Guy et Lac-des Aigles et à l'ouest par Saint-Denis-de-Kamouraska, Saint-Philippe-de-Néri et Mont-Carmel ont été rattachées au bureau de la CAT de Rimouski. Cette modification a été motivée par le souci de confier aux bureaux régionaux un territoire qui présente un caractère d'homogénéité et d'unité géographiques, et d'assurer aux bénéficiaires un meilleur service en rattachant ces localités au bureau régional le plus rapproché.

Voici quelques-unes des mesures que la CAT mettra de l'avant en 1979. Afin de réaliser concrètement l'objectif qu'elle s'est fixée. Devant l'amélioration sensible engendrée par son programme d'ententes avec les hôpitaux, la Commission entend poursuivre la conclusion d'ententes afin d'assurer, dès janvier 1979, la distribution en milieu hospitalier de la totalité des soins de physiothérapie et d'ergothérapie nécessaires aux accidentés du travail.

Les ententes actuelles conclues par la CAT avec 54 hôpitaux disséminés à travers le Québec ont déjà réduit de 75% les délais d'hospitalisation et d'admission sur une base externe pour les traitements de physiothérapie et d'ergothérapie aux victimes d'accidents du travail.

Afin d'aider les accidentés dans leurs recours auprès de la CAT, des bureaux locaux seront créés. La formule adoptée sera semblable à celle des deux bureaux locaux de la Baie James (LG-2, LG-3 et bientôt LG-4), qui s'occupent principalement de la constitution des dossiers des accidentés et de leur acheminement au bureau régional. La priorité sera accordée aux régions éloignées et dont la direction régionale dessert un vaste territoire (Côte-Nord, Bas-Saint-Laurent-Gaspésie et Nord-Ouest). Les autres régions seront invitées à prendre modèle sur la direction régionale de Laval-Laurentides qui tient, à raison d'une journée par semaine, des « cliniques » à Mont-Laurier et à Joliette.

La CAT compte aussi développer des ressources spécialisées, selon les besoins régionaux spécifiques comme par exemple un service de maladies pulmonaires (amiantose, silicose) dans la région des Cantons de l'Est et l'établissement d'un bureau local dans les maladies professionnelles pulmonaires à Thetford Mines.

La CAT s'apprête d'autre part à poursuivre la régionalisation en ajoutant aux services déjà existants toute une gamme de services qui étaient demeurés sous la tutelle du siège social. A compter de janvier 1979, elle compte inclure les services de maladies professionnelles et de l'assistance médicale de même que celui du secrétariat médical, dont le travail d'analyse et de référence auprès des médecins experts régionaux s'effectuera à partir des directions régionales. Trois expériences de secrétariat médical régional sont à l'essai depuis le 1er mai 1978 et les résultats encourageants incitent à l'instauration de ce service dans toutes les directions régionales. Le traitement des dossiers d'indemnisation des paraplégiques, des aveugles et des invalides sera également effectué par les directions régionales. Les employeurs pourront au surplus obtenir directement du bureau de leur région tous les renseignements relatifs à leur dossier et bénéficier d'un service d'information sur les dispositions de la loi.

Rappelons que les onze directions régionales de la CAT, soit Bas-Saint-Laurent-Gaspésie, Saguenay-Lac-St-Jean, Québec, Trois-Rivières, Cantons de l'Est, Ile-de-Montréal, Longueuil, Laval-Laurentides, Outaouais, Nord-Ouest, Cotê-Nord, assurent depuis un an les services de prévention, d'indemnisation et de réadaptation physique et sociale aux victimes d'accidents du travail et de maladies professionnelles de leur région.

Les Haïtiens au Québec

Le choc culturel d'immigrants fuyant un régime "pourri et rétrograde"

par Clément Trudel

La présence haïtienne au Québec et l'afflux d'une immigration « visible » agissent comme révélateurs de racisme.

Paul Dejean en lance l'avertissement dans un volume qui vient de paraître aux Presses de l'Université du Québec: *Les Haïtiens au Québec*.

Cette monographie étayée de multiples tableaux et graphiques permet à Paul Dejean de rappeler « l'inflexibilité du gouvernement fédéral » dans le « drame des 1,500 Haïtiens sur lesquels pesait la menace de déportation (surtout en 1975); de cerner plusieurs aspects du « choc culturel » que subissent les immigrants haïtiens fuyant un régime pourri et rétrograde », et de signaler au passage certains points sur lesquels la société québécoise aurait avantage à agir: en multipliant par exemple les classes d'accueil pour des enfants qui ne connaissent que le créole, bien que la bureaucratie les considère comme des « francophones ».

Si Paul Dejean prend de multiples précautions en parlant de manifestations de racisme (des clients ne voudraient pas de chauffeurs de taxi « noirs », paraît-il) il s'en explique en entrevue. D'une part, il faut se garder, par des affirmations catégoriques, de donner prise aux critiques du genre: « Il veut dénigrer le peuple québécois » qui a tout de même fait montre de solidarité avec les déportés en sursis — ou encore: « Les Haïtiens ne sont jamais satisfaits », même si leur sort semble meilleur ici...

Le 26 juillet 1977, à l'Assemblée nationale, le député péquiste de Papineau, M. Jean Alfred, se fait insulter par le député de Laurier, M. André Marchand. Paul Dejean reproduit ces propos racistes selon lesquels Alfred serait un « sauveur » dont n'aurait pas besoin le Québec. Des députés ont bien crié « raciste » à ce député emporté mais Dejean se demande pourquoi aucune réprimande n'a été servie au député en faute, pourquoi surtout les médias se firent si discrets sur cet incident.

En contrepartie, toutefois, l'auteur admet en entrevue que certains Haïtiens peuvent avoir tendance à prendre pour manifestation de racisme des sautes d'humeur. Reste que certains ne cachent pas leur réticence à la présence de « non-Blancs », même si Montréal ne connaît pas le phénomène des « Western Guards » qui, à Toronto s'en prennent aux Pakistanais ou autres immigrants en criant: « Keep Canada White ».

A propos des organismes comme la Commission des droits de la personne, Dejean a cette réflexion: les Haïtiens s'en serviront plus fréquemment quand ces organismes auront fait la preuve de leur efficacité et qu'il ne s'agira pas d'ouvrir « encore des dossiers ».

Se pose la question de la réaction rapide au fait raciste. Dejean a déjà fait la vérification, après qu'un compatriote se fut plaint du refus d'un propriétaire de lui céder un logement. Oui, ce logis est libre, a précisé le propriétaire à l'animateur de la Communauté chrétienne des Haïtiens de Montréal... mais quelle est votre nationalité?

Il y a 10 ou 15 ans existait une sorte de racisme « exotique »: j'ai un médecin noir, vous savez. Maintenant que les gens peuvent se sentir menacés par le nombre de non-Blancs, la situation a évolué, constate Dejean.

« Les Haïtiens au Québec » est un ouvrage qui fait prendre conscience d'un glissement presque irréversible de la politique d'immigration. De 1973 à 1976, l'âge moyen des Haïtiens admis au Québec est de 26 ans. On veut maintenant des « bras » plutôt que des êtres humains dans toute leur complexité, souligne Dejean qui ne voit pas comment renverser la tendance, dans le contexte « capitaliste » où l'on recherche un profit à brève échéance, par le biais de ponctions sur le tiers monde. Un indice non péremptoire de ce glissement? 63% des Haïtiens faisant partie, au Québec, de la population active se retrouvent dans des manufactures (P. 83). Plusieurs Haïtiens y deviennent « surproductifs ».

Les deux séries de critères pour immigrants acceptés récemment par Ottawa et par Québec, confirment le besoin exprimé d'immigrants appartenant à une « classe aisée, éduquée »... tandis que se multiplieront les visas d'emplois pour travailleurs saisonniers; cueillette de fruits etc. Pourquoi? En République dominicaine, les Haïtiens sont des « canos » (chiens) coupeurs de canne, rien d'autre. Aux Bahamas, même recours aux vocables méprisants à l'endroit des Haïtiens. Seul Cuba aurait à ce jour réussi à redonner leur dignité aux travailleurs haïtiens en reconnaissant leur apport au développement économique.

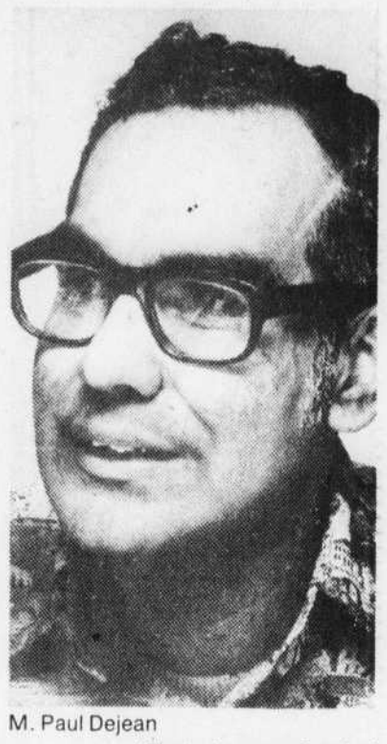
Dejean consacre un dixième de son ouvrage environ à prouver que le Québec et le Canada s'enrichissent à même ce flux d'immigrants appartenant aux professions libérales (première vague d'immigrants haïtiens) ou à une force de travail canalisée vers des tâches délaissées par les autochtones.

Ce volume fait allusion au danger d'une « solidarité raciale » en soi, rappelle que la « communauté noire » n'est pas homogène mais fournit d'excellents arguments en faveur d'une prise en charge, par les membres de chaque communauté, de certains programmes de formation.

Le créole est force jugulée en Haïti et Dejean pondère les conséquences désastreuses que pourrait avoir une acculturation sans transition pour ces jeunes vivant à cheval sur deux réalités linguistiques et deux civilisations: « Nous avons déjà proposé de nous charger de groupes de jeunes dans Ville Saint-Laurent et dans Villeray », déclare Dejean, surpris qu'on lui réponde que l'acceptation d'un tel prochain aurait un effet d'entraînement sur d'autres communautés! Encore ce souci des coûts?

L'Haïtien aurait comme trait distinctif de se considérer plus comme un « exilé » que comme « immigré », écrit Déjean. Cette aspiration à rentrer au pays d'origine ne se réalisera sans doute pas pour tous mais « c'est un motif de déchirement, un tiraillement auquel on fait face; à cela je n'ai pas de solution. »

S'agirait-il d'un passif alors pour ces quelque 20,000 Haïtiens vivant au Québec? Non pas, dit Paul Dejean. Les Haïtiens sont au courant des « aspirations légitimes des Québécois », certains en craignent les retombées. L'hypothèse d'un Québec souverain acculé à taxer davantage ses citoyens ne devrait pas nous effrayer, pourvu que les minorités n'écopent pas davantage. Je crois que les Haïtiens partageraient alors avec la majorité les « fardeaux normeaux », dit en conclusion Paul Dejean, qui se sent offusqué de l'utilisation que chaque groupe est tenté de faire des groupes ethniques pour appuyer sa thèse (constitutionnelle). Je n'ai pas aimé le « battage » fait autour de ces brevets de citoyenneté distribués récemment mais je me refuse à prendre position, hormis en rappelant que l'infrastructure et les ressources du Québec le rendraient viable comme pays.



M. Paul Dejean

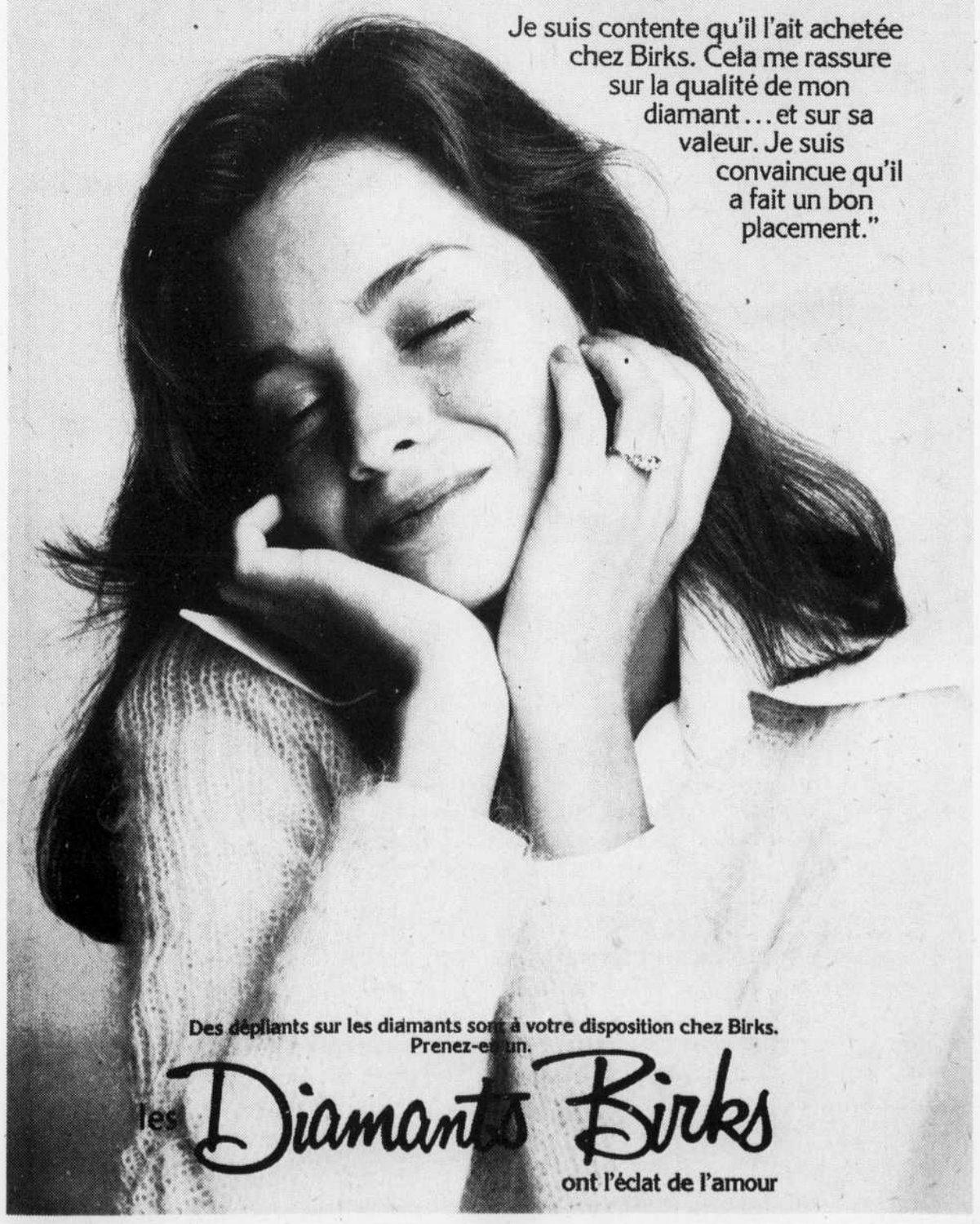
(Photo Jacques Grenier)

"C'est trop beau, je n'en crois pas mes yeux!"

"Nous en avons parlé souvent. Je lui répétais qu'une bague à diamant, ce n'était pas important... que nous avions tellement de projets, de choses à faire, de choses à acheter.

Puis un jour, il arriva avec un grand sourire, une bague Birks dans sa poche. Je n'ai pu m'empêcher de m'extasier!

Je suis contente qu'il l'ait achetée chez Birks. Cela me rassure sur la qualité de mon diamant... et sur sa valeur. Je suis convaincue qu'il a fait un bon placement."



Des dépliants sur les diamants sont à votre disposition chez Birks. Prenez-en un.

les Diamants Birks ont l'éclat de l'amour

Fiducie du Québec

La Fiducie du Québec... pour un choix de Modes d'épargne.

Fiducie du Québec

le guide

Le guide des Modes d'épargne

desjardins

La Fiducie du Québec, une institution du Mouvement Desjardins, a mis au point à votre intention un choix de modes d'épargne à moyen et à long terme. Ils tiennent compte des grandes préoccupations de la plupart des épargnants: sécurité de la famille, grands projets, fonds de réserve, retraite.

Les Dépôts Garantis... un mode d'épargne à rendement élevé et garanti.

Dans les Dépôts Garantis de la Fiducie du Québec, votre capital et vos intérêts sont garantis. Vous avez le choix entre les Dépôts Garantis à intérêts composés ou à intérêts payés à période fixe, à court terme ou à demande.

Le Fonds Desjardins Hypothèques... un mode d'épargne sûr, rentable, flexible et polyvalent!

Les sommes investies au Fonds Desjardins Hypothèques sont mises à la disposition d'emprunteurs désireux d'acheter ou de faire construire une maison. Le placement en première hypothèque est une valeur sûre et rentable.

Depuis 1976, le revenu net du Fonds Desjardins a été supérieur à 9%. Vous pouvez faire des dépôts en tout temps et des retraits mensuels, sans frais.

Les Plans Enregistrés d'Épargne-Retraite... pour votre retraite et pour réduire vos impôts.

La Fiducie du Québec vous en propose quatre, qui se distinguent par leur véhicule de placement: les plans Fonds Desjardins Hypothèques, Dépôts Garantis, Obligation d'épargne et Gestion autonome.

La Fiducie du Québec offre également aux employeurs un moyen de constituer, pour eux-mêmes et pour leurs employés-cadres, un fonds de pension à même les profits de l'entreprise. Il s'agit du Plan de Participation Différée aux Bénéfices.

Le Plan Enregistré d'Épargne-Logement... pour votre maison mais aussi pour votre retraite.

La Fiducie du Québec vous propose le Plan Enregistré d'Épargne-Logement Fonds Desjardins Hypothèques. Si vous avez 45 ans ou plus et sous certaines conditions, les fonds accumulés dans ce plan peuvent servir à votre retraite.

La Rente à Versements Invariables... pour alléger votre fardeau fiscal sur des revenus exceptionnels.

La Rente à Versements Invariables de la Fiducie du Québec permet d'étaler vos revenus exceptionnels sur plusieurs années et d'alléger votre fardeau fiscal. Elle s'adresse tout spécialement à ceux qui reçoivent une forte somme en quittant leur emploi, à ceux qui réalisent un gain de capital imposable et à ceux qui perçoivent des revenus irréguliers provenant de la vente d'une oeuvre, d'une tournée de spectacles, etc. C'est aussi un placement avantageux, sans frais, qui offre un taux d'intérêt élevé et garanti pour toute la durée de la rente.

La Fiducie du Québec a préparé à votre intention un dépliant sur chacun des modes d'épargne.

Pour obtenir ces dépliants ou le guide des Modes d'épargne de la Fiducie du Québec, venez, écrivez ou téléphonez-nous.

Fiducie du Québec
Service à la clientèle, Modes d'épargne
1, Complexe Desjardins
C.P. 34, Succursale Desjardins
Montréal, Québec
H5B 1E4
(514) 281-8840

À l'extérieur de cette région, composez sans frais 1-800-361-6840 et demandez le poste 8840.

Vous pouvez également vous procurer nos guides et dépliants dans tous nos bureaux de courtage immobilier.

La Fiducie du Québec... pour un choix de modes d'épargne

desjardins

Attentat au Liban: 20 soldats syriens tués

BEYROUTH, (d'après Reuter et AFP) — Au moins 20 soldats syriens de la force arabe de dissuasion ont trouvé la mort, hier, dans l'explosion d'une bombe qui a détruit un autocar les transportant, a annoncé la radio phalangiste.

L'incident a fait une quarantaine de victimes — morts et blessés — au total. Il est survenu près d'Aley, bourgade de montagne située à 17 kilomètres au sud-est de Beyrouth, précise la radio. L'explosion a été d'une telle violence que des morceaux de métal et de pierres ont été projetés jusqu'à Kahale, à 4 kilomètres d'Aley.

Les témoignages demeurent encore contradictoires. Selon une voiture piégée bourrée de dynamite qui a explosé vers midi à Aley, au moment où passait un autobus dans lequel se trouvaient des soldats syriens. L'explosion, selon plusieurs témoignages, a été très violente. Selon certaines versions, elle s'est communiquée à un dépôt de bonbonnes de gaz, voisin du lieu de l'attentat, qui a sauté à son tour.

Il est toutefois très difficile d'obtenir des détails précis, toute la région ayant été bouclée par la force arabe de dissuasion, on indique cependant que les dégâts s'étendraient sur un rayon de cinq cents mètres.

En l'absence de toute version officielle, il aurait selon certains témoignages au moins sept morts et vingt-cinq blessés, alors que d'autres témoignages font état de huit morts — sept soldats syriens et un civil libanais. Certains témoins indiquent également que sept maisons ont été incendiées, et plusieurs voitures détruites.

La radio La Voix du Liban affirme pour sa part que l'autobus transportait cinquante soldats syriens, et que c'est ce véhicule qui a fait explosion, provoquant l'explosion d'un second « transport de troupes ».

Ni la FAD, ni les autorités libanaises, n'ont pour l'instant publié de communiqué à ce sujet.

C'est le troisième attentat commis à l'aide d'une voiture piégée, probablement télécommandée, dans la même région du Liban en l'espace de trois mois, constatent les observateurs. Le premier avait également été dirigé contre un autobus transportant des soldats syriens au col de Raidar (trente kilomètres à l'est de Beyrouth), quinze d'entre eux avaient été blessés.

Arou Jihad, responsable militaire du mouvement palestinien Fatah, a de son côté échappé de peu à l'explosion d'un véhicule piégé, il y a une quinzaine de jours non loin d'Aramoun, à une dizaine de kilomètres au Sud d'Aley.

Peu après, le président Elias Sarkis a demandé aux citoyens libanais de construire un nouveau liban sans violence.

Dans un discours à la nation prononcé à la veille des célébrations du 35e anniversaire de l'indépendance du pays, le chef de l'Etat libanais a renouvelé ses appels à l'unité.

Le Liban « se désintègre devant nos yeux et les groupes libanais, partis et sectes sont dispersés avec une multiplicité d'affiliations », a déclaré le président Sarkis.

Il a par silleurs rendu hommage au président syrien Hafez Assad, qui, a-t-il dit, a été sensible à la réalité de la situation libanaise.

Le président Sarkis a d'autre part demandé aux libanais de ne plus tenter de créer une diversité de mini-états, mais de construire un nouveau Liban sans contrainte et sans violence.

Boumediène est dans un état critique

ALGER (d'après AFP et Reuter) — Des médecins de plusieurs nationalités se relaient en permanence depuis quarante-huit heures au chevet du président Houari Boumediène dont l'état serait « très sérieux », apprend-on de source sûre à Alger.

Sept spécialistes américains arrivés d'Allemagne renforcent maintenant l'équipe médicale présente autour du chef de l'État algérien. Cette équipe était déjà composée de médecins algériens, de spécialistes soviétiques venus de Moscou avec le président Boumediène mardi dernier et de deux spécialistes français arrivés dimanche à Alger. On croit savoir que des spécialistes britanniques seraient également présents.

Le président Boumédione se trouve dans le pavillon Urologie-Réanimation de l'hôpital civil de Mustapha-Alger. La plupart des spécialistes étrangers seraient des urologues mais on croit savoir que l'un des deux médecins français serait le professeur Chapmann, chef du service de réanimation de l'hôpital Foch à Paris.

Le président algérien souffrirait d'un cancer de la vessie, auquel seraient venues se greffer des complications rénales, et serait tombé dans le coma dans la nuit de vendredi à samedi derniers, indique-t-on à Paris de sources médicales françaises.

Les recoupements de tous les témoignages reçus par les urologues français laissent supposer que l'hypothèse d'un cancer est la plus vraisemblable parmi toutes celles avancées. Les urologues auraient même pris connaissance de documents médicaux ne laissant aucun doute à ce sujet.

Il semble que le président Boumediène ait subi une ablation de la vessie pendant son séjour à Moscou. Le 14 novembre dernier, il quittait l'URSS contre l'avis des médecins soviétiques. Samedi après-midi, il serait sorti du coma et aurait alors parlé et légèrement mangé.

Depuis, ajoute-on de mêmes sources, son état de santé s'est considérablement aggravé. Le président Boumediène a été placé sous hémodialyse, c'est-à-dire qu'il bénéficie d'une assistance rénale mécanique.

Selon les spécialistes français, M. Boumediène aurait pu être victime d'un blocage des reins provoqué soit par une septicémie, soit à la suite d'une exanguino-transfusion (remplacement de son sang), le recours à une exanguino-transfusion serait dû à une erreur transfusionnelle, qui aurait pu être commise à Alger, indique-t-on de sources médicales françaises.

A Alger, de source officielle, on se refuse à tout commentaire, mais la déclaration diffusée lundi soir par l'agence Algérie-Presse Service et reprise par l'ensemble de la presse nationale montre clairement que les responsables algériens reconnaissent la gravité de la situation. Ils se préparent manifestement à assumer, au moins provisoirement, la direction des affaires sans le président Boumediène.

Des Mig-23 «défensifs», assure Moscou à Carter

WASHINGTON (AFP) — Le président Carter a déclaré avoir reçu des Soviétiques l'assurance que les Mig-23 livrés à Cuba sont « de nature défensive ».

Les Etats-Unis continueront cependant « de vérifier d'une façon indépendante que ce qui leur est dit est exact », ajoute M. Carter dans une interview accordée à la chaine de journaux américains Cox Newspapers.

M. Carter s'est cependant refusé à confirmer lors de cet entretien s'il avait ordonné la reprise des vols de reconnaissance américains au-dessus de Cuba afin d'établir si les appareils soviétiques livrés au régime de M. Fidel Castro pouvaient être équipés de charges nucléaires tactiques, ce qui, selon Washington, constituerait une violation de l'accord de 1962 conclu avec Moscou après la « crise des missiles ».

« Nous avons reçu des assurances publiques et privées des Soviétiques que toutes les armes vendues à Cuba sont de nature défensive », a déclaré M. Carter.

« En dépit des assurances soviétiques, nous devons vérifier si ce qu'ils disent est correct », affirme M. Carter qui souligne qu'il n'est pas question, par exemple, de conclure le moindre accord sur la limitation des armements stratégiques ou un arrêt des essais nucléaires dont la stricte observation ne pourrait pas être vérifiée.

On souligne par ailleurs de bonne source à Washington que les Etats-Unis n'ont actuellement aucun indice leur permettant de penser que les Mig-23 livrés à Cuba sont des appareils du modèle D ou F pouvant être éventuellement équipés d'armes nucléaires tactiques.

Les Soviétiques, précise-t-on de même source n'auraient livré qu'une douzaine de ces appareils à Cuba. Le rayon d'action des Mig-23 leur permettrait d'atteindre certaines régions du sud des Etats-Unis, en Floride et en Géorgie.

Pour sa part, la revue Aviation Week and Space Technology affirme que les 12 Mig-23 — Flogger à géométrie variable livrés cette année aux Cubains vont constituer le noyau de deux escadrilles dont l'une sera dévolue à des missions d'interception et l'autre à des attaques au sol. Cette seconde escadrille serait plus spécialement dotée de Mig-23 modifiés en Mig-27.

La revue ajoute que deux Mig-27 figurent parmi l'équipement fourni à Cuba par l'URSS et que les autres appareils sont des Mig-23-Flogger des types F et D, susceptibles de transporter des armes nucléaires. Mais, ajoute Aviation Week, les appareils en question ne sont pas équipés de ces armes.

Une équipe d'instructeurs soviétiques est arrivée en même temps que les appareils et deux Mig-23 d'entrainement qui sont utilisés quotidiennement pour des vols d'instruction diurnes.

○ Faites vos emplettes au ○

Mail Cavendish

Cavendish et Kildare, Côte St-Luc.

MEMO DE NOËL

• Adultree • Animonde • Artisants Mykonos • Ascoli Ltd. • Bally Shoes • Barton's Barbonnière • Bellissima Shops • Henry Birks & Son • The Bootery • Boutique Lily Leather Goods • Bowrings • Canadian Tire • Cara Tabacconist Cardinal Distributors • Cashmere Shop • Cattleman Restaurant • Charcuterie Cavendish • Le Chateau • Chateau Pilipinas • Chateau Shoes • Claude Yan (Boutique) • La Chaumière (Boutique) • Chez Beatrice & Fils • Coles Book Store • The Cookie Man • La Coupe • Dapper Dan • Defi (Boutique) • Direct Film • Discus Music World • Eaton • Fairweather/Big Steel • Joe Feller • Fiji (Boutique) • Fine Bakery (Cavendish) • Firestone • Florsheim Shoes • French Shoes • Galerie d'art Alexandre • Elizabeth Hager • Kiddie Kobbler • Lewis Shoes • Loto Québec • Mackay Smith Cleaners • Marcel Coiffeur pour Hommes • Mary Lou Flower Den • Mia • Mildon, Morris & Butler • Miracle Mart • Montreal Draperies • Ms. Boutique • National Trust Co. Ltd. • Pant O Rama • Paper Place • Petticoat Lane • Pharmaprix Arnold Smith • Pumpernick's Restaurant • Le Quick Restaurant • Radio Shack • Ralphn's Men's Wear • Reitman • Silverberg's Toys • Société des Alcools du Québec • Sports Experts • Steinberg's • Stokes • Tiffany's • Tip Top Tailors • Toronto-Dominion Bank • Town & Country Shops • Watch Doctor • Israeli Youth Centre • Pik Nik

Le Père Noël arrive samedi, 25 novembre, à 10:00 A.M. avec des surprises très spéciales.

LIBAN:

JE ME SOUVIENS

Cette année, à l'occasion du 22 novembre, le Liban fête son indépendance sous occupation syrienne. Depuis plusieurs mois, Beyrouth est bombardée sauvagement par l'armée syrienne. Il serait donc bon de dévoiler les plans monstrueux ourdis contre ce jeune pays vieux de six mille ans. Il n'est pas permis au monde d'afficher une indifférence devenue coutumière envers un peuple qui inventa l'alphabet, premier moyen de communication entre les hommes.

QUAND? COMMENT? POURQUOI?

1920:
La Syrie alors sous mandat Français sollicite son indépendance et essaye d'annexer le Liban à son territoire pour réaliser son rêve expansionniste de toujours «La grande Syrie».

1943:
22 novembre, indépendance du Liban, que la Syrie n'a jamais voulu reconnaitre. La Syrie refuse aussi depuis tout échange diplomatique entre les deux états.

1948:
Création de l'état d'Israël. Le Liban ouvre ses portes aux réfugiés palestiniens jugés indésirables par les pays arabes voisins. Durant la même année, le Liban participe à la fondation de l'organisation des Nations Unies (O.N.U.).

1958:
Première tentative militaire d'annexion. La Syrie et l'Égypte souhaitent affilier le Liban à leur union déclarée par Nasser. Refusant de suivre le courant, le Liban est agressé sur ses frontières. Il tiendra le coup.

1967:
L'amertume causée par la guerre israélo-arabe des six-jours, entraine l'armement massif des réfugiés palestiniens du Liban.

1970:
Expulsés de la Jordanie, à la suite de l'échec de leur tentative de renverser le pouvoir, des dizaines de milliers de palestiniens viennent s'ajouter aux trois cent mille palestiniens établis au Liban, seule terre d'accueil et de liberté dans cette région du monde.

1973:
Un demi million de réfugiés palestiniens armés, sur une population nationale de trois millions, rompent l'équilibre social au Liban, et créent un État dans l'État. Les actions subversives des palestiniens nécessitent l'intervention de l'armée. La Syrie menace d'intervenir directement. La situation est gelée.

1975:
Début des événements sanglants au Liban déclenchés par les factions palestiniennes d'obédiance syrienne - événements mal interprétés comme étant une «guerre civile».

1976:
Les syriens envahissent le territoire libanais, détruisent des villes fortement populeuses et massacrent les civils... (Damour, Beit-Mallat, Kaa, etc.) et comble d'insolence, réussissent toujours à se couvrir en prétendant agir au nom de la F.A.D. (Force Arabe de Dissuasion) dont la tâche est d'instaurer la paix au Liban. On se rappellera la déclaration du ministre syrien des affaires étrangères: «Si le Liban ne retrouve pas l'ordre, il retournera à la Syrie à laquelle il a toujours appartenu».

1978:
La Syrie jette le voile. Elle sape les fondements de l'État libanais, passe Beyrouth au crible et bombarde les régions qui refusent son occupation et sa tutelle.

Résultats: Des centaines de morts parmi les civils, Beyrouth partiellement détruite, et la survie de tout un peuple est menacée.

La disparition du Liban est-elle intégrée dans l'évaluation de l'accord Camp David? L'Occident aurait-il échangé ce pays biblique contre quelques barils de pétrole?

Le Liban aura-t-il besoin de terroristes pour faire prévaloir sa juste cause quand les voix des pacifiques s'enroueront? On ne pourra reprocher à un peuple de ne pas vouloir mourir. Liban tes ennemis ne seraient-ils pas au courant de la prophétie d'Habaquc: «Malheur à celui qui touchera au Liban».

LE DEVOIR

CAHIER 1

Montréal, mercredi 22 novembre 1978

Hai Hong: 150 réfugiés dès samedi au Canada

KUALA LUMPUR (d'après AFP, CP et Reuter) — Environ 170 ressortissants vietnamiens, passagers du Hai Kong, seront accueillis par le Canada et seulement onze d'entre eux ont choisi d'aller vivre en France, à la fin du premier jour de sélection des réfugiés par les responsables français et canadiens de l'immigration.

Selon M. Jean Blattes, consul de France Kuala Lumpur, personne n'est autorisé à monter sur le cargo Hai Kong pour des raisons de sécurité, les entretiens avec les réfugiés se déroulent donc sur une vedette de la police malaisienne arrimée à proximité du Hai Hong et transformée provisoirement en centre d'accueil.

Le ministère canadien de l'Immigration a demandé à tous ceux qui désiraient venir en aide aux réfugiés vietnamiens attendus au pays de se faire connaître aux bureaux d'emploi ou aux centres d'immigration. Les 150 premiers de ces 600 réfugiés, doivent arriver au Canada samedi. Le gouvernement québécois a déjà accepté d'en recevoir 200.

Un porte-parole du ministère fédéral de l'Immigration a souligné que les Canadiens seront dédommagés pour l'aide qu'ils apporteront aux réfugiés, puisque des allocations seront versées pour le logement, l'alimentation et le vêtement. Une douzaine de représentants du ministère, en plus d'un représentant du Québec, s'apprêtent à faire les entrevues nécessaires.

Au cours du week-end, le ministre de l'Emploi Bud Cullen a déclaré à Toronto que le Canada était prêt à recevoir 600 des 2,500 réfugiés du Hai Hong.

Mais, a-t-on précisé au ministère de l'Immigration, il peut arriver que moins de 600 Vietnamiens choisissent le Canada, préférant aller aux Etats Unis ou en Europe. Une cinquantaine de réfugiés seulement, croit-on savoir, ont des parents au Canada.

« Nous avons des problèmes d'ordre pratique, a dit le porte-parole du ministère canadien, comme de s'assurer que les réfugiés auront des vêtements chauds à leur descente d'avion du Canada. »

Au total, le Canada, la France et la Belgique ont accepté d'accueillir un millier de réfugiés. Les Etats-Unis se sont engagés à en prendre deux mille cinq cents, de préférence des personnes qui se trouvent déjà dans des camps en Malaisie, où les réfugiés sont maintenant près de 38.000. De même, un porte-parole de l'ambassade de Belgique a déclaré que la décision de son gouvernement d'accepter 150 réfugiés ne signifiait pas que tous viendraient du Hai Hong.

Bien que le moral des réfugiés se soit amélioré ces derniers jours, un journaliste français qui était monté à bord dans la soirée de lundi, a qualifié de « déplorables » les conditions de vie qui y règnent. Il a appris qu'un enfant de quatre ans s'était tué en tombant dans une écoutille et que quatre personnes avaient été gravement brûlées lors de la chute d'une marmite d'eau bouillante. Deux nouveaux-nés, âgés d'une semaine, figurent sur la liste des passagers, surtout des enfants et des vieillards.

La liste des passagers du Hai Hong comporte 2.387 noms dont les neuf dixièmes sont d'origine chinoise. Un porte-parole de l'ambassade de France a indiqué que les Sino-Vietnamiens en général préféraient se rendre aux Etats-Unis plutôt qu'en France.

Le gouvernement malaisien, ajoute-t-on de bonne source diplomatique, a accepté que les réfugiés sélectionnés débarquent sur son territoire pour être rapatriés par avion à condition que leur transit soit le plus bref possible et qu'il ne requière pas leur hébergement dans un camp.

Il a également accepté que les opérations de sélection soient conduites dans les eaux territoriales malaisiennes à l'endroit où est amarré le Hai Hong depuis douze jours, à une vingtaine de kilomètres au large de Port Klang.

On apprend d'autre part qu'environ 500 « boat people » sont arrivés tôt hier matin sur la côte est. On indique officiellement qu'il y a désormais plus de 38.000 réfugiés vietnamiens en Malaisie. Rien qu'au cours de la semaine dernière, il en est arrivé plus de 3.500 et le gouvernement de Kuala Lumpur envisage d'imposer l'état d'urgence au Trengganu, l'Etat le plus touché.



Les conditions de vie des réfugiés du Hai Hong sont encore très difficiles, comme en témoigne cette vue plongeante dans une des cales surpeuplées du vieux cargo. (Photolaser AP)

Vers d'autres départs massifs du Vietnam

SINGAPOUR (AP) — Le Hai Hong n'est pas le premier important navire à quitter le Vietnam avec sa cargaison de réfugiés et il n'est sûrement pas le dernier à le faire.

« Maintenant que les passagers du Hai Hong sont sûrs de trouver un asile quelque part, vous pouvez vous attendre à ce que d'autres bateaux surgissent », affirme un diplomate occidental. Au moins deux autres navires sont prêts à aller chercher prochainement des réfugiés.

Auparavant, les réfugiés quittaient le Vietnam à bord de petites embarcations. Mais c'est avec le cargo de 800 tonnes Croix du Sud que le départ de Vietnamiens sur des rafiots de fortune a commencé à être relayé par des départs massifs à bord de navires plus importants. Le cargo Croix du Sud s'était échoué en septembre dernier sur les côtes indonésiennes, après avoir été expulsé de Singapour et de Malaisie.

Plus de 1,250 Vietnamiens, la plupart d'origine chinoise, ont été placés dans des camps par le Haut-Commissariat de l'ONU aux réfugiés. Quelques uns des passagers ont déclaré qu'ils avaient versé de l'argent pour pouvoir partir. Un diplomate, citant des membres de l'équipage du cargo, a laissé entendre que le navire battant pavillon panaméen avait été délibérément échoué pour empêcher les autorités indonésiennes de repousser une fois de plus les réfugiés.

Il semble que pour la première fois avec L'Etoile du Sud, les réfugiés ont traité avec des responsables vietnamiens. A partir d'Ho-Chi-Minh-Ville, les réfugiés seraient acheminés par camions sur la côte où ils empruntent de petites embarcations avant de monter à bord de cargos attendant au large.

Jusqu'à présent, de nombreux réfugiés ont versé des pots-de-vin à des fonctionnaires corrompus pour pouvoir quitter le pays. Mais il apparaît que les autorités vietnamiennes ont décidé de profiter de cette situation en demandant aux candidats à l'émigration de payer pour partir. Le prix serait de $2,000 par personne. Les 2,000 passagers du Hai Hong ont donc dû verser au total $5 millions. Des sommes qui attirent des hommes d'affaires sans scrupules et prêts à faire de l'argent sur le dos des réfugiés.

Dans les milieux maritimes de Singapour, on indique qu'il ne manque pas dans le quatrième port du monde de vieux navires tout juste bons pour la ferraille, mais qui pourraient rapporter en transportant des réfugiés.

Le Hai Hong est vieux de trente ans. Enregistré à Penang, il devait partir vers Hong Kong où son nouveau propriétaire réside. Celui-ci, Wei Ten-Chu, un homme d'affaires, a déclaré qu'il ne savait absolument pas que son navire allait transporter des réfugiés et a démenti être mêlé à cette affaire.

Deux semaines après avoir quitté Singapour, le capitaine du Hai Hong avait appelé les Nations Unies par radio, annonçant qu'il se trouvait dans les eaux indonésiennes. Le capitaine Suson Srigar raconta la même histoire que le capitaine du Croix du Sud: Son navire était immobilisé à la suite d'avaries de machines, lorsque des réfugiés, à bord de 12 à 15 bateaux de pêche, prirent d'assaut le cargo.

Mais les observateurs notèrent que l'appel radio du Hai Hong était survenu plusieurs jours après que les réfugiés eurent été embarqués au large des côtes occidentales de Bornéo, dans une région éloignée des routes maritimes qu'empruntent habituellement les réfugiés. Le Hai Hong jeta l'ancre le 8 novembre devant Port Klang. Après enquête, il apparut aux autorités malaisiennes que puisque les passagers du cargo avaient versé de l'argent pour sortir du Vietnam, ils ne pouvaient être qualifiés de réfugiés, mais étaient des immigrants clandestins.

La majorité des réfugiés du cargo sont des Hoas, Vietnamiens d'ascendance chinoise dont les commerces ont été fermés ou nationalisés par les autorités vietnamiennes pour contrôler les circuits économiques.

Les autorités malaisiennes craignent que de nombreux autres Vietnamiens ne suivent l'exemple des passagers du Hai Hong. La Malaisie a déjà accueilli 40,000 Vietnamiens et rien que depuis le début du mois, ce sont 7,000 personnes qui ont trouvé asile dans ce pays.

Aussi, l'initiative d'intellectuels et d'artistes français voulant affréter un bateau pour croiser au large des côtes vietnamiennes et y recueillir des réfugiés est-elle mal accueillie dans la région.

« Ce bateau sera un second Hai Hong. Aucun gouvernement de la région ne voudra le recevoir et le problème sera le même », dit un diplomate.

« Nous espérons que les organisateurs abandonneront cette idée et chercheront plutôt à exercer des pressions sur les pays occidentaux pour qu'ils donnent de l'espoir aux réfugiés qui sont déjà dans des camps en Thaïlande, Malaisie et ailleurs », ajoute-t-il.

Le problème est également évoqué aux Etats-Unis où le New York Times y consacre son éditorial: « Un engagement américain à accueillir un nombre substantiel de réfugiés — peut être 75,000 et 100,000 par an pendant trois ou quatre ans — devrait être le minimum nécessaire pour obliger les autres gouvernements à accomplir leur part, suivant l'exemple du Canada et de la France », écrit le journal.

« Le sujet entier doit être repensé. Mais deux choses semblent claires. La responsabilité américaine envers les réfugiés indochinois ne peut être esquivée. Et un engagement plus important des Etats-Unis pour accueillir 30,000 à 50,000 réfugiés dans les mois à venir doit être pris d'urgence. Si M. Bell procureur général ne peut en prendre la responsabilité, le président Carter doit le faire pour lui », conclut le New York Times.

Un dazibao réclame le respect de la démocratie

PEKIN (AFP) — L'auteur de l'affiche, critiquant pour la première fois dimanche le président Mao Tsé-toung, reste toujours inconnu, mais son initiative a fait des émules qui se sont déchaînés hier sur les murs de Pékin.

De nouvelles affiches sont apparues dans la capitale chinoise, dont l'une réclame le respect des « droits humains » et la démocratie pour l'Orient comme pour l'Occident. D'autres comparent le « gouvernement réactionnaire » de 1976 en Chine à la dictature fasciste et réactionnaire du tsar Nicolas II.

Dimanche, une série de 14 affichettes dénonçaient la collusion entre le président Mao et la Bande des Quatre. Son auteur indiquait à la fin du texte le numéro de son permis de travail et l'atelier de réparation automobile qui l'employait, sis au 57, rue Wang Fu-jing, l'artère commerçante de Pékin.

Cet atelier existe effectivement et un correspondant a demandé à rencontrer le porteur du permis de travail numéro 0538.

« Personne ici n'a ce permis de travail », lui a-t-on répondu.

« Il y a déjà quatre journalistes du Quotidien du Peuple qui sont venus le demander », a-t-on ajouté, précisant que « personne de la sécurité n'était venu ».

L'une des affiches apparues hier à Pékin souligne: « On ne peut pas tolérer que les droits humains et la démocratie soient seulement les slogans de la bourgeoisie occidentale et que le prolétariat oriental n'ait besoin que de la dictature, y compris celle intégrale sur toutes les sphères de la superstructure ». L'auteur signe: « Un manifestant du Ching Ming » (allusion aux incidents de la fête des morts d'avril 1976).

L'un des dazibao les plus violents, intitulé « La démocratie juge la dictature », fait allusion à la dictature exercée pour réaliser l'unité de la Chine par l'empereur Chin Shih Huang (221-206 avant J-C), souverain auquel s'identifiait Mao Tsé-toung.

Ce texte souligne qu'en 1949, à la naissance de la République populaire, proclamée place Tien An Men, « le peuple exerçait le pouvoir d'Etat ». Mais, après la mort de Chou En-lai (janvier 1976), poursuit le texte, « quand les masses populaires ont voulu se réunir sur Tien An Men, un gouvernement réactionnaire comparable à celui de Nicolas II les a réprimées ».

Cette contestation verbale attire une foule chaque jour plus nombreuse et l'on trouve encore des lecteurs jusqu'à 1 h ou 2 h du matin. Un lecteur est même obligé désormais de lire l'affiche évoquant les liens de Mao avec la Bande des Quatre, pendant que d'autres prennent des notes.

Au Québec, faut se tenir... en santé

Vente de fin d'année
PEUGEOT 504 DIESEL
SEDAN AUTOMATIQUE
$8595
MODÈLE 78
ROGER AUTOMOBILES LTÉE
Le plus important concessionnaire Peugeot au Canada
4269 ouest, Ste-Catherine, Montréal
932-2925

choyez vos amis offrez leur une prunelle
Védrenne


222 H
LES DISTRIBUTIONS CLÉMENT INC.
MONTRÉAL QUÉBEC

Occupons-nous de nos oignons

Pas surprenant qu'on ait la larme à l'oeil quand on pense aux bons oignons de chez nous: on devrait donc en servir plus souvent!

Aucun autre légume ne peut, mieux que l'oignon, rehausser la saveur de vos aliments préférés, tels steaks, poissons, rôtis, pâtés, soupes, pizzas, hot-dogs, hamburgers, etc.

Consommé cru, l'oignon est une mine d'or pour la santé à cause de son contenu en vitamines et en éléments minéraux.

Une autre excellente façon de s'occuper de nos oignons est sans contredit d'acheter des oignons du Québec.

Toujours frais, ils vous assurent des résultats remarquables. Ils sont faciles à reconnaître car leurs emballages sont bien identifiés "Produit du Québec".

Alors, traitez-vous aux p'tits oignons . . . du Québec.

Les Producteurs d'oignons du Québec Enr.

Murray Perahia

Un des grands maîtres de l'heure

par Gilles Potvin

Novembre est décidément le mois des pianistes. Après Anton Kuerti, André Laplante, Lazar Berman et Henri Brassard, voici que nous arrive le jeune pianiste américain Murray Perahia qui donnait lundi soir, salle Wilfrid-Pelletier, son premier récital public après avoir joué à quatre reprises dans la série du Ladies' Morning Musical Club. Plus tard ce mois-ci, nous réentendrons Kuerti et Laplante, ainsi que Michael Blum, un jeune Américain qui figurait parmi les finalistes au dernier Concours international de piano de Montréal.

L'annonce que Murray Perahia allait jouer notamment l'une des trois grandes sonates posthumes de Franz Schubert aurait dû attirer un public plus nombreux. Mais le musicien du *Roi des aulnes*, qui mourait il y a eu 150 ans dimanche, reste encore largement un musicien à découvrir même si son nom et plusieurs de ses oeuvres connaissent la célébrité.

Ils sont assez peu nombreux les pianistes qui abordent ces sonates car elles sont longues et techniquement ardues, sans être spectaculaires. Comme les dernières sonates de Beethoven, il s'agit d'oeuvres profondément introspectives, sorte de réflexion sur le passé et, en même temps, hantise de l'avenir.

La *Sonate en la majeur*, D. 959 débute par un allegro à la forme imprécise, parsemé certes de belles mélodies mais qui laisse une impression d'incertitude, comme si le compositeur cherchait sa voie. On a l'impression de pénétrer dans le subsconscient du musicien. Le mouvement lent, par contre, est un long chant de la sérénité qui se déploie en des phrases d'une suprême beauté, interrompu par un passage vraiment prémonitoire: un récitatif haletant, ponctué de lourds accords, sonne comme un appel désespéré avant que le calme du début ne revienne. Après un scherzo qui vient comme pour chasser de sombres pensées, arrive un rondo au refrain d'une souveraine beauté. Schubert le fait revenir sans cesse comme s'il s'enivrait de sa propre musique. Vers la fin, cette mélodie se désintègre littéralement avant que l'oeuvre monumentale ne s'achève simplement, sans l'étourdissante coda habituelle.

Une telle oeuvre exige un interprète d'envergure, capable de faire face à ses exigences techniques et surtout de concrétiser la pensée du compositeur. Murray Perahia s'est montré tout à fait à la hauteur du défi et son exécution, admirablement soutenue du début à la fin, a été un véritable triomphe de la pensée interprétative. On doit certainement compter sur les doigts de la main les pianistes actuels, jeunes ou d'âge mûr, qui peuvent rendre justice à une telle oeuvre. Murray Perahia est un de ceux-là.

En début de programme, il avait choisi la *Sonate en mi bémol majeur*, op. 7, de Beethoven, une autre oeuvre d'envergure passablement négligée. D'emblée, il s'est imposé comme un exécutant autorisé. Il a également joué d'affilée les quatre *Impromptus* de Chopin, qu'il a rendus de façon impeccable sur le plan du mécanisme, tirant de son instrument des sonorités enveloppantes. Ce sont des pages moins lourdes de sens que celles de Beethoven et de Schubert et elles visent surtout à charmer. Perahia est un peu moins à l'aise dans ces oeuvres qu'il conçoit, de toute évidence, comme des pages rigoureusement classiques et très mesurées.

Des rappels, Schubert encore et Schumann, ont prolongé le ravissement. Il n'y a pas de doute, Murray Perahia doit compter parmi les plus grands pianistes de la présente génération.



GÉRARD SOUZAY, éminent baryton français, sera le soliste au prochain concert de l'Orchestre de Chambre McGill, sous la direction d'Alexander Brott, lundi soir, le 27 novembre, à 20 h.30, au Théâtre Maisonneuve. Billets en vente à la Place des Arts. (Publi-reportage)

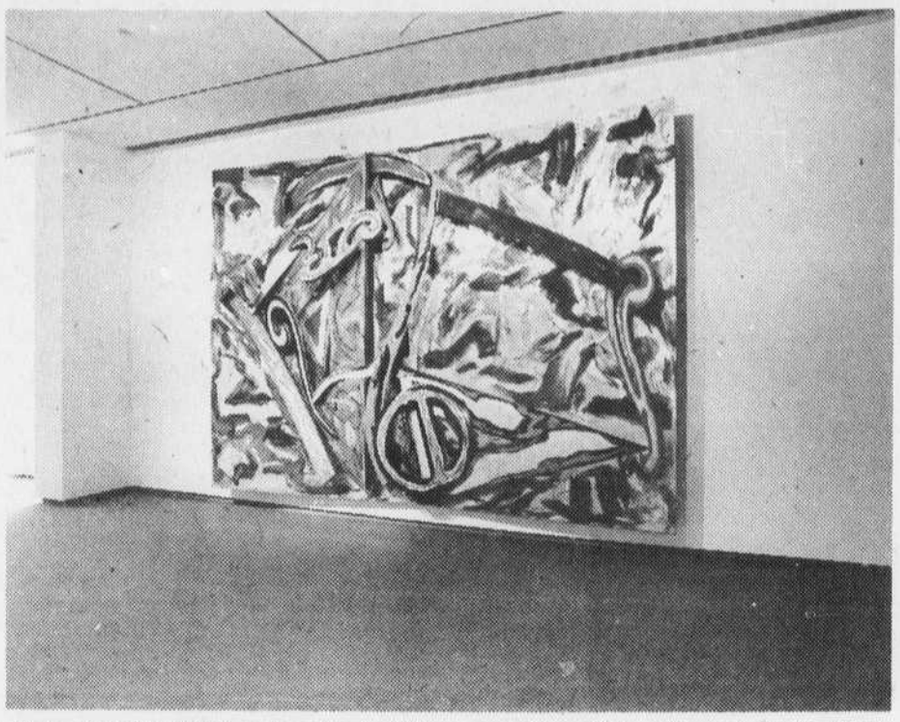
Frank Stella au Musée des beaux-arts

par René Viau

A 42 ans, l'artiste américain Frank Stella est un des titans de l'art moderne. Le Musée d'art moderne de New York lui consacrait en 1970 une importante rétrospective. Il n'avait alors que 34 ans. Depuis, travaillant sans répit, l'artiste a évolué d'une façon dramatique, s'éloignant radicalement du style qui lui était caractéristique. Cette orientation entièrement différente nous est révélée par les 26 tableaux exposés jusqu'au 10 décembre au Musée des beaux-arts de Montréal. L'exposition qui s'intitule *Stella depuis 1970* a été organisée par le Musée d'art de Fort Worth, au Texas, et sera présentée dans huit villes des Etats-Unis et du Canada.

Les tableaux exposés font état d'un éclatement progressif qui culmine dans la série « Les oiseaux exotiques » datant de 76-77, d'une architecture baroque où s'affirme une liberté totale de langage. On est loin ici de la répétition et de l'assemblage d'un motif géométrique, tel qu'on peut le voir sur les toiles d'avant 1970. Et pour cause! Sur un fond à la Pollock, voisinent taches, coups de pinceaux et drippings. De ce fond expressionniste abstrait se détachent des formes plus ou moins géométriques, en relief, en plans inclinés, parfois superposées. Ces formes semblent évoquer les outils de conception de l'architecte, du dessinateur: la règle, l'équerre, le té. L'arabesque domine ailleurs dans des reliefs en clef de sol s'apparentant aux pistolets des architectes, aux ouïes d'un violon, à des virgules, des boucles. Sur une telle surface, ces associations procèdent du collage surréaliste. Les couleurs sont criardes, brillantes et métalliques, vulgaires.

Il s'agit là, bien sûr, d'un gigantesque clin d'oeil à la production antérieure de l'artiste lui-même. Stella utilise dans cette série récente un langage fait de conventions qui semblaient en voie d'extinction; tout comme les oiseaux dont les tableaux portent le nom. On songe à Pollock, Miro, Masson ...aux cubistes et aux surréalistes.



Dove of Tanna (1977) de la série des "Oiseaux exotiques" du peintre américain Frank Stella au Musée des beaux-arts de Montréal, jusqu'au 10 décembre.

Pour l'artiste c'est une façon de réaffirmer le contenu émotif de la peinture abstraite. L'attitude de Stella face au surréalisme — il avait eu comme principe que rien de valable ne pouvait en sortir — s'est grandement assouplie. Ce retournement est extrêmement significatif; venant d'un des tenants, durant les années 60 de la simplification picturale, qui refusait, dès 57, l'expressionnisme abstrait. La peinture de Stella s'enrichit donc de ces nouvelles allusions déterminantes.

Les tableaux de cette série: de grandes surfaces en aluminium conçues comme des basreliefs aux facettes soulevées par un jeu d'inclinaisons, refusent toute illusion et dévoilent la mécanique du support. Les oeuvres, il y en a 9 à l'exposition, ont été produites en trois versions de couleurs et de dimensions différentes, dont une troisième version, immense, agrandie à cinq fois et demie, par rapport au prototype. Il n'y a que deux peintures de l'exposition: *Grajau I et Grajau II* qui démontrent l'utilisation différente de la couleur pour les deux versions d'une même oeuvre. Toutes les autres toiles ne sont exposées que dans l'une de leurs versions. Les deux *Grajau* font partie de la « Série brésilienne » de 74-75 caractérisée toujours par des formes en relief en aluminium alvéolé où les angles droits, le triangle et le rectangle dominent. Là aussi, selon les versions, matériaux, dimensions et couleurs peuvent varier. Comme dans « Les oiseaux exotiques », la couleur tantôt lisse, tantôt frottée, a été appliquée sur les surfaces d'aluminium à l'aide d'un traitement spécial. D'une composition et d'une dynamique très forte, les tableaux de cette « Série brésilienne » annoncent l'expresionnisme et l'extravagance architectonique des « oiseaux ».

C'est une charnière entre celle-ci et la première série exposée, celle du « Village polonais » de 1970-73.

Se rapprochant de certaines oeuvres de 66, le « Village polonais » établit, en 1970, la rupture qui s'affirmera de plus en plus dans l'oeuvre de Stella. L'artiste a choisi les titres parmi les noms de synagogues en bois, détruites en Pologne et en Russie entre 1939 et 1945. Il en avait vu des reproductions dans un livre. Cette série constitue une sorte de rencontre doublée d'un hommage aux constructivistes russes: Malevitch, Tatlin, Popova...

Ce sont des tableaux (on ne peut évidemment pas parler chez Stella, du moins à partir de 70, de « toiles ») qui évoluent selon des versions multiples d'un même dessin. Du collage à plat, à reliefs variables, avec des matériaux tels que le feutre et le tissu, le papier, vers des surfaces où le bois, le contre-plaqué et le carton gauffré joueront un rôle important; les faces inclinées du tableau s'accentueront. Les oeuvres de cette série sont d'un format asymétrique, utilisant des formes linéaires, beaucoup de couleurs. Elles restent très harmonieuses. Neuf tableaux de ce « Village polonais » sont exposés.

Témoin du cheminement de Stella, reparti à travers ces trois séries, le visiteur risque d'être ébahi par ces exemples de huit années de peinture. *Stella depuis 70* nous fait entrevoir une énorme entreprise de débloquage et de synthèse. C'est l'une des grandes expositions de l'année à Montréal.

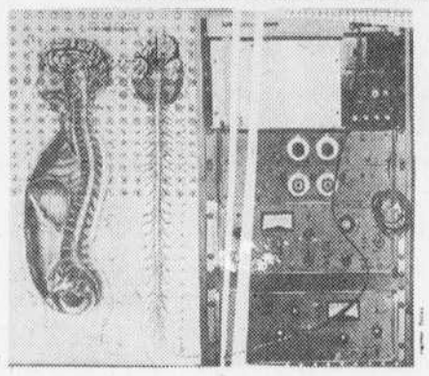
LA BOÎTE À ÉCHOS

Me Samuel Freeman, avocat de Toronto et spécialiste des problèmes juridiques de la cinématographie vient d'être nommé directeur général adjoint et chef du contentieux de la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne (SDICC). C'est le directeur général de la SDICC, M. Michael McCabe, qui a annoncé cette nomination en précisant qu'elle faisait partie d'une série de mesures visant à renforcer le fonctionnement, l'aide à la scénarisation et les efforts de mise en valeur des films à la SDICC. A cette fin, la SDICC a aussi retenu les services de M. Sidney Newman, l'un des producteurs de films et de télévision les mieux connus au Canada, au poste de conseiller principal à la scénarisation et M. David Novek à la promotion et aux relations publiques.

■

Jusqu'au 23 décembre, le Théâtre des Pissenlits effectuera une grande tournée du Québec, de Hull à Rivière-du-Loup et de Chicoutimi à Sherbrooke grâce à une subvention du ministère des Affaires culturelles du Québec. La troupe y présentera alors son grand succès, *Gulliver* que des centaines d'enfants ont déjà vu à Montréal, et dans les états de l'est des Etats-Unis. Adapté et mis en scène par Pierre Fortin, *Gulliver* est interprété par Louis Amiot, Line Lamarche, Yves Desgagné, Pauline Lapointe et René Lemieux entourés de Jacques Couture, Robin Bouchard et Laurent Clément.

DAVID ROSENBOOM



PIANO ET SYSTEME ELECTRONIQUE

Musée des beaux-arts de Montréal
Auditorium Maxwell-Cummings
1379 ouest rue Sherbrooke
le mercredi 22 novembre 1978 à 20 h 30
Billets: $5 Étudiants, AMis du musée: $4
En vente au guichet le soir du concert
Renseignements: 285-1600
(en collaboration avec la faculté de musique de l'Université McGill)

HANK WILLIAMS
THE SHOW HE NEVER GAVE
20 novembre - 2 décembre
DOUBLE JEU (LORELEI)
1226 Stanley, 21h.
Ce soir, prix spéciaux pour étudiants et gens de l'âge d'or.
Info.: 277-6592

L'important est de ne jamais désespérer
18 ANS
Version Originale sous-titre français à la Place Victoria seulement!
Midnight Express
Un film de ALAN PARKER
Square Décarie 1 341-3190
Place Victoria 878-1451
Place du Canada 861-4595
"P. VICTORIA": 5.00 - 7.15 - 9.30
"P. DU CANADA & DÉCARIE": 7.15 - 9.30.

SMC PRESENTE
LES SPECTACLES À OUTREMONT
GENEVIÈVE PARIS
vendredi 24 nov. à 8h.30
billets $5. $6.
Samedi 2 déc. à 8h.30
BRETON-CYR
billets $5. et $6.
Lundi 4 déc. à 8h.30
OREGON
billets $6. et $7.
Vendredi 8 décembre à 8 h 30
Conventum et l'Engoulevent
Billets $5.00 et $6.00
En vente au CINÉMA chez DISCOMANIE, 362 ouest Ste-Catherine à L'ÉCHANGE, 3706 St-Denis et 3850 Wellington à Verdun
OUTREMONT
1248 ouest, Bernard
277-4145 — 277-2001

pourquoi pas!
3e sem.
Un film écrit et réalisé par COLINE SERREAU
18 ANS
SAMI FREY • CHRISTINE MURILLO • MARIO GONZALEZ • NICOLE JAMET
Cinema du COMPLEXE
desjardins 1
BASILAIRE 1 288-3141
12:05 - 2:00 - 3:55
5:50 - 7:45 - 9:40

Une comédie drôlement sympathique
8e sem.
TOUS
ROGER COGGIO
ELISABETH HUPPERT
la Belle Emmerdeuse
Cinema du COMPLEXE
desjardins 2
BASILAIRE 1 288-3141
1:00 - 3:05 - 5:15 - 7:25 - 9:30

"Du grand et du beau cinéma."
"Le plus beau film de Fred Zinneman."
POUR TOUS
JULIA
5e sem.
JANE FONDA VANESSA REDGRAVE
JASON ROBARDS HAL HOLBROOK
VERSION FRANÇAISE
12:30 - 2:40 - 4:55 - 7:05 - 9:15
Cinema du COMPLEXE
desjardins 3
BASILAIRE 1 288-3141

ÉLYSÉE 1
35 MILTON / 842-6053
"Irène Papas exprime avec force une interprétation de grande qualité: mère torturée qui défend la chair de sa chair." TELERAMA
POUR TOUS
HORAIRES: 7.15 - 9.30
IRÈNE PAPAS
MICHAEL CACOYANNIS
IPHIGÉNIE

ÉLYSÉE 2
35 MILTON / 842-6053
"Courez voir ROBERT ET ROBERT", UN DES MEILLEURS LELOUCH.
TOUS
HORAIRES: 7.15 9.30
un film de CLAUDE LELOUCH
ROBERT et ROBERT
CHARLES DENNER
JACQUES VILLERET
JEAN-CLAUDE BRIALY

Gagnant de 2 Oscars
Un film de STEVEN SPIELBERG
RENCONTRES DU TROISIEME TYPE
RENCONTRES: 9.15. PRÊTE-NOM: 7.30.
AUSSI
POUR TOUS
Le Prête-Nom
Un film avec WOODY ALLEN
(V.F. de The FRONT)
Cinéma 7e art
722 0302
3180 rue BELANGER

PIERRE DAVID présente
POUR TOUS
Sonate d'Automne
un film de INGMAR BERGMAN avec LIV ULLMANN et INGRID BERGMAN
le DAUPHIN 1
BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060
SEM.: 7.30 - 9.30
SAM.-DIM.: 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30

PROPRIETE CONDAMNEE
de Tennessee Williams
ADAPTATION QUÉBÉCOISE monique monzerolle
AVEC monique monzerolle normand carriere
DU 8 AU 26 NOVEMBRE 1978
À 20 HEURES ENTRÉE $7.00
le Patriote
1474 rue Ste-Catherine
Réservations: 523-1131 321-6666

CKOI-FM présente
ZACHARY RICHARD
"MIGRATION"
JEU. 30 Nov.
VEN. 1er Déc.
SAM. 2 Déc.
à 20 h 30
Billets: 6.50 – 7.50
Produit par Alain Simard - André Ménard

JAMAIS JE NE T'AI PROMIS UN JARDIN DE ROSES
14 ANS
Carrefour 866-8057
Crémazie 388-4210
"CARREFOUR": 5.30 - 7.30 - 9.30.
"CRÉMAZIE, BROSSARD": 7.15 - 9.15.
(Complément de prog. au Rex)
Brossard 2 465-5906
Rex St-Jérôme

Théâtre St-Denis
Berri
1594, rue St-Denis
Renseignements: 849-4211
Billets en vente: Magasins Simpsons
Théâtre St-Denis, 12 h. à 21 h.

Des Enfants Gâtés
POUR TOUS
SEM: 7.30 - 9.35
voici le nouveau film de BERTRAND TAVERNIER
MICHEL PICCOLI
CHRISTINE PASCAL
le DAUPHIN 2
BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060

3e MOIS
POUR TOUS
JEAN-LOUIS TRINTIGNANT
CLAUDE BRASSEUR
MICHEL SERRAULT
CATHERINE DENEUVE
L'argent des autres
12:10 - 2:00 - 3:50 - 5:40 - 7:35 - 9:25
Cinema du COMPLEXE
desjardins 4
BASILAIRE 1 288-3141

CONCERT GRATUIT
ORCHESTRE CIVIQUE DES JEUNES DE MONTRÉAL
Directeur artistique: Jacques Clément
Programme
Petite Suite de Debussy, l'ouverture et musique incidentale de Rosamunde de Schubert, et Symphonie 31 de Mozart.
Au pupitre
Jacques Clément
Jeudi le 23 novembre à 8 heures
À l'auditorium le Plateau
3700, Calixa-Lavallée
Renseignements: 932-4037

Le meilleur portrait de femme du cinéma américain depuis "Annie Hall".
CANNES 78 LE POINT
14 ANS
Un film de PAUL MAZURSKY
la femme libre
AN UNMARRIED WOMAN
JILL CLAYBURGH
ALAN BATES
MICHAEL MURPHY
CLIFF GORMAN
st-denis 3
1590 RUE ST-DENIS 845-3222
12:15 - 2:25 - 4:40 - 6:55 - 9:10

son seul péché était d'être femme
18 ANS Adultes
un film de WALERIAN BOROWCZYK
INTERIEUR d'un COUVENT
KARIM
3e SEM.
Le PARISIEN 1 486 STE-CATHERINE O. 866-3856
LAVAL 5 CENTRE LAVAL 688-7776
RIVOLI 2 ST-DENIS ET BELANGER 277-3125
GREENFIELD PARK 2 PL. GREENFIELD PARK 671-6129



La Compagnie de Théâtre du Centre national des Arts présente jusqu'au 25 novembre, au Théâtre du CNA, à Ottawa, le grand classique québécois, **Un Simple Soldat** de Marcel Dubé. Mise en scène par **André Brassard,** la production met en vedette **Pierre Collin, Louison Danis, Claire Faubert, Sophie Faucher, Hubert Gagnon, Marcel Girard, Hedwige Herbiet, Guy L'Écuyer, Guy Mignault** (dans le rôle titre), **Denise Morelle** et **Gilbert Turp.** Sur la photo: Guy L'Écuyer, Denise Morelle, Guy Mignault.

(Publi-reportage)

Edmonton, Montréal et Ottawa monopolisent les places d'honneur

Barnes affrontera une équipe constellée d'étoiles

Quand Joe Barnes acceptera la remise de son centre Doug Smith au début du match, dimanche, il aura l'horreur de constater en analysant la formation rivale que pas moins de sept défenseurs des Eskimos ont été choisis au sein de l'équipe tout-étoile de la section ouest de la Ligue canadienne de football.

Les sept Eskimos font partie d'un groupe de 12 joueurs du club, le total le plus élevé depuis 20 ans, qui ont eu la joie d'apprendre la bonne nouvelle, hier, avant de s'envoler vers Toronto où ils poursuivront leur entraînement en préparation du match décisif.

Pour l'appuyer dans sa lourde tâche, Barnes ne pourra faire appel qu'à deux étoiles, le bloqueur Dan Yochum et le receveur de passes Bob Gaddis, tous deux parmi les neuf Alouettes également nommés hier au sein de l'équipe de la section est.

Le bloqueur défensif Glen Weir, les secondeurs Carl Crennell et Chuck Zapiec, les demis Jim Burrow, Randy Rhino et Dickie Harris — il a le bras gauche fracturé — ainsi que le botteur de précision Don Sweet complètent la délégation montréalaise.

Chez les Eskimos, les 12 étoiles ont pour nom le bloqueur Dave Fennell et l'ailier défensif Ron Estay, les secondeurs Dan Kepley et Tom Towns, les demis Joe Holliman, Greg Butler et Ed Jones, à la défensive, ainsi que le quart Tom Wilkinson, le receveur Tom Scott et le garde Bill Stevenson, à l'offensive. Le botteur de précision Dave Cutler et le botteur de dégagement Hank 'Ilesic complètent la sélection.

En plaçant une douzaine d'Eskimos au sein de l'équipe, Edmonton a ainsi devancé d'un joueur la représentation des Rough Riders d'Ottawa, bon premier au classement au terme de la saison régulière avant de subir une amère défaite de 21-16 contre les Alouettes en finale.

Les Riders ont en effet appris hier que 11 membres de l'équipe ont offert en 1978 des performances qui leur ont valu de mériter un tel honneur.

Il s'agit du quart Condredge Holloway, pourtant négligé contre les Alouettes, les demis Mike Murphy et Art Green, les receveurs Tony Gabriel et Jeff Avery, le centre Don Smith, le garde Charlie Brandon et le bloqueur Jim Coode, à l'offensive, ainsi que l'ailier Mike Fanucci, le bloqueur Mike Raines et le demi Larry Brune, à la défensive.

L'équipe d'étoiles se voulant un fidèle reflet de la dernière saison, Riders et Alouettes ont monopolisé 20 des 26 postes disponibles, dans l'est. Ont aussi été nommés le demi Jimmy Edwards et le garde Larry Butler, du Hamilton, ainsi que le botteur de dégagement Ken Clark, du Toronto, à l'offensive, et l'ailier Jim Corrigall, du Toronto, le secondeur Ben Zambiasi et le demi Eric Harris, du Toronto, à la défensive.

Dans l'ouest, les Stampeders de Calgary, battu en finale, ont donné huit joueurs, parmi lesquels le demi James Sykes, l'ailier défensif John Hilton, dont il s'agissait de la neuvième nomination. Les Bombers de Winnipeg, avec trois, les Lions de la Colombie-Britannique, deux, et les Riders de la Saskatchewan, un, se partagent les autres sélections.

A noter que le record du plus grand nombre de joueurs au sein d'une équipe d'étoiles de section appartient toujours aux Blue Bombers de Winnipeg, marque établi en 1958 alors que Kenny Ploen, au quart, dirigeait de main de maître la meilleure équipe au pays.

Comme il fallait s'y attendre, le choix des joueurs étoiles a surpris peu d'observateurs, hier, si ce n'est, chuchotaient quelques méchantes langues, à Ottawa, l'instructeur George Brancato...

Blâmé par plusieurs partisans pour n'avoir pas fait confiance à Condredge Holloway lors du match décisif de dimanche, Brancato a en effet eu la douleur d'apprendre la nomination de Holloway au poste de meilleur joueur à cette position dans l'est.

Qui plus est, le quart arrière de 24 ans l'a facilement emporté sur son plus proche rival, Tom Clements, le même joueur que lui avait préféré Brancato pour affronter les Alouettes.

Holloway a complété 132 des 214 passes qu'il a tentées cette saison, totalisant des gains de 1,617. Il n'a lancé que deux interceptions tout en dirigeant 12 passes de touché.

Quant à Clements, il a complété 152 passes en 239 tentatives, a conservé une moyenne de .636 et a totalisé 1,990 verges par les voies des airs. Il a obtenu 17 touchés mais lancé 12 interceptions, soit six fois plus que Holloway.

ECHOS — Le responsable du terrain du stade de l'Exposition nationale à Toronto entend éviter l'erreur commise l'an dernier au Stade olympique où le match de la Coupe Grey avait été disputé sur une véritable patinoire en certains endroits. Le bureau météorologique de Toronto n'a émis encore aucun communiqué mais une zone de perturbations se dirige vers la Ville-Reine et le match pourrait être disputé sous une neige fondante ou sous la pluie. Le thermomètre sera vraisemblablement autour du point de congélation. Ainsi Maurice Williams a-t-il l'intention d'enlever les toiles quatre heures seulement avant le match, exception faite bien sûr des périodes d'entraînement. Et il n'a pas l'intention d'étendre du sel sur le terrain, de crainte qu'il ne gèle comme à Montréal et ne rende ainsi la surface très glissante.



La semaine de la coupe Grey est l'occasion de plusieurs manifestations mais les directeurs généraux des neuf équipes de la LCF ne se laissent guère distraire pour autant; Ils étaient réunis hier à Toronto et ils comptent se rencontrer de nouveau d'ici le match de dimanche. (Photolaser CP)

Les succès des Eskimos reposent d'abord sur un bon esprit d'équipe

EDMONTON (CP) — L'instructeur-chef des Eskimos d'Edmonton, Hugh Campbell, a déclaré hier que le grand talent de quelques-uns de ses joueurs n'est pas l'unique raison qui explique les succès de l'équipe qui a terminé au premier rang de la section ouest de la Ligue canadienne cinq fois au cours des dernières années.

« Il y a du talent en quantité, certes, mais c'est surtout notre esprit d'équipe qui fait le succès du club, a dit Campbell, hier, avant que son club ne quitte Edmonton à destination de Toronto.

« L'équipe ne repose pas uniquement sur le jeu de vedettes, que ce soit un receveur de passes ou un secondeur de ligne, a poursuivi l'instructeur. C'est l'esprit d'équipe et une bonne préparation mentale qui font notre force ».

Selon Campbell, les Eskimos de cette année forment une bien meilleure équipe que celle qui s'était inclinée 41-6 contre les Alouettes en finale de la coupe Grey, l'an dernier.

« Avec l'addition des receveurs Tom Scott, du Winnipeg, et Waddell Smith, il ne fait aucun doute que le club est supérieur à l'attaque, a ajouté l'ex-vedette des Roughriders de la Saskatchewan. Ils sont fiables et surtout, très rapides.

« Quant à la ligne offensive, l'excellent travail du bloqueur défensif Bill Stevenson converti au début de la saison en garde offensif nous a grandement aidés. »

Les Eskimos ont battu les Alouettes 42-22 en saison régulière dans un match au cours duquel l'offensive dirigée par Tom Wilkinson n'avait eu aucune difficulté à trouver des failles dans la défensive des Alouettes.

« Cette victoire facile n'a pas donné un bon aperçu de la force des deux équipes, a cependant précisé Campbell, puisque les Alouettes étaient alors privés de plusieurs réguliers dont les quarts Joe Barnes et Sonny Wade.

« J'ai d'ailleurs été impressionné par l'excellence des Alouettes contre les Riders, dimanche dernier, maintenant qu'ils semblent au grand complet, » a-t-il conclu.

En Coupe du monde de ski

1979, l'année des Wenzel?

PARIS (AFP) — Les Wenzel, Andreas chez les hommes et Hanni chez les femmes, vont retenir particulièrement l'attention au seuil de la nouvelle saison de ski alpin qui, après le prélude traditionnel des séries mondiales, mobilisera l'élite de décembre à mars dans les épreuves de la coupe du monde, nouvelle version.

Les deux Liechtensteinois peuvent en effet dominer cette saison intermédiaire entre les championnats du monde de Garmisch-Partenkirchen et les Jeux olympiques de Lake Placid.

Pour Hanni, il s'agira de conserver une place acquise de haute lutte aux dépens de l'Autrichienne Anne-Marie Moser et de la malheureuse Suissesse Lise-Marie Morerod, qu'un grave accident de la route a écarté de la compétition. Pour son frère Andreas, il s'agira de battre en brèche la suprématie du Suédois Ingemar Stenmark en mettant à profit la nouvelle formule de la coupe du monde qui va favoriser le skieur le plus complet.

Pour redonner un peu de souffle à cette compétition, qui a perdu pas mal de son intérêt de par la multiplication des courses, les responsables de la fédération internationale en ont modifié la formule. Ils ont notamment réintégré des combinés — ceux des grandes classiques — et revalorise les dernières épreuves pour que rien ne soit joué trop tôt.

En l'absence de Lise-Marie Morerod, la plus sérieuse rivale d'Hanni Wenzel restera encore Anne-Marie Moser et peut-être les Françaises Fabienne Serrat et surtout Perrine Pelen, si elle s'efforce de devenir compétitive en descente.

L'américaine Cindy Nelson, l'Allemande de l'ouest Maria Epple et sa soeur Irene, l'Autrichienne Monika Kaserer et la Suissesse Marie-Thérèse Nadig seront les autres protagonistes d'une coupe du monde qui veut condamner la spécialisation.

La victime la plus spectaculaire de ce mouvement réformateur risque d'être le Suédois Ingemar Stenmark qui convient lui-même qu'après trois saisons de suprématie quasi absolue, il doit s'avouer vaincu avant d'avoir couru. « Il n'est pas question que je dispute les descentes. Alors, avec la nouvelle formule, même si je fais encore mieux qu'auparavant, je ne peux pas gagner la coupe du monde, sinon celles par spécialité, en slalom et en géant », a-t-il reconnu.

Sa succession est donc ouverte et, pour lui succéder au palmarès, un nom revient dans presque toutes les bouches, celui d'Andreas Wenzel, dont l'Italien Gustavo Thoeni dit qu'il est le plus complet du lot.

Bob Gaddis pourrait être absent

Il est possible que les Alouettes soient privés des services du receveur étoile Bob Gaddis lors du match de la coupe Grey, dimanche.

C'est en effet ce qu'a laissé entendre un porte-parole de l'équipe montréalaise, hier, avant son départ pour Toronto, après que l'instructeur Joe Scannella eut excusé le receveur de passes de l'exercice de routine au cours de la matinée.

Gaddis, sans aucun doute le meilleur receveur des Alouettes en saison régulière, aurait été blessé à l'aine lors du dernier match, à Ottawa.

L'annonce de l'absence possible de Gaddis dimanche a ainsi contredit les affirmations de l'instructeur Joe Scannella, lundi, selon lequel aucun joueur régulier ayant contribué à la dernière victoire de l'équipe était présentement incommodé par une blessure.

Gaddis ne participera probablement pas aux exercices de l'équipe avant samedi, et ce n'est que quelques heures avant le début du match que Scannella saura s'il est en mesure de jouer.

Dans l'éventualité qu'il n'ait pas suffisamment récupéré, les Alouettes ont fait appel à un Américain actuellement sans emploi, Howard Hackley, un ancien coéquipier de David Green au Edinboro College, en Pensylvanie.

Bob Gaddis a complété 45 passes pour des gains de 814 verges et trois touchés cette saison. Contre les Riders, dimanche dernier, il a accepté une passe de 31 verges pour préparer le second touché du match par Joe Barnes.

Le joueur étoile a joué plusieurs matchs en saison régulière en dépit d'une douloureuse blessure à la machoire.

HOCKEY

Ligue Nationale

Lundi
Los Angeles 4, Chicago 3
Hier
Islanders NY au Colorado
Toronto 4, Atlanta 3
Washington à St-Louis
Chicago à Vancouver
Ce soir
Montréal à Pittsburgh
Toronto à Rangers NY
Islanders NY au Minnesota
Philadelphie à Buffalo
Saint-Louis à Washington
Detroit à Los Angeles

Les meneurs
(Parties d'hier non comprises)

	b	p	pts
MacMillan, Atl.	12	19	31
Chouinard, Atl.	13	18	31
Dionne, LA	12	18	30
Lafleur, Mon.	11	17	28
McNab, Bos.	13	11	24
McDonald, Tor.	11	13	24
Lysiak, Atl.	11	13	24
Babych, St-L.	9	15	24
Federko, St-L.	8	16	24
Barber, Phil.	11	11	22
Sittler, Tor.	10	12	22
Clarke, Phil.	3	19	22

Association Mondiale

Hier
Québec à Edmonton
Ce soir
Birmingham à Cincinnati
Winnipeg en N.-Angleterre

Ligue Majeure du Québec

Lundi
Québec 6, Laval 1
Hier
Hull 11, Cornwall 10
Montréal 4, T.-Rivières 2
Ce soir
Shawinigan à Québec

Les meneurs
(Partie d'hier non comprise)

	b	p	pts
Cloutier, Qué.	19	15	34
Ftorek, Cin.	6	25	31
Nilsson, Win.	7	22	29
Howe Mark, NA	13	15	28
Tardif, Qué.	14	12	26
Bernier, Qué.	13	12	25
Sullivan, Win.	12	11	23
Lacroix, NA	7	16	23
Lukovich, Win.	13	9	22
Dudley, Cin.	8	11	19

LIGUE NATIONALE

Section James Norris

	pj	g	p	n	pp	pc	pts
MONTRÉAL	19	12	5	2	76	50	26
LOS ANGELES	17	9	8	0	68	58	18
DETROIT	18	5	9	4	62	68	14
PITTSBURGH	17	5	9	3	58	61	13
WASHINGTON	18	4	11	3	47	75	11

Section Charles Adams

BOSTON	18	10	4	4	77	56	24
TORONTO	19	9	7	3	58	52	21
BUFFALO	18	7	5	6	55	46	20
MINNESOTA	17	5	10	2	48	66	12

Section Lester Patrick

ATLANTA	20	14	4	2	92	61	30
RANGERS NY	18	11	4	3	70	43	25
ISLANDERS NY	17	11	3	3	77	56	25
PHILADELPHIE	19	8	7	4	60	57	20

Section Connie Smythe

CHICAGO	18	7	7	4	56	66	18
VANCOUVER	19	6	12	1	59	77	13
ST-LOUIS	19	3	12	4	63	101	10
COLORADO	19	3	12	4	55	88	10

ASSOCIATION MONDIALE

	pj	g	p	n	pp	pc	pts
QUÉBEC	18	10	7	1	76	67	21
CINCINNATI	18	9	7	2	69	64	20
N.-ANGLETERRE	18	8	6	4	76	71	20
WINNIPEG	18	8	8	2	77	68	18
BIRMINGHAM	15	8	6	1	63	57	17
EDMONTON	16	8	8	0	56	55	16
INDIANAPOLIS	15	2	11	2	40	75	6

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC

Section Lebel

	pj	g	p	n	pp	pc	pts
VERDUN	26	16	6	4	139	100	36
MONTRÉAL	25	15	6	4	146	94	34
LAVAL	26	10	14	2	123	151	22
CORNWALL	26	10	15	1	123	167	21
HULL	26	5	17	4	94	161	14

Section Dilio

TROIS-RIVIÈRES	24	18	3	3	185	80	39
SHERBROOKE	25	14	8	3	138	106	31
QUÉBEC	25	12	9	4	116	96	28
CHICOUTIMI	25	8	15	2	106	135	18
SHAWINIGAN	26	5	20	1	98	178	11

Congrès international d'éducation physique à l'UQTR en juin prochain

L'Université du Québec à Trois-Rivières sera l'hôte en juin prochain du congrès international d'éducation physique. Plus de 900 participants du Québec, du Canada, des Etats-Unis, d'Europe, d'Amérique du Sud, d'Asie, d'Afrique et d'Australie sont attendus à ce congrès dont le thème principal sera « Habileté motrice-théorie et application ».

L'objectif du congrès est de dresser un bilan des connaissances actuellement disponibles sur l'habileté motrice chez l'humain et de tenter de dégager, à partir des connaissances théoriques, certaines applications en regard de l'enseignement de l'éducation physique et de l'entraînement sportif.

■

BOSTON (AP) — Le joueur de centre Dwight Foster, premier choix des Bruins de Boston au repêchage amateur de 1977, a été cédé aux Américains de Rochester de la Ligue américaine. En 13 parties cette saison, Foster a récolté deux passes. L'an dernier, il n'a participé qu'à 14 matchs en raison d'une blessure à un genou.

■

ST-LOUIS — Le voltigeur Ellis Valentine des Expos de Montréal a été choisi au sein de l'équipe défensive par excellente de la Ligue nationale à l'occasion d'un scrutin organisé par la revue Sporting News. Les autres membres de l'équipe sont le joueur de troisième but Mike Schmidt, l'inter Larry Bowa, le voltigeur Garry Maddox et le receveur Bob Boone des Phillies de Philadelphie, le joueur de premier but Keith Hernandez des Cards de St-Louis, le joueur de deuxième but Dave Lopes des Dodgers de Los Angeles, le lanceur Phil Niekro des Braves d'Atlanta, et le voltigeur Dave Parker des Pirates de Pittsburgh.

■

CINCINNATI (AP) — Le lanceur Tommy John, un agent libre, a réduit à trois son choix d'équipes, dont les Reds de Cincinnati. C'est ce qu'a annoncé son agent négociateur Bob Cohen, qui a conversé pendant deux heures et demie avec le président des Reds, Dick Wagner. Cohen a toutefois refusé de dévoiler l'identité des deux autres formations. John, un vétéran lanceur de 35 ans, exigeait un contrat de trois ans des Dodgers de Los Angeles.

■

NEW YORK (AFP) — John McEnroe, étoile montante du tennis, s'est hissé à la cinquième place du classement du grand prix de la fédération internationale à la suite de sa victoire dans le tournoi de Wembley. Le succès du jeune Américain en double à Londres le qualifie également (provisoirement) pour les « masters » dans cette épreuve. D'autre part, McEnroe peut encore aspirer à la prime de 300,000 dollars qui reviendra en fin d'année au vainqueur du grand prix. Connors et Borg, les deux leaders, ne pourront pas toucher cette prime, n'ayant pas joué le nombre requis de vingt tournois cette année. Le « masters », tournoi final du grand prix, doté de 400,000 dollars, réunira du 10 au 14 janvier, à New York, les huit meilleurs joueurs mondiaux et les quatre meilleures paires.

FOOTBALL

Coupe Grey

Dimanche
Montréal c. Edmonton,
à Toronto, 13 h 30

Ligue Nationale

Lundi
Houston 35, Miami 30

Jeudi
Detroit à Denver
Washington à Dallas

Dimanche
Los Angeles à Cleveland
Giants NY à Buffalo
Jets NY à Miami
Minnesota à Green Bay
N.-Orléans à Atlanta
Cincinnati à Houston
Philadelphie à St-Louis
San Diego à Kansas City
Tampa Bay à Chicago
N.-Angleterre à Baltimore
Seattle à Oakland
Lundi
Pittsburgh à San Francisco

LIGUE NATIONALE

Division Américaine

Section est

	pj	g	p	n	pp	pc	moy.
N.-ANGLETERRE	12	9	3	0	284	208	.750
MIAMI	12	8	4	0	297	221	.667
JETS NY	12	6	6	0	270	268	.500
BALTIMORE	12	5	7	0	182	306	.417
BUFFALO	12	3	9	0	206	283	.250

Section Centrale

PITTSBURGH	12	10	2	0	263	155	.833
HOUSTON	12	8	4	0	222	218	.667
CLEVELAND	12	6	6	0	227	206	.500
CINCINNATI	12	1	11	0	137	225	.083

Section ouest

OAKLAND	12	8	4	0	256	202	.667
DENVER	12	8	4	0	206	151	.667
SEATTLE	12	6	6	0	248	262	.500
SAN DIEGO	12	6	6	0	233	245	.500
KANSAS CITY	12	2	10	0	184	270	.167

Division Nationale

Section est

DALLAS	12	8	4	0	269	168	.667
WASHINGTON	12	8	4	0	236	196	.667
PHILADELPHIE	12	7	5	0	196	178	.583
GIANTS NY	12	5	7	0	210	217	.417
ST-LOUIS	12	4	8	0	175	230	.333

Section Centrale

MINNESOTA	12	7	5	0	222	197	.583
GREEN BAY	12	7	5	0	208	207	.583
TAMPA BAY	12	5	7	0	218	205	.417
CHICAGO	12	4	8	0	204	221	.333
DETROIT	12	4	8	0	181	237	.333

Section ouest

LOS ANGELES	12	10	2	0	227	164	.833
ATLANTA	12	7	5	0	172	177	.583
N.-ORLÉANS	12	5	7	0	211	228	.417
SAN FRANCISCO	12	1	11	0	179	266	.803

SOMMAIRE

Maple Leafs 4, Flames 3

Première période

1—TORONTO, Butlet (3) 1:56
2—TORONTO, McKrechnie (8)
Maloney, Anderson 17:12
3—TORONTO, Butlet (4)
Turnbull, Monahan 17:47
4—ATLANTA, Lysiak (12)
Clément, Chouinard 19:26
Pénalités Hutchison, Tor., Plott Atl. mineures, majeuresm 5:14 Boutette, Tor., 17:59, Monahan, Tor., 18:00, MacMillan Atl., 18:18.

Deuxième période

5—ATLANTA, Vail (10)
MacMillan 5:24
6—ATLANTA, Chouinard (14)
MacMillan, Vail 10:20
Pénalités: Williams Tor., mineure, majeure, Fox Atl., Phillipoff, Atl., majeure 2:41, Williams, Tor., Lysiak, Atl., 13:33 Turnbull, Tor. 18:00

Troisième période/CV

7—TORONTO, Williams (7) 5:00
Pénalités: Turnbull, Tor., 9:22, Sittler, Tor., Ribble Atl., 12:56.

Tirs au buts

Toronto	14	8-34	
Atlanta	8	5-22	

Gardiens: Barrison, Toronto; Bouchard Atlanta

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

L'ÉTOILE DES PHOTOCOPIEURS
"MITA"
Le choix des graphistes!
La copie est plus claire que l'original et coûte .04¢
Une des plus pratiques!
VENTE – LOCATION ● LOCATION
CANADA DACTYLOGRAPHE INC.
7035 av. du Parc, Mtl
270-1141
Stationnement
Ouvert samedi de 9 à 12

Brevets d'invention
MARQUES de COMMERCE
Robic, Robic
ET ASSOCIÉS
1514, avenue McGregor
Montréal H3G 1X5 288-2152

ANNONCEZ DANS LE DEVOIR, QUELQU'UN VOUS LIRA

COMPTABLES AGRÉÉS

BELZIL E. ST-JEAN SPERANO ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
ALAIN BELZILE, C.A.
ROBERT ST-JEAN, C.A.
GILLES SPERANO, C.A.
JACQUES BRANCHAUD, C.A.
2345 est, Bélanger
Montréal 729-5226

LUCIEN DAHMÉ, C.A.
Comptables agréés
276 ouest, rue St-Jacques
Suite 110 845-4194

PROVOST, LAVOIE, LAROSE & POIRIER
Comptables Agréés
Jean Provost, C.A.
Jacques Larose, C.A.
Henri Lavoie, C.A.
Raymond Poirier, C.A.
6000 est, Métropolitain
254-7559

samson, bélair & associés
Comptables agréés
MONTRÉAL—QUÉBEC—RIMOUSKI—SHERBROOKE—TROIS-RIVIÈRES
OTTAWA—SEPT-ÎLES—COATICOOK—MATANE

TORONTO

Poussée des pétroles

Le marché torontois des valeurs mobilières a enregistré un gain modéré, hier, grâce à la poussée dans le secteur pétrolier. La séance a été animée et 3.55 millions d'actions ont été traitées. L'indice composé monte de 4.15 et atteint 1,249.61, un haut depuis plus d'un mois.

Au sein des quatre compartiments les plus importants du marché, les pétroles ont grimpé de 13.26 à 1,708.43 et les services financiers de 4.18 à 1,054.95. Mais les mines descendent de 12.42 à 1,054.95 et les produits industriels de 1.12 à 1,014.17. Signalons d'autre part un bond de 60 points dans le secteur du commerce, qui a ainsi contribué lui aussi à la bonne tenue du marché.

Les pertes sont légèrement supérieures aux gains, soit 210 à 201, et 251 autres valeurs sont stables. Au marché des options, 1,738 contrats ont été négociés.

Orchan Mines a été le titre le plus traité à la séance, suivi de Simpsons. La Cie de la Baie d'Hudson vient en troisième position.

Bow Valley Industries monte de 2 1-4 à $24, Hudson Bay Oil de 1 3-4 à 47 3-4, Molson B de 1 1-2 à 22, Imasco A de 1 à 37 7-8 et Trimac A de 1 1-4 à 25.

First City Financial tombe de 3-4 à $10, Inco A de 1-2 à 17 5-8, Dominion Citrus A de 1-8 à 5 1-8, Abitibi Paper de 1-8 à 16 et Seagram de 1-8 à 32 7-8.

Preston Mines avance de 1-4 à $18 1-4, United Siscoe de 1-8 à 10 1-8 et Chancellor Energy de cinq cents à $2.10. Campbell Red Lake perd 3-8 à $33 1-8 et Anglo United Development 35 cents à $3.10.

Asamera Oil, valeur pétrolière la plus traitée, gagne 1 1-8 à $18 1-4,, PanCanadian Petroleum 1-2 à 37 3-4 et Cdn Superior Oil 1-2 à 70. Bonanza abandonne 1 à $33 3-8 et Chieftain Development 3-4 à 25 5-8.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
A.G.F.M	1000	240	240	240	
Abacus	3200	430	425	425	— 5
Aby Gin w	1500	320	305	320	+ 5
Abitibi	11015	$16⅛	16	16	— ⅛
Abitbi 7½p	150	$48⅛	48⅛	48⅛	— ⅛
Abitbi 10	z169	$55½	54½	55⅛	
Acklands	930	$15¼	15	15	— ¼
Acklnd 2p	100	$15¾	15¾	15¾	+ ¼
Action Trd	1950	100	99	100	
Adanac M	2700	38	38	38	— 1
Adanac M r	4000	1	1	1	+ ½
Advocate	100	270	270	270	+ 5
Agnico E	5281	$5¼	5⅛	5⅛	+ ⅛
Agra Ind A	1400	$6¾	6¾	6¾	+ ⅛
Ahed C	200	155	155	155	
Akaitcho	517	72	72	72	— 3
Albany	4000	48	47	48	
Alt Energy	2505	$15⅞	15⅞	15⅞	
Alta Gas A	34920	$14¾	14⅛	14¾	+ ⅜
Alta G C p	z15	$73	73	73	
Alta G F	z90	$27⅞	27¾	27⅞	
Alta G 9.76	1510	$27½	27⅛	27½	+ ½
Alta G 7.60	1300	$25⅜	25⅜	25⅜	
Alta Nat	z25	$44	44	44	
Alcan	4172	$38⅛	38¼	38¼	— ½
Algo Cent	550	$18½	18½	18½	
Algoma St	677	$24⅞	24¾	24⅞	
AStel p	3700	$27¼	26¾	27	
Almin 4½ p	z25	$38⅜	38⅜	38⅜	
Alum 3rd p	200	$27⅞	27¾	27¾	— ⅛
Am Bonza	8250	$34½	32⅞	33⅜	—1¼
Am Larder	500	30	30	30	— 2
Am Eagle	6300	195	191	191	
Am Leduc	1000	25½	25½	25½	
Andres W A	4805	$10⅞	10¾	10¾	+ ¼
Ang CT 4½	z95	$27	27	27	
Ang U Dev	5600	335	310	310	—35
Aquitaine	1410	$20	20	20	
Args 250 p	z30	$33½	33½	33½	
Asamera	71500	$18⅜	16⅞	18¼	+1⅛
Asbestos	100	$45¾	45¾	45¾	
Ashland C	900	$33¼	33¼	33¼	— ⅛
Asoc Porc	2500	130	125	125	+ 1
Atco A	4070	$16½	16⅜	16⅜	— ⅛
Atlas Yk	1000	23	23	23	+ 1
BC Sugar A	870	$30	29½	29½	+ ½
BC Sugar P	z50	$13¾	13¾	13¾	
BP Can	1080	$18⅜	18½	18⅜	+ ⅛
Banister C	2500	$9½	9¼	9¼	— ¼
Bank BC	128	$38	38	38	
Bank Mtl	42024	$23¾	23⅜	23¾	+ ¼
Bank N S	4171	$21¾	21½	21⅝	
Bankeno	1500	210	209	210	+ 1
B Cdn Nat	1391	$16⅞	16⅝	16¾	+ ⅛
Barex	11000	8	7	8	+ 1
Bary Expl	z333	72	72	72	
Baton B	100	$12⅛	12⅛	12⅛	
Bay Mills	1100	$14	13	14	+ 1
Becker B p	200	$6½	6½	6½	
Bell Canad	35321	$63	62⅞	63	
Bell A pr	z1	$62¼	62¼	62¼	
Bell C pr	5400	$31	30¼	30¼	
Bell D pr	z25	$63¼	63¼	63¼	
Bell 2.28	700	$32¼	32	32	— ⅜
Bell 1.80	z50	$23⅞	23⅞	23⅞	
Bell 1.96	3450	$26⅞	26¾	26⅞	
Bl Hawk	z200	10	10	10	
Blakwod A	200	395	395	395	—20
Block Bros	200	$7	7	7	— ¼
Border C	z10	305	305	305	
Bovis Cor	4400	66	65	65	— 1
Bow Valy	94249	$24	22	24	+2¼
Bow Vly pr	z90	$13½	13½	13½	
Bow-m pr	z50	$42	42	42	
Bralor Res	1073	$8¼	8⅛	8⅛	+ ¼
Bramalea	110	$12¾	12¾	12¾	
Brameda	900	145	143	143	— 1
Brascan A	12943	$16⅛	15¾	16	— ⅜
Brenda M	3500	$13⅜	13	13	— ⅛
Bright A	200	$14¼	14	14	— ½
Brinco	830	$6⅝	6½	6⅝	
Br Am Bnk	z34	$33½	33½	33½	
BCFP	3075	$17	16⅜	16¾	— ¼
BC Phone	2224	$17	16⅜	16⅜	— ⅜
BCPh 4⅜ p	125	$53½	53½	53½	
BCPh 6.80	200	$22½	22½	22½	— ½
BCP 10.16 p	100	$28	28	28	— ⅛
BCP 2.32 p	150	$34½	34½	34½	
Broul Reef	3000	33	33	33	— 1
Brunswk	1562	$5⅛	5	5	— ⅛
Budd Auto	5200	$11	10¼	10¾	— ¼
Budd A w	615	240	220	220	—20
Burns Fds	21650	$18⅜	18¼	18⅜	
CC Yachts	z20	250	250	250	
CAE A	557	$17¾	17¾	17¾	+ ⅜
Cad Frv	2279	$9⅛	9	9⅛	+ ⅛
Cad A	100351	$10¼	10	10	+ ⅛
Cal Pow A	8183	$38½	38	38¼	— ⅛
Cal P 7 p	z50	$98½	98½	98½	
Cal P 7½ p	50	$103½	103½	103½	— ½
Cal P 10 p	45	$110	110	110	
Cal P 9.80	30	$108¼	108¼	108¼	
Cal P 8¾	750	$108¾	108¾	108¾	+ ½
Calmor IB	2700	113	113	113	
Calvert	13200	47	45	45	
Cam Mine	5000	27	26	27	+ 1
Camflo	1801	$13⅛	12⅞	13	
C Chib A	2206	$5⅛	5	5	— ⅛
Camp RL	1550	$33⅝	33⅛	33⅛	— ⅜
Can Cem A	2361	$12⅛	12	12	— ⅛
CCe Cp	375	$16¼	16¼	16¼	
CDC pr B	455	$104½	104	104	
C Nor West	2700	$9⅝	9¼	9⅜	+ ⅜
C Pakrs C	200	$22	22	22	
Can Perm	1111	$18⅜	18⅛	18¼	— ⅛
CPerm 6¾	800	$25	25	25	
C Safway p	z2	$84	84	84	
CS Pete	10100	$5⅜	5½	5½	— ⅛
Can Trust A	484	$24	23½	23½	— ⅞
Can Trust B	200	$23½	23½	23½	
C Trust 7¼	500	$20½	20½	20½	+ ⅛
C Tung	2060	$22½	22½	22½	
Cdn Arrow	2000	23	23	23	+ 1
CCablesy A	z25	$16⅛	16⅛	16⅛	
C Cable w	500	45	45	45	
Cdn Cel	200	$8	8	8	
CC Man A	600	$27¼	27⅛	27⅛	
CGE	1300	$27¼	27¼	27¼	+ ⅛
CG Invest	1100	$21¼	21	21	— ¼
C Hidrogas	6200	400	390	400	+10
C Homestd	5007	$9	8⅞	9	+ ⅛
C Hydro	200	$10½	10½	10½	— ½
Cl Bk Com	17203	$29⅝	29⅛	29½	+ ⅜
CIL	400	$21⅞	21⅝	21⅝	— ¼
CIL pr	z10	$43¾	43¾	43¾	
Cl Powr A	100	176	176	176	— 4
C Manoir A	100	$5¾	5¾	5¾	— ⅛
C Marconi	900	$7¾	7½	7⅝	+ ¼
CNat R	4290	345	330	340	— 5
C Ocdental	200	$18	18	18	
CP Inve	15670	$22⅝	22⅛	22½	— ¼
CP Ltd	31113	$24⅛	23¾	23⅞	
CPL A p	916	$10½	10½	10½	
CPL 4 p	z13	$8⅛	8⅛	8⅛	
C Reserve	8300	$10⅜	9⅞	10⅛	+ ¼
Cdn Sup O	7795	$70½	69¾	70	+ ½
Cdn Tire	100	$23	23	23	+ 1
Cdn Tire A	8550	$24¾	24⅛	24½	+ ⅜
C Utilties	1400	$16⅜	16¼	16⅜	+ ⅜
CU 10¼	1125	$29	28⅞	29	+ ½
CWN G 4 pr	700	$10	10	10	
CWN 5½ p	z50	$14¼	14¼	14¼	
Canbra	1325	460	450	460	+10
Canray	18200	178	175	175	
Canron A	220	$27	27	27	+ ¼
Cara	4550	$7¾	7½	7¾	+ ¼
Carl OK	14260	435	425	435	+ 5
Carl A p	z25	$25⅞	25⅞	25⅞	
Carl B p	450	$32½	32½	32½	
Carma A	100	$15¾	15¾	15¾	— ⅛
Carrier JD	1000	270	265	270	+ 5
Cassiar	1240	$9¼	9¼	9¼	
Celanese	3060	350	340	345	
Ctl Est A	800	$12	11⅞	12	
Ctl Fund A	200	$6	6	6	— ½
Cent Pat	600	138	138	138	— 3
Centurion	100	475	475	475	+25
Chncllr	37000	210	205	210	+ 5
Charter Ol	1400	230	220	230	+15
Chib M	2000	35	35	35	— 1
Chieftan D	3200	$26⅛	25½	25⅝	— ¾
Chimo	800	120	120	120	
Chromaco	z10	215	215	215	
Chrysler	3235	$11⅜	11⅜	11⅜	— ¼
CHUM	766	$10¾	10¾	10¾	+ ½
CHUM B	z65	$12	12	12	
Coch Will	12100	55	52	55	+ 3
Coch Will r	z2600				
Comb Met	7000	28½	28	28½	+ ½
Cominco	4835	$32⅜	31¾	31¾	— ½
Cominco A	850	$27⅛	27	27	— ¼
Com Cap	250	$7⅝	7⅝	7⅝	— ⅛
Comtech	100	260	260	260	
Coniagas	3000	64	64	64	
Conuco Ltd	5500	$5¼	5⅛	5¼	+ ⅛
Con Bath A	5010	$11⅛	11⅜	11⅜	+ ¼
Con Bath p	100	$19½	19½	19½	
Con Fardy	1817	254	248	254	+ 6
C Durham	13900	120	115	117	
C Morisn	2300	140	137	137	— 3
Cons Pipe	300	$7	7	7	
Cons Prof	500	21	21	21	
Con Textle	1000	345	340	345	
Con Distrb	5700	$14	13¾	13⅞	
Cons Gas	5135	$19	18¾	19	
Con Gas A	z10	$77⅛	77⅛	77⅛	
Con Gas B	z10	$79	79	79	
Con Gas D	400	$25⅝	25½	25⅝	+ ⅛
Conwest	100	$5	5	5	— ¼
Cooper C	100	$7¾	7¾	7¾	— ¼
Coseka R	11091	$5⅜	5⅛	5⅛	— ⅛
Costain Ltd	600	$11	11	11	
Craigmt	2700	$5	475	490	—10
Crain R L	300	$11⅛	11	11	
Crestbrk	5100	$10	9½	9½	
Crwn Life	265	$60	60	60	
C Zelrba A	400	$21	21	21	— ⅜
Cuvier M	500	39	39	39	— 1
Cyprus	980	$9¾	9½	9¾	
Czar Res	36500	$7⅛	7	7⅛	+ ⅛
DRG Ltd A	400	$6¼	6	6¼	
Dale-R	z75	$12¼	12¼	12¼	
Dale-R pfd	z50	$6¾	6¾	6¾	
Dalmy A	100	$8	8	8	+ ¼
Dalmy C	100	$7	7	7	+ ¼
Daon Dev	600	$11¼	11¼	11¼	+ ⅛
Daon A	1800	$7½	7⅜	7½	+ ¼
Daon 8¾ p	4900	$8⅞	8¾	8¾	
D Eldona	13300	105	101	101	— 4
Denison	759	$78	77	77	— ¼
Dicknsn	3400	$5¾	5⅜	5⅜	— ⅛
Digtech	1650	210	210	210	
Discovry	z250	85	85	85	
Dist Tr A	190	$9¼	9¼	9¼	
Doman I	3660	$7½	7⅜	7⅜	— ⅛
Dome Mine	400	$79¾	79½	79¾	+ ¾
Dome Pete	10964	$80⅝	79¼	79⅜	— ⅜
D Bridge	1270	$27⅞	27½	27⅞	+ ⅜
D Citrs A	1800	$5⅛	5	5⅛	— ⅛
DExplor	7200	17½	17½	17½	— ½
Dofasco A	5690	$31½	31	31¼	+ ⅛
Dofasco p	600	$67¼	67	67¼	+1¼
Dom Store	1270	$17	16⅞	16⅞	— ⅛
D Textie A	330	$11⅛	11⅛	11⅛	+ ¼
Domtar	1842	$21⅞	21⅞	21⅞	
Domtar pr	z40	$11¾	11¾	11¾	
Dunde Pal	1500	34	34	34	— 2
Du Pont	250	$15¼	15⅛	15¼	
Dustbane	1200	$8½	8½	8½	+ ½
Dylex Ltd	200	$13¼	13⅛	13¼	+ ⅛
Dylex L A	100	$12	12	12	+ ⅛
Dynamar	3733	125	116	125	
E-L Fin	2720	$12	11¾	12	+ ¼
E-L Fin w	3230	35	32	32	— 3
East Mal	2600	225	220	220	— 5
Econ Inv p	z30	$30	30	30	
Ego Res	33900	$5½	5¼	5¼	— ⅛
Electro A	800	435	415	415	—20
Emco	770	$7	7	7	
Emco w	300	190	185	185	—16
Extndcar	z32	$12⅛	12⅛	12⅛	
Falcon C	3741	$6⅛	6	6	— ⅛
Flbrg Nik A	3275	$31	30¾	31	+ ¼
Fed Ind A	3000	$5¼	5⅛	5¼	
Fidelity Tr	500	445	445	445	+20
Fidelity Tr p	100	$19⅝	19⅜	19⅝	+ ¼
Finning T	525	$23	23	23	
F City Fin	14250	$10¾	10	10	— ¾
F City Tr C	212	$8⅛	8⅛	8⅛	— ⅛
F Mar	2500	45	44	44	— 1
Foodex p	2400	$8⅛	8	8⅛	+ ⅛
Ford Cnda	775	$71¼	71	71	— ¾
F Sea A pr	100	$9	9	9	
Francana	1900	$10⅛	10	10	— ⅛
G M Res	806	355	350	350	+ 5

ÉCHOS BOURSIERS

Normick Perron et La Vérendrye atteignent des niveaux records

La Corporation de gestion La Vérendrye et Normick Perron, deux entreprises de La Sarre en Abitibi, ont touché de nouveaux sommets hier sur le parquet boursier.

Les actions de La Vérendrye se sont vendus à $12. Cette compagnie a récemment décidé de payer un dividende spécial de 10 cents en plus du dividende trimestriel libre d'impôt de 12 cents. Ces dividendes sont payables aux actionnaires inscrits le 17 novembre 1978.

Par action, le résultat des trois premiers trimestres montre une progression de 25%. Le chiffre d'affaires pour l'année en cours approchera les $75 millions.

La Corporation de gestion La Vérendrye possède une importante flotte de camions pour le transport au Québec et en Ontario, une usine de fabrication de semi-remorques (Témisko) et un groupe de petites compagnies d'aviation (Air Brazeau).

Pour sa part, la firme Normick Perron a décidé de porter à 15 cents le dividende trimestriel qui se situait à 10 cents. Ainsi, l'action a gagné ⅞ième de point pour s'échanger à $6.50 à la Bourse hier.

Il s'agit là aussi d'un niveau record pour cette compagnie dont 76% des actions appartiennent à la famille Perron.

Les résultats financiers sont également à la hausse par rapport à l'an dernier.

Normick Perron est une importante entreprise de sciage, de fabrication de contreplaqués en Abitibi et dans le nord-est de l'Ontario.

Les Papiers Scott Ltée

La compagnie Scott Paper s'est dotée d'une raison sociale française « Les Papiers Scott Limitée » lors de la dernière assemblée annuelle des actionnaires de cette compagnie à Vancouver.

Cette décision s'explique par la croissance des activités de la compagnie au Québec qui, en plus de posséder une usine à Crabtree, a fait l'acquisition il y a quelques mois d'une usine à Lennoxville.

« Le potentiel de notre rentabilité et de notre expansion au Québec a été renforcé » a déclaré le président du conseil, M. George L. O'Leary.

Cette filiale à 55% de Scott Paper de Philadelphie vient de fractionner ses actions sur la base de trois nouvelles actions pour une action. Le capital émis passe donc de 803,000 à 2,409,000 actions.

M.N

Galtaco A	100	$8¾	8¾	8¾	— ¼
Gaz Metr	125	$5⅜	5⅜	5⅜	— ⅛
Gen Baker	100	$6½	6½	6½	— ¼
G Distrb w	1300	200	195	200	+ 5
GMC	z11	$65	64½	64½	
Genstar L	3120	$34	33⅝	34	+ ⅜
Gibraltar	12800	$5⅜	5	5	— ¼
Glendale	5000	75	75	75	
Goldund M	49800	80	71	79	— 1
Goodyear	z20	$17¼	17¼	17¼	
Goodyear p	z70	$33½	33½	33½	
Gt Oil Sds	505	$8⅞	8⅞	8⅞	+ ⅛
GL Paper	2345	$34	34	34	+ ½
GL Pap w	500	$5¼	5¼	5¼	
Gt West S	100	265	265	265	+10
Greyhnd	811	$20½	20½	20½	
Guar Tr p	200	$20½	20½	20½	+ ½
Gulf Can	1435	$33½	33⅜	33½	+ ⅛
Gulfstrem	36375	55	52.	55	+ 3
Gufstr r	162300	2	1½	1½	
HCI Hld w	1000	490	490	490	—35
H Group A	300	420	420	420	
Hardee	500	73	73	73	
Hard Crp A	1000	295	290	290	—10
Hard Crp C	100	250	250	250	—15
Harlequin	4705	$14⅞	14⅝	14¾	— ¼
H Wood	400	120	120	120	
Hatleigh A	2000	$6⅜	6¼	6⅜	
Hatleigh B	600	$6¼	6¼	6¼	— ⅛
Hawker A	1200	$8	7¾	7¾	— ¼
Hayes D A	655	$9⅛	9⅛	9⅛	
Hedway A	1100	425	425	425	
Highmont	1075	115	115	115	
Holinger A	102	$41½	41½	41½	— ¾
Home A	3122	$44¼	43½	43½	— ¾
Home B	3328	$41	40¼	40½	— ½
Hud Bay A	1685	$19¾	19⅜	19⅜	
Hud Bay B	600	$19⅜	19⅜	19⅜	
H Bay Co	77524	$24	20½	24	+2⅞
HB Oil Gas	10557	$48	46	47¾	+1¾
Husky Oil	4925	$41⅜	40	41⅛	+1⅛
Husky B pr	175	$40¼	40¼	40¼	
Husky E w	800	$22½	21	22½	+ ½
Hydra Ex	z20	32	32	32	
IAC	2275	$17¾	17⅜	17⅜	— ¼
ITL Ind	800	310	305	305	— 5
ITL Ind pr	z25	$19¼	19¼	19¼	
IU Intl	9640	$11⅞	11¾	11⅞	
IU Intl A	100	$38⅛	38⅛	38⅛	+ ⅛
Imasco A	725	$37⅞	37	37⅞	+1⅜
Imasco 5 p	500	$37½	37½	37½	+ 2
Imp Gen	100	$22	22	22	— ⅛
Imp Oil A	59968	$23⅞	23½	23⅞	+ ¼
INCO A	59508	$18⅛	17⅝	17⅝	— ½
Inco 7.85	200	$24¾	24¾	24¾	
Indal	1000	$12⅞	12⅞	12⅞	+ ⅜
Indusmin	300	$14½	14¼	14¼	— ½
Inland Gas	2473	$11¾	11⅜	11¾	
Inland G p	100	$12¼	12¼	12¼	
Inter-City	4750	$7½	7⅜	7⅜	+ ⅛
Inter C B w	400	465	460	465	+ 5
Intrmetco	100	$10¾	10¾	10¾	
IBM	186	$310	305	308	+ 2
Int Mogul	500	465	465	465	—10
I Mogul A	600	$12½	12½	12½	— ¼
Int Pipe A	11129	$16¼	16	16¼	+ ¼
Ipsco	318	$17½	17½	17½	
I Piper	112333	34	32	34	+ 2
Iron Bay T	3100	$6¼	6⅛	6⅛	— ¼
Irwin T A	1200	375	365	365	—15
Island Tel	200	$16½	16¼	16½	+ ½
ISO	100	155	155	155	— 1
Ivaco A	2760	$11½	11½	11½	
Ivaco 8.85	105	$51	51	51	— ½
Jannock A	1400	$19⅛	19	19⅛	+ ⅛
Jannock B	167	$19	19	19	+ ½
Jannock 8	225	$14⅞	14⅞	14⅞	— ⅛
Jannock w	288	$11⅛	11⅛	11⅛	+ ⅛
Jorex Ltd	11000	33	30	33	+ 5
Joutel	1000	9	9	9	
Kaiser Re	6275	$15⅛	15	15	
Kam Kotia	10200	465	440	455	
Kaps Tran	6250	131	129	129	— 1
Kelsey H	1500	$21⅞	21½	21¾	
Kerr A A	10900	$11	10⅝	10⅝	— ¼
K Anacon	z355	18	18	18	
La Vrndr	2200	$12	11½	12	+ ¾
Labatt A	2564	$20¼	20	20	
Labatt A p	400	$20	20	20	— ⅛
Lab Min	z50	$38⅞	38⅞	38⅞	
Lacana	7760	$5¼	5	5	— ¼
Lacana w	700	390	385	385	—15
Laidlaw A	9950	$15½	15½	15½	
Ldl 9¾	750	$11½	11½	11½	+ ½
LOnt Cem	3650	490	475	490	+15
L Shore	2000	280	280	280	
Lasitr Km	6000	72	72	72	+ 4
Laurasia	3000	25	25	25	— 2
Lau Fin	4160	$9⅜	9⅛	9¼	
Lau Fn 6¼	100	$18	18	18	
Lau F 1.25	375	$17½	17½	17½	+ ⅜
Lau Fn 140	z10	$18¾	18¾	18¾	
Leigh Inst	640	$8½	8⅜	8⅜	— ⅛
Leons Frn	100	$14¼	14¼	14¼	
Liberian	200	$7¼	7¼	7¼	
LL Lac	200	255	255	255	— 5
Lob Co A	824	430	430	430	—15
Lob Co B	500	415	415	415	
Lob Co pr	z10	$28⅛	28⅛	28⅛	
Lob Ltd Bp	100	$19	19	19	+ ¼
Lochiel	9900	275	265	275	+10
Loeb M	240	$8	8	8	— ⅛
Logistec A	123	400	400	400	
Lost River	9200	77	65	77	+15
MDS Helth	700	$7½	7½	7½	
MICC	1000	$9¾	9¾	9¾	
MICC A	100	$25⅞	25⅞	25⅞	
MICC 8⅜	100	$24¼	24¼	24¼	
MPG Inv	400	$6½	6½	6½	— ½
MTS Inter	1000	25	25	25	
Maclarn A	500	$45	44½	45	
Maclarn B	100	$44¼	44¼	44¼	—7¼
MB Ltd	3510	$22	21¾	21⅞	— ⅛
Madeline	1580	60	58	60	+ 2
Magna Int	z25	$39⅝	39⅝	39⅝	
Magna A	z65	$43⅜	43	43⅜	
Magnason	300	300	300	300	+10
Magnetcs	2000	165	165	165	
Maislin I	100	325	325	325	
Majstc Wil	2835	245	236	236	— 9
M Lf Gard	z42	$29	28¾	29	
Maritime	400	$23⅛	23⅛	23⅛	— ¼
Markel F	600	$5⅜	5⅜	5⅜	— ⅛
Mass Fer	6349	$11½	11	11	— ½
Mas F A	1220	$18⅜	18¼	18¼	
Mas F B	1850	$18¼	18⅛	18¼	+ ⅛
Matchan	2000	15	15	15	— 1
Matgmi A	1250	$13¼	13¼	13¼	
Mc Adam	5500	26½	26	26	
McGraw H	1504	$7⅜	7⅜	7⅜	+ ⅛
Mc Intyre	692	$23⅜	23⅜	23⅜	— ⅛
McLaghln	300	$8⅜	8⅜	8⅜	
McLghl 9 p	600	$19½	19¼	19½	
McLghl w	1850	410	400	400	—20
Melcor	100	$11½	11½	11½	— ½
Mentor	900	235	230	230	
Mercantil	601	$12⅜	12¼	12⅜	
Merland E	18400	$8⅜	8¼	8⅜	+ ¼
Mex LP	z35	225	225	225	
Midcon	1900	150	150	150	
Minrl Res	200	190	185	185	+ 2
Moffat A	400	$9⅜	9⅜	9⅜	
Molson A	18582	$23⅞	23	23¾	+ 1
Molson B	15600	$22	21	22	+1½
Monenco A	100	$12½	12½	12½	+ ½
Mtl Trust	750	$22½	21⅝	21¾	— ⅜
Moore	8708	$34¼	34	34⅛	
Mt Wright	11000	18	18	18	
Multi Acc	17550	$6	5¾	6	+ ⅛
Muncpl S L	z37	$7¾	7¾	7¾	
Murphy	3535	$11	11	11	
NBU Mine	1800	115	115	115	
NRD Min	4000	51	49	51	+ 1
Nat Drug	200	$11½	11	11½	
Nat Pete	2100	62	60	60	
Nat Sea A	600	$17¾	17¾	17¾	+ ½
Nat Trust	z50	$19	19	19	
Nemco	2900	266	265	265	— 5
Neomar	1000	135	135	135	
NB Tel	480	$21⅜	21⅜	21⅜	— ¼
N Goldvue

Une suggestion du président des compagnies d'assurance

Établir une assurance-prêt pour les PME

par Marie-Agnès Thellier

Pour investir davantage au Québec, les institutions financières, comme les compagnies d'assurance-vie, souhaiteraient que soit instituée une assurance-prêt pour les PME analogue à ce qui se fait dans le secteur de l'habitation.

Conférencier invité par la Chambre de Commerce de Montréal, M. Marcellin Tremblay, président du conseil de l'association canadienne des compagnies d'assurance-vie, a suggéré la création d'une telle assurance-prêt qui, selon lui, diminuerait les risques d'investissement dans une PME et assurerait plus de liquidités à ce genre de placement.

Les institutions financières ont environ $50 milliards d'actifs au Québec. Une faible proportion de cette richesse est investie dans des entreprises québécoises sous forme de capital de risque. Selon M. Tremblay, le Québec manque dramatiquement d'entrepreneurs, d'entreprises et d'investissements. Mêlant sa voix au monde des affaires, M. Tremblay a répété que seul un climat de confiance permettrait que les entrepreneurs québécois puissent s'associer à des multinationales « sans que cela devienne un crime ». « Ce n'est pas nécessairement l'acier canadien-français qui va renforcer notre culture, pas plus que l'amiante a besoin d'être canadienne pure laine pour être moins polluante », a souligné le président des assureurs-vie pour qui les grandes corporations donnent le ton à tous les développements économiques.

Les compagnies d'assurance canadiennes n'investissent qu'à 80% les capitaux qu'elles récoltent au Québec. Heureusement, les compagnies américaines investissent $3.6 milliards au Québec, complétant les $6.1 milliards investis par les compagnies canadiennes, ce qui permet au monde de l'assurance-vie de respecter à 100% ses obligations envers la Belle Province.

Selon M. Tremblay, « que l'on exporte une partie des épargnes des Québécois pour les investir ailleurs, où sont les meilleures opportunités, et que l'on importe les épargnes des autres pour les investir chez nous, c'est normal et sain à condition que la balance ne nous soit pas totalement défavorable ». Grâce aux emprunts de l'Hydro-Québec et des institutions publiques québécoises, la balance est favorable et cela évite des remords aux assureurs-vie canadiens... ou des chicanes avec le surintendant des assurances.

Les compagnies américaines ont investi $5 milliards au Canada au nom d'assurés américains dont $3.6 milliards au Québec, selon les statistiques rapportées par M. Tremblay pour la fin 77.

Donc les compagnies canadiennes pourraient investir davantage au Québec si elles y trouvaient des projets sérieux. Marcellin Tremblay a énuméré les facteurs qui, à ses yeux, entravent « le goût de l'entreprise, le goût de l'initiative, synonyme de goût du travail », bref le goût du Québec.

En plus des sérieux problèmes économiques dus à la faible base technologique, le Québec a des handicaps. Comme certaines législations (loi 101), la politique fiscale frappant les plus de $30,000 et le climat social. A cet égard, M. Tremblay a suggéré que soit tenu un référendum sur le droit de grève dans la fonction publique où des groupes « par leurs pouvoirs de pression illimitée arrachent des conditions de travail disproportionnées ».

Sans vouloir en faire la cause de tous les maux du Canada et du Québec, M. Tremblay a rappelé que l'incertitude politique est nuisible à l'économie et il se demande si les Québécois eux-mêmes n'en ont pas assez du débat constitutionnel.

Par ailleurs, M. Tremblay a rappelé quelques statistiques intéressantes sur l'assurance-vie, qui emploie 49,000 personnes dont 19,000 dans la vente, secteur qui a, selon l'assureur-vie, un rôle de service social puisqu'il s'agit d'assurer la sécurité financière des individus.

L'an dernier, les compagnies ont versé $2,473 millions de prestations au Canada, soit 40% des primes perçues. Au Québec, des sommes de $13.5 millions sont versées chaque semaine pour un total annuel de $700 millions.

Banquiers en plus d'être marchands de sécurité financière, les assureurs-vie obtiennent 67% de leurs revenus des primes et 33% de leurs placements. Ces placements sont constitués à 37.5% d'hypothèques, à 38.9% de titres (dont un quart d'actions), à 18.6% d'obligations gouvernementales et à 5% de placements divers.

Pour chaque dollar de revenu, 40 cents retournent aux assurés, 43 cents vont en réserve pour constituer l'actif, 15 cents représentent les frais d'administration, 3 cents sont versés aux actionnaires et 2 cents en taxes.

On aurait finalement trouvé un autre acheteur pour CFCF

par Michel Nadeau

Les actions de la compagnie Multiple Access, propriétaire des stations de radio et de télévision, CFCF et CFQR à Montréal, ont été hier retirées temporairement de la cote de la Bourse, dans l'attente de la publication d'une nouvelle importante concernant cette firme montréalaise.

Un cadre supérieur a déclaré au DEVOIR qu'un communiqué serait émis aujourd'hui ou demain par l'actionnaire principal de cette entreprise, Comp Investments, une société de portefeuille appartenant à la famille de M. Charles Bronfman.

Par l'intermédiaire de Mainvest Communications Ltd., Comp contrôle 54.4% des actions de Multiple Access qui possède également des intérêts importants dans le secteur de l'informatique.

Au moment de l'arrêt des transactions, les actions de Multiple avaient atteint un niveau record de $6.00. Les investisseurs pressentent donc qu'une offre publique d'achat est sur le point d'apparaître à l'intention des actionnaires minoritaires.

Au début du mois dernier, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) surprenait tout le monde en refusant le transfert du contrôle de Multiple Access de Mainsvest à Baton Broadcasting, une entreprise appartenant à un homme d'affaires torontois, M. John Basset.

Suite à ce refus, des hommes d'affaires montréalais ont entrepris la formation d'un groupe financier qui ferait l'acquisition de la firme montréalaise. On mentionne, entre autres, les noms de Micheal Meighen, une figure bien connue du Parti conservateur, de M. Philippe de Gaspé-Beaubien, propriétaire du réseau Télémédia et de TV-Hebdo, de même que quelques cadres supérieurs de CFCF.

L'élément le plus surprenant de tout ce dossier est le complet désintéressement du ministre québécois des Communications, M. Louis O'Neil. Pour ce dernier, il s'agit d'une transaction privée et le gouvernement n'a pas à intervenir pour garder le contrôle au Québec.

La menace de voir le plus important médium d'information anglophone au Québec (qui est très populaire aussi chez les francophones) passer à des mains non-québécoises ne préoccupe nullement le ministre O'Neil. « Je ne peux pas croire qu'il ne se trouve pas quelqu'un d'assez riche à Westmount pour acheter CFCF" a lancé tout simplement le ministre. Pourtant le ministère des Communications du Québec songe à légiférer sur le transfert du contrôle des média d'information au Québec.

L'initiative du groupe Meighen-De Gaspé-Beaubien permettrait de laisser à Montréal le centre de décision des trois plus importants média électroniques anglophones au Québec. Dans leur secteur respectif, CFCF-TV, CFCF Radio (AM) et CFQR-FM dominent le marché.

Seul M. de Gaspé Beaubien possède des intérêts dans le secteur des média électroniques, en langue française cependant.

Le CRTC reprochait en effet à M. Basset et à son groupe, Eaton Broadcasting le trop grand pouvoir qui tomberait dans les mains d'un seule homme advenant l'acquisition de CFCF. Présentement, Baton contrôle la plus importante station privée au Canada, CFTO de Toronto, CFQC-TV à Saskatoon, CFGO à Ottawa et des postes de radio à Saskatoon et Windsor.

En mettant la main sur CFCF, M. Basset prenait un contrôle certain sur le puissant réseau CTV, l'équivalent anglophone de TVA.

Dans sa décision, la CRTC mentionnait: « Si la demande était approuvée, l'auditoire des stations CTV contrôlé par M. Basset représenterait 30% de la population canadienne et l'encaisse, provenant de la vente de temps d'antenne, s'élèverait à 40% de la recette globale de ce réseau et, totaliserait, au plan financier, 80% de toute la production canadienne. »

(Multiple Accesse est également propriétaire des Productions Champlain à Montréal, une grande maison de réalisation d'émissions.)

« La diversification de la propriété doit être maintenue à un niveau suffisant pour permettre la réalisation des objectifs du CRTC », affirmait l'organisme en signalant que M. Basset n'avait pas démontré comment le mariage entre CFTO de Toronto et CFCF de Montréal améliorerait le contenu et la qualité d'émissions canadiennes.

La décision du CRTC fut prise à un vote de cinq contre quatre. Les dissidents signalèrent que le regroupement des deux stations hausserait la qualité des programmes et que la concentration des activités de production chez Champlain doterait Montréal d'un centre important de production.

Ce n'est qu'aujourd'hui ou demain qu'on connaîtra peut-être le contenu d'une importante décision qui est sur le point d'être prise.

Les émirs menaceraient le système bancaire US

KITCHENER (PC) — Un mouvement de panique risque de précipiter le commerce bancaire dans une crise générale. Voilà le cri d'alarme qu'a lancé M. Lorie Tarshis, directeur de la recherche à l'Ontario Economic Council, au cours d'un colloque, cette semaine.

Les grandes banques, a-t-il dit, ont trop ouvert leurs robinets de crédit depuis ces dix dernières années. Ce qui fait que, aujourd'hui, les intérêts étrangers détiennent plus de $500 milliards américains, soit bien plus que tous les dollars US mis en dépôt dans les banques des Etats-Unis.

D'où la mise en garde de M. Tarshis: les difficultés d'un émirat arabe, par exemple, risque d'entraîner l'effondrement du commerce bancaire international et une dépression. Et l'on ne sait jamais, ajoute-t-il, ce qui va déclencher le mouvement.

Du fait que le roi Dollar a été secoué dans les marchés de change, les déposants pourraient devenir inquiets. De toute manière, d'après l'économiste, si une crise financière internationale venait à se produire, il est probable qu'elle s'amorcerait en Europe.

Il est vrai que la plupart des banques ont des assises financières solides mais, fait-il remarquer, c'est ce que l'on dit toujours « avant que le coup soit porté ».

Un effondrement des banques se répercuterait gravement sur le gouvernement et le commerce canadiens parce que rappelle, M. Tarshis, ils empruntent massivement dans les marchés étrangers.

Mais quelqu'un est venu rassurer tout le monde: M. Duncan Winhold, trésorier de la Mutual Life Assurance Co. of Canada. Le système économique mondial a été en mesure d'encaisser les coups, a-t-il affirmé. La preuve, selon lui: la résistance à la récession qui a suivi l'embargo pétrolier arabe en 1973.

La concurrence existe de moins en moins entre les entreprises

Selon le ministre de Consommation et Corporations Canada, M. Warren Allmand, la Loi sur la Concurrence devrait être mise à jour.

Lors d'une allocution qu'il a prononcée à l'école d'administration des affaires de l'Université Queen's, à Kingston, M. Allmand a dit qu'on a largement démontré la nécessité d'une loi plus rigoureuse pour régler les abus anti-concurrentiels et aider l'industrie canadienne à réaliser des économies d'échelle.

« On s'entend généralement sur le fait que lorsque les deux objectifs sont en conflit, la nécessité d'une industrie efficace doit prévaloir contre l'encouragement de la concurrence, » a ajouté le ministre.

M. Allmand a dit qu'il espère pouvoir présenter un projet analogue au projet de loi C-13 lequel renfermait des modifications à la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et avait été présenté lors de la dernière session parlementaire, sans toutefois avoir été adopté.

Le projet de loi C-13 n'interdisait pas les fusions susceptibles d'occasionner des gains substantiels en efficacité bien qu'il eut pu maintenir l'interdiction de fusions nettement anti-concurrentielles.

Les modifications proposées visaient à améliorer l'efficacité et à protéger les petites et les moyennes entreprises en interdisant les accords d'exclusivité, les prix abusifs et la coercition, tout en permettant les actions collectives et en encourageant les achats en groupe.

Le ministre a ajouté que si un nouveau projet de loi est rédigé il tiendra compte des critiques reçues concernant le projet de loi C-13 et il a insisté sur le fait que « Nous avons le devoir et l'obligation de maintenir notre intention de mener à bonne fin la réforme tant attendue de la politique nationale de concurrence ».

L'industrie aérospatiale au Québec

2,200 emplois seront créés d'ici cinq ans

Du 1er août 1978 au 31 décembre 1983, l'industrie aérospatiale du Québec compte procéder à l'embauche d'au moins 6,200 travailleurs spécialisés, dont 2,200 par suite de la création de nouveaux emplois.

Voilà l'un des faits saillants, que contient un document publié par le Bureau de la statistique du Québec et intitulé « Prévisions des besoins en main-d'oeuvre spécialisée dans l'industrie aérospatiale au Québec, de 1978 à 1983 ». Les prévisions établies ne tiennent pas compte de toute décision pertinente au renouvellement de la flotte d'avions de chasse des forces armées, décision attendue au cours des prochains mois.

Cette étude visait à connaître le nombre d'emplois spécialisés directement reliés à l'industrie aérospatiale en 1978, ainsi qu'à déterminer le taux de roulement de la main-d'oeuvre dans cette industrie. Par la suite, la même étude devait permettre de connaître le nombre d'emplois disponibles durant les cinq prochaines années pour 50 catégories d'emplois spécialisés.

L'étude menée auprès des 50 entreprises membres de l'industrie aérospatiale au Québec a révélé un taux de roulement annuel de 18.5%, entre le 1er janvier et le 30 juillet 1978, pour l'ensemble du personnel. Au 1er août 1978, l'industrie comptait 18,598 employés au Québec dont 6,700 travailleurs spécialisés. L'industrie aérospatiale du Québec lancera environ 1,150 offres d'emplois aux gradués universitaires d'ici la fin de 1983 pour un accroissement net de 545 emplois dans les secteurs d'ingénierie (9 catégories d'emplois), 1,475 offres d'emplois exigeant au moins des qualifications de niveau collégial pour une augmentation nette de 535 emplois dans les secteurs technologiques et technique (17 catégories d'emplois) et 3,575 offres d'emplois exigeant au minimum des qualifications de niveau secondaire pour un accroissement net de 1,120 emplois dans les ateliers (24 catégories d'emplois).

Cette étude indique aussi que les besoins de l'industrie aérospatiale du Québec en main-d'oeuvre qualifiée ne cessent de s'accroître face à une capacité relative de l'industrie de pouvoir recruter sur place les candidats recherchés.

Le bureau de la statistique du Québec (BQ) a mené cette enquête en réponse à une demande exprimée en mai dernier par la direction générale des services aux entreprises du Ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec (MIC). Entre temps, le comité d'action pour la main-d'oeuvre de l'industrie aérospatiale du Québec, (CAMAQ) créé par l'association des industries de l'air au Canada manifestait le désir d'apporter sa contribution au projet initial voulant assurer une plus grande stabilisation de l'emploi dans l'industrie aérospatiale. Les 50 entreprises visées par cette étude comprennent les entreprises les plus importantes oeuvrant dans le domaine ainsi que la plupart des petites et moyennes entreprises qui s'y rattachent à titre de sous-traitants.

Les projets de Rayonier sur la Côte-Nord ne sont pas remis en question (Landry)

QUEBEC (PC) — Rien ne laisse prévoir que les phases II et III du projet de la compagnie Rayonier-Québec ne seront pas réalisées et nous savons que les emplois n'y sont pas menacés.

C'est la réponse qu'a apportée hier à l'Assemblée nationale le ministre d'Etat au développement économique, M. Bernard Landry, aux inquiétudes soulevées par le député libéral de Montmagny-L'Islet, M. Julien Giasson.

Celui-ci référait à la nouvelle parue dans un quotidien de Québec à l'effet que Rayonier-Québec, une filiale de la multinationale ITT, de New-York se voyait forcée de retarder la réalisation d'un projet d'expansion de $165 millions, le temps de résoudre des problèmes mécaniques à son usine de Port-Cartier.

Ce projet constitue la deuxième phase d'un projet blobal de $500 millions qui avait fait l'objet d'une entente avec le gouvernement Bourassa en 1971.

Par cette entente, le gouvernement accordait à Rayonier des droits de coupe sur une forêt domaniale couvrant une bonne partie de la Côte Nord. Mais le Québec se réservait le droit de limiter la coupe de bois si la compagnie ne réalisait pas les trois étapes de son plan, lequel devait s'échelonner sur une période de 15 ans.

Or, la compagnie Rayonier-Québec, en mettant en veilleuse la deuxième phase de son projet, risque de se voir retirer par le gouvernement ses approvisionnements en matière ligneuse.

« Il ne s'agit pas de droits acquis », a précisé M. Landry, mais pour le moment, le protocole est toujours respecté et la compagnie n'est pas en défaut. »

Selon lui, seul le ministre responsable du dossier, M. Yves Bérubé, est en mesure de décider s'il doit y avoir des changements à cette entente, a conclu M. Landry.

Le ministre des Terres et Forêts effectue présentement une tournée en Europe.

Le gouvernement du Québec n'a pas encore été officiellement informé de l'intention de la société Rayonier-Québec, une division canadienne de ITT, de reporter à l'an prochain sa décision relativement à la construction d'un second complexe industriel de l'ordre de $165 millions, sur la Côte Nord. C'est ce qu'a révélé un porte-parole du bureau du ministre des Terres et Forêts, M. Yves Bérubé.

En l'absence de ce dernier, qui séjourne actuellement en Europe, un sous-ministre, M. Jean Noël Poulin, a déclaré que le ministère « n'a eu aucun contact officiel avec Rayonier concernant la deuxième phase de son projet ».

« Il n'y a pas de négociation en cours à ce propos et nous n'avons pas arrêté de décision de notre côté, attendant que Rayonier nous indique ce qu'elle entend faire », a ajouté M. Poulin, précisant toutefois que le ministère avait été informé que l'entreprise rencontrait des problèmes.

Selon lui, il est fort possible que la direction de Rayonier sollicite une rencontre avec M. Bérubé d'ici la fin de l'année pour lui expliquer la situation.

Citant deux vice-présidents de Rayonier, MM Joseph-A. Krauth et Walter-E. Rose, un quotidien québécois rapportait en fin de semaine que l'entreprise avait décidé de mettre temporairement en veilleuse la seconde phase d'un projet qui en comprenait trois et dont le coût global était évalué à $500 millions au moment de son annonce, en 1971.

Selon MM. Krauth et Rose ce délai est attribuable à des problèmes essentiellement mécaniques rencontrés à son usine de Port-Cartier.

FONDS F-I-C INC.

Actions ordinaires
Dividende régulier no 13
Dividende supplémentaire no 3

AVIS est par la présente donné que le dividende régulier de cinquante cents ($0.50) par action ordinaire (autrefois connue comme action Classe "B") ainsi qu'un dividende supplémentaire de sept cents ($0.07) par action ordinaire ont été déclarés payables le 8 décembre 1978 aux actionnaires enregistrés à la fermeture des affaires le 24 novembre 1978, ex-dividende le 22 novembre 1978.

La Compagnie a opté, en vertu des articles 83 (1) de la Loi de l'impôt sur le revenu et 395 de la Loi sur les impôts relativement au montant total des dividendes susmentionnés, pour que ces dividendes ainsi déclarés soient payables libres d'impôt dans les mains des actionnaires.

Le secrétaire,
PIERRE MERCIER, c.r.
Montréal, le 22 novembre 1978.

FONDS F-I-C INC.

Actions privilégiées participantes rachetables
Dividende régulier no 64
Dividende supplémentaire no 3

AVIS est par la présente donné que le dividende régulier de douze cents et demi ($0.12½) par action privilégiée participante rachetable (autrefois connue comme action Classe "A") a été déclaré pour le trimestre se terminant le 31 décembre 1978, payable le 29 décembre 1978, aux actionnaires suivants:

a) aux détenteurs d'actions privilégiées participantes, rachetables, inscrits aux registres de la Compagnie à la fermeture des affaires le 30 novembre 1978;
b) aux détenteurs d'actions privilégiées participantes, rachetables, représentées par des certificats au porteur, sur présentation à l'une ou l'autre des succursales au Canada de La Banque Provinciale du Canada, du coupon no 61, le ou après le 29 décembre 1978;

AVIS est également donné qu'un dividende supplémentaire de sept cents ($0.07) par action privilégiée participante, rachetable (autrefois connue comme action Classe "A") a été déclaré payable le 29 décembre 1978 aux actionnaires mentionnés aux paragraphes a) et b) ci-dessus;

La Compagnie a opté, en vertu des articles 83 (1) de la Loi de l'impôt sur le revenu et 395 de la Loi sur les impôts relativement au montant total des dividendes susmentionnés, pour que ces dividendes ainsi déclarés soient payables libres d'impôt dans les mains des actionnaires.

Le secrétaire,
PIERRE MERCIER, c.r.
Montréal, le 22 novembre 1978.

Métro-Richelieu construit à Québec

Métro-Richelieu a commencé hier la construction d'un nouveau centre de distribution pour l'est du Québec qui créera plus de 50 emplois à Québec dès son ouverture le 1er avril 1979.

Métro-Richelieu, qui veut se renforcer dans l'est du Québec compte desservir une centaine de membres-détaillants à partir de ce nouveau centre. Selon Métro-Richelieu, ces détaillants atteindront un chiffre d'affaires de $35 millions la première année d'opération et $100 millions d'ici trois ans.

M. Jean-Claude Messier, président du conseil d'administration du groupement de 550 membres-actionnaires, a rappelé que les épiciers indépendants de Métro-Richelieu veulent doubler leur chiffre d'affaires et atteindre le cap du milliard en 1981 afin de concurrencer les chaines et d'être leader dans l'industrie alimentaire.

Métro-Richelieu prévoit une création de 1,000 emplois au niveau des magasins de détail d'ici 1981.

Situé sur un terrain de 250,000 pieds carrés, au nord du boulevard de la capitale, le centre de distribution de Métro-Richelieu Inc. aura une superficie totale de 90,000 pieds carrés, dont 80,000 seront consacrés aux produits d'épicerie et 10,000, à un libre-service. La réalisation de ce projet nécessite l'injection par Métro-Richelieu Inc. et le promoteur, un industriel québécois, d'un investissement global, privé, de $6,000,000.

CHAMBRE DE COMMERCE FRANÇAISE AU CANADA

SÉMINAIRE

« Fiscalité bilatérale sur donations, successions, transferts entre la France et le Canada ».

HÔTEL MÉRIDIEN MONTRÉAL

le Mardi 28 Novembre 1978

Renseignements et inscriptions

CHAMBRE DE COMMERCE FRANÇAISE AU CANADA

Tél.: **866-2797**

CHAMBRE DE COMMERCE FRANÇAISE AU CANADA

Déjeûner-causerie le Jeudi 23 Novembre 1978 à 12h

Au Salon Ovale de l'Hôtel Ritz Carlton



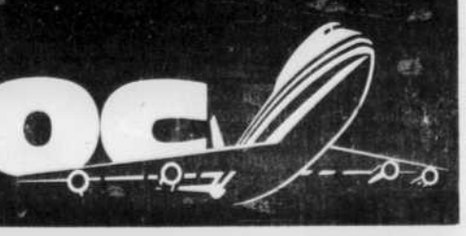
Conférencier invité d'Honneur
M. Jean Deschamps
Délégué Général du Québec à Paris
dont l'exposé aura pour thème:
«Le rôle de la Délégation Générale du Québec à Paris».

Réservations:
866-2797

Saviez-vous que nous seuls offrons des vols directs Montréal/New York/Casablanca?

De même que des correspondances plus rapides vers le Moyen-Orient et tout le bassin de la Méditerranée?

royal air maroc



FIDUCIE PRÊT ET REVENU

Moi j'ai bien choisi!



10 1/2%*

*Taux sujet à confirmation

DÉPÔT GARANTI DE 5 ANS

Minimum $500.00
Intérêts payés annuellement

APPELEZ-NOUS

Québec 850 Place d'Youville 692
Montréal 225 ouest St-Jacques 288
Trois-Rivières 225 des Forges 376
Ottawa 260 St-Patrick 238

1221

Institution inscrite à la Régie de l'Assurance-dépôts du Québec

Voir autres Carrières et Professions, en page 17

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

HYDRO-QUÉBEC

Bureau d'emploi
C.P. 6106
Montréal, QUébec

COORDONNATEUR - TAXES DE VENTE

CONCOURS: 78-0465-11-J-1

Fonctions:
- Sous l'autorité du chef de service, élaborer les programmes d'administration dans le domaine des taxes de vente provinciale et fédérale et en assurer l'interaction entre le siège social, les bureaux régionaux et les fournisseurs.
- Conseiller, renseigner et orienter tout requérant sur le plan d'administration des taxes de vente et l'interprétation des lois qui les régissent.
- Rechercher et planifier des méthodes de travail en parallèle avec le développement des procédures et des méthodes comptables afin d'en administrer efficacement l'application et de rencontrer les objectifs de l'entreprise.

Exigences:
- Posséder un diplôme universitaire en commerce et unee bonne expérience dans le domaine de la fiscalité.
- Une expérience exceptionnelle et une compétence reconnue dans ce domaine pourraient suppléer à l'absence de diplôme.
- Posséder des aptitudes à expliquer verbalement et par écrit des méthodes déjà établies et âes faire observer.
- Être apte à se déplacer occasionnellement à travers la province.

Lieu de travail: Montréal.

ANALYSTE DE LOGICIEL D'USAGE GÉNÉRAL (2 POSTES)

Concours: 78-0468-11-J-1

Le Centre de Traitement de l'Hydro-Québec est à la recherche de spécialistes pour gérer les logiciels d'usage général, ainsi que les logiciels d'exploitation des ordinateurs satellites du réseau informatique dédiés aux systèmes d'entreprise (nouveau concept de traitement distribué).

Fonctions:
- Assumer l'entière responsabilité des logiciels d'usage général du Centre de Traitement par:
  - les développements
  - l'implantation
  - l'entretien et
  - l'optimisation

  des logiciels, tels que compilateurs COBOL, FORTRAN, MARK IV, programmes utilitaires, etc.
- Réaliser des études de choix de logiciels.
- Évaluer les répercussions de la planification, coordonner l'implantation de logiciels et en faire l'acceptation technique.
- Établir le mode de fonctionnement, définir les modalités d'utilisation et élaborer les normes d'accès aux logiciels.
- Assister les autres unités du Centre de Traitement aux prises avec des difficultés d'utilisation des logiciels.

Exigences:
- Posséder un diplôme universitaire en informatique et avoir un minimum de deux (2) années d'expérience dans la spécialité dont une (1) année en support de logiciels.

  OU
- Posséder un diplôme CEGEP en informatique et avoir un minimum de quatre (4) années d'expérience dans la spécialité dont une (1) année en support de logiciels.
- Connaître l'aspect technique des ordinateurs et des logiciels.
- Être familier avec les logiciels d'usage général, tels que compilateurs, programmes utilitaires, etc.
- Maîtriser les langages Assembler, et JCL d'IBM, ainsi que l'analyse des DUMP de mémoirs MVS.
- Avoir les aptitudes nécessaires pour assimiler les besoins des utilisateurs et suggérer les solutions appropriées.

Lieu de travail: Montréal.

CHARGÉ DE PROJETS

CONCOURS: 78-0469-11-J-1

Fonctions:

Objectif: Coordonner l'ensemble des activités relatives aux études d'environnement d'aménagements hydroélectriques.
- Conseiller les chefs de projets concernés sur la définition des objectifs généraux des études d'Environnement et contrôler l'atteinte de ces objectifs.
- Préparer des programmes synthèses à partir des programmes de travail définis par les groupes et contrôler le respect des échéances des programmes synthèses.
- S'assurer de l'intégration des études réalisées par les groupes et coordonner la préparation des rapports d'études.
- Représenter sa direction auprès des unités administratives de l'Hydro-Québec, ses firmes conseils concernées et des populations relativement aux projets dont il est chargé.

Exigences:
- Détenir un diplôme universitaire de premier cycle en génie ou dans une discipline connexe à l'environnement.
- La préférence sera donnée à un candidat disposant d'une expérience dans les deux secteurs d'activité.
- Avoir une grande facilité à travailler en équipe.
- Posséder une bonne expérience dans la gestion d'équipes multidisciplinaires.
- Avoir une bonne expérience dans la programmation de projets.
- Pouvoir s'exprimer clairement en public et par écrit, en français et en anglais.
- Avoir une bonne capacité de synthèse.
- Être prêt à effectuer des déplacements en province.

Lieu de travail: Montréal.

N.B.: Les candidats(es) intéressés(es) sont priés(es de nous faire parvenir leur curriculum vitae le plus complet possible en mentionnant leur NUMÉRO D'ASSURANCE SOCIALE ainsi que le numéro du concours avant le 12 décembre 1978.

COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL

Service de l'assainissement de l'air et de l'inspection des aliments

INGÉNIEUR

($19,599 - $29,633)

NATURE DE L'EMPLOI: sous direction, le titulaire voit à faire observer les lois et règlements relatifs au contrôle de la pollution atmosphérique. À cette fin, il effectue des relevés techniques des sources industrielles et autres susceptibles de polluer l'atmosphère; il apprécie et précise le rôle de ces sources sur la qualité de l'air en général; il formule des solutions pour l'élimination de ces sources; il revise, conseille et recommande l'installation de dispositifs anti-pollution.

QUALIFICATIONS:

Instruction: détenir un diplôme d'ingénieur avec option génie mécanique ou génie chimique et être membre en règle de l'Ordre des ingénieurs du Québec; des connaissances spécialisées dans le domaine concerné sont un atout mais ne sont pas essentielles.

Expérience: de préférence, posséder quelque expérience à l'emploi.

Divers: facilité d'élocution et de rédaction en français et en anglais; qualités personnelles appropriées.

TRAITEMENT: le traitement initial se situera à l'intérieur de l'échelle salariale attachée à cet emploi et pourra être déterminé en fonction de la compétence et des années d'expérience pertinente de chaque candidat.

EXAMEN: une entrevue de sélection sera tenue afin de juger des aptitudes et de la compétence des candidats à remplir cet emploi.

DEMANDE D'EMPLOI: si cet emploi vous intéresse, veuillez vous procurer le formulaire « Demande d'emploi » et nous le retourner dûment complété accompagné des documents requis, le ou avant le 4 décembre 1978.

NOTE: le cas échéant, la préférence d'embauche sera accordée aux candidats demeurant sur le territoire de la Communauté.

Communauté urbaine de Montréal
Bureau du personnel
2 Complexe Desjardins
19ième étage
Montréal H5B 1E6

TÉLÉPHONE: **872-6950**
CONCOURS NO: **78-1062**

EMPLOIS OCCASIONNELS ACCESSIBLES AUX HOMMES ET AUX FEMMES

PROJET ÉNERGIEBUS
BUREAU DES ÉCONOMIES D'ENERGIE DU QUEBEC
MINISTÈRE DES RICHESSES NATURELLES

Objectif: Analyser les caractéristiques énergétiques des entreprises proposées pour realiser des economies d'énergie.

Durée: Ce projet aura une durée de trois (3) ans.

PERSONNEL REQUIS

INGÉNIEUR (COORDONNATEUR DE PROJET)

FONCTION:

Coordonner et assumer la responsabilité du fonctionnement du projet.

EXIGENCES:

Diplôme en génie mécanique ou électrique. Minimum de huit (8) années d'expérience des systèmes mécaniques et électriques du bâtiment. Une expérience complémentaire en ingénierie d'usine serait un atout. Posséder une bonne expérience en organisation de programmes et en gestion de personnel professionnel.

INGÉNIEUR

FONCTION:

Capacité de vulgariser l'information technique, pouvoir communiquer les résultats d'analyse aux dirigeants d'entreprise, stimuler leur interet.

EXIGENCES:

Diplôme en génie mécanique ou électrique. Posséder minimum trois (3) ans d'expérience en mécanique, électricité du bâtiment ou ingénierie d'usine. Disponible à voyager en province.

TECHNICIENS

FONCTION:

Analyser le questionnaire technique de l'entreprise, compléter et entrer à l'ordinateur les informations pertinentes. Collaborer avec les ingénieurs à réaliser des analyses énergétiques.

EXIGENCES:

Diplôme en électricité ou mécanique du bâtiment. Minimum 2 années d'expérience pertinente.

CONDITIONS D'EMPLOI:

Selon les normes et barèmes déterminés par la Commission de la Fonction publique du Québec compte tenu de la scolarité et de l'expérience.

INSCRIPTION:

Les candidats intéressés pourront s'inscrire au Centre de Main-d'oeuvre du Québec le plus près de leur domicile ou faire parvenir leur curriculum vitae au:

CENTRE DE MAIN-D'OEUVRE DU QUEBEC
1111 est, rue Ste-Catherine
Montreal (Québec)
H4C 2G6

Date limite d'inscription: 6 décembre 1978

Seules les inscriptions et curriculum vitae accompagnés des preuves de scolarité seront considérés.

Gouvernement du Québec
Ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre

CONSEILLER JURIDIQUE

Notre client, une entreprise multinationale et pluri-disciplinaire, offre une chance unique à un jeune conseiller juridique de se tailler une carrière intéressante au sein de son contentieux.

La personne que nous recherchons travaillera en étroite collaboration avec les différents directeurs de service et sera responsable des activités suivantes: la planification, la révision, la négociation et l'interprétation de contrats de ventes ou d'achats d'équipements ou de service, l'interprétation des différentes lois applicables aux commerces. De plus, elle oeuvrera aussi dans les domaines des réclamations d'assurance, de la collection, de la perception, de l'antitrust, et elle étudiera les différents problèmes de responsabilités.

Le titulaire de ce poste devra posséder d'un à trois ans d'expérience en droit corporatif, commercial et administratif. Membre du Barreau du Québec, il est bilingue, soucieux du détail, méticuleux, motivé, diplomate, enthousiaste et possède un bon sens des relations humaines.

Charette, Fortier, Hawey & Associés
Conseillers en administration

Vous référant au dossier no. 89-11-525F, veuillez adresser votre demande à Raymond-G. Lapierre ou Fraser R. Lindsay 1 Place Ville Marie, Suite 835, Montréal, Québec H3B 2A3 (514) 866-8311

Associés à P. S. Ross et Associés

NOTRE RUBRIQUE

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

est publiée tous les jours. Le tarif est de **0.50** la ligne agate (grandeur minimum: 30 lignes agate sur 2 colonnes). Notre service de cases (dossiers) coûte **$3.00** et les réponses sont assurées par courrier. La date limite pour la réception des annonces est fixée à **48 heures avant publication.** Tout courrier devra être adressé comme suit:

LE DEVOIR

211, rue du Saint-Sacrement
Montréal - H2Y 1X1
Compétence:
Micheline Turgeon,
Rens.: 844-3361

MANOIR VERDUN

Centre d'accueil pour personnes âgées

RECHERCHE:

UN (E) INFIRMIER(E)

pour un poste à temps partiel surnuméraire et sur appel.

EXIGENCES:
- Membre en règle de l'O.I.I.Q.
- Au moins 3 ans d'expérience dans le secteur hospitalier, de préférence en gérontologie.
- Expérience administrative, un atout.
- Disponible jour, soir, nuit et une fin de semaine sur deux.

Rémunération selon les normes du Ministère des Affaires sociales.

S'adresser à:

M. Daniel Poirier
Service du personnel
MANOIR VERDUN
5500 Boul. Lasalle
Verdun P.Q.
769-8801 poste 22

LE CENTRE HOSPITALIER JACQUES VIGER

Centre de gériatrie-gérontologie en voie de développement d'une capacité totale de 360 lits, destinés principalement aux soins prolongés (255 lits) avec une section d'hébergement (105 lits) et un hôpital de jour,

est à la recherche

d'un PSYCHOLOGUE À TEMPS COMPLET

orienté vers la gérontologie

Fonction:

Le psychologue, sous l'autorité du Directeur des Services hospitaliers, travaille au sein d'une équipe multidisciplinaire. Ses fonctions principales sont de concevoir et d'exercer des activités d'évaluation, d'orientation, de consultation et de traitement psychologique adaptées aux besoins individuels et collectifs des malades âgés.

Exigences:
- 2e cycle universitaire (maîtrise);
- Expérience clinique d'au moins une dizaine d'années;
- Expérience des tests dans un but diagnostic (intelligence, personnalité et évaluation de l'organicité);
- Participation au traitement:
  a) avec les malades âgés;
  b) psychothérapie à court terme (préférence pour l'approche behaviorale) mais ouverture à d'autres types d'approche;
  c) consultation et personne ressource pour le personnel travaillant avec les malades;
- Être inscrit au Tableau de la Corporation professionnelle des psychologues du Québec et détenir un permis de pratique de cette Corporation;
- Intérêt pour la recherche au sein d'une équipe multidisciplinaire.

Rémunération:

Selon des politiques de rémunération établies par le Ministère des Affaires sociales.

Date limite:

*Les candidats intéressés devront faire parvenir leurs notes biographiques **au plus tard le vendredi 1er décembre 1978 à 13:00 hres** à l'adresse suivante:*

Direction du Personnel,
Centre hospitalier Jacques Viger,
1051 rue Saint-Hubert,
Montréal, Qué. (H2L 3Y5)

LA SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

VERIFICATION INTERNE/INFORMATIQUE

La Société des Alcools du Québec est à la recherche d'une personne dynamique pour se joindre à son équipe de vérification à Montréal. Le rôle de ce service consiste à fournir à la direction des analyses objectives, des évaluations et des recommandations pertinentes concernant les activités examinées.

Le titulaire aura comme responsabilité:
- d'exmainer et d'apprécier, à l'aide des techniques de vérification et d'administration reconnues, l'efficacité, la suffisance et l'application du contrôle interne dans le cadre des systèmes informatisés en opération et en développement;
- de vérifier la conformité avec les politiques, les directives et les procédés établis dans le cadre des systèmes informatisés;
- de synthétiser, par écrit, les résultats et les constatations de la vérification et de faire les recommandations pertinentes.

Le candidat idéal possède un diplôme universitaire de premier cycle en administration ou en informatique ou il est membre d'une corporation professionnelle comptable. Il a, de plus, un minimum de 3 années d'expérience dans le domaine de la vérification informatique. La priorité sera donnée au candidat familier avec le langage Cobol et les ordinateurs IBM 370.

Nous offrons un salaire compétitif et des avantages sociaux au-dessus de la moyenne.

Il nous fera plaisir de recevoir votre curriculum vitae accompagné d'une photocopie de vos certificats d'études que nous traiterons confidentiellement, avant le 1er décembre 78, à:

SOCIETE DES ALCOOLS DU QUEBEC,
Service du personnel,
905 de Lorimier,
Montréal H2K 3V9

VÉRIFICATEUR INTERNE

Informatique

Sous l'autorité du directeur du service de la Vérification interne, il analyse à l'aide de techniques de vérification et d'administration reconnues le contrôle interne des différents systèmes informatisés en usage à l'O.C.Q.

Qualifications

Membre d'une association professionnelle de comptabilité et une expérience approfondie des systèmes informatisés pour être en mesure de les évaluer et de participer à titre conseil au développement des nouveaux systèmes.

Rémunération:
Minimum: $19,807.
Maximum: $29,712.
Sujet à revision.

Faire parvenir votre curriculum vitae au:

Service du Personnel
Office de la Construction du Québec.
3530 ouest, rue Jean-Talon,
Montréal, Québec H3R 2G3

Office de la construction du Québec

Carrières et Professions

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

clsc windsor-richmond

recherche un

MÉDECIN

à temps complet

FONCTIONS:
Exercice de la profession médicale à l'intérieur de programmes de santé de première ligne et de programmes de prévention en collaboration avec des équipes multidisciplinaires.

CONTEXTE:
Le lieu d'exercice est Richmond, une petite municipalité située à seulement 25 milles de Sherbrooke.

Le poste offre l'occasion d'innover puisque le C.L.S.C. est un nouvel établissement. Les programmes médicaux constituent une priorité dans la distribution de services à la population locale.

QUALIFICATIONS:
— intéressement au domaine communautaire et préventif
— aptitudes à travailler en collaboration avec d'autres disciplines
— la connaissance usuelle de la langue française constitue un atout supplémentaire.

CONDITIONS:
— toutes les facilités de pratique sont fournies par le C.L.S.C.
— rémunération et bénéfices sociaux selon l'entente FMOQ-RAMQ
— entrée en fonctions le plus tôt possible.

Faire parvenir votre curriculum vitae au plus tard le 15 décembre 1978 à:

Pierre Lalande
Directeur général
C.L.S.C. Windsor-Richmond
110, rue Barlow, B.P. 698
RICHMOND, Québec
J0B 2H0
Tél.: 819-826-3781

LE DÉPARTEMENT DE SANTÉ COMMUNAUTAIRE DE L'HÔTEL-DIEU DE HAUTERIVE

EST À LA RECHERCHE

D'UN(E) RESPONSABLE DU PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LES MALADIES INFECTIEUSES

Sous la direction de:
La coordonnatrice des programmes
Point de service principal:
Hauterive.
Nature de la fonction:
Planification, programmation, contrôle et évaluation des activités de prévention et de dépistage dans le domaine des maladies infectieuses.
Qualifications:
— Être membre de l'O.I.I.Q.
— Posséder de préférence un baccalauréat en nursing.
Exigences personnelles:
— Capacité de conception, d'analyse et de synthèse.
— Capacité de travail en équipe multidisciplinaire.
— Disponibilité pour voyager.
Conditions de travail:
Selon les normes du Ministère des Affaires sociales.
Faire parvenir son curriculum vitae avant le 4 décembre 1978 au:

Service du Personnel
Hôtel-Dieu de Hauterive
635, Boul. Joliet
Hauterive
Cté Saguenay, Qué.
G5C 1P1
(418) 589-3701

LE DÉPARTEMENT DE SANTÉ COMMUNAUTAIRE DE L'HÔTEL-DIEU DE HAUTERIVE

EST À LA RECHERCHE

D'UN(E) COORDONNATEUR(TRICE) EN SANTÉ OCCUPATIONNELLE

Supérieur immédiat:
Chef du Département de Santé Communautaire.
Point de service principal:
Hauterive.
Nature de la fonction:
Voir à la planification, programmation, coordination, contrôle et évaluation des activités en santé occupationnelle.
Exigences académiques:
Détenir un diplôme de premier cycle universitaire dans l'une des disciplines suivantes:
— Sciences appliquées (Génie)
— Toxicologie ou domaines connexes.
Expérience:
Une expérience en hygiène industrielle serait souhaitable.
Exigences personnelles:
— Capacité de conception, d'analyse et de synthèse.
— Capacité de travail en équipe multidisciplinaire.
— Disponibilité pour voyager.
Conditions de travail:
Selon les normes du Ministère des Affaires sociales.
Faire parvenir son curriculum vitae avant le 4 décembre 1978 au:

Service du Personnel
Hôtel-Dieu de Hauterive
635, Boul. Joliet,
Hauterive,
Cté Saguenay, Qué.
G5C 1P1
(418) 589-3701

Voir autres Carrières et Professions, en page 16

CONTRÔLEUR

$20,000. +

K-Tel International Ltée est à la recherche d'un contrôleur pour la division Québec Maritime.
Fonctions:
Le candidat sera responsable du contrôle de la comptabilité, comptes recevables, E.D.P., etc. et se rapportera au vice-président exécutif.
Exigences:
— Minimum diplôme en commerce ou administration, avec des cours vers un certificat C.G.A., R.I.A., ou C.A.
— Devra être bilingue et dynamique.
Les personnes intéressées devront faire parvenir, sous pli confidentiel, leur curriculum vitae à l'adresse suivante:

K-Tel International Ltée
6665, rue St-Jacques ouest
Montréal, Québec H4B 1V3

TRADUCTEUR

Homme ou femme

La Mutuelle du Canada recherche un traducteur qualifié pour son service des traductions.
Le candidat doit avoir le B.A. et un diplôme universitaire en traduction ou l'équivalent en connaissances ou en expérience. Ses fonctions consisteront à traduire, principalement de l'anglais au français, des textes traitant de sujets variés, surtout dans le domaine de l'assurance-vie et des affaires. Il travaillera au siège social de la Compagnie à Waterloo, Ont., au sein d'une équipe établie de traducteurs.
Traitement concurrentiel. Programme d'avantages sociaux. Indemnités de frais de déplacement.

Adresser offre de service et curriculum vitae au:

Service du personnel
a/s M. George Graham
La Mutuelle du Canada
Waterloo, Ont.
N2J 4C5

Chef du Service des cliniques externes

Le candidat choisi sera responsable de la distribution adéquate et efficace de services administratifs aux cliniques externes dont le nombre de visites dépasse annuellement 350,000.
Les postulants devront posséder une maîtrise en administration de services de santé ou l'équivalent et faire preuve d'aptitudes en gestion. Il est nécessaire d'être bilingue.
Le salaire sera fonction de la formation et de l'expérience et selon les normes du ministère des Affaires sociales.
Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae au soin du:

Directeur du personnel
HÔPITAL ROYAL VICTORIA
687, ouest, avenue des Pins
Montréal, Québec H3A 1A1

Hôpital Royal Victoria
687 ouest, avenue des Pins
Montréal, Québec H3A 1A1

CENTRE HOSPITALIER DU SACRÉ-COEUR DE HULL

ADJOINT ADMINISTRATIF

Le Centre Hospitalier du Sacré-Coeur de Hull est à la recherche d'un adjoint administratif au département des Soins Infirmiers.

Fonctions:
— Exécute des travaux de recherche et d'analyse.
— Assume une partie des responsabilités administratives du directeur.
— Agit comme ressource-conseil auprès de son directeur et des autres cadres des soins infirmiers.

Qualifications:
Baccalauréat en administration et expérience pertinente. Bonne connaissance des systèmes de gestion.

Salaire:
À discuter selon la compétence.
Faire parvenir curriculum vitae à:

L'Agent de recrutement
Centre Hospitalier Sacré-Coeur
230, boul. Gamelin
Hull, Québec
J8Y 1W7

Date de fin de concours: 27 nov. 1978. No concours 300-02.

Même le gâteau aux fruits est devenu un luxe



A en juger aux augmentations de prix faramineuses que connaissent actuellement noix et raisins secs, le gâteau aux fruits traditionnel de la période des fêtes deviendra un véritable luxe.

Le paquet ou la boîte de raisins secs de 250g a augmenté, comparativement à l'an dernier, de 77 cents en moyenne, tandis qu'une livre de noix de Grenoble en écales qui coûtait 99 cents à pareille date en 1977 se vend aujourd'hui $1.69 (en spécial chez Steinberg cette semaine), ce qui représente une augmentation époustouflante de 70 cents la livre.

Le prix des noix de Brésil est passé de $1.19 à $1.33 la livre, celui des noix pacane de $1.69 à $2.19, des amandes de $1.09 à $1.69 et des noix mélangées de 98 cents à $1.19, ce qui donne une augmentation moyenne de 43 cents la livre pour toutes ces noix. Il est toujours question ici de noix en écales. Tous ces prix ont été recueillis chez Steinberg.

Ces augmentations de prix fort importantes sont, d'une part, imputables aux grandes pluies qui ont sévi dans l'Orégon au moment des récoltes, ce qui a considérablement réduit la disponibilité des noix et du raisin sec et, d'autre part, au taux d'échange du dollar canadien.

Pous plusieurs consommateurs, le panier de noix et de raisin sec avait avantageusement remplacé la bonbonnière pendant la période des fêtes. Il serait dommage que ces augmentations de prix nous ramènent à des habitudes plus dommageables sur le plan nutritif. Calculez ce que coûte une livre de bonbons de bonne qualité ou de chocolats et vous verrez que vous êtes encore gagnants.

■

La dinde n'est pas épargnée — Cette année, à Noël, le prix de la dinde sera le plus élevé que les Canadiens aient jamais connu si les grossistes ne mettent pas en circulation les quelque 50 millions de livres de dinde qu'ils avaient en stock au premier novembre. C'est ce que déclarait, ces jours derniers, le président de l'Office canadien de commercialisation de la dinde, M. Ken Crawford.

Créé en 1974, cet organisme a pour mandat d'assurer en tout temps un approvisionnement adéquat aux consommateurs.

Dans un mémoire soumis au ministre fédéral de l'Agriculture, M. Eugene Whelan, M. Crawford fait une déclaration pour le moins étonnante: « De grandes chaines d'alimentation ont demandé l'aide de l'OCCD pour trouver des stocks de dinde. C'est ce stockage artificiel qui fait monter le prix de la dinde ».

M. Crawford note que le prix « à la ferme », c'est-à-dire le prix payé par les grossistes aux éleveurs est resté relativement stable l'année dernière. Il n'a augmenté que de 04 cents la livre environ. Une fois que les produits quittent la ferme, la responsabilité de la préparation et de la distribution revient aux grossistes.

« Ce sont donc les grossistes qui sont responsables des prix à la consommation, affirme M. Crawford. Parce que les grossistes ont retenu des stocks de dindes en entrepôt, l'OCCD s'est vu obligé, pour satisfaire aux demandes du marché, de recommander que l'on importe des Etats-Unis un supplément de presque trois millions de livres de dindes pour le dernier trimestre de 1978, et cela au taux d'échange que l'on connait. Ce qui a fait monter artificiellement le prix de la dinde », conclut le porte-parole de l'Office.

Quant au prix que l'on devra payer la dinde de Noël dans les supermarchés, il est encore trop tôt pour le dire, mais déjà, cette semaine, selon un de nos informateurs, les prix sont à la hausse ce qui ne laisse rien présager de bon.

■

La semaine dernière, dans certaines grandes chaînes, le prix des endives du Québec était de $1.69 la livre, ce qui représente une différence appréciable par rapport aux endives de la Belgique dont le prix atteignait jusqu'à $3.19 la livre. Cette semaine, on les paie chez Steinberg $2.19 ce qui est encore beaucoup moins que l'endive importée.

Depuis quelques années, le Québec a fortement augmenté sa production de « chicons » mieux connus ici sous le nom d'endives. Cela est dû, en grande partie, aux efforts d'un producteur de la région de Saint-Clet, dans le comté de Soulanges, qui à lui seul, fournit à nos supermarchés et magasins de produits fins, plus de 200,000 livres d'endives sur une production globale de 250,000 livres environ.

Avec l'aide financière du ministère provincial de l'Agriculture, M. Michel Schryve, propriétaire de Distribution Chicon, s'est lancé dans un nouveau mode de culture de l'endive de plus en plus populaire en Europe. Il s'agit de l'endive en culture hydroponique.

Sur une base artisanale, le forçage de l'endive se fait en terre, dans le noir, ordinairement dans une cave. Le procédé hydroponique mis de l'avant par Distribution Chicon consiste à assurer la germination de l'endive proprement dite à partir des racines récoltees en plein champ. Ces racines pivotantes, semblables à la carotte, sont ensuite placées dans un sol inerte, généralement du sable ou du gravier, servant uniquement de support. Elles sont alimentées par l'apport d'une solution nutritive — de l'eau à laquelle on ajoute des oligo-éléments mineurs — ayant tous les éléments nécessaires au parfait developpement de l'endive.

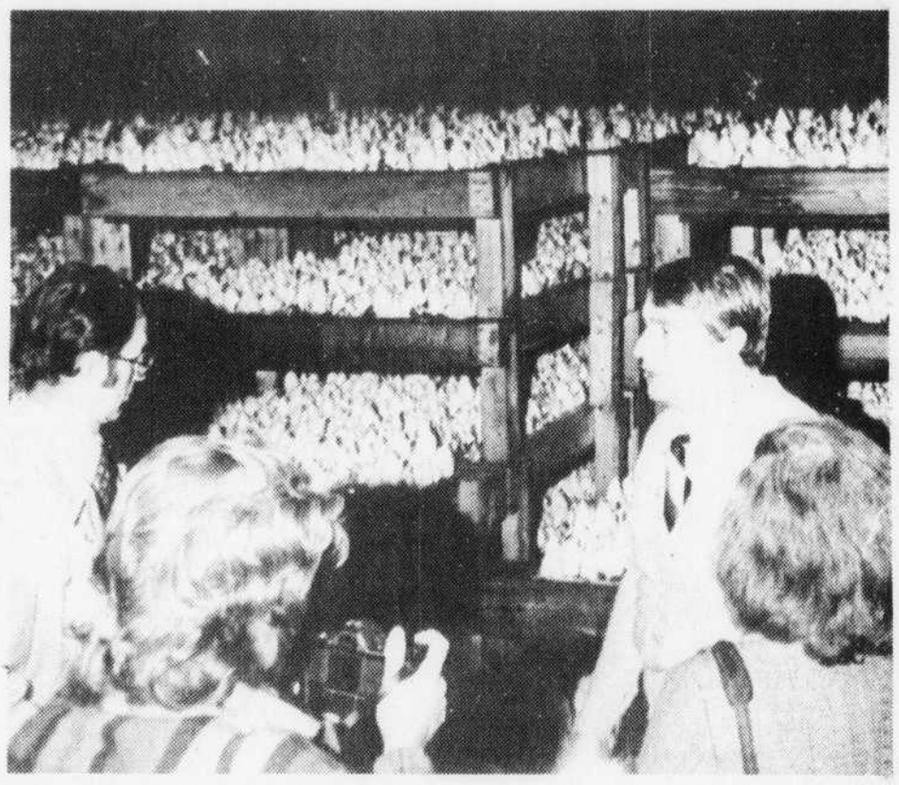
Cette opération se fait en chambre noire pendant une période de 21 jours après quoi l'endive qui est en fait un germe dont la valeur nutritive est élevée, est mise en marché pour consommation à l'état frais.

Etablie depuis trois ans, la firme Distribution Chicon Inc. de Saint-Clet est la seule au Québec à être spécialisée dans la production d'endives sur une base commerciale et à mettre en application les méthodes les plus récentes de culture de ce légume.

Actuellement, Distribution Chicon peut produire environ 75% des endives consommes au Québec, soit de 7,000 à 8,000 livres par semaine. Il s'agit d'une augmentation de près de 300% par rapport à la production de l'an dernier et on prévoit que, grâce aux nouvelles installations inaugurées il y a quelques semaines, on pourra atteindre l'autosuffisance dès l'an prochain. On envisage même le moment où on pourra développer des marchés d'exportation.

Si vous vous laissez tenter par ce produit au goût très fin, rappelez-vous que ce légume délicat doit être traité avec soin. Les endives doivent être conservées au réfrigérateur. Il ne faut pas les empiler, mais les déposer l'une près de l'autre, sans trop les serrer. Il est aussi important de les couvrir pour les empêcher de faner et leur conserver leur humidité.

Laver les endives rapidement et légèrement afin de ne pas abimer les feuilles. Il est important de bien égoutter les endives avant de les utiliser. Elles sont délicieuses, en entrée ou comme salade, arrosées de vinaigrette à l'estragon. On peut aussi les faire cuire. Vous trouverez dans tout bon livre de recettes divers modes de préparation.



Le forçage de la racine pivotante se fait en chambre noire dans des boites de bois appelées «bacs».

les bons achats

(À moins d'indication contraire, les prix mentionnés sont à la livre).

A & P: côtelettes de longe de porc (dans un paquet, deux côtelettes du bout des côtes, deux du bout de la longe et quatre du centre) $1.58. longe de porc pour le congélateur, de 10 à 12 livres (un rôti de côtes, un rôti de bout de longe et des côtelettes du centre), $1.48. côtelettes de porc du centre de la longe, $1.98. Poisson: filets de sole, $1.99. Fruits et légumes: raisins Empereur de la Cal., 78 cents; pommes Granny Smith de la France, 68 cents; chou vert du Qué., 39 cents l'unité; oignons jaunes du Qué., cello de deux livres, 28 cents; brocoli de la Cal., gros. 18, 68 cents le paq.

AVA: rôti de palette, tendon dorsal enlevé, cat. A, 98 cents. rôti de côtes croisées, cat. A, $1.38; jambon « mignon » Provigo, désossé, prêt-à-servir, $2.79; jambon Maple Leaf, fumé, désossé, portion du soc, $2.09. Fruits et légumes: tomates rouges de Flor., gros. six par sept, 37 cents; raisins rouges Empereur de Cal., 57 cents; oignons jaunes du Qué., sac de cinq livres, 47 cents.

■

(prix réguliers considérés comme de bons achats cette semaine): Cooprix: coupe budget de boeuf, $1.27; coupe budget de veau, $1.17; boeuf haché mi-maigre, $1.47; bifteck de côtes, $2.57; bifteck d'aloyau, $2.57. Fruits et légumes: produits du Québec — choux verts, moyenne gros., 38 cents l'unité; carottes, cello de cinq livres, 58 cents; pommes rouges et pommes jaunes « Délicieuse », cello de trois livres, 98 cents.

Dominion: épaule de porc fumé, 98 cents; petites côtes de porc levées, $1.28; pattes de porc fraiches ou congelées, 58 cents. Fruits et légumes: laitue Iceberg, gros. 24, 49 cents; raisins verts Calmeria, 78 cents; choux verts du Qué:, trois pour $1.00; épinards importés, cello de 10 onces, 59 cents; oignons du Qué., moyenne gros., sac de 10 livres, 88 cents; tomates de Flor., six par six, 59 cents.

■

Hypermarché: poulet frais, cat. A, trois à quatre livres, 79 cents; poulet frais en panier, 89 cents; quarts de poulets frais, portion de la cuisse, 99 cents - portion de la poitrine, $1.19; ailes de poulet frais, 79 cents. Poissons: crevettes de Matane, prêtes-à-manger, 400 gr, $4.29; filets d'aiglefin, bte de 28 onces, $2.99. Fruits et légumes: pommes McIntosh du Qué., $1.09; mandarines de la Flor., gros. 80, $1.88 la douz.; chicorée et escarole de la Flor., 39 cents; radis, produit des E.-U., sac de six onces, 19 cents; aubergines de la Flor., 43 cents la livre, navets « rutabagas », prod. du Qué., 12 cents.

■

IGA-Boniprix: longes de porc frais, portion des côtes, environ trois livres, $1.09; côtelettes de porc frais, coupe du milieu, $1.79; jarret de porc déjà congelé, 65 cents; porc haché, $1.29; soc de porc fumé désossé Du Brisson, $1.99; cuisseau de veau, un bout ou l'autre, sans jarret, $1.99. Poissons: filet de morue frais, $1.89; truite arc-en-ciel congelée, $2.29; filet de perche congelé, $1.59. Fruits et légumes: pamplemousses blancs de Flor., sac de cinq livres, 99 cents; carottes du Qué., sac de cinq livres, 49 cents; épinards des E.-U., cello de 10 onces, 59 cents; radis des E.-U., cello de 6 onces, 19 cents.

Métro: bifteck de pointe de surlonge, boeuf cat. A1, $2.48; bifteck de ronde, tranche entière, $1.98; bifteck d'aloyau, bout enlevé, os en T, $2.98; rosbif de croupe Silver, deux à trois livres, $1.98. Fruits et légumes: ananas Dole, importé de l'Honduras, gros. 12, 69 cents; tomates rouges, produit des E.-U., deux livres pour 69 cents; raisins rouges « Empereur », 69 cents; piments verts, « gros », 49 cents; oignons jaunes, cello de cinq livres, 49 cents.

■

Provibec: bifteck de ronde, tranche entière, cat. A, $2.18; bifteck ou rosbif de pointe de surlonge, cat. A, $2.58. Poisson: filets de sole surgelés, $1.99. Fruits et légumes: tomates rouges des E.-U., gros. six par sept, 39 cents; oranges juteuses de Flor., gros. 125, 89 cents la douz.; pommes « Délicieuse » rouges ou dorées, de la C.-B., 45 cents.

■

Provigain: bifteck de ronde, tranche entière, cat. A, $2.18; rosbif de croupe, coupe extérieure, cat. A, $2.18; rosbif ou bifteck de pointe de surlonge, cat. A, $2.58. Poisson: filets de turbot surgelés, produits du Japon, $1.69. Fruits et légumes: raisins rouges « Empereur » de Cal., 57 cents; pamplemousses blancs de Flor., gros. 48, huit pour 97 cents; mandarines, gros. 125, 85 cents la douz.; carottes fraiches du Qué., cello de cinq livres, 55 cents.

■

Richelieu: rosbif de côtes croisées, boeuf cat. A, $1.38; rosbif de palette, coupe régulière, 98 cents; rosbif de palette roulé, $1.38; rosbif de palette, coupe régulière, 98 cents; rosbif de palette roulé, $1.38; bifteck de côtes, $2.98; boeuf haché mi-maigre, $1.38. Fruits et légumes: tomates rouges, gros. six par sept, deux livres pour 69 cents; radis en cello, 16 onces, 39 cents; poires Anjou, gros. 135, 45 cents; ananas frais « Dole », importé de l'Honduras, gros. 12, 69 cents.

■

Steinberg: jambonneau et croupe de porc frais, $1.19; gigot d'agneau surgelé de la N.-Z., entier ou demi, $1.43; soc de porc roulé, fumé, Legrade, $1.79; foie de porc en tranches, produit décongelé, 35 cents; veau haché, produit décongelé, $1.69; porc haché, produit décongelé, $1.29; jarret de porc, produit décongelé, 59 cents. Fruits et légumes: oranges de Flor., gros. 80, $1.49 la douz.; laitue Icebert de Cal., 59 cents; ananas de l'Honduras, gros. 10, moyen, 89 cents; pommes de terre du N.-B., lavées, sac de 10 livres, 69 cents; raisins verts Almeria, 79 cents.

Avis légaux – Avis publics – Appels d'offres

Prenez avis que: André Dussault, M-503669-001, Claude Bousquet, M-508407-002, St-Louis Transport Inc., M-502141-001, Excavation Poulin & Frères Ltée, M-507031-001-002, Jean-Louis Boisvert, M-502788-001, Denis Boyer, M-508438-001, Gérard Jetté, M-503259-001, Réal Lafortune, M-508559-001, Jean Lagacé, M-503092-001, Jules Lagacé, M-502228-001, Robert Lagacé, M-503130-001, Thomas Tremblay, M-507830-002, Charles-Hector Paradis, M-504779-001, Martial Ferron, M-501130-001, André Ethier, M-502458-001, Edgar Ethier, M-501137-001, Garneau Ethier, M-501131-001, Gilles Poudrette, M-503098-001, demandent à la Commission des Transports du Québec de leur émettre un permis spécial pour la région 10, pour transporter de la neige durant la période hivernale 1978-79.
Tout intéressé peut y faire opposition dans les 5 jours qui suivent la troisième parution.
1ère parution le 20 novembre 1978
2ème parution le 21 novembre 1978
3ème parution le 22 novembre 1978

AVIS est donné que ZANGVIL BROWN, psychologue, résidant à 2050 rue de Maisonneuve ouest, s'est adressé au Ministre de la Justice afin d'obtenir un décret changeant son nom en celui de ZAVIE WILLIAM BROWN.
MONTRÉAL le 7 novembre, 1978
LE PROCUREUR DU REQUÉRANT
GERALD Y. GREEN

Prenez avis que M. Emmanuel Tremblay, résidant au 527, St-Raphaël, Cap-à-l'Aigle, Cté Charlevoix, détenteur du permis Q-506130 pour la région 03, s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir un permis spécial dans la région 09, pour le compte de la Comp. Rayonier Québec Inc pour le transport de toutes les matières en vrac, et ceci pour une période de 180 jours.
Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commissiun des Transports du Québec, dans les cinq jours suivant la date de la troisième parution du présent avis.
1ère publication: 21 novembre 1978
2ième publication: 22 novembre 1978
3ième publication: 23 novembre 1978

Avis est donné que: Alban Gervais, 5340, rue Cartier Montréal, P.Q., détenteur du permis M-502223-001, région 10, s'adressera à la Commission des Transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de: Benoit Hémond, 5509, rue Paul-Pau, Montréal, P.Q., région 10, conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2.
Tout intéressé peut y faire opposition dans les 5 jours qui suivent la troisième parution.
1ère parution le 20 novembre 1978
2ème parution le 21 novembre 1978
3ème parution le 22 novembre 1978
SECRETARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTEURS DU QUEBEC LTEE
5205, boul. Métropolitain, Est,
St-Léonard, Mtl. P.Q.,
Tel.-321-9275

COMMISSION DES
TRANSPORTS DU QUÉBEC

Règlement no 19 — Transport saisonnier catégorie régulière
La requérante, SERVICE DE LIMOUSINE MURRAY HILL LTÉE, demande à la Commission des transports du Québec l'autorisation d'effectuer le transport saisonnier suivant:
Service: Transport de skieurs et de leurs bagages à destination de centres de ski des Laurentides, des Cantons de l'Est et du Vermond.
A— Endroits d'embarquement: Beauconsfield, Pointe-Claire, Baie d'Urfé, Pierrefonds, Dollard-des-Ormeaux, Dorval, Laval, Montrüal et Longueuil pour le compte des clubs de ski suivants:
Sunshine SkiClub Reg'd
I S S Ski School
Rod Roy Ski Schools Limited
Raven Ski Club.
Club de Ski Sporac
Le Club de Ski Immaculée-Conception
B— Endroits d'embarquement:
Hudson Heights, Ste-Anne-de-Bellevue, Pointe Claire, Dorval, Beaconsfield et Montréal pour le compte du club de ski Ski Jays Ski Club.
Ce permis est demandé pour la saison de ski 1978-79
Tout intéressé peut s'opposer à cette demande de permis saisonnier dans les cinq (5) jours de la troisième publication en formulant à la Commission des transports une opposition à cette fin.
GUERTIN GAGNON LAFLEUR
SKELLY MARTEL FORGET
1ère publication: 20 novembre 1978
2ème publication: 21 novembre 1978
3ème publication: 22 novembre 1978

Soumissions pour refaire toiture pour l'immeuble situé au 2218 Gervais, LaSalle. La plus basse soumission ne sera pas nécessairement acceptée. Toute soumission devant être livrée sous enveloppe cachetée avant le 24 novembre 1978 vendredi à midi au 2002 Hampton Avenue, N.D.G., Montréal.

Arthur Valade, Laval, demande à la Commission des Transports du Québec, de transférer à R. Ranaldi Entrepreneur Inc., Dorval, le permis No M-503225 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 10. Tout intéressé peut s'opposer à cette demande en s'adressant à la Commission dans les 5 jours qui suivent la 3ème parution de cet avis. CHOUINARD & ROY, 1259 Berri, suite 230, MTL.
1ère publication: 20 novembre 1978
2ème publication: 21 novembre 1978
3ème publication: 22 novembre 1978

PRENEZ AVIS que le requérant, JEAN-PAUL MYRE, 2448, De l'Eglise, Ste Clothilde, Qué., détenteur du permis portant le numéro 12430-V, M-503403 D-1, s'adresse à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir une autorisation pour transporter de la neige durant la saison hivernale 1978-79, dans la région no. 10, aux termes du règlement #12, sous forme de permis spécial pour le permis ci-haut mentionné et pour une durée allant de novembre 1978 à la fin avril 1979.
Tout intéressé peut contester cette demande dans les cinq (5) jours de la troisième publication de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, Montréal, Qué.
CORBEIL, GROLEAU & DUFRESNE
465, rue St-Jean,
Suite 605,
Montréal, Qué.
1ère publication: 20 novembre 1978
2ème publication: 21 novembre 1978
3ème publication: 22 novembre 1978

Prenez avis que M. Jean Paul Maurice 3, des Lilas, Coteau du Lac, Québec, voiturier-remorqueur, s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'être autorisé par voie de permis spécial à tirer avec son tracteur dûment enregistré les remorques et semi-remorques de Kingsway Freight Lines Ltd., voiturier-roulier, suivant les clauses du permis de Kingsway Freight Lines Ltd., portant numéro 17376-V
Durée du permis 364 jours
Tout intéressé peut faire opposition à la présente requête dans les cinq jours qui suivent la troisième parution du présent avis
Corbeil, Groleau & Dufresne.
Procureurs
465, St-Jean, suite 605
Montréal, Québec H2Y 2R6
1ère publication 20 novembre 1978
2ème publication 21 novembre 1978
3ème publication 22 novembre 1978

Prenez avis que M. Maurice Godbout, résidant au 425, Chemin Ville-Marie, Beaumont, Cté Bellechasse, détenteur du permis Q-500806 pour la région 03, s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir un permis spécial dans la région 09, pour le compte de la Cie Reed Paper Ltée à Forestville, pour le transport du bois de pulpe et ceci, pour une durée de 180 jours.
Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq jours suivant la date de la troisième parution du présent avis.
1ère publication: 21 novembre 1978
2ème publication: 22 novembre 1978
3ème publication: 23 novembre 1978

PRENEZ AVIS que le requérant, BERNARD MYRE, 1856, Chemin de la Rivière, Ste Clothilde, Qué., détenteur du permis portant le numéro M-503420 D-1, s'adresse à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir une autorisation pour transporter de la neige durant la saison hivernale 1978-79, dans la région no. 10, aux termes du règlement #12, sous forme de permis spécial pour le permis ci-haut mentionné et pour une durée allant de novembre 1978 à la fin avril 1979.
Tout intéressé peut contester cette demande dans les cinq (5) jours de la troisième publication de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, Montréal, Qué.
CORBEIL, GROLEAU & DUFRESNE
465, rue St-Jean,
Suite 605,
Montréal, Qué.
1ère publication: 20 novembre 1978
2ème publication: 21 novembre 1978
3ème publication: 22 novembre 1978

Fernand Bouchard, Riv. des Prairies, demande à la Commission des Transports de transférer à Jean-Marie Gravel, Mtl, le permis M-506853 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 10. Tout intéressé peut s'opposer à cette demande en s'adressant à la Commission dans les 5 JOURS qui suivent la 3ème parution de cet avis. CHOUINARD & ROY, 1259 Berri Suite 230, Mtl.
1ère publication: 20 novembre 1978
2ème publication: 21 novembre 1978
3ème publication: 22 novembre 1978

Benoît Tardif, Laval, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à André Pagé, Laval, le permis No M-502255 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 10. Tout intéressé peut s'opposer à cette demande en s'adressant à la Commission dans les 5 jours qui suivent la 3ème parution de cet avis. CHOUINARD & ROY, 1259 Berri, Suite 230, Montréal.
1ère publication: 20 novembre 1978
2ème publication: 21 novembre 1978
3ème publication: 22 novembre 1978

NOUVELLE PUBLICATION

Prenez avis que Jules Savard Inc. 634 Jacques-Cartier, Jonquière, s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour avoir l'autorisation de transférer le permis de camionnage en vrac, pour la région 02 no: Q-503-902-D-006, de D. Trucotte & Fils Ltée, 539 boul. St-Jean-Baptiste, Jonquière en sa faveur, conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2c. Toute personne intéressée peut s'opposer à la présente requête dans les 5 jours qui suivent la 3e parution de cet avis.
1ère parution: 20 novembre 1978
2ième parution: 21 novembre 1978
3ième parution: 22 novembre 1978

NOUVELLE PUBLICATION

Prenez avis que Jean-Guy Patoine, 561 Rang Ouest, St-Bruno, Lac St-Jean, s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour avoir l'autorisation de transférer le permis de camionnage en vrac, pour la région 02 no: Q-503-902-D-001, de D. Turcotte & Fils Ltée, 539 boul. St-Jean-Baptiste, Jonquière en sa faveur, conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2c. Toute personne intéressée peut s'opposer à la présente requête dans les 5 jours qui suivent la 3e parution de cet avis.
1ère parution: 20 novembre 1978
2ième parution: 21 novembre 1978
3ième parution: 22 novembre 1978

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

TRIBUNAL DE LA JEUNESSE

No: 500-43-000827-78
MONSIEUR ET MADAME X
Requérants
AVIS A: DAME DENISE ROY, adresse inconnue.
PRENEZ AVIS qu'une requête en adoption d'un enfant prénommé MICHAEL PETER ROY, né le 28 juillet 1972, sera présentée au Juge en Chef du TRIBUNAL DE LA JEUNESSE de Montréal, dans les trente jours du présent avis au 410 est, rue Bellechasse, chambre 100-A, à Montréal.
Vous êtes donc requis de vous présenter en tout temps pour produire au Greffe de l'Adoption de cette même Cour votre comparution.
MONTREAL, ce 17 novembre 1978.
Melançon, Hélie & Ass.
Procureurs des requérants.

PROVINCE DE QUEBEC
CITÉ DE CÔTE SAINT-LUC
RÔLE D'ÉVALUATION — 1979

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée que la révision annuelle du Rôle d'Evaluation de la Cité de Côte Saint-Luc pour l'année fiscale 1979 a été complétée et déposée par le Commissaire à l'évaluation de la Communauté urbaine de Montréal à l'Hôtel de Ville de la Cité de Côte Saint-Luc, 5490 avenue Westminster, le quatorzième jour de novembre 1978.
Ce dit Rôle d'Evaluation restera ouvert à l'examen des intéressés ou de leurs représentants, à l'Hôtel de Ville, durant les heures d'affaires, jusqu'au 30 avril 1979 inclusivement.
Tout renseignement supplémentaire peut être obtenu des estimateurs de la Communauté urbaine de Montréal en téléphonant au 487-1432 ou en se rendant à leurs bureaux situés au 3333 boulevard Cavendish, chambre 200, Montréal.
Tout contribuable qui veut contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription au rôle relative à un immeuble peut formuler une plainte écrite à ce sujet et en saisir le Bureau de révision de l'Evaluation foncière du Québec, section de Montréal. Le dépôt d'une plainte s'effectue par sa remise ou son expédition par courrier recommandé au Bureau de Révision de l'Evaluation foncière du Québec, Section de Montréal, 3 Complexe Desjardins, C.P. 185, Montréal, P.Q., H5B 13E, avant le 1er mai 1979.
Une plainte doit exposer succinctement les motifs invoqués à son soutien; si elle allègue que la valeur de l'immeuble inscrite au rôle est trop élevée, elle en doit indiquer la valeur réelle selon le plaignant.
Une formule de plainte sera fournie par le greffier de la Cité à la demande du plaignant.
DONNÉ en la Cité de Côte Saint-Luc, ce 22ème jour de novembre 1978.
Le Greffier
MME J. HABRA

Avis est par les présentes donné que la Rétrocession en date du 13 septembre 1978 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Jacques Lebrun faisant affaires seul sur le nom et raison sociale Distribution Elko Enr./Elko Distributing Reg'd a été enregistrée au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Laval le 12ième jour d'octobre 1978, sous le numéro 429222. Ce 15ième jour de novembre, 1978. LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

BERNARD PATRICK BOZZO

AVIS est donné que BERNARD PATRICK BOZZO résidant et domicilié au 5817 Claude, cité de Montréal Nord, district de Montréal, s'adressera au ministre de la justice afin d'obtenir un décret lui permettant de changer son nom de BERNARD PATRICK BOZZO en celui de BERNARD PATRICK BOUSSEAU.
MONTRÉAL, le 16 novembre 1978.
LECHTER & SEGAL
Procureurs du requérant.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

AVIS DE PRÉSENTATION

AVIS vous est donné par le soussigné, qu'une requête en homologation d'un acte de changement de régime matrimonial par Monsieur PIERRE SURPRENANT et son épouse Dame RACHEL DESLOGES, tous deux domiciliés au 4027, rue Martial, Montréal-Nord, Province de Québec, sera présentée à la Cour Supérieure du District de Montréal, Division de Pratique, Chambre 2.16 du Nouveau Palais de Justice, à Montréal, le quinze janvier mil neuf cent soixante-dix-neuf, à 9:30 heures a.m., le tout en conformité avec l'article 1266 du Code Civil de cette Province et de ceux auxquels il se rapporte.
JEAN J. BROSSARD, notaire

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC,
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-025009-786
LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA,
Partie Demanderesse,
-c-
DENIS TAILLEUR,
Partie Défenderesse.
PAR ORDRE DE LA COUR
La partie défenderesse, Denis Tailleur est par les présentes, requise de comparaître dans un délai de quinze jours suivant la dernière publication. Une copie du bref de saisie avant jugement a été laissée à son intention au Greffe de la Cour.
Montréal, le 20 novembre 1978
RONALD CHASSE,
PROTONOTAIRE, C.S.M.
Mes. Dorais, Hudon & Robichaud,
Avocats,
440 Dorchester Ouest,
6ième Etage,
Montréal, P.Q.
H2V 1V7
Tél.: 281-3475

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

NO: 500-02-042455-787
CORDIA LTD., un corps politique incorporé ayant son siège social dans les ville et district de Montréal, au 3906 rue St-Urbain,
Demanderesse
-contre-
ROGER BRUNET, de lieux inconnus,
Défendeur
IL EST ENJOINT à ROGER BRUNET à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.
MONTREAL le 17 novembre 1978.
ARMAND BEAULIEU
Protonotaire adjoint
POLLACK TIETELBAUM & COHEN
800 boul. Dorchester ouest
Suite 1410
Montréal, Québec.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

No: 500-02-042-587-787
BANQUE CANADIENNE NATIONALE,
Requérante,
-vs-
REJEAN CHAMPOUX & JOSEPH A. MOREAU,
Intimés.
PAR ORDRE DE LA COUR
Avis vous est donné qu'une action a été intentée contre vous par la requérante dans cette cause pour le montant de $2.315.22, plus intérêts et frais.
Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été déposée à votre intention au greffe de la Cour Provinciale, au Palais de Justice de Montréal, et vous êtes requis de comparaître d'ici trente jours, à défaut de quoi, jugement pourra être rendu par défaut.
(S) JOCELYNE GUENET — P.A.
Greffier de la Cour Provinciale.
REINHARDT, DESCHAMPS & LEBEL,
500 PLACE D'ARMES,
MONTREAL, P.Q.
Procureurs de la requérante.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 27 octobre 1978 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Ticktin & Mardinger Ltd. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 8ième jour de novembre 1978, sous le numéro 2926181.
Ce 14ième jour de novembre 1978.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

PRENEZ AVIS que M. Laurien Bélanger, domicilié et résidant à St-Médard, Cté Rimouski, détenteur d'un permis numéro: Q-504983, s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir un permis spécial pour le transport de la pulpe, pour le compte de la compagnie Reed Ltée à Forestville, dans la Région 09, pour une durée de 180 jours.
Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les 5 (cinq) jours suivant la date de la troisième parution du présent avis.
1e publication: 22 novembre 1978
2e publication: 23 novembre 1978
3e publication: 24 novembre 1978

Avis est donné que Bernard Blais, 1615 rue Bouvier, St-Louis de Terrebonne, P.Q. détenteur du permis no: M507968-001 région 10, s'adressera à la Commission des Transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de Marcel Savard, 11645, rue Hénault, Montréal-Nord, P.Q. région 10, conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2. Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution.
1ère parution le 22 novembre 1978
2ème parution le 23 novembre 1978
3ème parution le 24 novembre 1978
SECRETARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTEURS DU QUÉBEC LTEE.,
5205, Est Boul. Métropolitain,
St-Léonard, P.Q.
321-9275.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT D'IBERVILLE

COUR SUPÉRIEURE

No: 755-05-000461-78
J. ROCH BERGER,
demandeur,
-vs-
ROLAND FOURNIER, NORMAND FOURNIER,
défendeurs,
Il est ordonné au défendeur ROLAND FOURNIER de comparaître au greffe de cette Cour dans le mois à compter des présentes. Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour à l'intention du défendeur.
Saint-Jean, ce 3 novembre 1978.
Gilles Michaud
Protonotaire

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

No: 500-02-042169-784
LES ENTREPRISES B. GAUTHIER LTEE., un corps politique incorporé ayant son siège social dans les ville et district de Montréal à 237 Van Horne,
Demanderesse
-contre-
LEOPOLD CLOUTIER, de lieux inconnus,
Défendeur
IL EST ENJOINT À LEOPOLD CLOUTIER à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.
MONTREAL, le 17 novembre 1978.
ARMAND BEAULIEU
Protonotaire Adjoint
POLLACK, TEITELBAUM & COHEN
800 Boul. Dorchester ouest
Suite 1410
Montréal, Québec
H3B 1X9

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPÉRIEURE

No: 500/05-026 075-786
DAME EMILIENNE MORIN,
Demanderesse
-c-
VITAL PELLETIER,
Défendeur.
PAR ORDRE DE LA COUR
Le défendeur, VITAL PELLETIER, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de dix jours à compter de la dernière publication.
Une copie de l'action en séparation de corps a été laissée au Greffe de Montréal à son intention.
PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la demanderesse procédera contre vous, à obtenir un jugement de séparation de corps accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
MONTREAL, ce 16 novembre 1978.
ARMAND BEAULIEU,
Protonotaire-Adjoint
Mes LORD, TOULET ET FOURNIER
1010 est, rue Ste-Catherine
Suite 530
MONTREAL, P. Québec
Me Marcel Lefebvre
Procureur de la demanderesse

PRENEZ AVIS que Marcel Magnies, demeurant et domicilié au numéro 1639 de la rue Visitation en les cités et district de Montréal, a présenté au Lieutenant Gouverneur en conseil une requête pour changement de nom afin de porter à l'avenir le nom légal de Marcel Desranleau.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 8 novembre 1978 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à INDUSTRIES ROLBEC INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 15e jour de novembre 1978, sous le numéro 2927884. Ce 17e jour de novembre, 1978. LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

AVIS DE REQUETE
EN CHANGEMENT DE NOM

Nous donnons avis que Dame ANGELE TREMBLAY, peintre, résidant et domiciliée au 1688, rue William David à Montréal, District de Montréal, s'adressera au Lieutenant-Gouverneur en Conseil pour obtenir un décret changeant son nom pour celui de ANGELE MALTAIS.
MONTREAL, ce 14 novembre 1978
Lord, Toulet & Fournier
Procureurs de la requérante

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPÉRIEURE

No: 500-05-009814-789
GUISEPPE CAMPBELLONE, journalier, résidant et domicilié, au no: 7031, rue Drolet, Montréal, district de Montréal, Province de Québec,
demandeur.
-vs-
RAEIS ZADEH NOSSRATALLAH, présentement d'adresse inconnue,
défendeur.
PAR ORDRE DE LA COUR
La partie défenderesse, RAEIS ZADEH NOSSRATALLAH, est par les présentes, requise de comparaître dans un délai de trente jours suivant la publication. Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis selon l'article 119a C.P.C. a été laissée à son intention au Greffe de la Cour Supérieure, district de Montréal.
Montréal, ce 17 novembre 1978.
SHADLEY, MELANÇON & BORO, avocats,
1255, Carré Philippe, # 303,
Montréal, P.Q. H3B 3G1

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPÉRIEURE
Chambre de la Famille
(Divorce)

No: 500-12-082 378-781
DAME MARIE-JOSÉ ADAM,
Requérante
-c-
ALEXANDER PANAJOTOV,
Intimé
PAR ORDRE DE LA COUR
L'Intimé ALEXANDER PANAJOTOV, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la publication. Une copie de la Requête en Divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre Comparution ou Contestation dans les délais susdits, la Requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.
Montréal, le 8 novembre 1978.
Me Larry H. Gitman,
1010 ouest, rue Ste-Catherine,
Suite 410,
Montréal, Québec H3B 1G2,
Procureur de la requérante.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPÉRIEURE

No: 500-12-082260-781
JOSEPH AUGUSTIN ASPIROT
requérant
-vs-
EMMA DUGUAY
intimée
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimée, EMMA DUGUAY, d'adresse inconnue, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de soixante (60) jours à compter de la publication.
Une copie de la requête en divorce a été laissée à son intention au bureau de la direction générale des Greffes, au Palais de Justice de Montréal, 1 est, rue Notre-Dame, à Montréal, district de Montréal.
Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signer et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.
Montréal, ce 16 novembre 1978.
Ronald Chassé, protonotaire adjoint.
Me Maurice Chevalier
3555 Berri
Montréal, P.Q.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

No: 500-12-080160-785
Erlinda Tumang, épouse de Noël Tumang, des Cité et District de Montréal,
requérante,
-vs-
Noël Tumang, Préposé au Bar, de lieux inconnus,
intimé
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé, Noël Tumang, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante jours suivant la date de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée, à son intention au bureau d'enregistrement des divorces de Montréal.
Prenez de plus avis qu'à défaut de signifier et de déposer votre comparution ou votre contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
Montréal, 27 octobre 1978.
Me Larry H. Gitman,
1010 ouest, rue Ste-Catherine,
Suite 410,
Montréal, Québec H3B 1G2,
Procureur de la requérante.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 7 novembre 1978 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à JET DE SABLE HOULE LIMITEE a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 15e jour de novembre 1978, sous le numéro 2927885. Ce 17e jour de novembre, 1978. LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

AVIS
Avis est par les présentes donné conformément à l'article 1571D du Code civil, qu'un acte de transport de toutes les créances, présentes et futures, de COLLET FRERES LIMITEE, ayant sa principale place d'affaires à Montréal, en faveur de Banque Canadienne Nationale, en date du 20 août 1976, a été enregistré à Montréal le 31 août 1976 sous le numéro 2720032.
Banque Canadienne Nationale.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 19 décembre 1977 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Baxter Art & Screen Print Corp. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 27ième jour de janvier 1978, sous le numéro 2845755.
Ce 14ième jour de novembre 1978.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPÉRIEURE

No: 500-05-026186-781
Avis vous est donné que le 3 janvier 1979 à 9.30 AM, une requête sera présentée en Cour supérieure, division de la cour de pratique, chambre 2.16, Palais de Justice, 10 est, rue St-Antoine, Montréal, aux fins d'homologuer une convention modifiant le régime matrimonial de Monsieur André Bienvenue et de Dame Thérèse Larochelle, son épouse, domiciliés au no 59, rue Levasseur, ville de St-Constant, district de Montréal, convention exécutée devant Me Pierre H. Archambault, notaire, le 13 novembre 1978.
Donné à Montréal, ce 17 novembre 1978.
Pierre H. Archambault, notaire
Procureur des requérants

Avis est donné que: Gervais Rouleau Inc., 24 rue Principale, St-Jean de Dieu, Cté. Rivière-du-Loup, P.Q., détentrice du permis numéro: 3324-A, qui se lit comme suit: (VOYAGES CHARTE-PARTIE RESTREINTS AUX ORGANISATIONS DE ST-JEAN DE DIEU ET DESTINÉS A TROIS-PISTOLES, RIVIERE-DU-LOUP, ET RIMOUSKI.) s'adressera à la Commission des Transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de donner le service suivant: TRANSPORT SAISONNIER CATEGORIE ECONOMIQUE, TRANSPORT DE SKIEURS, ALLER ET RETOUR DE ST-JEAN DE DIEU, TROIS-PISTOLES, STE-FRANÇOISE, AU MONT ST-MATHIEU. Cette requête est introduite en vertu de l'article 2.72.7 du règlement 2.
La requérante demande à la Commission des Transports du Québec, que la décision devienne exécutoire immédiatement conformément à l'article 2.58.1 du règlement 2. Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution.
1ère parution: le 22 novembre 1978
2ème parution: le 23 novembre 1978
3ème parution: le 24 novembre 1978
SECRETARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTEURS DU QUEBEC LTEE.
5205 Est, Boul. Métropolitain,
St-Léonard, Mtl., P.Q.
Tél.: 321-9275.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPÉRIEURE

No: 500-05-023564-5-763
BANQUE D'EPARGNE DE LA CITE ET DU DISTRICT DE MONTREAL,
DEMANDERESSE
-vs-
LA SOCIETE DE GESTION SENES INC.,
DEFENDERESSE
PAR ORDRE DE LA COUR
La défenderesse, La Société de Gestion Senes Inc., est par les présente requise de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la présente insertion.
Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis selon l'ar- 119a C.P.C. a été laissée à son intention au bureau de la Direction générale des Greffes au Palais de Justice de Montréal.
Faute par la défenderesse de comparaître dans les délais requis, statuer sur la demande et prononcer jugement par défaut avec les mêmes conséquences juridiques qu'à la suite d'un débat contradictoire.
Montréal, ce 20 novembre 1978.
A. Beaulieu, greffier adjoint
Me Rosaire Desbiens
31 St-Jacques,
Montréal

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
GREFFE DES DIVORCES DU
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPÉRIEURE
(Aide Juridique)
(Division des Divorces)

NO. 500-12-082351-788
DIMITRIOS DRAGOMANOVITS,
Requérant,
-c-
MARIA PAVLOGIANNIS,
Intimée.
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimée Maria Pavlogiannis est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.
Montréal, le 20 novembre 1978
ARMAND BEAULIEU, P.A.
REGISTRAIRE
Mes. Leavitt, Worsoff & Mass, (A)
Avocats,
360 St-Jacques, ste 1425,
Montréal, P.Q.
H2Y 1P5
Tél.: 285-1518.

DÉCÈS

Notez s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 4:00 p.m. pour publication du lendemain. Le dimanche: 2 à 4:30 p.m.

COULOMBE, Marguerite. — A Outremont, le 21 novembre 1978 est décédée, Mlle Marguerite Coulombe. Elle laisse dans le deuil sa soeur Fernande Coulombe (épouse du Dr Alexandre Crepeau) ainsi que plusieurs neveux et nièces. Les funérailles auront lieu jeudi le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons Alfred Dallaire Inc. et J.S. Vallée Ltée. No 1111 rue Laurier ouest, Outremont à 1:45 heure, pour se rendre à l'église Ste-Madeleine d'Outremont où le service sera célébré à 2:00 heures, et de là au cimetière Côte-des-Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

WILLIAMS, Thomas. — A Montréal, le 19 novembre 1978, est décédé, M. Thomas Williams, 63 ans. Il laisse dans le deuil son épouse Marcelle Bénard, ses filles, Madelaine, épouse du Dr. W. Reid, Ann, épouse de D. Alexander et Louise ainsi que sa soeur Evelyn, Mme J. Lawson, son frère Arthur et ses petits-enfants, Nathalie, Josée, Geneviève, Keith, Sean. Exposé au salon J.A. Guilbault Inc, No 5359 boul. St-Michel, Rosemont. Service mercredi, 2:00 heures p.m. au salon. Inhumé au cimetière Hawthorne Dale, Notre-Dame est.

Avis publics Appels d'offres

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 8 septembre 1978 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à James High Dental Laboratories Inc. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 8ième jour de novembre 1978, sous le numéro 2926182.
Ce 14ième jour de novembre 1978.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS
THELMA MAISIE WHEELER-GRAHAM

« Avis est donné que THELMA MAISIE WHEELER, secrétaire administrative, 6310 ouest, rue Sherbrooke, App. 309, Montréal, Qué., s'adressera au Ministre de la Justice pour obtenir un certificat changeant son nom en celui de THELMA MAISIE GRAHAM.
Verdun, le 14 novembre 1978.
MACKAY & MACKAY, NOTAIRES
DE LA REQUERANTE »

Avis est donné que René Gallant, 7004 Boul. Lévesque, Ville d'Anjou, P.Q., détenteur du permis ou de l'attestation no. M-502033-001 région 10 s'adressera à la Commission des Transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis ou son attestation en faveur de Raymond Girard, 12325 Lagauchetière, Pointe-aux-Trembles, région 10 conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2.
Tout intéressé peut y faire opposition dans les 5 jours qui suivent la date de la troisième parution dans les journaux.
1ère parution: 22 novembre 1978
2ième parution: 23 novembre 1978
3ième parution: 24 novembre 1978

Avis est donné que Pierre Daoust Excavation Enrg., 1671 Boul. Perrot, Ile Perrot, Québec détenteur du permis ou de l'attestation no. M-508118-001, région 10 s'adressera à la Commission des Transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis ou son attestation en faveur de Excavation Pierre Daoust Ltée, 23 Lakeshore Road, suite 15, Pointe Claire, Québec, région 10, conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2.
Tout intéressé peut y faire opposition dans les 5 jours qui suivent la date de la troisième parution dans les journaux.
1ère parution: 22 novembre 1978
2ième parution: 23 novembre 1978
3ième parution: 24 novembre 1978

DEAN LAKE MINES LTD.

AVIS est par les présentes donné que la compagnie DEAN LAKE MINES LTD., constituée en vertu de la 1ère partie de la Loi des Compagnies de Québec

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES
286-1201
- Chaque parution coûte $3.00, maximum 25 mots
- Tout mot additionnel coûte 0.10 chacun
- Minimum: 2 parutions

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit être soulignée immédiatement. S.V.P. téléphoner à 286-1201

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES
286-1201
- Chaque parution coûte $6.40 le pouce
- Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

APPARTEMENTS À LOUER

OUTREMONT, 5, Vincent d'Indy, 2½ et 4½, ascenseur, concierge, occupation immédiate ou plus tard. 737-8055, 735-2559 27-11-78

N.D.G. haut de duplex, 7½. Cuisine, salle de bain, électricité et plomberie neuves. Foyer. Sous-sol. Libre. $450. chauffé (à discuter). 3583 Décarie. 489-4526, soirs et fins de semaine. J.N.O.

EDOUARD-MONTPETIT, 3051, 1½, poêle, frigidaire, tapis, chauffé, $190. Occupation immédiate. 341-1713, 735-2559. 27-11-78

CLANRANLAD, coin Isabella, 6½, haut de duplex, chauffé, garage, frais peint, $400. libre 488-6161. 28-11-78

EDOUARD-MONTPETIT, 3305, 1½ et 2½, $160. concierge, occupation immédiate. 739-9976 — 735-2559. 27-11-78

Impeccable 2½, très paisible, métro Berri de Montigny, à partir de $145. Tél.: 844-6195. 24-11-78

COTE ST-LUC RD, près Victoria 4965, 2½ chauffé, poêle, réfrigérateur, tranquille, balcon, libre. $175. 272-6563 — 488-6013. 27-11-78

CHEMIN COTE STE-CATHERINE. Très beau 3½, chauffé, grandes fenêtres, libre 1er décembre. 270-6423 26-11-78

A voir, grand 1½, ameublement neuf, vue sur le Mont Royal. 270-6423 26-11-78

AUX DAUPHINS, rue Papineau, sous-location, garçonnière, 1er décembre au 1er mars, prix à discuter, 461-2650 le jour; 649-1116 le soir. 23-11-78

C.D.N. près Ste-Justine, grand 7½ haut duplex, poêle, frigidaire, chauffé, eau chaude, 2 salles de bains, garage, $525. 739-5763 le soir. 25-11-78

QUARTIER COTE-DES-NEIGES, haut de duplex, très confortable, équipement fourni, y compris laveuse-sécheuse, tapis mur à mur, garage. Téléphonez Mme Sensier 878-9851 ou 737-4406. 23-11-78

McGREGOR, 1530 Le Maricourt, beau site, près centre-ville, appartements spacieux dans immeuble luxueux, tout équipé, air climatisé, piscine chauffée avec jardin-terrasse, sauna, alcôve 2½3½ avec électricité. Immédiatement 932-0933. 845-3151. I.N.O.

AIDES DOMESTIQUES

AIDE ménagère, haut salaire, doit coucher, fin de semaine libre, enfant scolaire, européenne bienvenue 482-6101, 482-1950. 23-11-78

PERSONNE demandée, références, pour garder enfants 6 mois et 2 ans, 1 journée par semaine et le soir. 737-9032 23-11-78

ANTIQUITÉS

Achetons antiquités de toutes sortes - (argent comptant) - bibelots - bronzes - tableaux petits meubles - gravures par Louis Icart - bijoux - cuivres - lampes - tapis - etc. Claude Morrier. 661-4363. J.N.O.

ANTIQUITÉS

DENTELLES ANCIENNES. Nappes, rideaux, couvre-lits, coussins, valenciennes, calais, Milan, Luxeuil. A voir absolument. 738-7378. 6-12-78

Mobilier de salle à manger de 9 morceaux ancien, prix demandé: $1,600. Mobilier de chambre à coucher ancien, $1,500. 739-4895. 23-11-78

AMEUBLEMENTS À VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: Vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèques, mobiliers de cuisine, etc). Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine. 207 est, Beaubien. Tél: 276-9067 ou 790 Atwater 935-6716 et 10,192 St-Michel, 387-2841 J.N.O.

ARTICLES À VENDRE

Superbe horloge de parquet offerte à $2,650. 621-1355. 23-11-78

Déménageons, doit vendre tous les meubles, T.V. neuve en couleur, lit double et armoire en "teck" machine à coudre, dînette, stéréo, chaises, etc. Appelez Marie le jour 849-5303 poste 40, 761-4195 ou 486-5312. 27-11-78

AUTOS À VENDRE

BOBCAT 1977, automatique, 21,000 milles, excellent état, prix à discuter. 849-5661 (jour/semaine), 769-8647 (soir et fin de semaine). 27-11-78

PACER X 75, 16,000 milles, manuelle, FM, excellent état, préparation hiver, pneus radiaux, intérieur-cuir, $3,000. Particulier 342-9448. 27-11-78

BUREAUX À LOUER

Upper Lachine 5576
Espaces de bureaux à louer, 1,800 p.c., 2ième étage, $5.00/p.c., ou $750.00/mois, ou $9.000./année.
Pour informations, s'adresser à M. L'Africain:
486-1143
21-11-78

Bureaux pour professionnels, $100, $150, $200. par mois, chauffés, électricité payée, face au parc, 2520 est, Beaubien, renseignements: 337-6979 - 721-5050. 24-11-78

CHALETS À LOUER

CHALET 4 saisons à louer, Bromont, entièrement meublé avec toutes commodités. Près de ski, golf, équitation. Petit lac dans le domaine. 1-514-263-6080. JNO

STE-AGATHE, vacances-repos. Luxueux Bavarois, meublés Thibault. Cheminée pierre, toit cathédrale. Semaine, fin semaine/ski. Dépliants sur demande. Tél.: 256-6825 - 819-326-5836. J.N.O.

VAL DAVID, luxueux chalet neuf, 3 chambres, 2 salons, foyer, bar, chauffage électrique, etc. Pour saison, mois ou semaine. 527-5903 et 525-0962. 25-11-78

CHAMBRES À LOUER

Accès à salon et cuisine. 271-3158. 25-11-78

CONDOMINIUM À LOUER

St-Laurent, entrée privée, 4½, occupation en janvier, pour informations: 744-4776. 23-11-78

COMMERCES À VENDRE

RIVE-SUD: Hôtel-Bar salon, salle à manger, bon revenu, vente rapide, mortalité, faite une offre. Louise Breault 679-1110, 670-2459. Fiducie du Québec, courtier. 23-11-78

RAWDON, à vendre, commerce au détail très intéressant, raison: autre commerce. 834-3600 jour ou soir. 27-11-78

COURS PRIVÉS

COURS D'ESPAGNOL et de flamenco pour débutants, se donneront le samedi à partir de janvier. Inscriptions finales 25 et 26 novembre. Pour renseignements: appelez au 488-5546 entre 5 et 8. 23-11-78

COURS peinture et dessin, privé ou par petit groupe, professeur école des beaux-arts, diplômée en histoire de l'art, stages en Europe. C. Dussault 656-9608. 23-11-78

SOS MATH. Cours de mathématiques, donnés au niveau secondaire, collégial, universitaire, par des professeurs qualifiés. 486-4915 après 5 hres. 24-11-78

DEMANDES D'EMPLOI

TRADUCTEUR: du français à l'anglais. Longue expérience d'adaptation de scénarios, versions, rédaction de textes. 527-0911. 28-11-78

DÉMÉNAGEMENTS

A bas prix, appeler Pierre Déménagement, en tout temps, estimation gratuite. 761-3431. J.N.O.

Petit déménagement 1½ à 4½, estimation gratuite. Demandez Jean-Paul. 670-7729 1-12-78

DIVERS

Nous offrons la livraison gratuite, à domicile ou au bureau, de votre café préféré. Moka, Java, Colombien... Pour un service économique, il suffit d'appeler: CAFÉ MAISON à 522-3986 ou 524-4866 J.N.O.

ÉBÉNISTERIE

JEAN-PIERRE RIVEST, ébéniste et polisseur-restauration de meubles antiques et d'époque. DECAPAGE, REFINITION de tout genre, travail soigné et personnalisé; 10 ans d'expérience. 656-9608. 23-11-78

ENTRETIENS-RÉPARATIONS

Monsieur Baignoire

refait la porcelaine SUR PLACE
Estimations à domicile, hôpitaux, institutions.
336-1133
Ville St-Laurent
Jacques Laurendeau
21-11-78

Menuiserie générale, plâtre, stucco, peinture intérieure-extérieure, estimation gratuite. Tél.: 521-4041, 270-6361. J.N.O.

ÉQUIPEMENTS DE BUREAUX

A bas prix, bureaux, chaises, plusieurs armoires, coffre-fort neuf et usagé, à prix d'escompte, 4532 St-Denis, 845-8463 Richard. J.N.O.

ESPACES DE BUREAUX À LOUER

CENTRE-VILLE. Bureau pour professionnels ou firmes de comptables agréés. Secrétariat, réception et service téléphonique, photocopie, etc. Appelez Mme Lyall à 866-5362. 1-12-78

ESPACES COMMERCIAUX À LOUER

A bas prix, entreposage chauffé pour auto, bateau, camion, moto, roulotte, meubles aussi pour déménagement. Inf: 761-3431 18-12-78

FERMES À VENDRE

MONT ORFORD, vue panoramique près ski de fond et alpin 1 à 5 acres, de .05 à 12 le pi. ca. FACE AU MONT ORFORD 5 arpents,$8,500. 514-297-3163, 297-2181. 16-12-78

FOURRURES

Manteau de vison canadien perle, collet et bas renard teint lynx, taille 11-12, état neuf. Prix: $1,500. Valeur environ $2,300. 523-3305 P.M. 18-12-78

INSTRUMENTS DE MUSIQUE

Déménageons, doit vendre, orgue "YAMAHA" D-3R, $2,300. Appelez Marie le jour 849-5303, 761-4195 ou 486-5312. 29-11-78

LOGEMENTS À LOUER

VILLE ST-LAURENT, 3½, 4½, studio à louer, piscine intérieure, bain sauna, chauffé, électricité, taxes payées, près du centre d'achat Vertu. 1,100 Goulet. Tél.: 332-3078 bureau de location: 336-8308. J.N.O.

5-½, chauffé, deuxième, références, pour information: 381-3306. 24-11-78

VILLE MONT ROYAL, 5½ très spacieux, cuisinière, réfrigérateur inclus, jardin, garage, toutes taxes payées, chauffé, libre 1er janvier ou avant. $395. 731-2560 733-3417. 28-11-78

VILLE St-Laurent, 4½-5½ à louer toutes taxes payées, chauffé, piscine, autobus devant la porte. 2345 Ward. Tél.: 747-6079. J.N.O.

LOGEMENT chauffé, Rachel et Fullum, grand 7 pièces au premier, ménage fait, boiseries et plancher en chêne, grand sous-sol, libre $425. par mois, 351-7973. 23-11-78

ROSEMONT, 1ère avenue, grand 4½, 3e étage, très ensoleillé, entrée laveuse-sécheuse, chauffage électrique, $155. par mois. Disponible 1er décembre. Pour rendez-vous, appelez 721-2733. 23-11-78

NOUVEAU ROSEMONT, bachelor meublé, chauffé, 2½, laveuse-sécheuse, tout compris $160. 256-9362. 25-11-78

NOUVEAU ROSEMONT, logement chauffé, 5½, haut de duplex, entrée laveuse-sécheuse. $275. 256-9362. 25-11-78

LONGUEUIL, 4½, 5½ neufs, entrée laveuse-sécheuse, tapis mur à mur. Appelez à 651-0446. 1-12-78

MAISONS À PARTAGER

PROFESSIONNEL. Luxueuse maison neuve 10 pièces, meublée avec style, foyer naturel, disponible 2 chambres avec porte-patio, garage double avec porte électrique, endroit très calme. Pour homme de 25 à 35 ans. Objectif: partage d'une résidence seulement. Strictement appels sérieux. Nord-Est, 5 minutes du métro. Steve 648-3911. 23-11-78

MAISON DE CAMPAGNE À LOUER

45 milles de Montréal, grand 5½ neuf, foyer, tapis mur à mur, très confortable, ski de fond et alpin. Saison $1,450. 279-5782 après 5 hres. 1-12-78

MAISONS À LOUER

VILLE MONT-ROYAL
Disponible le 1er novembre. Cottage semi-détaché, 4 chambres à coucher, 1½ salle de bain, salon avec foyer naturel, beau jardin, à proximité du centre, complètement redécoré. $535. Veuillez communiquer avec **Mme F. LeSage Woodfine, 739-6863 ou 731-6817.**
Frank A. Norman & Cie Ltée
courtiers licenciés **731-6817**
25-111-78

MONT CASTOR, Ste-Agathe, maison à louer à la saison ou à l'année. Inf: Montréal: 666-6990 - Ste-Agathe: 326-5317 23-11-78

Lauderdale by the Sea, (Floride) Pompano Beach, condominium à 1,500 pieds de la mer, quartier très résidentiel, 3½ pièces, $38 par jour (4 personnes) 4½ $55 par jour (6 personnes) aussi à vendre. Inf.: Louise Hurtibise, 735-5494 ou 334-4703. Le Permanent courtier. 23-11-78

OFFRES D'EMPLOIS

DACTYLO RÉCEPTIONNISTE
Architectes recherchent dactylo réceptionniste bilingue, 5 ans d'expérience. Ambiance de travail agréable. Bon salaire. Appelez **523-2189.**
24-11-78

TRADUCTEURS, recherchons collaborateurs à domicile, de compétence confirmée. A/F et F/A, économie, finances, techniques, littéraire. Tarif très intéressant. Envoyez curriculum et spécimens à General Translation, 45 Richmond St. W., Toronto. M5H 1Z2. 25-11-78

SECRÉTAIRE, corporation professionnelle recherche une personne dynamique ayant un sens aigu des responsabilités. Le ou la candidate choisi(e) possèdera la sténographie et la dactylographie anglaise et française et saura prendre en main le suivi de plusieurs projets. Une aptitude à la traduction serait un atout. Si vous possédez ces qualités, faites parvenir votre curriculum vitae avant le 28 novembre -: C.P.C.A.I.Q., 1509 ouest, rue Sherbrooke, bur. 1, Montréal. 2311-78

EXCELLENTE OPPORTUNITÉ. Personne bilingue ayant le sens de l'organisation et de la création, est demandée pour un bureau de Longueuil. Sera responsable de l'horaire et de la coordination des déchargements de camions, ainsi qu'un peu de facturation. Doit avoir de l'entregent. 674-4943, demandez Mlle Kerr. 29-11-78

PRÉPOSÉ(E) AU COURRIER, PUBLICITÉ. RECHERCHONS jeune personne, pour service de courrier, et système audio-visuel. Fonction: Livraison du courrier, préposé à la papeterie, travail général de bureau, ainsi que projection avec équipement audio-visuel. Le candidat(e) doit être bilingue, responsable et aimer un travail diversifié, dactylo serait un atout. 844-2092 local 213. Sylvie Robert, J. Walter Thompson Co. 24-11-78

LOGEMENTS À LOUER — LOGEMENTS À LOUER

ST-LAMBERT, 135 de Navarre
Luxueuse propriété neuve
3½ - 4½
Insonorisée, à l'épreuve du feu.
Sauna - Tennis - Piscine
Tapis - Garage - Ascenceur
FOYER
Prix: $310.00 à $355.00 par mois.
Concierge: M. Dupuis No 112
465-4530
1 mois gratuit
23-11-78

OFFRES D'EMPLOIS

CHEF CUISINIER
Hautement qualifié. Ouverture immédiate. Appelez à frais virés: **M. Harold Last, Senator Motor Hotel, Timmins, Ontario. 705-267-6211.**
24-11-78

POUR FIRME d'avocats au centre-ville, doit être bilingue, légers travaux de bureau, sténo & dactylo, appelez 871-0205 23-11-78

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

A-1 absolument confidentiel $1,200.00 à $600,000. 1ère 10¾% 2ième. Mlle Léona Laberge, courtier, 486-1106, jour-soir. J.N.O. J.N.O.

Abaissement 10¾% 1ère, 2ième hypothèque, balance de vente, rapidement, jour ou soir, tél.: 729-4333 J.N.O.

SERVICES DIVERS

Couturière française. Retouches, altérations exclusivement. Travail soigné. 521-9960. 23-11-78

SOCIÉTÉ-LOISIRS

ÊTRE DEUX...
Pour vraiment apprécier les plaisirs de la vie, il faut être deux.
Service de rencontres réputé établi à Montréal depuis 1966, pour personnes libres et sérieuses. Dépliant gratuit.
Tél.: **282-0058**
ouvert de 1 P.M. à 9 P.M. lundi au vendredi
RENDEZ-VOUS SCIENTIFIQUE
1117 ouest, Ste-Catherine suite 108, Montréal
J.N.O.

AMASO: Service de rencontres, sérieux. Marthe Gaudette, 822 est, Sherbrooke, suite 5. Tél.: 878-2801 ou 524-3852. Sherbrooke 565-7598 J.N.O.

TERRAINS À VENDRE

STE-MARGUERITE, trois magnifiques terrains boisés, le long de la rivière Doncaster, tennis et plage privée pour les propriétaires du domaine, .20 le pied carré, M.L.S. Claude Doyon 430-5545 ou 435-2067. DES ROSIERS, Le Maître Courtier. 23-11-78

PROPRIÉTÉS À VENDRE

UN COMMUNICATEUR...
André B. Thomas
pour la vente de votre maison ou l'achat d'un immeuble
Marketing / Relation d'aide
Evaluation / Négociation
20 ans de métier, avec "du flair et une volonté d'intégrité"
Agent au
TRUST GÉNÉRAL
Courtier
866-9641 • 731-6307
23-11-78

Mirabel, magnifique maison canadienne en pierre, (1798) entièrement rénovée, (St-Augustin) à prix réduit, cause transfert, Mme Orourke, 621-6100 ou 689-1023. 25-11-78

St -Lambert, bungalow face au fleuve, 7 pièces, 2 foyers, garage, très bon état, 14,400 pi. ca. terrain, $77,000. Particulier 465-2528 13-12-78

ANJOU: Bungalow 4 chambres, salle à dîner, foyer au salon, garage. Secteur très résidentiel. Occupation immédiate. Mlle A. Thériault 254-4566 ou 354-7176. Trust Général, courtier. 23-11-78

STE-HÉLÈNE DE BAGOT: Bungalow 5 chambres, 2 salles de bain, salle à dîner séparée. Sous-sol exceptionnellement bien décoré avec des matériaux des plus dispendieux. Foyer, taxes peu élevées. M.L.S. Danielle Provencher, 656-5300, 671-2305. IMM. BROSSARD, COURTIERS. 23-11-78

BROSSARD: Cottage S/D briques/pierres, structure en béton, 6 pièces, 3 ch. à coucher, chauffage électrique. Exclusif. Jean Barrette, 656-5300, 656-0316. IMM. BROSSARD, COURTIERS. 23-11-78

MONTRÉAL, duplex coin Henri-Bourassa et Taché, garage, piscine creusée, très beau terrain, idéal pour local commercial ou bureaux, occupation immédiate au rez-de-chaussée, M.L.S. Claude Doyon 430-5545 ou 435-2067. DES ROSIERS, Le Maître Courtier. 23-11-78

PROPRIÉTÉS À VENDRE

A. E. LePAGE
COURTIER EN IMMEUBLE

ST. LAMBERT
Votre situation s'améliore et votre famille grandit? Je vous propose une superbe résidence dans un quartier de choix. Grand cottage avec 4 chambres, foyer, piscins creusée. M.L.S. Prix demandé: $125,000. Information: **Colette Quesnel 672-0321 ou 672-4476.**

ST. LAMBERT
Site de choix! Si vous rêvez d'avoir un tennis sur votre terrain, j'ai l'emplacement idéal avec 23,000 p.c. de terrain. Maison avec 5 chambres, 3 salles de bain, foyer, salle familiale, cuisine moderne, garage double. Construction de première qualité. M.L.S. Information: **Pauline Matte 672-6458 ou 672-0321.**

Montréal Trust

OUTREMONT: Près école privée, et Mont Jésus. Spacieux cottage détaché de 9 pièces, 2½ salles de bain. Bibliothèque. TTrès ensoleillé. Salle de jeux. Jardin. Paysagé. Propriété de 25 ans. M.L.S. **Yvonne LeBlanc 735-2281, 733-8713.**

CENTRE OUEST: Appartement co-op. Luxueux et spacieux. Idéal pour cadres ou professionnels, salon avec cheminée, salle à dîner, cuisine moderne, 2 chambres, 2 salles de bain. M.L.S. **Gaston Piché 735-2281, 366-1836.**
23-11-78

ST-ANDRÉ EST, magnifique canadienne construite il y a plus de 100 ans, foyer dans le salon, toit, plomberie et électricité refaits récemment, grand terrain, poulailler et grange à l'arrière de la propriété, $40,000. M.L.S. Claude Doyon 430-5545 ou 435-2067. DES ROSIERS, Le Maître Courtier. 23-11-78

STE-JULIE: Cottage briques 4 + 1 chambres, spacieux, paysagé, taxes basses, une visite s'impose. Spécial Louise Brault 670-2459, 679-1110. Fiducie du Québec, courtier 23-11-78

STE-JULIE: Québécoise 10,000 p.c., 4 chambres, foyer, belle décoration. Hâtez-vous, voir prix d'aubaine. L. Brault 670-2459, 679-1110. Fiducie du Québec, courtier. 23-11-78

ST-BRUNO, NOUVELLE INSCRIPTION: Cottage redwood futuriste custom built, 3 chambres, spacieux. Voir Louise Brault 670-2459, 679-1110. Fiducie du Québec, courtier 23-11-78

STE-JULIE: Split Level, 3 chambres, foyer, belle décoration, garage double, libre, hâtez-vous. Aubaine. Louise Brault 670-2459, 679-1110. Fiducie du Québec, courtier. 23-11-78

STE-JULIE, NOUVELLE INSCRIPTION: Bungalow 3 chambres, 1 salle fam. décoration exquise, aubaine. Louise Brault 670-2459, 679-1110. Fiducie du Québec, courtier. 23-11-78

BLAINVILLE, très beau duplex en brique, 2 x 5½ pièces, sous-sol fini, garage double, balcon de ciment avant et arrière, porte patio, grand terrain 8,900 pc, plusieurs arbres. Haut loué $210 par mois jusqu'au 30 juin 1979, M.L.S. Claude Doyon 430-5545 ou 435-2067. DES ROSIERS, Le Maître Courtier. 23-11-78

VILLE LEMOYNE: 6-4½ tous loués, chauffage individuel, tout brique, très bon investissement. Colette Comeau 679-1110, 670-0614. Fiducie du Québec, courtier. 23-11-78

ST-BRUNO, bungalow entrée split, 5 chambres à coucher, salle à dîner, sous-sol entièrement fini avec cuisinette, peut servir de logement, tapis mur-à-mur, tentures, terrain 8,447 p.c., abri d'auto. $52,900. 653-5190. 23-11-78

ST-LAMBERT, cottage style moderne sur 3 terrains, 8 pièces, sous-sol fini, foyer double, près métro, 3 chambres. Evalué à $112,000. Propriétaire 873-3525, 465-1953. 23-11-78

DORVAL, milieu tranquille près du lac, maison de 8 chambres, avec 2½ salles de bains, garage double, 2 foyers, grande fenêtre dans chaque pièce, etc. $85,000. Propriétaire 636-9909, bureau 271-4648. 27-11-78

PROPRIÉTÉ À VENDRE — PROPRIÉTÉ À VENDRE

le Permanent
OPTIMUM VIDEO
À L'ENSEIGNE DE LA RÉUSSITE

le Permanent



ANJOU: Split level de luxe $98,000. Salle à dîner, foyer, poêle, four encastré. Broyeur, climatisé, piscine creusée et chauffée. Inf.: **COLETTE SAUCIER 254-4591-259-2951.**
23-11-78

PROPRIÉTÉS À VENDRE

Montreal Trust



ST-BRUNO: Maison spacieuse, location idéale, près de toutes commodités. 4 chambres à coucher, salle familiale, salle à dîner, garage double. Tout pour plaire. Danss les $50,000. Toute offre raisonnable sera considérée. **Réjane Leith 653-2496, 653-6740.**

CENTRE-VILLE, commerce et appartements, 2055 à 2075 de la Montagne, près Maisonneuve. Exclusif. Colette Angers 337-5480 — 324-6374. LE PERMANENT, COURTIERS. 23-11-78

VIEUX LONGUEUIL: Semi-détaché, briques, 3 chambres, salle à dîner, garage, superbe terrain de 9,500 pi. ca. avec arbres matures. Prix demandé $46,500.00. Michelle Bajart, 656-0660 ou 679-0695. DES ROSIERS, Le Maître Courtier. 23-11-78

NOUVEAU ROSEMONT: Triplex luxueux semi-détaché, bachelor, chauffé électrique, foyer, beaucoup extras. MLS, J. Louis Savard, 354-2950, 721-9989. DES ROSIERS, Le Maître Courtier. 23-11-78

BOUCHERVILLE: Cause départ, split-level, construction supérieure, pièces immenses, salle familiale, foyer en pierres, salle à manger, piscine hors-terre, très luxueux. M.L.S. Louis Villandré, 655-6222 ou 649-3662. DES ROSIERS, le Maître Courtier. 23-11-78

PROPRIÉTÉS À VENDRE

BELLERIVE, petit domaine, terrain 500 x 500, avec maison hiver/été, (220), bord de l'eau, 1-475-8027. 25-11-78

VIEUX LONGUEUIL: « Le Square » beau 5½, très bien décoré, piscine, sauna, dépanneur, $47,500.00. Également 1 x 4½; autre secteur de Longueuil, à $32,000.00 Michelle Bajart 656-0660 ou 679-0695. DES ROSIERS, Le Maître Courtier. 23-11-78

PROPRIÉTÉS DE CAMPAGNE À VENDRE

STE-JULIENNE, maison de 4 ans, remise détachée, beau site, 4½ pièces plus sous-sol, 2 salles de bains, après 7 hres, 376-7195. 23-11-78

MAISON de campagne, 5½ pièces + veranda fermée avec serre, mini grange, garage double, 36,500 pi. ca. extérieur « clap board » de bois, chauffage central à l'huile, terrain paysagé, $25,000. 138, 4e Rang, St-Simon, 670-7138. 25-11-78

PROPRIÉTÉS À REVENUS À VENDRE

Abri fiscal, classe 32, 10% de dépréciation. Plusieurs magnifiques blocs de 8 logements neufs, avec subvention non remboursable. Construction exceptionnelle. 2 balcons en béton et 2 portes patio, dans chaque logement. Faut voir. Jacques Meunier 351-4710. A. Desrosiers. Le Maître Courtier. 25-11-78

RIVIÈRE-DES-PRAIRIES, construction 1977, 12 logements, chauffage électrique, classe 32, pour renseignements Denis Archambault 651-5300 — 679-1417. MONTREAL TRUST COURTIERS. 23-11-78

RIVE-SUD, abri fiscal, classe 32, 10% dépréciation, revenu brut $82,000. 1ière hyp. à 10½% fixe. Tout loué. Roger Ménard 672-7925. Fiducie du Québec, courtier. 23-11-78

Un mot vous échappe... le petit Robert le rattrape.

LE BRIDGE

Si vous contrez, faites-le chuter!

par Charles-A. Durand

♠ ♥ ♦ ♣

Donneur: Sud
Vulnérables: Tous

NORD
♠ D 4 3
♥ R 10 9 4 2
♦ R 7
♣ V 6 2

OUEST
♠ V 10 7 2
♥ V
♦ D 9 4 3 2
♣ 10 7 5

EST
♠ A R 9 8 6
♥ A 6 5
♦ V 10
♣ A 8 3

SUD
♠ 5
♥ D 8 7 3
♦ A 8 6 5
♣ R D 9 4

Les enchères:

Sud	Ouest	Nord	Est
passe	passe	passe	1 ♠
contre	2 ♠	3 ♥	3 ♠
4 ♥	passe	passe	contre

L'entame: le Roi de pique par le joueur Est.

Le bridge-robre ou le bridge de salon est aussi très intéressant si on le compare au bridge compétition. Voici ci-dessus une donne qui fut jouée à deux tables différentes et les défenseurs Est après avoir contré tombèrent dans le panneau et donnèrent au déclarant Nord son contrat et beaucoup de satisfaction.

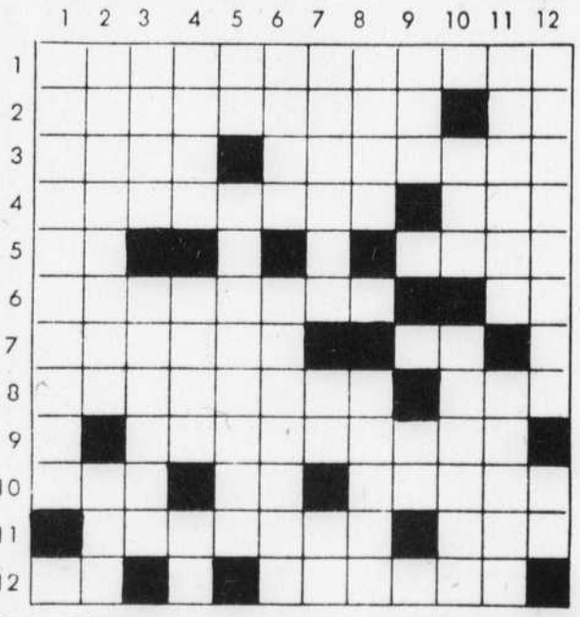
Lors des enchères Sud, Ouest et Nord passèrent et Est déclara un pique; Sud contra. Sa main est exactement la main classique du contre d'appel décrit à la page 148 du volume « Améliorons notre bridge ». En contrant Sud demandait à son partenaire d'annoncer la plus longue des 3 autres couleurs et lui promettait l'accord en atout et pas plus d'une perdante en pique. Et les enchères atteignirent 4 coeurs déclarés par Nord et contrés pour la pénalité par le défenseur Est.

A la table A, Est entama du Roi de pique et le fit suivre du Valet de carreau. Nord prit la main et joua 2 rondes d'atout. Est ne s'empara pas du deuxième atout. Hélas, il venait de donner le cadeau à Nord par sa fausse manoeuvre. Un Kibitzer passant fit cette remarque: que le défenseur Est aurait dû prendre le deuxième atout et jouer vivement un autre atout et ainsi jamais plus Nord n'aurait pu couper son troisième pique perdant et le contrat aurait chuté d'une levée.

A la table B, après la même entame et le carreau joué, Nord prit la main et joua brillamment en faisant couper ses deux piques perdants avant de toucher à l'atout. Ce fut 2 levées de coupe, 4 levées d'atout l'As et le Roi de carreau et 2 levées en trèfle, 10 levées et le contrat accompli bel et bien contré par Est.

Et le Kibitzer était encore là ..madame dit-il, c'était très bien de contrer avec cette abondance de force mais vous auriez aussi dû faire honneur à vos avancées et infliger la défaite d'une levée à vos adversaires ». L'on sait tous que la carte d'entame est des plus importante dans la défense. Après mûres réflexions sur les enchères adverses Est devait concevoir que le jeu dans un tel cas se réussit toujours grâce aux coupes répétées du contreur. Alors, selon la grande logique du bon brigeur, il aurait dû enlever et le plus tôt possible, le plus grand nombre d'atouts des mains du contreur Sud. Comment devait-il procéder et de quelle carte devait-il entamer? Ce n'est pas une énigme, c'était du 5 de coeur — faisons culbuter les principes des aveugles — oui du 5 de coeur en-dessous de son As. Et sur le retour du pique, par le déclarant, le défenseur Est, grand maître de la situation, devait d'abord jouer le Roi de pique, ensuite l'As de coeur et le 6 de coeur et le contrat aurait aussi culbuté d'une levée car jamais plus le déclarant Nord n'aurait été en mesure de se servir de 2 atouts du mort pour couper deux piques perdants.

LES MOTS CROISÉS



Horizontalement
1—Relatif à la géographie.
2—Ensemble des signes, devises et ornements d'une famille. — Rubidium.
3—Vrai. — Boiteuse.
4—Personne hypocrite qui cache ses défauts sous un air de sagesse (sainte...). — Plante herbacée, type de la famille des liancées.
5—Préfixe privatif. — Milieu de jour.
6—Jadis, chef d'un village slave. — En les.
7—Relatif au vieillard. — Baryum.
8—Qui concerne l'agriculture. — Nuage.
9—Omettent.
10—Septième lettre grecque. — Lui. — Devenir muet.
11—Rendre stable. — Bienheureux.
12—Quatre saisons. — Incrustation d'un émail noir sur un fond blanc, dans un ouvrage d'orfèvrerie.

Verticalement
1—Action de garnir.
2—Critiquer avec violence. — Ecorce de chêne.
3—Néglige. — Fruit à pulpe sucrée et savoureuse.
4—Fleuve de la Corse. — Cérémonial quelconque. — Connu.
5—D'un verbe gai. — Etude des maladies des voies urinaires.
6—Palmier. — Petit baquet peu profond.
7—Petit broc à vin, à cidre. — D'un verbe gai. — Deux.
8—Appelle de loin. — Perd.
9—Préfixe égalitaire. — Eminence.
10—Ride. — Qui dure un an.
11—Composé dérivé de l'urée. — Qui rend service.
12—Ouvrier qui fabrique ou répare toutes sortes de meubles. — Ruisselet.

Solution d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	D	I	F	F	E	R	E	M	M	E	N	T
2	I	D	E	O	L	O	G	I	E	■	S	I
3	S	E	D	U	I	S	A	N	T	E	■	E
4	T	E	E	■	X	E	R	E	S	■	C	D
5	R	■	R	A	I	R	E	■	■	■	C	R	I
6	I	D	A	■	R	A	N	A	T	R	E	S
7	B	O	T	E	■	I	T	O	U	■	O	S
8	U	S	I	T	E	E	■	U	T	I	L	E
9	T	■	O	R	■	■	C	T	■	S	E	M
10	I	O	N	I	S	E	R	■	M	O	■	E
11	O	N	■	V	U	■	E	T	A	L	O	N
12	N	U	M	E	R	O	T	A	I	E	N	T

Iran: la violence s'étend en province

TEHERAN (d'après AFP et Reuter) — La province iranienne reste l'une des graves préoccupations du régime, deux semaines après la nomination d'un premier ministre militaire, estime-t-on après l'annonce par l'opposition du bilan des incidents de lundi à Chiraz (sud de Téhéran): 28 morts et 60 blessés.

Chaque jour, des incidents sanglants, des manifestations anti-gouvernementales ou en faveur du régime, avec parfois des heurts violents entre les deux factions, sont signalés aussi bien par l'opposition que par l'agence officielle Pars, alors qu'approche le « moharan ». Ce long deuil chiite, qui se déroule du 2 au 12 décembre, plonge chaque année l'Iran dans une profonde ferveur religieuse, qui pour certains frôle le fanatisme.

Ce deuil pourrait servir de détonateur à de nouvelles émeutes encore plus graves, estiment de nombreux observateurs et, selon certaines rumeurs invérifiables, le gouvernement rendrait encore plus rigoureux le couvre-feu pendant cette période.

Pour protester contre les incidents de Chiraz, 40 avocats de cette ville se sont mis en grève et occupent le tribunal, selon l'association des juristes iraniens. Ils demandent l'ouverture de poursuites contre les responsables de ces morts.

A Chiraz encore, selon l'opposition, des tribus originaires du Sud de la ville auraient attaqué 3 postes de police et pris les armes qui y étaient entreposées. Le calme était cependant rétabli hier dans la ville, selon le témoignage d'un journaliste étranger. D'autre part, depuis dimanche, plus d'une dizaine de personnes auraient été tuées dans diverses manifestations et incidents, indique-t-on dans les milieux de l'opposition.

A Téhéran, le bazar a été rouvert et le calme semble régner dans la ville qui reste quadrillée par l'armée et soumise à un sévère couvre-feu. Ce calme pourrait n'être ainsi qu'un faux miroir de la situation politique du pays.

Des grèves se poursuivent dans les grands ministères économiques et industriels, notamment dans les douanes, ce qui perturbe gravement les importations alimentaires vitales pour Téhéran. Pendant 24 h, du lundi matin au mardi matin, les télex avec l'étranger ont été bloqués. Les télécommunications restaient toujours incertaines avec l'étranger en fin de soirée.

Le gouvernement paraît vouloir appliquer une politique « du coup par coup » pour régler ces grèves. Il pourrait cependant, être amené à durcir sa position, ce qui contrecarrerait, estime-t-on, sa politique de retour à un cabinet civil et à des élections, qu'il préconise.

La grève des journaux est entrée dans son quatorzième jour et aucune solution en semble en vue. Les journalistes et les ouvriers d'imprimerie se refusent toujours à reprendre le travail tant que le gouvernement ne leur garantira pas une totale liberté d'expression.

Le premier ministre désigné par le chah le 6 novembre dernier, le général Gholamreza Azhari, s'apprête à obtenir la confiance du Majlis (chambre basse du Parlement), une vingtaine de députés, sur un total de 268, voteront probablement contre et d'autres pourraient s'abstenir, déclare-t-on de source parlementaire.

Le général Azhari a déclaré qu'il était prêt, une fois l'ordre rétabli, à se retirer en faveur d'un « gouvernement national », constitué de civils, lequel veillerait à la tenue d'élections législatives, prévues l'été prochain, conformément aux décisions du chah prises en vue d'apaiser les esprits.

Peu de progrès ont toutefois été réalisés par les opposants, lors des contacts qu'ils ont eus pour tenter de préparer un projet commun du gouvernement national, déclare-t-on de source proche de l'opposition.

Par ailleurs, le gouvernement français a indiqué à l'Ayatollah Khomeiny à plusieurs reprises, et notamment à une date récente, que « le sol de la France n'est pas un territoire à partir duquel pouvaient être lancés des appels à la violence » a déclaré M. Valéry Giscard d'Estaing.

Au cours de sa conférence de presse, le président de la république française a ajouté que l'Ayatollah Khomeiny se trouvait en France non comme réfugié politique mais comme résident étranger.

M. Giscard d'Estaing a souligné que la France « n'a pas à intervenir dans les affaires intérieures de l'Iran ». « Nous avons suivi avec beaucoup de préoccupation, a-t-il poursuivi, les événements en Iran. (...) Nous avions approuvé les orientations du chah. Nous souhaitons que l'Iran puisse arriver à une situation de sécurité et de stabilité, e t qu'en même temps le thème de la recherche d'une libéralisation des institutions puisse être repris. »

Madrid: complot militaire confirmé

MADRID (AFP) — Le comité des chefs d'état-major des trois armes, pour la Prenière fois depuis les révélations faites samedi par la Presse espagnole sur l'existence d'un « complot militaire », a confirmé officiellement hier qu'un « coup de main » avait été « envisagé » par cinq officiers.

Une note officielle adressée à tous les cadres de l'armée, qui qualifie les faits de « très graves », révèle qu'un lieutenant-colonel de la garde civile, un commandant et deux capitaines de la police armée, ainsi qu'un commandant d'infanterie, se sont réunis le 11 novembre dernier dans la cafetéria « Galaxie » à Madrid.

« Au cours de cette réunion, souligne la note, la possibilité d'un coup de main mené par des éléments de la force publique » contre le président du gouvernement, M. Adolfo Suarez, et « d'autres membres de son cabinet a été examinée ». Il prévoyait la « neutralisation » d'unités des forces publiques et de l'armée, afin d'empêcher leur réaction éventuelle. La date du 17 novembre avait finalement été retenue, pour coïcider avec l'absence de Madrid d'officiers du haut commandement.

En dehors de la réunion mentionnée, poursuit la note, les conjurés avaient auparavant contacté plusieurs officiers. Le président du conseil Adolfo Suarez, averti par les services de renseignements de la police armée, « a convoqué le 16 novembre à 21 heures le ministre de la Défense, ainsi que les plus hautes autorités militaires et des forces de l'ordre (...) dans le but de prendre des mesures préventives », indique le document officiel.

Une information judiciaire dirigée par le général Federico Gomez de Salazar et ouverte dans la nuit du 16 au 17 novembre, précise la note, a permis de conclure aux « responsabilités possibles » du lieutenant-colonel Antonio Tejero et du capitaine Ricardo Saenz de Inestrillas.

Le comité des chefs d'état-major des trois armes a diffusé une seconde note expliquant l'incident qui a mené, vendredi à Carthagène, à l'arrestation du général Juan Atares, commandant de la garde civile de la région du Levant, sur ordre du ministre de la Défense, le général Manuel Gutierrez Mellado.

Selon la note, le général Atares avait qualifié de « mensonges » les propos que venait de tenir le général Mellado sur la constitution, provoquant ainsi des applaudissements dans une réunion d'officiers. Expulsé de la salle sur ordre du ministre, il injuria ce dernier qui ordonna alors son arrestation.

Giscard défend une Europe «confédérale»

PARIS (d'après AFP et Reuter) — Le président de la République française, M. Valéry Giscard d'Estaing, est intervenu hier dans le débat européen qui se poursuit en France, en se prononçant résolument pour une Europe confédérale et contre une Europe de type fédéral, « qui serait soumise à l'excès à l'influence des États-Unis".

Parlant au cours d'une conférence de presse, la septième depuis son élection, devant 350 journalistes, M. Giscard d'Estaing a longuement expliqué les raisons de ce choix. Il a notamment remarqué qu'à l'heure actuelle « aucun des pays d'Europe, quoi qu'ils disent, n'accepterait de décisions contraires à ses intérêts nationaux et qui seraient imposées à la majorité par une structure fédérale ».

Répondant aux déclarations du chancelier Helmut Schmidt et du premier ministre luxembourgeois, M. Gaston Thorn, sur une éventuelle extension des pouvoirs de l'Assemblée européenne, M. Giscard d'Estaing a estimé que les attributions de l'Assemblée européenne ne dépendaient pas de déclarations de telle ou telle personnalité, mais qu'elles « sont contenues dans le traité de Rome ».

Le président Giscard d'Estaing a ajouté, en réponse à de nombreuses questions: « Aussi longtemps que l'Europe confédérale ne sera pas organisée, je ne suis pas favorable à un élargissement des pouvoirs de l'Assemblée parlementaire européenne ».

Il a écarté « la crainte d'une domination allemande » sur l'Europe, mais a retenu l'idée d'un « équilibre européen » qui donnerait à la France « des moyens d'influence du même ordre que ceux de l'Allemagne ».

M. Giscard d'Estaing a bien précisé que dans son esprit l'Assemblée européenne ne saurait avoir le pas sur les exécutifs européens, et il a estimé que le débat qui apparaît ne serait pas tellement vis-à-vis de l'exécutif, mais sur le point de savoir s'il y a des sujets de type législatif qui peuvent être abordés « au niveau européen ». M. Giscard d'Estaing a cependant précisé à ce propos: « Je n'y suis pas favorable, la France ne le proposera pas et ne participera pas à une négociation ayant pour objet de l'établir ».

Il s'est prononcé pour l'élargissement des Neuf à la « Grèce antique et actuelle » en soulignant que la négociation devrait aboutir au premier trimestre de l'an prochain.

La France ne saurait être hostile à l'adhésion de ses « voisins », le Portugal et l'Espagne, parties « historiques » de l'Europe, a déclaré le président, faisant remarquer cependant qu'elle y mettait un certain nombre de conditions dans le domaine économique.

Le Portugal est disposé à accepter une période de transition de dix ans et les négociations vont s'engager sur cette base. Quant à l'Espagne, l'amorce de négociation n'a pas encore été ébauchée, a-t-il dit.

M. Giscard d'Estaing a fait valoir que tout amendement du traité de Rome ne pouvait intervenir qu'à « l'unanimité », et il a critiqué le premier ministre luxembourgeois, M. Gaston Thorn, pour avoir suggéré qu'un remaniement du traité pourrait être approuvé par une majorité de ses membres. « C'est une interprétation tout à fait inexacte du traité de Rome », a-t-il souligné.



Gâteries de classe en panier du gourmet

Nos paniers du gourmet sont bien remplis de produits de première classe. Vous y trouverez entre autres: confitures, thé, biscuits, légumes, viandes, poissons. Tous les articles ne se trouvent pas dans tous les paniers.

20.00 25.00 30.00
40.00 50.00

Eaton Centre-ville (Boutique du gourmet, rez-de-chaussée) et à ou par Anjou, Pointe-Claire, Cavendish, Laval, St-Bruno, Sherbrooke, Ottawa, Ste-Foy. (379) Venez ou téléphonez 842-9331, poste 361. Utilisez votre carte-comptable Eaton.

EATON

